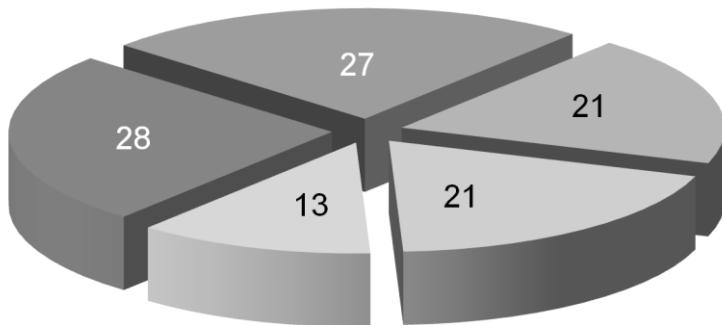


Tome CLXXII
Session ordinaire

Band CLXXII
Ordentliche Session

—
Novembre / November 2020

Contenu/Inhalt	Pages/Seiten
Première séance, mardi 17 novembre – <i>1. Sitzung, Dienstag, 17. November</i>	3709 – 3752
Deuxième séance, mercredi 18 novembre – <i>2. Sitzung, Mittwoch, 18. November</i>	3753 – 3792
Attribution des objets aux commissions – <i>Zuweisung der Geschäfte an die Kommissionen</i>	3793 – 3794
Messages – <i>Botschaften</i>	3795 – 3894
Préavis – <i>Stellungnahmen</i>	3895 – 3919
Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i>	3920 – 3925
Questions – <i>Anfragen</i>	3926 – 3952
Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i>	3953 – 3956
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	3957 – 3960
Cercles électoraux/Wahlkreise	Sièges/Sitze
SC Sarine-Campagne/Saane Land	24
GR Gruyère/Greyerz	19
SE Singine/Sense	15
FV Fribourg-Ville/Stadt Freiburg	14
LA Lac/See	13
BR Broye/Broye	11
GL Glâne/Glâne	8
VE Veveyse/Vivisbach	6
Groupes parlementaires/Fraktionen	Sièges/Sitze
PS/SP Groupe socialiste/ <i>Sozialdemokratische Fraktion</i>	28
PDC/CVP Groupe démocrate-chrétien/ <i>Christlichdemokratische Fraktion</i>	27
UDC/SVP Groupe Union démocratique du centre/ <i>Fraktion der Schweizerischen Volkspartei</i>	21
PLR/FDP Groupe libéral-radical/ <i>Freisinnig-Demokratische Fraktion</i>	21
VCG/MLG Groupe Vert Centre Gauche/Mitte Links Grün	13



■ SP/PS ■ PDC/CVP ■ UDC/SVP ■ PLR/FDP ■ VCG/MLG

Première séance, mardi 17 novembre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
		Validation du mandat de députée de Mme Anne Favre-Morand, en remplacement de Nicoas Repond et assermentation		
2020-GC-66	Loi	Participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie du Covid-19	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Sylvie Bonvin-Sansonrens
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Année 2021	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Direction des finances (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Ursula Krattinger-Jutzet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Direction de la sécurité et de la justice (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement Maurice Ropraz</i>
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Direction de l'économie et de l'emploi (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Claude Chassot Représentant-e du gouvernement Olivier Curty</i>
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Nadine Gobet Représentant-e du gouvernement Jean-François Steiert</i>
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Benoît Piller Représentant-e du gouvernement Georges Godel</i>
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Pouvoir législatif (2021)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e Benoît Piller Représentant-e du gouvernement Mireille Hayoz</i>
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat	Récapitulation générale	Discussion	<i>Rapporteur-e Laurent Dietrich Représentant-e du gouvernement Georges Godel</i>
2019-DFIN-38	Décret	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e Laurent Dietrich Représentant-e du gouvernement Georges Godel</i>
2020-DFIN-52	Loi	Fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e Laurent Dietrich Représentant-e du gouvernement Georges Godel</i>
2020-GC-168	Election ordinaire	Un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Nicolas Repond	Scrutin de liste	
2020-GC-165	Election judiciaire	Assesseur-e à la Justice de paix de la Singine (travail social, de préférence dans la protection des adultes)	Scrutin uninominal	
2020-GC-164	Election judiciaire	Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)	Scrutin uninominal	

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bernhard Altermatt, Susanne Aebischer, Muriel Besson, Patrice Jordan, Bruno Marmier, Pascal Moënnat, Jacques Morand, Christa Mutter. MM. Jean-Pierre Doutaz et Stéphane Peiry annoncent un retard.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore, à l'exception de M. Olivier Curty, en quarantaine en raison de la pandémie du Covid-19. M. Curty prend part aux débats par visioconférence.

La Présidente. J'ai le plaisir d'ouvrir cette avant-dernière session de l'année 2020.

Communications

La Présidente. Comme vous le savez, il y a eu des contaminations consécutivement à notre dernière session. Même si ces contaminations ont vraisemblablement eu lieu en dehors de la session, et aussi compte tenu de la situation épidémiologique actuelle et pour limiter les risques d'infection, je vous informe que les mesures de protection ont été renforcées. Désormais, la distance entre les tables des députés est portée à 2 mètres, comme en session de juin. La pause-café est supprimée. Il n'y aura pas de machine à café non plus. Le port du masque est obligatoire en tout temps, même lorsque vous êtes assis. Le nombre de postes de désinfection des mains a été augmenté. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de respecter scrupuleusement ces règles de conduite et de rester vigilants afin de ne pas contribuer à une propagation du virus.

Enfin, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signaler: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantionale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées et les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Validation du mandat de députée de Mme Anne Favre-Morand, en remplacement de Nicoas Repond et assermentation

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté sur la base du dossier y relatif que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Gruyère. Le Bureau a également constaté que M^{me} Anne Favre-Morand remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de députée.

> Ce mandat est validé tacitement.

> M^{me} Anne Favre-Morand est assermentée selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Loi 2020-GC-66**Participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie du Covid-19**

Rapporteur-e:

Bonvin-Sansonnenens Sylvie (VCG/MLG, BR)

Rapport/message:

06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3892)

Entrée en matière

Bonvin-Sansonnenens Sylvie (VCG/MLG, BR). Je suis aujourd’hui la porte-parole du Bureau pour soumettre à votre appréciation la loi urgente autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de Covid-19.

Nous avons déjà dû nous prononcer au moyen d’une ordonnance parlementaire le 27 mai dernier afin de permettre aux députés à risques, en quarantaine ou isolés, de participer aux débats et de voter à distance. Les termes de cette ordonnance avaient été confirmés par le Service de législation. Or, en parallèle, un avis de droit avait été demandé au Professeur Martenet. Ses conclusions nous sont parvenues en septembre. Cet avis de droit confirme la constitutionnalité et la légalité de notre proposition. Sur le fond, notre démarche était tout à fait correcte. Sur la forme en revanche, l’instrument n’a pas été jugé adéquat. Le professeur Martenet nous conseille, pour rendre possible un recours par référendum, d’établir plutôt une loi urgente. Le contenu de la loi que le Bureau vous propose aujourd’hui est donc une reprise des articles de l’ordonnance, établie en collaboration avec le Service de législation.

Quelques informations préalables sur les articles que nous allons étudier. Le Service de législation avait proposé de demander aux députés la fourniture d’un certificat médical. Afin de ne pas surcharger les parlementaires et les médecins de lourdeurs administratives, et parce qu’il faut rester souple tout en faisant confiance aux députés, le Bureau a décidé de retirer l’exigence d’un certificat médical. La formulation sera donc « pour des raisons de santé attestées ». Le Bureau sera habilité à gérer ce qui est entendu par attestation, dans un esprit de confiance et de souplesse tout en cherchant à éviter les abus éventuels.

L’obligation de s’annoncer avant la session pour pouvoir bénéficier des moyens de vote à distance reste valable. La notion de « suffisamment à l’avance » laisse assez de marge de manœuvre pour gérer les exigences techniques. Le Secrétariat du Grand Conseil me demande de préciser que le délai d’annonce a pu être rallongé. Il est désormais fixé au vendredi précédent la session jusqu’à 17 h.

Par ailleurs, cette loi pourra entrer en vigueur immédiatement après son acceptation et sera donc valable déjà cet après-midi.

Une précision encore, il va de soi que les députés qui participeront à distance toucheront leurs jetons de présence mais pas leurs indemnités kilométriques ni les indemnités pour leur temps de déplacement.

Enfin, vous n’êtes pas sans ignorer qu’une commission travaille actuellement à une refonte de la loi sur le Grand Conseil. La loi urgente Covid-19 que nous votons aujourd’hui n’est valable que durant la période de la crise Covid-19. Ses principes sont actuellement limités dans le temps mais ils pourront éventuellement être discutés dans le contexte de la nouvelle loi, si la commission le juge utile.

Sudan Stéphane (PDC/CVP, GR). Le projet de loi urgente qui nous est soumis est totalement lié à la situation sanitaire due à la pandémie du Covid-19 qui nous frappe durement actuellement.

A la suite d’un avis de droit demandé par le Bureau et afin que les institutions puissent fonctionner de manière adaptée et légale, il est nécessaire de consolider l’aspect juridique de la participation et du vote à distance. De ce fait, avec l’entrée en vigueur de cette nouvelle loi urgente, le groupe démocrate-chrétien va entrer en matière et soutenir la version soumise, l’ordonnance parlementaire sur la participation à distance votée le 27 mai dernier devant être abrogée.

La nouvelle loi traite les points suivants: les principes de participation à distance en session, les modalités, par exemple le Bureau détermine pour chaque session, en fonction de la situation, la mise en œuvre du droit de participer à distance, le délai d’annonce "suffisamment à l’avance", principalement pour des raisons techniques. Le quorum doit toutefois être présent dans la salle, l’avis de droit le confirme.

Cette loi va également donner des bases et l’assise légale pour les séances de commissions possibles à distance. Elle précise aussi les procédures des systèmes informatiques qui doivent garantir l’authentification des processus, sécurité et autres, voire la confidentialité des débats de commissions par exemple.

Enfin, son entrée en vigueur est prévue immédiatement et aussi longtemps que la pandémie l’exigera. Il est prévu que le Bureau du Grand Conseil évalue régulièrement la situation et abroge formellement la présente loi au terme de sa durée de validité.

Par ce propos, j'invite les membres présents dans la salle à accepter l'entrée en matière et à approuver cette loi urgente qui permet à l'institution qu'est le Grand Conseil et ses commissions de fonctionner et de faire son travail dans cette période très particulière.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Le groupe Vert Centre Gauche va souscrire à cette loi. Situation spéciale égale loi spéciale. Nous devions trouver une solution pour permettre à tous les députés qui ont été élus comme représentants de la population fribourgeoise de pouvoir participer, quelle que soit la situation pandémique et sanitaire, aux séances du Grand Conseil et à assumer leur rôle de députés. C'est dans ce sens que cette loi spéciale prend tout son sens. En ce qui concerne les adaptations nécessaires, nous aurons tout le temps de pouvoir les mettre en œuvre lors de la révision de la loi sur le Grand Conseil. C'est dans ce sens que je vous propose d'approuver cette loi.

Bonny David (PS/SP, SC). Je ne vais pas répéter ce que mon collègue Benoît Rey vient de dire puisque je partage pleinement son point de vue. Il s'agit simplement d'une loi progressiste, utile et nécessaire durant cette période de pandémie. Il est clair que toute liberté est laissée au Bureau pour apprécier la situation qui sera faite à chaque session.

On tient aussi en particulier à remercier et à relever le défi informatique qu'engendre cette loi puisque nous pouvons fonctionner avec Teams. Nous avons eu des séances et cela fonctionne. Remerciements à M. Dupasquier et à toute l'équipe informatique du Grand Conseil pour ces visioconférences.

Il est aussi vrai qu'il y a une aide financière pour chaque député chaque année, si bien qu'il n'y a pas d'excuses d'avoir un problème de wifi. On peut donc très bien fonctionner de cette manière. Le groupe socialiste soutient pleinement cette loi et vous invite à en faire de même.

Bonvin-Sansonrens Sylvie (VCG/MLG, BR). Je remercie tous les députés qui se sont exprimés. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. On va pouvoir passer à l'examen de détail.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de Covid-19

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Bonvin-Sansonrens Sylvie (VCG/MLG, BR). Cet article concerne les séances des commissions parlementaires. Nous en avons déjà discuté. La participation à distance n'est pas autorisée lors des séances de commissions qui se tiennent en présentiel. C'est tout le monde ou personne.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires : Ordonnance parlementaire sur la participation à distance aux débats et le vote à distance pendant la pandémie Covid-19 du 27 mai 2020

> Adopté.

IV. Clauses finales

Bonvin-Sansonrens Sylvie (VCG/MLG, BR). En ce qui concerne la partie IV, vous voyez que la présente loi est soumise au référendum législatif. C'était cet élément qui manquait dans l'ordonnance urgente que nous avions votée en mai. Cette loi entre en vigueur non pas demain comme prévu au début mais immédiatement.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de Covid-19

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires : Ordonnance parlementaire sur la participation à distance aux débats et le vote à distance pendant la pandémie Covid-19 du 27 mai 2020

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Michelod Savio (VE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürdel

Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP). *Total: 86.*

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Année 2021

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Entrée en matière générale

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). La Commission des finances et de gestion s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2021 qui vous est présenté. Préalablement à l'examen en plénum de la Commission des finances et de gestion, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus détaillé, comme cela se fait habituellement.

La Commission des finances et de gestion adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions, et plus particulièrement à M. le Commissaire, au secrétaire général et au trésorier de la Direction des finances.

Les rapporteurs de chaque Direction vous ferons, compte tenu de la situation sanitaire, un bref rapport spécifique au fil de l'après-midi lors de l'examen de détail du budget.

Il faut tout d'abord relever le contexte difficile de l'exercice de planification 2021 compte tenu de la situation pandémique actuellement extrêmement tendue. Il est en effet très difficile d'estimer bon nombre de postes de charges et de revenus en raison de l'incertitude liée à l'évolution de la situation. Néanmoins, le Conseil d'Etat présente un budget équilibré avec 281 380 frs d'excédent de revenus au compte de résultats, un total de revenus de 3 786 033 790 frs pour un total des charges de 3 785 752 410 frs, soit + 65,5 millions de francs ou + 1,8% par rapport au budget 2020. L'équilibre du compte de résultats respecte ainsi l'article 83 de notre Constitution cantonale. Il a été atteint en puisant dans les fonds et provisions à hauteur de 117 millions de francs, dont un prélèvement de 75 millions sur la provision de la BNS. Le compte de résultats présente des revenus d'impôts qui se montent désormais à 1,3 milliard de francs, en baisse de 75,9 millions de francs (- 5,4%) en raison de la contraction de l'activité économique due au Covid-19 et des baisses fiscales en faveur des personnes physiques. En revanche, les revenus de transferts passent à 1,8 milliard de francs, en augmentation de 94,8 millions (+5,5%), dont 72,9 millions proviennent de la péréquation financière fédérale. Les revenus des biens, taxes et émoluments diminuent également de 20,8 millions de francs. Les revenus financiers augmentent de 34%, à 265,2 millions grâce aux prélèvements sur les fonds et provisions nécessités par la situation pandémique.

Plus en détail, le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques baisse de 61 millions de francs (- 6,2%), dont - 26 millions pour l'impôt sur le revenu, - 19 millions pour l'impôt sur la fortune et - 16 millions pour l'impôt à la source. Le revenu de l'impôt sur le bénéfice et le capital de personnes morales baisse de 19 millions (- 10,7%) pour les deux raisons évoquées précédemment.

Les baisses fiscales accordées aux personnes physiques pour un montant de 48,1 millions de francs profiteront à l'ensemble des contribuables pour un montant de 16 millions grâce à la baisse du coefficient cantonal de 100% à 98% pour l'impôt sur le revenu, aux assurés LAMal pour un montant de 10,8 millions grâce au déblocage partiel de la déduction pour les primes à l'assurance maladie, aux personnes seules à revenu modeste à hauteur de 3,3 millions, aux parents pour 500 000 frs grâce à une hausse de la déduction pour frais de garde, aux contribuables imposés sur la fortune en raison de la refonte des barèmes d'impôt sur la fortune et des déductions sociales y relatives pour un montant de 15,5 millions, et aux personnes imposées à la source à la suite de modifications du droit fédéral pour un montant de 2 millions. Enfin, à noter une diminution des autres revenus due à l'évolution liée à la nouvelle loi d'application sur les jeux d'argent.

Du côté des charges, les éléments principaux sont les suivants: L'augmentation des charges du personnel traduit une augmentation du nombre de postes de 92,46 EPT. Le secteur de l'enseignement, y compris la HES-SO et l'Université, absorbe à lui seul 59,46 EPT, augmentation liée à la croissance démographique principalement. La mise en place progressive du master en médecine nécessite encore 10,5 EPT supplémentaires. Le solde est réparti essentiellement entre l'administration centrale et la Police. Les charges du personnel augmentent ainsi de 23,1 millions de francs (+ 1,7%) à 1,4 milliard de francs.

Dans les autres charges, il faut noter une augmentation de 1,1% des charges de transferts ou subventions de l'Etat (20 millions), une augmentation de 2,9% des charges de consommation liées aux dépenses supplémentaires, notamment en faveur du plan climat, du développement durable et de l'enveloppe informatique dite digitalisation. L'évolution des charges du budget 2021 par rapport à 2020 est donc de 1,8%. L'évolution moyenne du taux de croissance des charges totales brutes entre 2016 et 2021 est de 2,5%, moyenne influencée par deux pics: le premier en 2017 avec une hausse de 3,9% liée à la fin des mesures structurelles et d'économie et à la cotisation supplémentaire à la Caisse de prévoyance du personnel, le second en 2020 lié à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises.

Le compte des investissements présente des dépenses de 209,1 millions de francs pour des recettes de 45,3 millions de francs. Les investissements nets se montent donc à 163,8 millions de francs, + 30,2% par rapport à l'évolution moyenne des années 2015-2019, et + 7,6% par rapport au budget 2020. La Commission reste prudente sur ces chiffres et espère, au contraire des années précédentes, que l'entier de ces montants puissent être dépensé. Les investissements principaux sont 29,6 millions pour les bâtiments, 25,3 millions pour les routes, 26 millions pour le Collège de St-Croix, 10 millions pour la BCU, 5 millions pour le GYB et près de 13 millions pour les établissements de détention, l'Université et le Musée d'histoire naturelle. En terme de subventions des investissements, 20 millions vont entre autres au domaine de l'énergie, 18,7 millions aux améliorations foncières. A noter également des achats de titres budgétés à 15,6 millions, liés à l'augmentation du capital-actions de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Le degré d'autofinancement des investissements bruts s'élève à 54,3%, en recul par rapport aux années précédentes.

En terme de gestion, la Commission des finances et de gestion a examiné les sujets suivants: La péréquation fédérale repart à la hausse en faveur du canton de Fribourg. C'est d'une part une manne bienvenue, mais qui atteste aussi de la relative faiblesse fiscale du canton. Il faut noter toutefois que le calcul est impacté par le lissage sur trois ans, l'excellente année 2014 n'étant plus prise en compte dans le calcul du budget 2021. Deuxièmement, le fonds pour les fusions de communes reste aujourd'hui peu utilisé. Seuls 12 millions sur 50 millions ont été dépensés. Troisièmement, la problématique de la taxe sur la plus-value a été discutée, dont l'issue plaide en faveur d'une seule pratique à l'échelon cantonal. La Commission des finances et de gestion suivra ce dossier avec attention.

L'intensité des investissements implique une hausse des ressources en personnel avec le problème récurrent pour trouver des ingénieurs et des mandataires externes. A cela s'ajoute la problématique désormais entrée dans les mœurs de l'augmentation du nombre de procédures d'oppositions et de recours.

Les dépenses de consommation augmentent notamment en faveur du plan climat qui bénéficie de premières mesures à hauteur de 10 millions de francs, financés à la fois par le budget 2021 (2,2 millions pour les mesures "développement durable" et "climat") et le plan de relance. Le projet de plan climat sera en consultation externe d'ici environ quinze jours. Sa mise en œuvre est prévue progressivement.

Du côté du HFR, il y a évidemment aujourd'hui une énorme pression. En terme de gestion, plusieurs mesures pour faire face à la pandémie ont été prises, comme par exemple une task force, des engagements en CDD, le dispositif de traçage, une unité mobile, des réserves de matériel, etc. La Commission des finances et de gestion suit en outre les recommandations de l'Inspection des finances faites à la DSAS. Enfin, une poursuite à la hausse des hospitalisations hors canton est à constater.

A noter encore l'augmentation de la provision pour certaines décharges. Concernant la Pila, la procédure suit son cours avec les parties concernées.

Une discussion a aussi eu lieu concernant la mise sous tutelle des communes. Premièrement, lorsqu'il y a une enquête administrative, la nomination d'administrateurs au sein d'une commune, qu'il s'agisse d'anciens élus ou de professionnels, relève de la stricte autonomie des préfectures. Lorsqu'une telle mesure est prise, elle est imposée. Les communes n'ont pas le choix même si elles les financent. D'un autre côté, en cas de mesures volontaires des communes, l'Association des communes fribourgeoises a mis en place, en collaboration avec la DIAF, une liste de personnes sous forme de mentors auxquels les communes confrontées à certains problèmes peuvent faire appel à titre préventif et sur une base volontaire, dans l'idée d'assurer un bon fonctionnement de la démocratie.

Enfin, la Commission des finances et de gestion a mis dans ses dossiers à suivre tout particulièrement les dossiers suivants: le plan de relance et les cas de rigueur ainsi que les dépenses nouvelles qui seront liées au Covid-19, l'analyse des déménagements et des charges locatives de l'Etat — le rapporteur de la DAEC reviendra sur le sujet —, la vision globale du campus de Posieux, Grangeneuve et de l'Agroscope, le suivi de l'évolution du SEJ étant donné la sortie imminente du

rapport Ecoplan, le suivi de l'évolution de la politique foncière active et de son Etablissement, ainsi que le suivi des sites Tetra Pak, Elanco et Bluefactory. Pour ce dernier, une recapitalisation de l'ordre de 50 millions de francs est annoncée. Les discussions entre les deux propriétaires de la société sont en cours.

La Commission des finances et de gestion a accepté l'entrée en matière sur le budget 2021 par 12 voix contre 0 et 1 abstention. La grande majorité des membres de la Commission des finances et de gestion se réjouit du budget présenté et a fait part de sa satisfaction pour cet exercice budgétaire. Cependant, la situation fiscale et les récentes diminutions de l'imposition ont fait débat, comme en témoigne un amendement déposé en Commission lors de l'examen de la DFIN afin de neutraliser la proposition de baisse du coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques prévue à 98% au lieu de 100%. Cet amendement portant sur un montant de 17 millions de francs a été refusé par 8 voix contre 4 et 1 abstention. J'y reviendrai par ailleurs lors du traitement du projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs pour la période 2021.

Un amendement a aussi été déposé lors de l'examen de la Chancellerie afin d'augmenter de 305 000 frs les subventions cantonales aux partis politiques pour l'année électorale à venir, portant le montant total à 500 000 frs. La Commission des finances et de gestion a accepté cette proposition par 10 voix contre 2 et 1 abstention. La compensation est faite au SITel sous "Travaux informatiques effectués par des tiers". Ces deux amendements seront débattus lors de l'examen par Direction.

Enfin, il faut noter que l'impact de la modification de la LICD, telle que décidée par le Grand Conseil concernant la déduction pour les frais de garde, n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2021 en raison des délais. Cette modification étant mineure en terme d'impact financier (0,02%), la Commission des finances et de gestion n'a pas jugé utile de modifier le décret. Le rapporteur de la DFIN reviendra sur ce point.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous présenter un budget 2021 équilibré. Celui-ci inclut non seulement des investissements renforcés, mais également des baisses fiscales en faveur de la population fribourgeoise et ceci malgré les effets de la pandémie.

De manière générale, l'équilibre budgétaire a été rendu possible grâce à une bonne maîtrise des dépenses ainsi qu'à des ressources extérieures au canton et un recours accru aux fonds et aux provisions. La politique d'anticipation que le Gouvernement a menée ces dernières années nous permet aujourd'hui d'assumer les pertes de revenus liées à la crise du Covid-19. Globalement, le taux de progression des charges et des revenus dans le budget 2021 atteint 1,8%. Les variations par rapport au budget 2020 proviennent principalement d'une évolution défavorable des recettes fiscales découlant des effets de la pandémie sur la situation économique de l'année 2020 qui va perdurer en 2021. Cette évolution est également due à diverses baisses fiscales concernant l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Les revenus issus de la péréquation financière fédérale qui enregistrent une hausse de 72,3 millions de francs permettent de compenser en grande partie la diminution de ces revenus propres. On peut également mentionner les augmentations de revenus liées à la taxe sociale en lien avec la réforme fiscale des entreprises. Concernant les subventions fédérales, diverses hausses sont à constater, notamment celle pour la réduction de primes à l'assurance maladie ainsi que celle pour les prestations complémentaires AVS/AI.

L'augmentation des charges est notamment due aux dépenses supplémentaires en faveur du plan climat et du développement durable. Le budget 2021 prévoit en effet le déploiement progressif du projet de plan climat que le Conseil d'Etat a mis en consultation. Une part importante de la croissance des charges est par ailleurs imputable à l'enveloppe informatique, hors Université et HES-SO, qui a progressé de 3,1 millions de francs, ceci afin de poursuivre le déploiement de la stratégie de digitalisation de l'administration 4.0.

En ce qui concerne l'augmentation des charges de transferts, elle concerne principalement les mesures cantonales du soutien lié à l'épidémie du Covid-19 en prévision de mesures sanitaires : l'assurance maladie et les institutions spécialisées, les maisons d'éducation, les EMS, l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que les indemnités aux compagnies de transport public.

Au chapitre des charges du personnel, celles-ci augmentent de 23,1 millions de francs, soit 1,7% entre le budget 2020 et 2021, une progression très légèrement inférieure à celle des charges globales. La raison de cette croissance s'explique par la création nette de nouveaux postes ainsi que par les paliers et la revalorisation de 0,25 % en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Un montant de 2,5 millions de francs s'ajoute aux montants forfaitaires en lien avec les coûts liés à la pandémie, task force, call center et équipe mobile.

Postes de travail. - L'augmentation de 92,5 EPT se répartit de la manière suivante: dans l'enseignement, on compte 59,46 nouveaux postes afin, d'une part, de faire face aux besoins supplémentaires découlant principalement de la croissance de la population, d'autre part, de poursuivre le développement des activités de la HES-SO Fribourg et de l'Université. A cela s'ajoutent encore les effectifs nécessaires à la mise en œuvre progressive du programme de master en médecine. Cumulés, ces nouveaux postes dédiés à l'enseignement représentent plus du 75% de l'augmentation nette des EPT effectifs de l'Etat.

En ce qui concerne les nouveaux postes dans le secteur de l'administration centrale, ils représentent au total 12,5 EPT, tandis que l'effectif de la Police augmente de 12 EPT.

Au chapitre des investissements, le volume est supérieur à ceux retenus lors de précédents budgets ainsi qu'à celui des derniers comptes. Le montant total s'élève à 209,1 millions de francs, soit une augmentation de plus de 11%. Le Conseil d'Etat démontre ici clairement sa volonté de renforcer les investissements compte tenu des perspectives conjoncturelles. Le degré d'autofinancement s'élève à 54,3%, légèrement inférieur à celui de l'année précédente qui était de 59,6%. Cela implique un besoin de financement de 74,9 millions de francs, besoin qui réduira d'autant la fortune de l'Etat.

En 2021, il est prévu de faire appel de façon particulièrement intensive aux fonds et aux financements spéciaux. Les prélèvements sur fonds directement liés aux dépenses engagées dans les domaines spécifiques emploi et énergie, nouvelle politique régionale, Bluefactory, routes, augmentent de plus de 7 millions de francs par rapport au budget 2020. En ce qui concerne le montant des prélèvements sur les provisions, il s'élève à 117,4 millions de francs, soit un montant en hausse de 55,7 millions de francs par rapport au budget 2020. Cette variation provient en grande partie du recours supplémentaire à la provision de la part au bénéfice de la BNS pour 50 millions de francs qui s'ajoutent aux 25 millions de prélèvement annuel ordinaire. Nos réserves nous permettent ainsi de faire face à l'écueil provoqué par la situation sanitaire et par les incidences conjoncturelles de la pandémie. A cet égard, j'aimerais relever que le plan de relance pour l'économie fribourgeoise, qui comprend un ensemble de mesures évaluées à 63,3 millions de francs, a été élaboré en tant que projet distinct et complémentaire au budget 2021. Il n'est dès lors pas intégré dans le budget ordinaire de l'Etat. Dans ces 63,3 millions, 50 millions sont financés par les ré-allocations de fonds et de provisions.

Avant d'en arriver à la conclusion, j'aimerais encore mentionner deux modifications auxquelles la Commission des finances et de gestion a procédé. Premièrement, une augmentation de l'ordre de 305 000 frs prévus pour assurer le financement des partis qui, à cause de la pandémie, ont de la peine à trouver des financements auprès de tiers. C'est pour cette raison exceptionnelle que le Conseil d'Etat s'est rallié et a accepté cette modification. Celle-ci est compensée par une diminution de l'enveloppe informatique. Deuxièmement, j'aimerais encore souligner le fait que le budget aurait dû subir une petite modification de 200 000 frs suite à la décision du Grand Conseil, lors de la session d'octobre, d'augmenter les déductions pour les frais de garde lors de la modification de la LICD. Le Conseil d'Etat, en accord avec la Commission des finances et de gestion, a choisi de ne pas modifier le budget étant donné que le montant est minime par rapport à l'ensemble des montants estimés de la fiscalité.

Au final, la solidité de nos finances cantonales nous permet aujourd'hui de surmonter les difficultés de l'exercice en cours ainsi que celles du budget 2021, tout en permettant le déploiement de mesures ciblées et destinées à soutenir la consommation. Dans le même temps, le budget 2021 préserve et développe les prestations publiques dans différents domaines, tels que la formation, la santé, le climat, la digitalisation.

Pour conclure, permettez-moi encore de remercier la Commission des finances et de gestion pour les discussions constructives dans le cadre de l'examen de ce budget. Au vu de ces considérations et au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2021 et à l'accepter tel qu'il ressort de l'examen de la Commission des finances et de gestion.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Notre groupe Vert Centre Gauche a pu prendre connaissance du message fourni de 60 pages concernant le projet de budget de notre canton. Nous remercions au passage et comme il se doit le Conseil d'Etat, le trésorier, toutes les Directions et les collaboratrices et collaborateurs pour le travail fourni dans l'élaboration de ce dernier exercice. D'une manière générale, bien entendu, nous n'allons pas contester ce budget. Certains députés interviendront peut-être de manière ciblée dans les différentes Directions.

La mouture du budget 2021, naturellement impacté par cette crise sanitaire qui n'en finit pas de durer, avec les chiffres qui nous sont donnés est certes équilibrée et on respecte la Constitution. Si vous me permettez cette métaphore, on marche sur des œufs. Espérons qu'ils soient cuits durs, cela pourrait éviter que l'on nous serve une omelette de déficit à l'heure des comptes.

Dans un premier temps, les chiffres sont donc rassurants avec un excédent de revenu de 281 000 frs, petit bénéfice mais bénéfice tout de même, conforme à l'exigence légale, tout ceci découlant d'une croissance semblable des charges et des revenus de 1,8%. Nous prenons acte de la volonté du Conseil d'Etat de ne pas lésiner sur les investissements en ajoutant 21,2 millions de plus à la mouture 2020 pour s'arrêter au montant de 209 millions.

A titre personnel, comme membre de la Commission des finances et de gestion, je souhaiterais vivement que l'on nous présente certes des investissements ambitieux mais sérieux au niveau des coûts de réalisation, qu'on arrête de présenter soit au Grand Conseil ou au peuple fribourgeois des projets qui font systématiquement l'objet de crédits complémentaires ou d'engagements additionnels, comme ce sera le cas demain dans le cadre de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège St-croix qui, j'espère, passera la rampe.

Pour continuer à parler chiffres, notre groupe constate à l'évidence que le degré d'autofinancement n'affiche pas forcément une forme olympique avec 54,3%, en recul de 5,3% par rapport à l'année précédente. 80%, tout le monde le sait, apparaît comme le but à atteindre. Notre attention s'arrête aussi sur les chiffres annoncés des revenus au compte de résultats où sur les dix catégories de revenus, huit progressent et deux, les revenus fiscaux et les revenus des biens, diminuent de 75,9 millions, respectivement de 20,8 millions.

Pour maintenir la bonne direction d'un budget d'exception, où les prévisions conjoncturelles se sont annoncées très difficiles à cadrer, l'Etat utilise les fonds et provisions constitués durant les années précédentes. Il pourra aussi profiter l'an prochain d'une péréquation financière plus généreuse de la Confédération, où Fribourg, semble-t-il, recevra 458 millions au lieu des 387,4 millions de cette année, comme l'a relevé M. le Rapporteur, M. Dietrich. Cela annonce bien entendu certaines faiblesses fiscales de notre canton.

Il a bien fallu aussi utiliser la fortune de l'Etat qui, à ce rythme-là, va s'évaporer rapidement, soyons sans crainte, ce d'autant plus que le plan de relance en faveur de notre économie est un projet séparé et complémentaire au budget, alimenté uniquement par une ponction sur la fortune.

Pour ce qui concerne les prestations de l'Etat, celles-ci sont garanties, ce qui a été annoncé par M. Godel. Nous l'en remercions.

Au sujet de l'utilisation de cette fortune, certains membres de notre groupe parlementaire se posent des questions quant aux diverses attributions et à la transparence qui doit accompagner ces démarches financières. Une remarque a été mise en avant concernant le financement du plan de relance et les moyens à disposition. On a noté que pour le plan climat un montant de 2,25 millions est prévu, auquel on ajoute des mesures complémentaires de 7,8 mios dans le plan de relance.

Avec le budget 2021, chers collègues, nous entrons dans une zone de turbulences sans précédent. Une bouée de sauvetage constituée par la fortune de l'Etat ne pourra à mon avis sauver tout le monde. On devra rapidement faire des choix et oublier notamment l'euphorie qui a caractérisé les décisions prises à la fin de l'année 2016, donc de la dernière période administrative. Si le Conseil d'Etat affirme sa volonté de marche en avant pour le canton, sa population et son économie, il doit pouvoir compter sur un Grand Conseil acquis à sa cause dans un débat où l'humain reste au centre. Le groupe Vert Centre Gauche entre en matière sur le budget.

Moussa Elias (PS/SP, FV). L'impôt heureux. Abstraction faite que le bonheur de l'auteur de l'ouvrage portant ce titre varie, semble-t-il, en fonction de la commune, toujours est-il que oui, payer ses impôts peut rendre heureux.

L'impôt heureux. Cela peut vous rendre heureux de savoir que les impôts que vous payez servent à financer les salaires de celles et ceux qui prennent soin de vos proches hospitalisés ou en EMS, et ce avec compétence, dévouement et humanité. Cela peut vous rendre heureux de savoir que les impôts que vous payez servent à financer le filet social qui atténue le choc lorsque malgré vous, vous devez diminuer votre temps de travail ou perdez votre emploi du jour au lendemain. Cela peut vous rendre heureux de savoir que les impôts que vous payez servent à financer les aides étatiques pouvant constituer votre unique bouée de secours avant la faillite. Et j'en passe. Donc oui, l'impôt heureux existe bel et bien, et la crise sanitaire le démontre.

Le budget 2021 de l'Etat de Fribourg, quant à lui, rend le groupe socialiste malheureux. Un budget équilibré, certes, mais uniquement en raison du prélèvement de la quasi-totalité de la provision de la BNS qui compense les rabais fiscaux imposés par la majorité de notre Parlement. Sans ces différentes baisses fiscales déjà acceptées ou en cours de l'être, ces provisions auraient pu servir au financement d'un plan de relance plus ambitieux, respectivement servir à éviter des coupes futures dans les prestations offertes par l'Etat.

Pour notre groupe, le budget 2021 n'assume pas les pertes économiques liées à la crise sanitaire et, à l'instar du plan d'annonce des prochaines mesures structurelles et d'économie du canton de Fribourg voté lors de la session d'octobre, annonce un avenir sombre – moins pour les finances de l'Etat en tant que telles, mais pour les prestations de qualité offertes. Comme lors de la session d'octobre, nous nous opposons également aux baisses d'impôts prévues.

Wir sind jedoch selbstverständlich nicht einfach Neinsager. So begrüssen wir etwa die Schaffung der neuen Stellen und die Reallohnerhöhung für das Staatspersonal, welches mit der sanitären Krise und der Pensionskassenreform mit ganz neuen Herausforderungen zu kämpfen hatte und hat.

Ebenfalls besonders positiv hervorzuheben sind die erhöhten Investitionsausgaben, auch wenn bereits heute - wie in den letzten Jahren auch - absehbar ist, dass diese wohl nicht gänzlich getätigten werden. Auch die ersten zur Verfügung gestellten finanziellen Mittel zur Umsetzung des staatsräätlichen Klimaplans begrüssen wir, auch wenn es sich hier nur um das absolute Minimum handelt.

Diese wenigen Lichtblicke im Voranschlag 2021 genügen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei jedoch nicht, um blindlings die zahlreichen Schattenseiten im Hinblick auf die drastischen zukünftigen Einbrüche der Steuereinnahmen auszublenden.

Partant, le groupe socialiste entrera certes en matière sur ce budget 2021, mais s'abstiendra lors du vote final sur le budget et refusera le décret fixant le coefficient d'impôt pour 2021. Il convient de prévenir les futures coupes dans les prestations de l'Etat, voire un nouveau sacrifice demandé aux employés de l'Etat et de se remémorer l'impôt heureux !

Pour finir, j'annonce que le groupe socialiste déposera un amendement visant à augmenter les ressources financières aux services d'aide et de soins à domicile. L'amendement sera développé et motivé lors de l'examen de détail.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Nous ne savons pas si c'est le bon moment, mais c'est en tout cas d'actualité et le bon lieu. Je me permets donc de faire cette intervention puisque nous parlons budget et que la situation que nous vivons est grave, spécialement pour une grande partie de nos commerces.

Mes liens d'intérêts: je dirige deux entreprises de transport de personnes et suis partie prenante de deux sociétés actives dans le commerce de boissons et location de matériel de fête. Je fais donc partie de ces entrepreneurs qui ont derrière eux toute une vie de labeur dans une société familiale avec tous les soucis et les satisfactions qui vont avec.

Il faut bien le dire, aujourd'hui il ne reste plus que de l'inquiétude et du désarroi, mais j'ose espérer de l'espoir aussi. A l'image des Genevois qui se rendent dans les commerces vaudois, nombreux sont les Fribourgeois qui se rendent dans les restaurants bernois. Cette situation est désespérante pour nos tenanciers et pour leurs fournisseurs. Je ne peux que regretter que les cantons n'arrivent pas à se concerter pour éviter ces disparités. Bien évidemment, la situation sanitaire de notre canton est difficile et dramatique. J'en suis conscient comme nous tous. Je ne veux donc pas juger les décisions du Gouvernement qui a très certainement des informations que je n'ai pas. Cependant, le temps passe vite et la situation devient terriblement difficile pour de nombreux commerces. Par conséquent, il faut des mesures de soutien concrètes très rapidement. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, toutes les entreprises ne sont pas touchées de la même manière. Tout comme les restaurateurs, quelques corps de métiers se sont vus interdits de travailler directement, mais aussi indirectement puisque toutes les manifestations ont été annulées. C'est le cas de l'évènementiel, des fournisseurs locaux, des traiteurs, des marchands de boissons et de location de matériel de fête. La liste n'est bien sûr pas exhaustive. Malgré tout, pendant ce temps-là, les charges fixes, le fonctionnement, la maintenance, les abonnements et les amortissements sont tous à assumer. La situation est encore pire pour d'autres entreprises qui sont impactées depuis plus d'une année déjà. C'est mon cas pour le transport de personnes puisque la clientèle asiatique ne vient plus depuis octobre 2019. De plus, pratiquement toutes les autres sorties ont été annulées depuis le mois de mars à cause de la fermeture des prestataires, l'interdiction des évènements culturels et sportifs, des restrictions, mais surtout à cause de l'inquiétude bien légitime de la clientèle. Les sociétés survivent depuis presque neuf mois avec un chiffre d'affaires misérable dans le secteur du voyage, tout en assumant quatre salaires qui ne sont pas pris en charge par les RHT, puisque nous sommes une société anonyme, totalement en main familiale.

En résumé, fort heureusement le Grand Conseil avec l'appui du Conseil d'Etat a pris la mesure de cette catastrophe économique en votant à une large majorité une aide pour les cas de rigueur. Il faut maintenant que ces aides arrivent le plus rapidement possible. Il faut aussi que nos commerces restent fermés aussi peu que nécessaire et puissent rouvrir aussi vite que possible. Par avance, je remercie le Conseil d'Etat pour qu'il agisse uniquement aussi vite que possible.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la Commission des finances et de gestion et conseiller communal à Ursy. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du budget 2021 de l'Etat de Fribourg. Le canton de Fribourg, comme tous les autres cantons suisses, s'est heurté à une tâche très difficile dans l'élaboration de son budget 2021. La difficulté à dessiner les contours de ce dernier est due à cette fameuse pandémie mondiale de Covid-19 que nous traversons actuellement. L'Etat de Fribourg a dû et devra encore investir grandement ces prochains mois. L'exercice d'un tel budget est très difficile et périlleux. Le budget 2021 présente un résultat équilibré avec un excédent de 300 000 frs. Le résultat positif est dû aux ressources extérieures et un recours accru aux fonds et provisions constitués ces dernières années.

Nous avons constaté que le budget 2021 intègre les baisses fiscales en faveur de la population fribourgeoise. En cette période de pandémie, nous remarquons avec grande satisfaction que les investissements sont en croissance par rapport aux années précédentes. Le volume d'investissements bruts est prévu à hauteur de 209,1 millions de francs.

Pour nous faire une idée plus précise de l'avenir, il est important d'inclure les effets de la crise économique que nous traversons et qui se présentera à nous dans les mois à venir. Nous constatons que le prélèvement sur les provisions s'élève à un peu plus de 117 millions de francs et que le degré d'autofinancement des investissements de notre canton atteint 54,3%. La progression des charges et des revenus cantonaux entre le budget 2020 et le budget 2021 atteint 1,8%, pourcentage inférieur à la moyenne des années passées. Dans les principales ressources, nous remarquons une baisse des impôts et des transferts en hausse. Les budgets 2020 et 2021 se différencient principalement par une évolution défavorable des recettes fiscales découlant des effets de la pandémie du Covid-19 sur la situation économique de notre canton.

Nous remarquons que dans les revenus de transferts la péréquation financière fédérale est plus élevée de quelque 72,3 millions de francs. Cette situation permet à notre canton de compenser en grande partie la diminution observée au niveau

des revenus fiscaux. Diverses hausses sont à constater pour les subventions fédérales, pour les prestations complémentaires AVS/AI et celle pour la réduction des primes à l'assurance maladie. La part à l'impôt fédéral direct progresse, elle, de quelque 8 millions de francs.

L'augmentation du personnel se situe à 90,5 EPT. Nous demandons à l'avenir au Conseil d'Etat d'analyser toujours et encore les besoins de postes de travail supplémentaires.

Le plan climat et le développement durable ont créé une augmentation des charges de consommation dues aux dépenses supplémentaires. Nous constatons que les prélèvements sur les fonds directement liés aux dépenses engagées dans les domaines spécifiques tels que l'emploi, l'énergie, la nouvelle politique régionale, Bluefactory et les routes augmentent de plus de 7 millions par rapport à l'an passé.

Le plan de relance pour l'économie fribourgeoise a été élaboré en tant que projet distinct et complémentaire au budget 2021. Il a ainsi permis de mettre à disposition des moyens financiers pour soutenir notre économie. Nous constatons que malgré la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, le Conseil d'Etat est parvenu à équilibrer le budget 2021. Cet équilibre financier a été possible en ayant grandement recours aux fonds et provisions créés ces dernières années.

Le groupe de l'Union démocratique du centre souligne que la solidité financière de notre canton est due aux rentrées fiscales très importantes engrangées ces dernières années. Ces rentrées financières nous permettent aujourd'hui de surmonter pratiquement toutes les difficultés de l'exercice en cours et du budget 2021 en soutenant de manière tangible l'économie et la consommation. Nous devons impérativement garder en vue le soutien à notre tissu économique, les prestations publiques dans le domaine de la santé, de la formation et du climat. Le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière sur ce budget 2021.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Au nom du groupe libéral-radical, j'aimerais tout d'abord remercier les services de l'Etat ainsi que la Direction des finances pour la préparation de ce budget 2021.

Ne soyons pas dupes. L'équilibre budgétaire est un leurre, un leurre pourtant bienvenu que le groupe libéral-radical salue. Un budget équilibré grâce à la dissolution de réserves et provisions pour atténuer l'impact du Covid-19 et d'autres mesures, un budget équilibré qui ne le restera pas si la situation ne s'améliore pas rapidement. Alors oui, les réserves doivent servir à ce genre de situations exceptionnelles et il est temps de les utiliser, mais il y a fort à parier que les comptes ne seront pas aussi reluisants que ne laisse paraître le budget traité en ce moment. La BNS, quant à elle, ne sera également pas à chaque fois la généreuse donatrice d'un canton sur lequel les nuages noirs s'amoncèlent jour après jour. Une péréquation financière bénéfique au canton de Fribourg, j'appelle cela une aide humanitaire aux cantons pauvres. Soyons现实istes, le canton de Fribourg est pauvre. Voyons le verre à moitié plein et relativisons: pauvre mais bien géré en comparaison suisse, riche et toujours bien géré en comparaison internationale. Il est cependant nécessaire que les citoyens du canton bénéficient aussi de cette manne financière, notamment via la réduction d'impôt prévue au budget, l'attractivité fiscale du canton étant importante. Au-delà de la baisse fiscale, je rappelle à M. le Député Moussa que je suis également heureux que l'Etat investisse 380 millions pour les employés, montant tout de même cinq fois plus élevé que les 60 millions que l'on redonne aux plus des 300 000 habitants du canton, versus les 20 000 employés de la fonction publique.

La rigueur toute fribourgeoise, les efforts consentis permettent aujourd'hui au canton de Fribourg d'affronter des moments difficiles sans devoir s'endetter au-delà de l'entendement pour assurer le fonctionnement du ménage commun. Cette situation ne doit pas s'éterniser car nous devrons rapidement penser un nouveau plan de mesures structurelles. Avant cela, il existe bien des manières de réduire la voilure. J'en veux pour preuve les montants exorbitants que la DAEC, par exemple, dépense dans des crédits d'études qui finalement aboutissent à des surcoûts souvent à peine compréhensibles. Je fais notamment allusion au point que nous traiterons demain concernant le Collège St-Croix.

Quid des actions que pourraient mener des communes sur la gestion des PAL et leur potentielle incidence sur les comptes de l'Etat, les factures ouvertes qui pourraient mettre à mal le canton pour des fautes que certains pourraient qualifier de graves? Des millions de francs sont dépensés dans la digitalisation, qui, je le rappelle, est l'un des points culminants du programme gouvernemental, mais j'ai toujours l'impression que le site web de l'Etat est formaté pour mon "Commodore" reçu en 1992, alors qu'internet n'était disponible qu'au grand public. Le site de l'Etat et les services digitaux sont un peu le Ballenberg de l'information. Il n'est pas question aujourd'hui de prévoir des coupes budgétaires, mais bien de dépenser mieux, de manière efficiente, et d'arrêter le gaspillage des ressources financières de l'Etat, sans quoi des mesures devront être prises plus tôt.

Nous sommes surpris du ralliement du Conseil d'Etat à l'augmentation des contributions aux partis politiques dans un temps de crise où cet argent pourrait être dévolu à d'autres causes plus urgentes. Une contribution heureuse de M. le Député Moussa pour les partis. Merci de tout cœur. Il est également essentiel qu'une politique d'investissement ambitieuse soit mise en place pour 2021. Idéalement, il serait positif que les dépenses finales liées aux investissements soient supérieures à ce qui est prévu au budget. Le groupe libéral-radical insiste sur la nécessité d'investir chaque année et le fait d'autant plus pour 2021.

Ne voyez pas en mes propos les paroles d'un oiseau de mauvaise augure. Je peins un tableau quelque peu noir et je souhaite plus que quiconque me tromper. Le Conseil d'Etat remplit à satisfaction ses tâches et les comptes de l'Etat sont bons. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse durant des années. Or, il faut aussi constater que nous prenons gentiment le pli d'un canton riche en gérant certains aspects de manière un peu frivole, et c'est un point à corriger immédiatement. En résumé, le canton respecte l'équilibre budgétaire et nous l'en félicitons. Nous sommes cependant inquiets pour la suite et nous invitons l'Etat à mettre tout en œuvre pour limiter les dégâts, notamment occasionnés par le Covid, pour assurer des finances saines et pérennes pour les futures générations.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je prends la parole pour le groupe démocrate-chrétien. Tout à l'heure, Elias Moussa a parlé de l'impôt heureux. Je parlerai du budget heureux. Le groupe démocrate-chrétien est satisfait de ce budget. Si le trésorier n'était pas PDC, j'aurais même dit est très satisfait de ce budget. Pourquoi? Je pense que l'honneur en revient à tout le gouvernement d'avoir géré d'une façon très bonne cette situation très difficile qui consistait à préparer le budget 2021 dans le contexte de la pandémie. Vous avez eu au moins l'honneur de ne pas déroger aux principes de l'équilibre budgétaire et on ne peut que le saluer en vous en féliciter.

Pour le groupe démocrate-chrétien, il était important de retrouver les baisses fiscales qui ont été décidées et celles que nous allons décider aujourd'hui encore concernant la fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux. Pour moi, c'est un tout. Pour le groupe démocrate-chrétien, c'est un tout. Cela fait partie du processus de relance. Cela fait partie du processus de baisses fiscales pour les contribuables fribourgeois qui ont été mis naturellement à rude épreuve ces dernières années. C'était une bonne chose de faire ces réserves mais ça fait partie d'un tout d'assainir la Caisse de pension du personnel de l'Etat. Dans ce sens-là, je dois dire que ce budget équilibré nous satisfait pleinement.

Je tiens à relever l'augmentation de 1,8% des charges. Cela veut dire que le Conseil d'Etat, malgré la difficulté, continue à offrir des prestations de qualité à la population fribourgeoise, ce qui est une bonne chose. Plus 95 postes de travail, pour l'essentiel dans l'enseignement, je crois que c'est aussi un point principal pour notre Etat de maintenir les conditions optimales au niveau de l'éducation de nos enfants. Il y a aussi une augmentation de 0,25% des salaires du personnel de l'Etat, négociée dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pension. Nous saluons particulièrement aussi les efforts faits au niveau de la digitalisation et du développement durable. Quant aux ressources, elles augmentent paradoxalement aussi de 1,8%. Tant mieux. C'est ici tout de même un exercice un peu périlleux et un peu une certaine chance que nous avons car il faut bien relever que les baisses des rentrées fiscales cantonales dues, d'une part, au Covid, d'autre part, à nos décisions, ont été avantageusement remplacées et compensées par cette fameuse péréquation fédérale, de l'ordre de 72 millions. C'est une chance certainement unique mais qui tombe vraiment au bon moment. Je crois que c'était le moment de recourir à tous ces petits fonds et provisions. On a cette fortune et elle sera utilisée, mais à bon escient. On s'est toujours demandé ce qu'on allait en faire. On voit aujourd'hui l'assainissement de la Caisse, le plan de relance, les problématiques liées à ce Covid pour l'année 2021. Cela tombe au bon moment et je pense que c'était une bonne chose d'avoir eu toujours cette rigueur budgétaire, cette rigueur financière. Aujourd'hui, elle va certainement sauver le canton de Fribourg d'un endettement complètement surfait.

Concernant les investissements, là aussi vous avez eu le courage d'augmenter le montant à 209 millions. C'est le rôle de l'Etat d'être anticyclique dans les périodes difficiles pour l'économie, de donner du travail lorsque les autres acteurs de l'économie ont moins de possibilités de le faire. J'espère simplement une chose, c'est que les projets qui ont été déterminés se réalisent. C'est souvent un peu le défaut. On prévoit des grands montants et quand on voit les comptes et qu'une seule partie est réalisé, c'est extrêmement dommageable.

Il faut quand même se rendre compte que cette situation en 2021 doit être un passage pour nous, un passage difficile. On va puiser dans les ressources de l'Etat pour passer au mieux le cap. Je suis un optimiste. Je suis confiant. Je suis confiant, on va trouver un vaccin. Je suis confiant qu'en 2022 il y aura d'autres conditions cadres où l'économie pourra remplir pleinement son rôle, avec plus ou moins le plein emploi, avec des apports fiscaux plus importants, car il est vrai qu'un tel exercice est périlleux. Il tient la route. On vous en félicite pour 2021. On ne pourra jamais le reconduire plusieurs années de suite parce que ce ne sera plus possible par rapport aux moyens financiers. Le groupe démocrate-chrétien va à l'unanimité entrer en matière sur ce budget 2021.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Ich möchte das Thema der Finanzierung der Massnahmen für Klima und Umwelt noch etwas vertiefen. Mein Kollege Chassot hat dies bereits angetönt.

Die Situation ist für unsere Fraktion nicht zufriedenstellend. In erster Linie sind wir überzeugt, dass die heute zur Verfügung gestellten und vom Staatsrat kommunizierten Beiträge für den Klimaplan und die Strategie Nachhaltige Entwicklung nicht ausreichend sind. Ergreifen wir nicht drastische Massnahmen, wird der Klimawandel ein Ausmass annehmen, das auch die Freiburger Bevölkerung, unsere Institutionen und die Wirtschaft stark betreffen wird. Ein paar Millionen Franken reichen nicht aus, um dies zu verhindern, und die Folgekosten des Nichtstuns werden uns in Zukunft teuer zu stehen kommen.

Wir sind weiter der Meinung, dass die Mittel für das Gebäudeprogramm, die Strategie Nachhaltige Entwicklung, den Klimaplan und die Biodiversitätsstrategie nicht nachvollziehbar ausgewiesen sind. Für einzelne dieser Programme sind die Ausgaben in den Departementen verteilt, für andere findet man überhaupt nichts Relevantes. Ginge das nur mir so, könnte man vielleicht sagen, ich müsste einfach noch viel lernen. Aber ich kann Ihnen sagen, auch altgediente und ältere Grossräte könnten mir hier nicht weiterhelfen.

Es handelt sich beim Klimaplan und der Strategie Nachhaltige Entwicklung um übergreifende Massnahmen. Dies darf aber nicht als Grund vorgeschoben werden, um die Finanzierung nicht transparent auszuweisen. Wer im Budget nach Programmen und Strategien sucht, wird nur vereinzelt fündig. Die Bildung und die Verwendung von Fonds und Rückstellungen im Vermögen sind aus unserer Sicht ebenfalls wenig transparent. Für die Prioritäten des Staatsrates findet sich immer irgendwo Geld. Für die erwähnten Bereiche wird irgendwo etwas zusammengekratzt, anstatt endlich mit der nötigen und angemessenen Kelle anzurühren.

Wir fordern den Staatsrat deshalb auf, die Mittel zu erhöhen und transparent auszuweisen, damit sich die Bevölkerung - die im Übrigen immer noch, auch während der Covid-Krise, sehr sensibel für die Umweltpolitik bleibt - und die Parlamentarierinnen und Parlamentarier ein klares Bild machen können, wie der Staatsrat diese Krisen gewichtet.

Aus diesen und den von Kollege Moussa erwähnten Gründen werden ich und ein Teil der Fraktion Mitte-Links-Grün uns beim Dekret enthalten.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi, que l'entrée en matière est acquise. Je ne ferai pas de commentaires sur les différentes prises de position ou les avis politiques. Je note que le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement de la Commission des finances et de gestion concernant les subventions cantonales aux partis politiques de manière exceptionnelle. Il semble aller de soi que ce montant est unique et qu'en principe le montant reviendra à la normale dans le budget 2026. Je note enfin la remarque en lien avec l'objet suivant, c'est-à-dire le projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs. Probablement qu'il y aura un va-et-vient entre ces sujets, soit dans le budget, soit dans la loi.

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui acceptent l'entrée en matière. J'ai aussi entendu que certains d'entre vous s'abstiendront lors du vote final. J'en prends acte au nom du Conseil d'Etat. Quelques remarques de manière globale par rapport aux différentes interventions.

J'ai bien écouté les propos de M. le Député Chardonnens. Il a surtout parlé de la situation économique due au Covid et pas nécessairement du budget. C'est quand même un élément extrêmement important. Je ne vais pas commencer à dire quelles mesures le Conseil d'Etat a pris ou va prendre. Le Directeur de l'économie aura l'occasion de vous en dire plus en temps voulu sur ce qu'il va se passer. Je vous rassure, le Conseil d'Etat est très sensible à cette situation et il en cause à chaque séance et les séances se multiplient. Je crois que c'est important de prendre en compte cette situation économique, notamment les secteurs touchés.

J'en viens aux remarques de M. le Député Elias Moussa. Je vous assure, je ne vais pas écrire un livre sur l'impôt heureux ou malheureux. Laissons cela à d'autres. Chacun son dada. Permettez-moi de réintervenir. Vous avez beaucoup parlé sur ces impôts, qu'on en avait besoin. Vous avez parfaitement raison. Vous avez dit aussi que vous auriez souhaité un plan de relance beaucoup plus ambitieux. Essayons déjà d'investir ce qui a été prévu, pas seulement au budget 2021, mais dans le plan de relance. Je serais très heureux, et je pense que vous aussi, si on le réalise entièrement. Ce n'est pas aussi facile. De dire qu'on veut le faire c'est une chose, le mettre en œuvre c'est plus difficile.

Plusieurs d'entre vous, bien sûr, avec raison, tirent la sonnette d'alarme au sujet de l'utilisation des provisions. J'aimerais simplement vous dire que le Conseil d'Etat ne fait pas n'importe quoi. Il a accumulé des provisions qui nous servent aujourd'hui. J'aimerais simplement vous dire que le prélèvement sur la provision BNS est supérieur de 50 millions à celui de ces années dernières, puisque d'une manière générale on utilise entre 20 et 25 millions par année et que pour le budget 2021 on prélève 75 millions, donc 50 millions supplémentaires. C'est le montant que nous avons touché ces deux dernières années. Evidemment, il y a des années où on ne touche rien. En 2013 on n'a rien touché, en 2015 non plus. Cette année on a touché plus de 99 millions, 49 millions l'année dernière, cela fait une moyenne de 74 millions. On n'est pas en train de dévaliser la fortune de l'Etat mais de l'utiliser à bon escient. Je crois que c'est important de le rappeler. On ne pourra évidemment pas puiser pendant "x" années, je l'ai toujours dit. Pour le budget 2021, probablement pour 2022, mais on ne pourra pas continuellement utiliser les ressources de ces fonds pour équilibrer le budget. Je pense que l'on a trouvé un chemin qui nous paraît raisonnable.

Pour les autres remarques qui ont été faites, par exemple M. le Député Demierre insiste pour une analyse des postes. Je peux vous dire et vous pouvez poser la question à mes collègues du Gouvernement, l'analyse des postes se fait de manière très approfondie. On n'obtient pas des postes en disant: toi tu as le droit à tant. C'est approfondi, y compris pour l'enseignement — ce n'est pas le Directeur de l'instruction publique qui va me contredire — et y compris pour les postes de l'administration

centrale. Une analyse a été faite de A à Z et nous avons même eu l'appui du Service du personnel pour démontrer ou analyser le bien-fondé des demandes de chaque Direction.

J'en viens maintenant aux remarques concernant la problématique de la fiscalité. J'insiste, plusieurs députés sont intervenus - le député Collaud, le député Moussa qui pourrait déposer un amendement là-dessus. L'attractivité de l'Etat passe aussi par la fiscalité. Ce n'est que justice. Nous sommes un des cantons qui taxent le plus. On est le plus élevé en terme de fortune et on n'est pas le mieux loti en terme de revenus, du taux pour les revenus des personnes physiques. C'est important pour l'attractivité. Je suis même persuadé que c'est le meilleur plan de relance de ce canton de Fribourg parce que cela crée de la confiance auprès des Fribourgeoises et Fribourgeois, cela améliore quelque peu le pouvoir d'achat indispensable pour faire marcher l'économie. Je crois que c'est vraiment important. Après, certains ont fait la comparaison. Oui, on propose de mettre 380 millions pour la Caisse de pension dont 330 à charge de l'Etat. J'insiste que c'est nécessaire, indispensable. Vous l'avez d'ailleurs accepté à plus de 90% des députés. Je crois que c'est indispensable. Le parallèle pour les Fribourgeoises et Fribourgeois, eh bien avec six ans de baisse fiscale on aura le même niveau. C'est important de le rappeler pour ceux qui estiment que le montant de 380 millions est trop élevés.

J'interviens encore sur un point. M^{me} la Députée Ballmer a insisté sur le plan climat et a dit qu'il n'était pas suffisant. C'est assez rare qu'un Gouvernement mette en consultation - ce qu'il a fait pour le plan climat - et indépendamment de la mise en consultation il a déjà prévu 2,2 millions pour ce plan climat. Si vous prenez en compte le plan de relance, cela fait au total 10 millions pour ce plan. Nous n'avons donc pas attendu pour investir pour le climat et pour le développement durable. Cela date de nombreuses années. Je suis d'accord avec vous. Il faut intensifier, mais chaque chose en son temps. Je crois que le Gouvernement est assez fier d'avoir pu déjà, pour le budget 2021, mettre des montants relativement importants, y compris le plan de relance. Avec ces éléments, je crois avoir répondu aux principales remarques.

> L'entrée en matière générale sur ce projet de budget n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Direction des finances (2021)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Pour le compte de résultats, l'excédent de revenus budgétisé est de 1,8 milliard, en augmentation de 2% par rapport au budget 2020 et de 3,6% par rapport aux comptes 2019. En chiffres, au compte de résultats nous avons une diminution des charges de 7,6 millions et une augmentation des revenus de 41,6 millions, donc un excédent de revenus qui augmente de 49,3 millions.

Les augmentations des revenus proviennent des 75 millions pris sur la réserve de la BNS, de l'augmentation de la péréquation des ressources, que ça soit de la part de la Confédération ou de la part des cantons à fort potentiel, ou encore au centre de charge du Service des contributions de l'augmentation de la part à l'impôt fédéral direct, conséquence de l'introduction de la RFFA.

Les variations à la baisse sont dues à la nouvelle loi sur l'impôt à la source, mais surtout à l'introduction des déductions fiscales que nous avons votées en octobre dernier. A noter aussi que les prévisions budgétaires tiennent compte des effets de la pandémie Covid 19. Comme le Rapporteur l'a dit, l'augmentation de la déduction fiscale pour les frais de garde, de 10 000 à 21 000 frs, selon notre décision d'octobre dernier à l'occasion de l'examen de la modification de la loi sur les impôts n'a pas été répercutée sur les revenus de l'impôt des personnes physiques vu son faible impact de 0,02% sur le total de 813 millions budgétisés. La Commission des finances et de gestion a en effet considéré que cela ne nécessitait pas une modification du décret.

On relèvera aussi que la participation de l'Etat au financement de l'avance AVS est en augmentation pour tenir compte des départs potentiels à la retraite anticipée en relation avec la réforme de la CPPEF. Un montant de 11 500 000 frs est ainsi à

verser à la Caisse de prévoyance. Pour information il faut ajouter à ce montant le montant mis par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour les enseignants. C'est donc un total 18,85 millions qui sont budgétisés.

Pour le centre de charges SITel, le budget des charges augmente de 7,7% pour atteindre 66 millions. Les revenus sont stables. Si l'on additionne les postes "Achats de matériel et de logiciels", "Travaux informatiques effectués par des tiers" et "Entretien de matériel et de logiciels" dans toutes les Directions, on trouve 53,7 millions, en augmentation de 10 millions par rapport au budget 2020.

Pour le personnel de cette Direction, les équivalents plein-temps sont en progression de 3 unités, dont 2,5 sont pour le SITel. Il y a au total 490 équivalents plein-temps pour cette Direction.

Aux investissements, l'excédent des dépenses prévu est de 15,1 millions, en forte diminution puisqu'il était de 24,8 millions au budget 2020. Cela provient des postes "Achats de titres" et "Prêts à des tiers" qui ont diminué.

Le Conseil d'Etat s'est rallié à la version bis de la Commission des finances et de gestion qui induit une compensation, à savoir une baisse de charges de 305 000 frs à la position "Travaux informatiques effectués par des tiers" du SITel. Ce montant de 305 000 frs augmente parallèlement le financement des partis politiques. Nous reviendrons sur cette modification au centre de charges Chancellerie.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter aux propos du Rapporteur de la Commission, M. le député Benoît Piller.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a, en l'état, pas de modifications. La modification de la position 3130.049 - Travaux informatiques effectués par des tiers (SITel) doit être confirmée lors de l'examen de détail du centre de charges Chancellerie.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2021)

Rapporteur-e:	Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Der Ausgabenüberschuss der laufenden Rechnung im Budget 2021 beläuft sich auf Fr. 637 398 050, was einer Erhöhung gegenüber dem Voranschlag 2020 um Fr. 14 036 940 oder +2,25% entspricht. Was die Einnahmen betrifft, ist eine leichte Erhöhung von Fr. 557 210 oder + 0,12% festzustellen.

Der Ausgabenüberschuss in der Höhe von rund 14 Millionen Franken hat vor allem zwei Gründe: Die Erhöhung der Personalkosten um 14,1 Millionen Franken und die massive Erhöhung der Amortisationskosten um 9,8 Millionen Franken. Im Gegenzug ist zu erwähnen, dass die Ausgaben um 7 Millionen Franken zurückgehen, was Materialeinkäufe oder Dienstleistungen Dritter angeht.

Die Bruttoinvestitionen belaufen sich auf rund 43 Millionen Franken im Budget 2021, also 10 Millionen Franken höher als im Voranschlag 2020. Die kostspieligsten Projekte sind das Gymnasium in der Broye (5 Millionen Franken), das Gymnasium Sainte-Croix (16 Millionen Franken), BSU (10 Millionen Franken) und weitere.

Zu den Personalkosten:

Die Erziehungsdirektion verfügt im Jahr 2021 über 5 086,44 Stellenprozente gegenüber 5 022,58 EPT im Jahr 2020, was einer Erhöhung von 63,86 Stellenprozenten entspricht. Diese sind wie folgt aufgeteilt: Im administrativen Teil gibt es eine Erhöhung um 22,96 EPT, dies ist vor allem darauf zurückzuführen, dass die Vorsteher der Mittelschulen neu zum administrativen Teil gehören. Bei den Lehrpersonen ist eine Erhöhung um 27,31 EPT festzustellen, begründet durch Klasseneröffnungen und durch den Master in Medizin an der Uni.

Zu den Subventionen:

Die Subventionen sinken um 4,6 Millionen Franken, weil die Subventionen an die Gemeinden für kulturelle und sportliche Aktivitäten wegfallen (-3 Millionen Franken) und die Subventionen für minderjährige behinderte Kinder an die effektiven Ausgaben angepasst wurden (-1,3 Millionen Franken).

Auch die Subventionen an das SICHH sind um Fr. 800 000 tiefer, da für das Jahr 2021 eine Bundessubvention in der Höhe von 2,1 Millionen Franken erwartet wird für das neue Technologiekompetenzzentrum (wie in der Botschaft 2019-DICS-52 zu lesen ist).

Zur Universität:

Beim Budget 2021 der Uni ist eine Erhöhung von 13,59 EPT festzustellen, 10,5 EPT sind für die Einführung des Masters in Medizin vorgesehen. Das Globalbudget der Uni steigt von 101,3 Millionen Franken auf 109,1 Millionen Franken. Darin enthalten sind die 12,3 Millionen Franken, welche total nötig sind zur Einführung des Masters in Medizin. Die Erhöhung um 7,8 Millionen Franken erklärt sich vor allem durch höhere Abschreibungskosten für den Bau von Pérrolles 2.

Es gibt 2,3 Millionen Franken weniger Bundessubventionen, weil die Bundessubventionen zur Einführung des Masters in Medizin Ende 2020 auslaufen und für 2021 nicht mehr gewährt werden.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M^{me} la Rapporteure pour son rapport complet et concis.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis membre du sénat de l'Université de Fribourg. On nous dit que l'Université est toujours un bijou à Fribourg, qu'elle rapporte beaucoup, non seulement grâce à nos jeunes qui peuvent y poursuivre des études supérieures, mais grâce aussi au monde qu'elle draine des autres cantons et qui fait vivre l'économie à Fribourg. Cependant on ne lui donne pas suffisamment de moyens. J'ai essayé de faire un petit comparatif, de voir combien il y a d'étudiants dans les universités qui sont comme Fribourg, générales, et quel est le budget en relation. A Genève on met l'équivalent de 44 000 frs par étudiant, à Lausanne on met l'équivalent de 39 300 frs par étudiant, à Fribourg on ne met que 23 200 frs par étudiant. A mon sens, si on veut donner véritablement de l'ambition à notre Université, à notre recherche, il nous faut maintenant et dans ces prochaines années avoir le courage d'augmenter pas seulement de quelques milliers de francs, mais de manière bien plus drastique, d'autant que des coupes se préparent à l'Université. Je crois que c'est impératif de donner une bonne direction maintenant à notre Université et je souhaiterais avoir l'avis du Commissaire à ce sujet.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant et président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone.

L'engagement des travailleurs sociaux revient souvent sur la table dans les discussions sur le budget ou les comptes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Après des recherches, il s'avère qu'une petite somme est portée au budget 2021 pour ces engagements, respectivement le soutien aux communes qui en ont engagé. C'est déjà un bon début. La loi scolaire et en particulier son règlement d'applications à son article 19 précise que les travailleurs sociaux en milieu scolaire font partie du dispositif pour l'amélioration du climat scolaire. En discutant avec certaines communes qui ont mis à disposition ce dispositif, il semble que les subventions mettent du temps à arriver et à être acceptées. De plus, vous le savez très bien Monsieur le Commissaire, de nombreux établissements et de nombreuses classes sont confrontés à de gros soucis comportementaux de la part de plusieurs élèves. Et cette tendance ne fait que s'amplifier, laissant impuissant le personnel enseignant et les directions d'école. Malgré la mise en place de différentes mesures et l'ouverture d'une classe relais pour le primaire, notamment sur ce point l'intervention d'un travailleur social pourrait aider les enseignantes et les enseignants, désamorcer des conflits et améliorer le climat scolaire. Aujourd'hui il me semble que le recours à ces personnes est sous-exploité et sous-financé.

Pouvez-vous nous dire combien de communes et d'établissements scolaires ont mis en place des travailleurs sociaux et combien sont financés par l'Etat à hauteur de 50% ? Des demandes sont-elles en suspens et dans quelle mesure les budgets proposés sont-ils à même de satisfaire ces demandes ?

Est-ce que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, en vertu des textes légaux, propose aux communes et aux établissements scolaires ce type d'accompagnement en cas de problème ? Et enfin, pour les prochaines années, allez-vous augmenter la dotation budgétaire afin que les travailleurs sociaux trouvent une place dans de nombreuses communes fribourgeoises ?

Les travailleurs sociaux en milieu scolaire sont incontournables dans de nombreux établissements ainsi qu'une réponse importante à l'instauration d'un climat de relation ou d'une culture de la communication. Continuons à développer ce concept en donnant les moyens de son développement à l'école fribourgeoise.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Den Einwand von Herrn Kubski, dass die Universität zu wenig Mittel hat, lasse ich den Herrn Kommissar beantworten. Ich weiss auch nicht, wie viel ursprünglich vom Senat verlangt wurde, ins Budget zu nehmen.

Zur Frage von Herrn Gaétan Emonet, was die Schulsozialarbeiter betrifft: Diese sind an unseren Schulen nicht mehr wegzudenken. Sie kennen meine persönliche Meinung: Ich bedaure es zutiefst, dass hier nicht mehr Mittel eingesetzt werden. Einige Gemeinden bezahlen die Schulsozialarbeiter, andere nicht, was einer Ungleichbehandlung gleichkommt.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je peux répondre avec les éléments suivants: A la première question qui concerne finalement combien investit le canton pour son Université, vous avez donné des chiffres par étudiant. La proportion, si je la prends en terme de total: 42% des coûts de l'Université sont couverts par le canton. Vous avez pris Genève, Vaud, là on est dans des proportions de 55, 60, 65%, mais je relève premièrement qu'il y a des universités qui sont aussi dans l'ordre de grandeur de Fribourg - Lucerne est même un peu plus bas, 35% - Saint-Gall, Tessin, Neuchâtel. Ce qu'on peut déjà observer, c'est que dans les cantons qui ont des hôpitaux universitaires et des facultés de médecine, l'engagement du canton est significativement supérieur aux autres cantons. A Fribourg, on a 40 places en master en médecine, dans le canton de Vaud on a 240 comme à Berne, plus de 150 à Genève et évidemment ce sont des sources de coûts et d'engagements énormes. Fribourg n'a pas vocation d'avoir un hôpital universitaire, même si j'en serais le premier heureux bien sûr, même si nous avons une faculté des sciences et de médecine, même si nous avons fait l'effort, et il est très important pour notre canton, de développer le master en médecine et on continue sur cette voie-là.

Nous ne sommes pas à la hauteur de ces cantons pour ce qui est des facultés de médecine. Il y a également une autre raison qui est tout simplement la capacité financière du canton et puis enfin il y a la proportion des étudiants d'autres cantons ou de l'étranger. Fribourg est un canton extrêmement ouvert. Sur nos 10 000 étudiantes et étudiants de l'Université, il y en a 6 000 qui viennent des autres cantons, il y en a 1 500 qui viennent de l'étranger et il y a 2 500 Fribourgeois à Fribourg. Dans le canton de Vaud, c'est pratiquement l'inverse, il y a 30% d'étudiants d'autres cantons et deux tiers des étudiants qui sont des Vaudois dans le canton de Vaud, dans leur université. Nous recevons une part importante d'argent des autres cantons liée à la présence proportionnelle d'étudiants de ces 10 autres cantons. Un étudiant en médecine provenant d'un autre canton, c'est 53 000 frs par année, 25 000 frs par année et par étudiant pour le domaine de la science et 15 000 frs pour le domaine des lettres, des sciences sociales. Je crois que ces différents critères expliquent pourquoi on a ces différences entre cantons et universités suisses.

Pour la question ou la remarque de M. Emonet, d'abord je peux lui dire que je vais répondre tout soudainement à la question André Schneuwly et Violaine Cotting-Chardonnens qui m'ont demandé tout ce que vous avez demandé à l'instant. J'ai un tableau avec tous les éléments par commune côté francophone et côté alémanique. Là vous aurez toutes les réponses dans le détail. La réponse va prochainement passer au Conseil d'Etat et ensuite je la transmettrai avant la fin de l'année bien sûr au Grand Conseil. Là il y a vraiment la vision d'ensemble en terme d'engagement des travailleurs sociaux.

J'aimerais quand même dire que les soutiens dans les écoles, c'est toute une masse de mesures. Vous les avez citées; il y a l'unité mobile, il y a les classes-relais où nous avons mis un poids ces dernières années, où nous continuons de le faire. Il y a également des médiateurs, nous vous informons toutes les années, donc il n'y a pas qu'une mesure qui est le travailleur social qui en est une parmi d'autres, mais c'est l'ensemble du dispositif qu'il faut évidemment avoir en tête. Ce dispositif on l'a renforcé ces dernières années. J'ai eu l'occasion déjà, lors de la discussion sur les comptes, de dire qu'on prévoyait le développement, les corrections, comment pourrais-je dire, l'implication des travailleurs sociaux, aussi du côté francophone, du côté alémanique dans les prochaines années et notamment en fonction du prochain plan financier. Cela n'a pas changé, c'est toujours sur la table et j'aurai l'occasion, comme je l'ai dit, de répondre à une question parlementaire avec beaucoup d'exemples, de détails quant à la situation.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Direction de la santé et des affaires sociales (2021)

Rapporteur-e:	Butty Dominique (PDC/CVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Les charges de la Direction de la santé et des affaires sociales augmentent de 41 millions pour atteindre 1,151 milliard. L'excédent de charges est, lui, en augmentation de 24,8 millions par rapport au budget 2020. En tête des causes expliquant cette évolution, les mesures Covid et la hausse des subventions cantonales aux primes d'assurance-maladie. Telles sont les caractéristiques du budget 2021. Certaines Directions souffrent beaucoup plus du Covid-19 que d'autres et la Direction de la santé et des affaires sociales est bien sûr en première ligne. L'augmentation de l'effectif correspond aux nouveaux postes attribués à chaque Direction, soit 1,5 EPT supplémentaire, ce qui amène l'effectif total à 169 EPT.

La construction du nouvel hôpital cantonal bénéficiera, le moment venu, de subventions d'investissement de la part de l'Etat, selon la loi sur le financement des hôpitaux. Le projet sera conduit par le HFR, son emplacement probable est Chambliaux, le coût et la date d'ouverture sont encore incertains.

Au Secrétariat général, les charges augmentent de 2,4 millions, à près de 4,5 millions. Deux positions nouvelles liées au Covid expliquent un tel écart: 1,7 million pour les traitements du personnel auxiliaire comprenant une trentaine d'EPT en CDD pour la task force, le call center pour le traçage des personnes et l'unité mobile en soutien aux institutions à risques. Une position mentionne encore 700 000 frs pour des mandats de prestations pour le traçage de situations particulières. Les 30 EPT sont une estimation qui n'exclut pas qu'on ait peut-être besoin de 40 postes. En première ligne ont été embauchés des infirmières de la ligue pulmonaire, puis des étudiants payés à l'heure. Certains cantons ont renoncé au traçage et demandent aux personnes infectées par le virus d'avertir elles-mêmes leurs contacts. Cela pose évidemment de grands problèmes au niveau des APG. Les frais Covid pour l'année 2020 seront, eux, couverts par des crédits supplémentaires.

Service de la santé publique. - Les charges augmentent de plus de 11 millions par rapport au budget 2020, mais seulement de 300 000 frs par rapport aux comptes 2019. En regard de ces mêmes comptes, l'excédent de charges progresse toutefois de 9,4 millions en raison d'une diminution de revenus. Dans les prestations de service par des tiers, nous relevons un montant de 50 000 frs pour la planification hospitalière et un montant de 10 000 frs pour un audit d'hôpitaux. Dans le premier cas, il s'agit de l'évaluation des besoins. Cette évaluation est basée sur le modèle zurichois et les résultats sont attendus pour 2023. Ce délai peut rendre encore plus difficile la tâche de la Commission de planification sanitaire alors qu'elle devrait changer de structure et qu'un nouvel hôpital est en projet. Dans le second cas, il s'agit de l'évaluation des mandats. Sont concernés le HFR et les cliniques privées. Elle servira à l'estimation de la valeur des prestations. A noter que les cliniques privées doivent assurer un fort pourcentage de cas LAMal.

Les hospitalisations hors canton, dans les hôpitaux publics ou cliniques privées, sont estimées à la hausse avec une augmentation de 5%, respectivement 4% par rapport au budget 2020. Les montants cumulés des deux positions totalisent 86 millions. Ils se basent sur la réalité 2019 qui, avec un report de crédit, a bouclé à 85,4 millions. Parallèlement, il faut souligner la baisse des montants attribués, d'une part, aux prestations LAMal du HFR à charge de l'Etat dont le budget passe de 116 à 115 millions, d'autre part, aux autres prestations, y compris les PIG, dont le budget passe de 62 à 60 millions. Une baisse du volume des prestations ainsi qu'une baisse du nombre de journées inappropriées expliquent cette évolution. Ce dernier élément est lié aux 17 lits pour une unité d'attente de placements en EMS mise en place à Billens et aux 6 lits pour l'unité palliative de St-François, lits financés selon le modèle EMS. En additionnant les montants à charge de l'Etat hors prestations LAMal figurant dans le budget établi par le HFR, on constate que leur total se monte à 60,4 millions. L'Etat remplit là une fonction de voiture-balai. La part du canton au financement des cliniques privées fribourgeoises est également en baisse d'un peu plus de 1 million, en corrélation avec une baisse prévue de l'activité. La hausse des subventions cantonales pour les soins et l'aide à domicile se poursuit, mais la progression des coûts n'est pas aussi nette qu'au budget 2020.

[Une hausse de l'activité est en revanche annoncée au RFSM.](#)

Une charge de 10 millions est budgétée pour le financement de coûts éventuels, essentiellement dans le domaine hospitalier liés au Covid-19. Toute prise en charge de coûts par cette position fera l'objet d'analyses. Le stock de réserve de matériel de protection anti-Covid, pour les hôpitaux, EMS, ambulances, soins à domicile, correspond à 4 mois de consommation de crise, sur la base de la consommation d'avril-mai 2020. La Confédération demande aux cantons de provisionner une consommation pour 40 jours.

Service de la prévoyance sociale. - Les charges augmentent de 7,6 millions pour atteindre 257,4 millions. L'excédent des charges est en hausse de 1,8 million à 114,5 millions. Les subventions pour les frais d'accompagnement dans les EMS pour personnes âgées augmentent de 3,3 millions, à 96,8 millions. Il convient de déduire de ce montant la participation des communes à hauteur de 53,2 millions, ce qui donne un solde net de 43,5 millions à charge de l'Etat contre 42 millions au budget 2020. Cette augmentation de 1,5 million est compensée par un prélèvement sur provision. L'augmentation du budget 2021 est due aux 38 lits supplémentaires, dont Billens et St-François, à la prise en compte du matériel de protection Covid et aux automatismes salariaux.

La provision en question avait été créée en prévision des suites possibles d'un recours des assureurs contre le calibrage par Fribourg du nouveau RAI. Cette provision a été sollicitée pour financer les surcoûts liés au Covid. Son solde s'élève à 2 millions. Plus généralement, les surcoûts Covid sont estimés entre 7 et 8 millions pour les EMS. Se pose alors bien sûr la question de leur prise en charge. La charge nette des autres subventions, personnes inadaptées et handicapées, augmente au total de 1,7 million en raison notamment de nouveaux postes pour des renforcements éducatifs liés au vieillissement des résidents, d'une hausse des placements hors canton et des automatismes salariaux.

Service de l'action sociale. - Les charges progressent de 7,4 millions à près de 94 millions, alors que les recettes sont stables. L'excédent de charges se situe à 47 millions, en augmentation de 2,6 millions. Cette augmentation s'explique principalement par l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés, dont le budget passe de 52,8 millions à 55,8 millions et par la diminution, de 37 à 34,5 millions, des subventions fédérales à cette aide sociale, ce qui représente un total de 5,5 millions. Cette situation est due à l'augmentation du nombre de personnes qui n'ont plus droit au forfait du Secrétariat d'Etat aux migrations, c'est-à-dire les admis provisoires de plus de 7 ans et les réfugiés B de plus de 5 ans. Cette augmentation de coûts est en grande partie compensée par des prélèvements sur le fonds de l'asile, 400 000 frs, et sur la provision constituée pour les charges résiduelles liées à l'asile, 4 millions.

La position 3144.001 budgétise 985 000 frs pour l'aménagement de l'immeuble Notre-Dame du Rosaire à Grolley, que l'Etat loue. En parallèle figure un montant de 226 890 frs pour la location de ce même immeuble. D'une manière évidente l'état du bâtiment n'a pas été évalué correctement lors de la conclusion du contrat, en ajoutant que, bien que le propriétaire participe aux frais de rénovation, la location reste très élevée.

Dernier chapitre, Assurances sociales/ECAS. - L'excédent de charges augmente d'un peu plus de 6 millions, à 206 millions. Principale raison, les subventions aux primes à l'assurance-maladie dont le coût net progresse de 5,5 millions, à 74,3 millions. La hausse attendue des primes et l'augmentation du minimum de réduction à 80% des primes pour les enfants (révision de la LAMal) concourent à cette évolution. Le financement du contentieux de l'assurance maladie/ADB, budgété à 16 615 000 frs, tient compte d'une hausse de 5% sur deux ans sur la base des comptes 2019. Le coût des prestations complémentaires à charge du canton diminue de 2,1 millions à 102 millions en raison de la réforme de la loi fédérale (loi d'application fribourgeoise traitée à la session de septembre 2020).

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport extrêmement complet et la qualité des contrôles qui ont été faits dans le cadre de l'examen du budget de ma Direction.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis technicienne en radiologie auprès du HFR, également vice-présidente du comité de direction du Réseau santé-social de la Gruyère.

Des moyens pour la santé ! Ce slogan a été scandé par notre population lors de la première vague et continue à l'être pendant cette deuxième vague de pandémie du Covid-19. La mise en œuvre de la loi sur le financement des hôpitaux et maisons de naissance depuis 2012 et le principe de tarification par DRG/forfait par cas exercent une pression économique sur les hôpitaux publics devenus des entités juridiques propres, économiquement autonomes, cette loi mettant sur pied d'égalité le financement des hôpitaux privés et publics. Mais quelle égalité, lorsqu'on met en comparaison des pommes et des poires ? Car les types de prises en charge ne sont pas comparables, l'hôpital public ayant pour mission d'assurer un bon nombre de prestations non rentables. C'est avec les PIG (les prestations d'intérêt général) ainsi que les autres prestations que l'Etat peut compenser ce déséquilibre et soutenir le HFR pour éviter que celui-ci ne soit soumis à une trop grande pression économique. Cette pression a un impact direct sur les conditions de travail du personnel et par conséquent sur la qualité des soins. On peut prôner l'efficience à outrance, mais à forcer il ne faut pas s'étonner de se retrouver face d'un côté à une pénurie de personnel soignant et de l'autre à l'abandon de certaines activités sur les sites périphériques. Je vous suggère de prendre aussi en compte ces considérations lors de l'élaboration des prochains budgets. Je tiens cependant à saluer les 30 millions mis en réserve afin

de compenser le manque à gagner et les coûts supplémentaires grevant les comptes du HFR qui met tout en œuvre pour assumer la prise en charge des patients Covid positifs.

Concernant les services d'aide et soins à domicile, je constate que seuls 20 EPT supplémentaires sont mis au budget, alors que le projet de planification des soins de longue durée, mis en consultation et actuellement en phase de finalisation, évoquait le nombre de 181 EPT sur trois ans, soit 36 par année. Ce projet a été largement salué par l'AFAS et les milieux concernés qui l'ont jugé tout à fait pertinent et justifié. Un mandat à ce sujet a par ailleurs été déposé en octobre passé. Les services croulent sous les demandes qui ont grande peine à assumer la prise en charge des patients dont les sorties d'hôpitaux sont toujours plus précoces, avec la volonté de diminuer la durée des séjours et les journées dites inappropriées en milieu hospitalier. Avec la pandémie les besoins ont aussi considérablement augmenté. Les équipes sont durement éprouvées. N'oublions pas que des soins à domicile permettent d'éviter des hospitalisations et de décharger ainsi nos hôpitaux. D'autre part la politique "Senior plus" visant au maintien à domicile en évitant les entrées en EMS bien plus onéreuses exige la disponibilité d'aide et de soins à domicile. Ce manque de 16 postes sur les 36 prévus va à l'encontre du bon sens de cette politique "Senior plus". Relevons en plus que le 30% de ces postes sont à la charge de l'Etat, le 70% étant assumé par les communes. Déductions faites des recettes générées par poste, le 30% que l'Etat subventionne ne coûte plus que 12 700 frs par EPT.

A cet effet, je vous soumets un amendement afin de corriger ce manque de dotation en octroyant 16 EPT pour un montant de 203 200 frs à ajouter à la position intitulée "Subvention cantonale pour les soins et l'aide familiale à domicile" au centre de charges Service de la santé publique. La proposition est de compenser ce montant en le déduisant du montant de la position "Contribution pour les hospitalisations dans les hôpitaux publics hors canton" qui était de 54 525 000 frs aux comptes 2019 et qui est de 56 119 000 frs au budget 2021. Ainsi ni un service ni un projet ne serait prétérité. En vous priant d'accepter cet amendement pour des raisons somme toute assez évidentes, je vous remercie de votre attention.

Mäder-Brülhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Une fois de plus, je reviens avec les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu. Une motion a été acceptée par le Grand Conseil en 2010 et en plus il s'agit d'un mandat constitutionnel. Aux cours de ces 10 années d'attente, trois questions parlementaires ont été déposées sur l'état des travaux. Ne parlons pas de toutes les prises de parole dans ce Parlement. Le Conseil d'Etat a toujours trouvé de nouveaux arguments, ou c'était plutôt des excuses, pour éviter de soumettre le projet de loi à la procédure de consultation. Et pour cette raison la nouvelle loi n'est toujours pas soumise au Grand Conseil. Alors aujourd'hui, une fois de plus le mandat constitutionnel vient d'être reporté. La nouvelle date prévue pour la mise en consultation est le second semestre de 2021.

Par les deux dernières réponses aux questions parlementaires en 2017 et 2019, le Conseil d'Etat nous a assurés que le plan financier actuel fait voir un montant enfin en 2021. Eh bien, nous y sommes aujourd'hui au budget 2021 et malheureusement contrairement à toutes les assurances du Conseil d'Etat, aucun montant n'a été inscrit. Le montant dédié est une fois de plus reporté, cette fois pour le plan financier de 2022. Je suis consciente que l'année 2021 sera difficile à tous les niveaux. En même temps, le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé en faveur de nombreuses mesures de soutien dans différents domaines, celles que le groupe Vert Centre Gauche soutient, sans doute. Nous pouvons même nous permettre de réduire les impôts, mais il ne semble pas possible de soutenir les faibles revenus avec les prestations complémentaires en temps utile, en sachant juste que ça concerne aussi les enfants, alors la future génération, comme on a entendu avant. En ces temps difficiles de pandémie, une estimation pour ces familles serait extrêmement utile pour tous ceux qui se trouvent jusqu'à présent sur le seuil de pauvreté, vraisemblablement en-dessous de cette limite à cause du chômage, du travail à temps partiel etc...

En conséquence, toutes les familles deviendront dépendantes de l'aide sociale et cela coûtera beaucoup plus cher à long terme.

Lors de la session du mois d'août, M^{me} la Conseillère Demierre a répondu à ma question en séance plénière comme suit, je cite en abrégé: "C'est un vieux serpent de mer, j'ai envie de dire que ce projet de prestations complémentaires aux familles me tient tout particulièrement à cœur. J'espère ainsi, avant mon départ, défendre ce projet devant le Grand Conseil". Alors comme le montant prévu manque au budget 2021, le groupe Vert Centre Gauche craint que les espoirs de M^{me} Demierre ne se réalisent pas. Nous nous demandons si tout simplement il n'y a pas de volonté politique de l'ensemble du Conseil d'Etat de mettre en œuvre ce mandat constitutionnel. On ne comprend pas comment il est possible que le Conseil d'Etat puisse reporter pendant tant d'années une motion qui a été clairement adoptée par le Grand Conseil, qui a été discutée à maintes reprises. A notre avis le Conseil d'Etat ignore la volonté du Parlement et on se demande si vraiment il ne nous reste rien d'autre que de l'accepter.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Mes liens d'intérêts avec le sujet dont nous discutons: j'étais syndic de la commune de Grolley lorsqu'on a traité la procédure pour l'utilisation de la maison de Notre-Dame du Rosaire pour les réfugiés, à Grolley.

Il a été dit par le Rapporteur de la Commission tout à l'heure que l'état du bâtiment a été sous-évalué et qu'il était en mauvais état et que cela n'a pas été remarqué par les personnes qui voulaient occuper ce bâtiment, notamment les services de l'Etat. Je

tiens quand même à préciser que lorsque l'Etat a voulu utiliser ce bâtiment, on a eu une séance à la commune de Grolley où des personnes de la Direction de la santé et des affaires sociales, dont M^{me} la Conseillère d'Etat, étaient présentes, le Service des bâtiments était présent, le Service de l'aménagement était présent.

Lors de cette séance, la commune de Grolley a montré des photos de la source de l'eau qui était dans un état catastrophique, dans laquelle des limaces étaient tombées et d'autres animaux aussi. La commune de Grolley a rendu la délégation de l'Etat attentive aux nombreux investissements qui devraient être faits pour respecter tout ce qui était lié aux dangers avec le feu. La commune de Grolley a attiré l'attention sur le chauffage qui ne permettait pas de chauffer convenablement le bâtiment, sur les sanitaires qui correspondaient pour les personnes comme les pères qui étaient là, ils étaient six, mais qu'ils ne correspondaient pas pour plus de cent personnes dans ce bâtiment, comme cela nous avait été dit à l'époque, et sur la sécurité routière qui n'était pas remplie pour accueillir autant de monde à cet endroit-là. La commune de Grolley a donc demandé qu'un permis de construire soit établi pour ce bâtiment. La commune de Grolley a été déboutée par la Préfecture de la Gruyère, car la Préfecture de la Sarine s'était récusée dans ce dossier-là.

Donc, je tiens à préciser que ce n'est pas l'état du bâtiment qui a été mal estimé mais c'est bien la volonté de ne pas vouloir répondre à la demande d'un permis de construire qui entraîne la situation actuelle. Et ce n'est pas une mauvaise estimation, car tous les services ont été rendus attentifs par la commune de Grolley.

Le plus choquant encore, ce sont les paroles à l'époque de la personne qui gère toute cette fondation pour l'Evêché, qui est une personne de l'Evêché, et le plus choquant est que cette personne-là a causé à la Radio suisse romande, à la télévision, à différents journaux, tout en précisant qu'il n'y avait aucun frais à faire dans ce bâtiment. Vous pouvez encore écouter certainement sur la RTS les différentes interviews où il a précisé qu'il n'y avait pas de frais à faire, que la literie était prête à accueillir plein de monde, que les duvets, les matelas, tout était sur place, que la vaisselle était dans les armoires et qu'il n'y avait aucun frais à faire et que c'était une très belle action donc que faisait l'Evêché en faveur des réfugiés. Aujourd'hui, je trouve ces propos encore plus choquants en les réécoulant et je trouve que c'est plutôt une bonne affaire immobilière pour l'Evêché.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Je fais référence à l'amendement de M^{me} Pythoud-Gaillard. Une partie des députés du groupe libéral-radical soutiendra cet amendement. En effet, la planification des besoins mentionne clairement un manque au niveau de la dotation en personnel. Par ailleurs, en cette période Covid, elle nous montre combien ces prestations à la population sont importantes. A titre personnel, j'ai toujours défendu l'augmentation de la dotation en personnel infirmier, à défaut d'augmentation de salaire qui ne résoudrait en aucun cas le problème. Le maintien des personnes à domicile représente à mon sens le futur. Ceci a un coût pour les communes certes, mais qu'en est-il en comparaison du prix d'un home ? Finalement, libre aux communes de recourir à ces postes complémentaires. Je rajoute que les réseaux de santé des différents districts ont tous plébiscité ces postes supplémentaires. Je vous invite donc à accepter cet amendement.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsidentin der Stiftung St. Wolfgang. Ich beziehe mich auch auf den Abänderungsantrag meiner Kollegin Chantal Pythoud und unterstütze diesen sehr stark. Ich hoffe, Sie auch. Aus folgenden Gründen sollten wir die Dotation bei der Spitex erhöhen.

Erstens: Es wurde bereits gesagt, die Strategie des Staatsrates mit Senior+ geht genau in diese Richtung, nämlich, dass betagte Menschen so lange wie möglich in ihrem Zuhause bleiben können und dafür Hilfe und Unterstützung von der Spitex oder von anderen Organisationen in Anspruch nehmen können. Damit dieses Ziel erreicht werden kann, muss der Kanton mit den Gemeinden zusammen genügend Personal zur Verfügung stellen, sonst ist diese Strategie, dieses Konzept, nur ein schönes Papier für die Schublade.

Zweitens: In dieser schwierigen Zeit kommen die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter in der Pflege - und vor allem auch in der Spitex - an den Anschlag und es ist unzumutbar, sie noch weiter durch Personalmangel zu belasten. Wir können es uns schlicht und einfach nicht leisten, dass die Mitarbeiterinnen der Spitek nebst physischer Belastung noch psychischer Belastung ausgesetzt sind und ein Burnout erleiden, weil sie zu wenig Zeit haben, überlastet sind und sich nicht genügend um die Hilfsbedürftigen und Betagten kümmern können.

Drittens: Wir Politikerinnen und Politiker haben die Pflicht und die Verantwortung, dafür zu sorgen, dass hilfsbedürftige und betagte Menschen ausreichend Hilfe, Pflege und Unterstützung - sei es im Heim aber auch zu Hause - bekommen, damit sie in ihrem vertrauten Heim bleiben können. Dazu gehört auch die psychische Unterstützung, das heißt, genügend Zeit fürs Personal, um den Bedürfnissen gerecht zu werden und einer Vereinsamung, welche gerade in der heutigen Zeit ein sehr grosses Problem darstellt, entgegenzuwirken.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, diesen Änderungsantrag anzunehmen und der Spitek mehr Personal zur Verfügung zu stellen.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Mes liens d'intérêts; je suis président de la Commission des finances et de gestion et à ce titre, je regrette que cet amendement n'ait pas pu être déposé en séance de commission parce que véritablement, je crois que ça mérite une réflexion.

J'ai bien entendu tous les arguments exprimés, M^{me} Pythoud, M^{me} Krattinger, M. Collaud. Je rejoins sur le principe la nécessité de renforcer l'aide aux soins à domicile. Je pense que plus on peut garder les gens à domicile longtemps, mieux c'est pour notre société et sur le fond j'y adhère. Mais par contre je suis quand même mal à l'aise avec cette discussion qu'on a aujourd'hui. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas anticipé ceci dans le budget 2021. A priori, tout le monde est d'accord qu'on doit renforcer: les acteurs, les communes, le canton. Alors pourquoi est-ce que ça n'a pas été fait ? C'est une question directe que je fais au Conseil d'Etat.

Deuxième question, c'est par rapport à la planification des soins à domicile, où est-ce qu'on en est ? De mémoire, je crois savoir que la planification 2021-2025 devait être déjà faite à ce jour, où est-ce qu'on en est et pourquoi est-ce qu'on n'a pas anticipé cet élément ?

Enfin dernière chose, par rapport à la compensation: Madame Pythoud, je dois dire que je suis un peu mal à l'aise puisque vous voulez compenser avec les hospitalisations hors canton en diminuant ce poste. Malheureusement on n'a aucune prise sur ce poste et je trouve que cette compensation est un petit peu tiré par les cheveux et un petit peu maladroite. Raison pour laquelle je ne soutiendrai pas mais je m'abstiendrai parce véritablement il y a un problème avec ces budgets.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Corbières. L'amendement qui nous est proposé part d'un bon sentiment, cela a été dit, c'est clair, il y a des besoins qui existent. Le groupe de l'Union démocratique du centre est partagé entre premièrement des besoins connus, je l'ai dit, et des coûts importants. Les coûts importants, là, sont plutôt pour les communes et ma collègue Pythoud est bien au courant, communes qui ont pour la plupart déjà bouclé leur budget. C'est le premier point qui dérange une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre. C'est facile de demander de l'argent dans le budget de l'Etat quand les communes qui ont déjà bouclé leur budget devraient le re-modifier en fonction.

Deuxième point qui laisse notre groupe un peu perplexe, c'est la disponibilité d'autant d'EPT rapidement. Je ne suis pas un connaisseur du marché de l'emploi dans la santé, mais semble-t-il que ces temps, ce n'est pas ce qu'il y a de plus simple à trouver. Ces personnes vont être formées, intégrées dans des équipes etc... Est-ce que c'est possible en si peu de temps ? Alors oui, c'est une bonne idée, mais je rejoins les propos du président de la Commission des finances et de gestion, Claude Brodard. C'est vraiment dommage qu'on n'ait pas pu avoir cette discussion au sein de la Commission des finances et de gestion, qu'on n'ait pas pu en débattre pour peut-être trouver quelque chose de médian pour pouvoir repourvoir ces postes, mais en l'état actuel des choses, notre groupe refusera en majorité cet amendement.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts; je suis présidente de l'Association fribourgeoise de l'aide et des soins à domicile (AFAS), association qui est particulièrement touchée par cette question.

Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit jusqu'ici, mais j'aimerais apporter quand même quelques précisions qui me paraissent utiles. Cette question de dotation fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années. Plusieurs services à flux tendus avec les actuelles dotations ont demandé à réitérées reprises une révision de cette dotation. On a même à un certain moment penser pouvoir faire des compensations entre les districts, ceux qui étaient bien lotis et ceux qui ne l'étaient pas assez, pour pouvoir faire passer les dotations de l'un à l'autre. Bref, ça n'est pas quelque chose de nouveau. Cette planification 2020-2025 a dû être discutée depuis un moment déjà et là, les prises de position de la Direction de la santé et des affaires sociales ainsi que des services qui se sont eux-mêmes directement prononcés ont toujours été claires, ça a été un nombre de 36 postes qui avait été prévu et pour différentes raisons qui nous échappent ici, on a réduit la dotation, alors qu'on sait très bien que la situation ne s'est guère améliorée et je ne parle pas là de la situation coronavirus, je parle de la situation normale.

Si l'on veut favoriser le maintien à domicile, il faut aussi donner aux services les moyens d'assurer ce maintien à domicile. Je rappellerai également que les budgets des communes sont bouclés, sont préparés certes, mais sont bouclés au mois de décembre. Donc ce n'est pas trop tard de devoir encore modifier quelque chose. Je rappelle encore une fois que quel que soit le chiffre qui est mis dans le budget de la commune, ça n'est jamais celui qui ressortira en fin de compte dans les comptes finaux puisqu'il y a toujours des modifications. Donc, ça ne doit pas être une excuse pour refuser ce montant. Je crois que c'est important, c'est un moyen maintenant qu'il faut donner à ces services de pouvoir remplir correctement leurs tâches. Aussi, je vous propose de soutenir cet amendement de M^{me} la Députée Pythoud.

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Je trouve très louable l'amendement de la députée Pythoud. Par contre pour me faire une idée, j'aurais besoin pour voter d'un complément d'information. On est au budget, chaque année lorsqu'on consulte les comptes, on constate que les Directions n'ont pas utilisé les montants à leur disposition. Si je ne me trompe pas pour le budget 2020, la dotation pour les soins à domicile a déjà été augmentée. Madame la Commissaire du Gouvernement, est-ce que dans

l'exercice 2020 votre budget va être utilisé en totalité, à 70%, à 60% ? Et si vous ne l'utilisez pas en totalité, pourquoi est-ce que les demandes ne sont pas traitées ? Est-ce que les demandes ne sont pas faites ? Et si vraiment le budget n'est pas utilisé, est-ce qu'il correspond à la part qui est demandé d'augmentation ? Il est inutile d'augmenter un budget si on ne l'utilise pas.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'ai pris connaissance de cet amendement ce matin en pleine séance de préparation du groupe démocrate-chrétien. La première question qu'on s'est posée, est-ce que cette demande avait été au préalable traitée dans le cadre budgétaire normal par la Commission des finances et de gestion ? La réponse qui m'a été donnée: "Non". Ensuite on a posé la question: quelle était l'évolution ces dernières années par rapport aux soins à domicile ? On m'a répondu: "Systématiquement et régulièrement on répond favorablement à l'augmentation du personnel pour les soins à domicile". Ce qui nous parle parce que de toute évidence les soins à domicile sont la solution, une solution nettement moins chère par rapport à ça.

On m'a aussi dit que les quotas n'ont même pas tous été utilisés, cela rejoint la question du collègue Gaillard tout à l'heure: est-ce que les montants 2020 ont déjà été tous utilisés ou pas ? On m'a fait comprendre que les quotas n'avaient pas tous été utilisés. Ensuite est-ce qu'on admet que pour la compensation, il faut couper dans le budget des hospitalisations externes au canton ? Cela est donné, on ne peut rien y changer, je veux dire on peut couper tout ce qu'on veut, si les gens vont à l'extérieur, eh bien le canton devra le payer, donc à mon avis la compensation est une fausse compensation. En plus, maintenant si on votait oui, on accepterait le principe alors que la demande doit d'abord venir des communes et des districts en disant "le canton devrait nous aider". Mais de toute évidence ça n'a pas été le cas.

J'ai plutôt un problème de forme et de fond par rapport à ça, même si sur le sujet des soins à domicile je serais plutôt favorable. Mais en l'état, j'ai beaucoup de peine à accepter ces amendements pour les raisons que je viens d'émettre.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je vais commencer par mes liens d'intérêts; je suis membre de la Commission de planification sanitaire en tant que représentant des communes fribourgeoise et ancien président de l'Association des communes fribourgeoises.

On va prendre dans l'ordre, Madame Pythoud, c'est vrai que comme l'a dit M. Dafflon, on a reçu votre amendement un petit peu comme un missile sol-sol pendant la séance de groupes et c'est vrai que la planification en relation avec les communes aurait été une bonne chose. Je rejoins le président, mon gourou de la Commission des finances et de gestion, qui trouve que la compensation dans un montant qui a été calculé d'après l'expérience et les projections est un peu tiré par les cheveux.

Je rejoins aussi un petit peu M. Collaud où il a une âme un petit peu sensible pour la problématique, de même que M^{me} Krattinger-Jutzet. M. Kolly met bien en avant la problématique des communes et je mets ça en relation avec la problématique évoquée par M^{me} Schnyder. Si je rentre dans la Glâne avec une augmentation induite dans les budgets des communes pour une décision qui a été prise ici à mi-novembre, ça va être très, très mal accepté. Donc je pense que c'est quelque chose qu'il aurait fallu prévoir avant, en concertation avec les communes pour qu'on puisse se faire une idée et surtout savoir si les budgets ont été épuisés pour l'année 2021. Mais je serai plus royaliste que le roi et que mon gourou: comme ça n'a pas été traité en séance de Commission des finances et de gestion, je vais refuser cet amendement.

Ensuite M^{me} Mäder-Brüllhart, c'est vrai que chaque année on a les mêmes soucis. N'étant pas responsable du rythme législatif, je laisserai la Conseillère d'Etat répondre aux différentes louanges. Pour M. Ducotterd, c'est vrai qu'il connaît bien l'endroit puisqu'il est voisin. On a creusé un petit peu la chose, il y a un contrat de 30 ans qui nous lie à l'Evêché. Un brillant conseiller d'Etat a proposé de renégocier, moi je conseillerais plutôt de crier. Autrement, je crois que j'ai fait le tour des différentes interventions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, les postes pour les services et les soins à domicile sont importants. C'est un objet prioritaire pour le Conseil d'Etat qui a attribué, depuis le budget 2016, 100 postes y compris les 20 postes du budget 2021. Donc il y a eu un grand souci du Conseil d'Etat au cours de ces dernières années de renforcer année après année, le nombre d'équivalents plein-temps.

En ce qui concerne la planification des soins de longue durée, elle est à bout touchant. La commission à laquelle appartient M. le Rapporteur va siéger lundi prochain pour donner son préavis sur la planification des soins de longue durée. Elle a pris un peu de retard pour deux raisons; d'une part, parce que de nombreux réseaux nous ont demandé des délais supplémentaires pour rendre leur réponse en raison du Covid et puis du côté de la Direction de la santé et des affaires sociales aussi, besoin d'un temps supplémentaire pour traiter cette planification. C'est une planification 2021-2025 qui prévoit 181 équivalents plein-temps sur 5 ans avec une proposition qui est 20 EPT pour 2021, 40 pour 2022, 2023 et 2024 et 41 pour 2025 en fonction de l'évaluation des besoins de la population, des projections de l'augmentation de la population et du vieillissement de la population. Ce sont des EPT que nous estimons nécessaires pour pouvoir faire face à la demande de la population concernée par un besoin d'aide et de soins à domicile. Voilà pour les chiffres de la planification,. Il y avait un projet qui a été mis en consultation, c'était une moyenne annuelle de 36 qui a trouvé un résultat comme celui que je viens de vous dire avec 20

EPT pour 2021. Le Conseil d'Etat ne s'est pas encore déterminé sur la planification puisqu'il y a d'abord le préavis de la Commission de planification sanitaire, mais il le fera directement à sa suite.

En ce qui concerne la question des demandes, on a eu pour le budget 2021 de la part des services, une demande de plus de 50 équivalents plein-temps. Pour répondre à la question de l'utilisation de l'ensemble de la dotation, ce n'est pas le cas effectivement année après année, on a des EPT qui ne sont pas utilisés pour les comptes 2019 et on n'a pas encore les chiffres des comptes 2020. Pour 2020 on a octroyé les 15 EPT que nous avions à l'ensemble des services de l'aide et des soins à domicile. Pour les comptes 2019 on a octroyé 461,3 EPT et c'est 457,45 EPT qui ont été utilisés sur cette dotation. Donc, il y a des districts, dont le district de la Sarine pour 2019, qui n'ont pas utilisé l'ensemble de leur dotation. A savoir aussi que d'autres districts, comme celui de la Gruyère par exemple, utilisent plus de dotations qu'ils financent eux-mêmes en plein. Donc selon les services, quelques EPT ne sont pas utilisés. Pour d'autres je crois qu'il y a à peu près une quinzaine d'EPT qui sont payés en plein par les communes dans différents services. Voilà la situation par rapport aux services d'aide et soins à domicile.

En ce qui concerne la compensation, je vous rappelle l'article 41 al. 4 de la loi sur ces finances qui dit: "Le Grand Conseil ne peut dépasser le chiffre de dépenses proposé par le Conseil d'Etat sans prévoir simultanément une réduction de dépenses équivalente". Dans le cas présent, on propose une réduction sur la durée sur laquelle l'Etat n'a aucune maîtrise, on ne propose pas une réelle réduction de dépenses puisque ces dernières sont obligatoires, donc ce n'est pas une vraie compensation qui est proposée dans ce cas. Nous devrons certainement présenter un dépassement de crédit qui contredit finalement directement le sens même de la disposition. A ce titre, je vous informe que pour 2020, sur ce centre de charges qui comprend aussi le centre de charges 3611.500 "Contribution pour les hospitalisations dans les cliniques privées hors canton", on a un dépassement de plus de 14 millions dont 8 220 000 frs qui sont du rétroactif pour des cliniques privées genevoises et vaudoises, ce qui veut dire que pour 2021 ce budget est aujourd'hui, en fonction de l'état des connaissances qu'on a, déjà pas suffisant pour répondre en tout cas à des dépenses du niveau de celles de 2020. Evidemment c'est un centre de charges sur lequel on n'a aucune marge de manœuvre, les factures arrivent et on doit les payer. Donc, au nom du Conseil d'Etat, je devrais vous demander de refuser cette amendement puisqu'il ne correspond pas au sens de la loi sur les finances.

Concernant l'intervention de M^{me} la Députée Mäder, moi aussi ce projet me tient à cœur et moi aussi j'espère que je le défendrai devant le Parlement avant de partir. J'avais déjà eu l'occasion de vous le dire, on a dû retarder le projet puisqu'on a dû l'adapter à la nouvelle loi fédérale sur les prestations complémentaires. Donc maintenant le projet est sous toit. Il est en contrôle s'agissant des modifications entre le français et l'allemand. Il sera mis tout prochainement au bordereau du Conseil d'Etat et la mise en consultation n'est pas du tout prévue au second trimestre 2021 mais elle est bien prévue tout début 2021, avec une projection de son examen devant ce Grand Conseil au deuxième semestre 2021.

En ce qui concerne la question de la Rosière à Grolley, on a souvent eu l'occasion de discuter de ce dossier. Aujourd'hui, les travaux qui doivent être faits sont effectivement des travaux de sanitaire, mais des travaux de sanitaire au rez-de-chaussée avec différents éléments qui sont suivis par le Service des bâtiments qui est en tractation avec le propriétaire pour participer financièrement au paiement d'une partie de ces frais. C'est avec ces remarques que j'ai terminé.

> Au vote, l'amendement Pythoud est accepté par 46 voix contre 40. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Chantal Müller (LA,PS/SP). Total: 46.

Ont voté non:

Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP),

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP). *Total: 40.*

Se sont abstenus:

Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 9.*

> L'examen de ce chapitre est terminé; il est modifié selon l'amendement Pythoud: centre de charges 3605 - Service de la santé publique, position 3636.126 - Subvention cantonale pour les soins et l'aide familiale à domicile est modifiée comme suit: 9-835-550 10 038 750. Cette augmentation est compensée comme suit au même centre de charges, position 3611.400 - Contributions pour les hospitalisations dans les hôpitaux publics hors canton: 56-119-970 55 916 770.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2021)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). L'excédent de charges du budget de fonctionnement de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts se monte 87 059 010 frs, soit un montant de 1,4 mio de frs supérieur au budget 2020. Le budget des investissements s'élève à 24 402 000 frs, ce qui correspond à peu près au budget 2020. 454,41 EPT sont au budget de la DIAF pour 2021, soit 0,5 de moins qu'au budget 2020. Le nombre d'apprentis reste, hélas, identique à 77. La DIAF a obtenu 1,5 nouvel EPT pour 2021; 0,6 sont à disposition du SFN pour pérenniser un poste de juriste à ce jour engagé en CDD, 0,6 vont au SAAV pour augmenter les ressources dans le domaine de l'eau potable, pour faire face aux exigences liées en particulier à la problématique du chlorothalonil, 0,3 EPT seront utilisés pour renforcer le Service juridique de la Direction. Il faut ajouter 1 EPT pour le domaine de l'enseignement à Grangeneuve.

Je vous signale quelques points qui méritent d'être traités: Préfectures. - Les budgets sont assez stables, si on compare les budgets 2020 et 2021. Cependant, on constate des différences importantes entre les budgets 2020 et 2021 et les comptes 2019. Dans la rubrique "Amendes", étant donné que l'achat des nouveaux radars - que vous avez certainement eu l'occasion de croiser sur les routes - a eu lieu au cours du deuxième semestre 2019, pour 2020 et 2021, le budget se base sur un fonctionnement d'une année complète.

Le budget du Service des communes est très stable, à l'exception de la rubrique des fusions et des rubriques de la péréquation financière intercommunale. La fusion de Villaz et la fusion de Prez chargent le budget avec 765 000 frs. L'augmentation du montant de la péréquation des ressources a un effet sur la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton. Pour le budget 2021, les charges du canton augmentent donc d'environ 500 000 frs.

Au Service de l'agriculture, les subventions cantonales pour les améliorations foncières s'élèvent à 8,5 millions, identiques au budget 2020, mais supérieures aux comptes 2019. Le budget est établi en tenant compte de quelques projets importants, comme la laiterie de Pringy et un projet de développement régional dans le district du Lac.

A l'Institut agricole de Grangeneuve, une réduction de 300 000 frs est due à une compensation dans la rubrique "Entretien des bâtiments" pour le dépassement des coûts du crédit d'engagement pour la ferme-école.

Le compte des investissements prévoit le solde de 850 000 frs du projet Biogaz, qui coûtera 1,35 million. Sont inscrits aussi 500 000 frs pour démarrer le projet du nouveau bâtiment pour la production de culture fromagère.

Au Service des forêts et de la nature, un montant de 59 000 frs est prévu pour couvrir les coûts de la pisciculture intercantonale à Auvernier/NE. Un accord a été conclu pour assurer la production d'alevins, en attendant les résultats de la Commission d'enquête parlementaire et les décisions qui en découleront. Les subventions aux pêcheurs professionnels décidées par le Grand Conseil se trouvent également au budget.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour le contrôle qu'il a fait et pour les propos très complets qu'il a tenus. J'ajouterais simplement qu'au Service des affaires vétérinaires et de la sécurité alimentaire (SAAV), c'est non seulement pour le chlorothalonil, mais ce sont toutes les exigences qui sont en augmentation en termes de contrôles des denrées alimentaires, ceci déjà au niveau fédéral.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). J'ai quelques petites questions. Concernant les fusions de communes: au centre de charges 3415, Service des communes, un montant de 765 000 frs est prévu pour les fusions de Villaz, donc La Folliaz et Villaz-st-Pierre, et de Prez, donc position 3632.018. Or, l'article 15 de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes indique: "L'Etat accorde des aides financières pour un montant total de 50 millions de frs". Comme ce montant n'est pas pris dans un fonds, mais qu'il est simplement mis au budget d'année en année, il ne nous est pas possible de connaître ce qui a déjà été versé et ce qui demeure. Je souhaiterais donc savoir à combien s'élève le solde de ce montant? Est-ce que le plafond sera atteint une fois que les fusions du Grand Fribourg et d'autres, en Gruyère notamment, seront réalisées?

J'en viens à une seconde partie de questions concernant Grangeneuve. Le budget pour l'entretien et la rénovation des immeubles de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, centre de charges 3440, position 3144.000, diminue de 300 000 frs. Est-ce que le montant est reporté sur le crédit d'investissement de la ferme-école? Et où en est maintenant ce projet?

J'ai encore une dernière question concernant la pisciculture, soit le poste 3445/3109.035. Le poste "fournitures pour les piscicultures et ruisseaux d'élevage" passe de 20 000 frs à 59 000 frs. Or, la production d'alevins est faite maintenant dans le canton de Neuchâtel. Est-ce que nous avons d'ores et déjà signé un contrat avec le canton de Neuchâtel? Si oui, quelle est la durée de ce contrat?

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je viens aux nouvelles concernant l'application de la motion populaire pour la mise en place d'un conseil cantonal des jeunes, initiée par les Jeunes démocrates-chrétiens fribourgeois. Cette motion a reçu, en 2014, un large soutien du Grand Conseil. Or, sa mise en place ne semble toujours pas figurer au budget. Je vous serais donc reconnaissante de nous donner les échéances de la mise en œuvre de cette session cantonale des jeunes.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Pour répondre au député Kubski, je laisserai parler le conseiller d'Etat concernant les fusions, mais il me semble que le montant que vous trouvez sauf erreur dans le bilan ne suffira pas en cas de fusion du Grand Fribourg et de fusion de la Gruyère, celle-ci étant loin d'être faite, mais je m'abstiendrai de commentaires.

Concernant la construction de la ferme de Grangeneuve: je ne l'ai pas cité, mais je suis membre de la commission de bâtisse. Ces 300 000 frs que j'ai mentionnés dans mon rapport sont pris sauf erreur sur le budget de fonctionnement de Grangeneuve, mais je laisserai le conseiller d'Etat répondre, parce qu'il me semble qu'il y a une note qui est passée au Conseil d'Etat il y a quelque temps.

Concernant les 59 000 frs pour les piscicultures, que j'ai aussi mentionnés dans mon rapport, je ne sais pas si un contrat a été signé et pour quelle durée. Quant à la question du conseil cantonal des jeunes, je n'ai pas la réponse et je laisserai répondre le conseiller d'Etat.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'essaie volontiers de répondre aux questions, dans la mesure où j'arrive à donner des chiffres, mais je ne suis pas certain de tous les chiffres.

Monsieur Kubski, concernant les communes: dans le message qui avait été transmis et qui est transmis lors de chaque fusion, on a le solde de ce montant. Aujourd'hui, je peux vous assurer qu'on peut garantir le montant de la fusion du Grand Fribourg, qui est de 21 millions environ, et le solde doit être proche des 30 millions. Quand on a traité, ce printemps, la problématique de l'augmentation du taux de subvention, le montant avait été évoqué et je vous le redonnerai précisément, mais il avait effectivement été relevé que pour tous les projets de fusion en cours, on a une large marge de manœuvre. Par contre, il est vrai, et cela a été dit par M. le Rapporteur, que si toutes les communes de la Gruyère devaient fusionner maintenant, on arriverait alors aux limites du montant.

Concernant la ferme-école, 300 000 frs ont été effectivement pris sur le budget d'entretien pour financer des dépassements sur ce crédit. Le Conseil d'Etat a été informé par une note. La Commission des finances et de gestion a été, sauf erreur,

partiellement en tout cas, informée par mon collègue de la DAEC, qui fait le suivi de ces travaux. J'ai envie de dire que le projet est en bonne voie, la ferme se développe bien et l'inauguration est déjà prévue pour septembre 2021. Par contre, on a déjà découvert qu'un dépassement ne pourrait être évité, notamment pour des besoins supplémentaires qui ont été déterminés par Grangeneuve et moi-même, pour des demandes supplémentaires aussi des membres de la commission de bâtisse et également en raison des marchés et les prix du moment.

Concernant la pisciculture, je l'avais annoncé ici lorsqu'on a traité les différentes demandes, il y a effectivement un contrat qui a été signé, de durée limitée, soit pour les trois prochaines années, afin de s'assurer que, quoi qu'il arrive étant donné que la pisciculture actuelle ne fonctionne pas, on puisse continuer à aleviner le lac, ceci en collaboration avec les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Donc, oui il y a un contrat, mais un contrat à durée limitée, qui tient compte en fait de l'évolution possible du dossier de la pisciculture.

Madame Meyer Loetscher, je dois vous dire que c'est la première fois que je suis interpellé, depuis que je suis en fonction, sur cette question de la session cantonale des jeunes. Donc, aujourd'hui on a le Conseil des jeunes qui bénéficie d'un budget, qui fonctionne relativement bien, avec des hauts et des bas en fonction des personnalités qui sont présentes. Il y a parfois quelques tensions, mais je dois dire que c'est quelque chose d'extrêmement intéressant. Concernant la session cantonale, je vais moi-même prendre des renseignements et je reviendrai pour vous donner des informations supplémentaires.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Pouvoir judiciaire (2021)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Moussa Elias (PS/SP, FV). Le budget 2021 du Pouvoir judiciaire reste stable en comparaison au budget 2020. Les charges augmentent de 1.53 % pour un total de charges de 88 159 570 frs et les revenus reculent de 0.32% pour un total de 44 944 320 frs, si bien que l'excédent de charges, lui, augmente de 3.52%, se situant donc à 43 215 250 frs.

Concernant les effets Covid-19, à l'instar des autres Directions, les budgets 2021 du Pouvoir judiciaire et de la DSJ ont été élaborés sans trop tenir compte de la crise sanitaire, à moins que des éléments étaient déjà connus ou paraissaient évidents. A titre d'exemple, il convient de relever les frais concernant la salle d'audience « Covid » supplémentaire à Granges-Paccot.

L'augmentation entre les charges 2020 et 2021 trouve son origine avant tout dans l'augmentation des frais d'assistance judiciaire – frais qui, pour rappel, dépendent notamment du nombre et de la nature des affaires judiciaires traitées —, et le probable départ à la retraite en 2021 de certains juges cantonaux.

L'effectif du personnel du Pouvoir judiciaire augmente de 3 EPT, ceci notamment grâce à la décision de la DSJ d'octroyer au Pouvoir judiciaire les 1,5 EPT qui lui étaient dévolus. Ces 3 EPT sont répartis comme suit :

- > 1 EPT de greffier rapporteur au Tribunal cantonal
- > 0,5 EPT de greffier au Tribunal de la Gruyère
- > 0,5 EPT de greffier au Ministère public
- > 0,3 EPT de greffier au Tribunal des mesures de contrainte
- > 0,5 EPT de greffier à la Justice de paix de la Singine
- > 0,2 EPT de secrétaire à la Justice de paix de la Veveyse

Par rapport à l'avancement du programme E-Justice, nous notons que le Covid a en partie empêché certains travaux en 2020, raison pour laquelle un report de crédit sur l'année 2021 est sollicité. Pour le reste, des montants importants liés à

E-Justice ont à nouveau été inscrits au budget 2021, dont par exemple un peu plus de 2 millions à la rubrique 3130.049 du Tribunal cantonal.

Pour terminer, il convient de préciser que la budgétisation du programme E-Justice est particulièrement difficile à effectuer, dans la mesure où le projet est d'une envergure rare et que la planification financière s'étale sur plusieurs années.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Député Moussa pour la présentation de ce budget 2021 du Pouvoir judiciaire. Je crois qu'il a été complet. Je n'ai en l'état pas de remarque supplémentaire.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). J'interviens au nom de la Commission de justice. Lors de la session du mois d'août 2020, dans son rapport sur le rapport annuel 2019 du Conseil de la magistrature, la Commission de justice avait insisté, comme déjà plusieurs fois par le passé, sur la surcharge de travail de certaines instances du pouvoir judiciaire. Elle avait demandé de définir ou de redéfinir le besoin de chaque entité et d'augmenter la dotation en personnel là où cela était nécessaire, et ce déjà pour 2021. La Commission de justice avait alors plaidé la cause de la saine administration de la justice. A l'examen de détail du budget 2021, et comme l'a relevé M. le Rapporteur, la Commission de justice a été relativement satisfaite de constater qu'elle a été en partie entendue. En effet, 3 EPT sont attribués au Pouvoir judiciaire et sont répartis en fonction des différentes instances qui connaissent une surcharge. La Commission de justice remercie le Conseil d'Etat et en particulier M. le Directeur de la sécurité et de la justice qui a également renoncé à 1,5 EPT pour son administration au profit du Pouvoir judiciaire. Nous doutons toutefois que ces 3 EPT suffisent à décharger toutes les instances concernées par une surcharge de travail. Cependant, après réflexion, la Commission de justice a renoncé à déposer un amendement pour augmenter le nombre d'EPT accordé au Pouvoir judiciaire. Elle va toutefois non seulement continuer à surveiller de près la situation, et ne manquera pas de tirer à nouveau la sonnette d'alarme en cas de nécessité, mais va également prochainement inviter à une séance de la Commission de justice le président du Conseil de la magistrature et M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz pour discuter de cette récurrente problématique de surcharge des tribunaux. Nous sommes aussi conscients qu'il y a une analyse du Pouvoir judiciaire qui est actuellement en cours. Nous formulons en l'état beaucoup d'espoir dans les solutions qu'elle devra apporter pour un fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire, toujours dans l'intérêt bien compris des justiciables. Nous en discuterons donc prochainement avec les précités, et nous nous en réjouissons.

En l'état, comme déjà relevé, la Commission de justice prend acte avec une relative satisfaction des 3 EPT accordés au Pouvoir judiciaire.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie le président de la Commission de justice pour son intervention, pour sa compréhension aussi sur l'attribution des postes. Je crois qu'il a bien compris que le Conseil d'Etat a examiné la situation. La Direction de la sécurité et de la justice a effectivement décidé d'attribuer au Pouvoir judiciaire les 1,5 EPT qui lui ont été dévolus. On ne peut le faire évidemment qu'à titre exceptionnel. Cela ne doit pas devenir une habitude en soi. On a priorisé les besoins qui étaient évidents au domaine du Pouvoir judiciaire.

Je précise aussi que l'attribution de ces postes fait l'objet de discussions à la Direction de la sécurité et naturellement avec le Service de la justice, mais aussi avec le Conseil de la magistrature, en particulier son président. Nous essayons aussi, en fonction des rapports qui nous parviennent, de répondre aux attentes en priorisant les attributions.

Dans le cadre de l'analyse du Pouvoir judiciaire en cours, nous avons aussi pour mission de renforcer l'efficience de manière générale du fonctionnement du Pouvoir judiciaire et l'attribution des postes naturellement fera l'objet aussi d'une attention. Nous avons d'ailleurs d'ores et déjà examiné aussi la charge de chaque entité en fonction du nombre de dossiers et on peut déjà déterminer quelles sont les instances qui sont actuellement le plus chargées. L'octroi de ces postes fera donc l'objet d'une analyse constante ces prochains mois et c'est bien volontiers évidemment que je participerai à la séance proposée par la Commission de justice.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38**Direction de la sécurité et de la justice (2021)**

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Moussa Elias (PS/SP, FV). Par rapport au budget 2020, cette Direction enregistre une légère diminution des charges de 0.79% pour atteindre 229 373 450 frs, ainsi qu'une légère diminution des revenus de 1.08% pour un total de 198 454 470 frs, d'où un excédent de charges en augmentation de 1.09%, soit 30 918 980 frs.

Au compte des investissements, les dépenses augmentent de 3,2 millions et les recettes de 255 000 frs. D'ailleurs, côté investissements, il convient notamment de relever le montant de 4 millions prévu pour l agrandissement du site de Bellechasse, soit l extension du Pavillon, de la centrale d accueil et de l atelier sécurisé, ou encore l agrandissement du Centre d intervention sud pour 1 million en faveur de la Police cantonale.

L effectif du personnel augmente de 12 EPT pour atteindre 998,79 EPT. Il s agit exclusivement des mouvements au niveau de la Police cantonale (+ 25 EPT école d aspirants, - 13 EPT correspondant à la réduction d effectif consécutive aux retraites, démissions et autres départs), étant encore une fois rappelé que la DSJ a transféré au Pouvoir judiciaire les 1,5 EPT supplémentaires qui lui étaient initialement destinés.

Par rapport à l examen de détail des différents centres de charges, et vu la consigne donnée aux rapporteurs de la Commission des finances et de gestion et l actualité, je me permets uniquement de relever le centre de charges 3330, soit la Police du commerce. En effet, on constate ici tant une diminution des charges, un peu plus de 2 millions, qu une diminution des revenus de 2.8 millions. Cela s explique, d une part, par l entrée en vigueur de la loi fédérale sur les jeux d argent qui supprime la taxe prélevée sur les loteries et, partant, le mode de subventionnement qui en résultait, d où une diminution de près de 2 millions à la position 3980.001 - Répartition des taxes de lotos et loteries, affectée au subventionnement.

D autre part, la fermeture des établissements publics en raison de la crise sanitaire a, par exemple, eu raison de l impôt sur le produit brut des jeux qui diminue de plus d un demi-million, ou encore des taxes d exploitation des établissements publics qui diminue d un quart de million, ceci en raison de l interruption d activité à la suite de la première vague. Par conséquent, les subventions cantonales pour l équipement touristique diminuent également de 100 000 frs, étant donné que ce montant dépend directement des taxes d exploitation pour les établissements publics. Pour mémoire, ces chiffres du budget 2021 ont été arrêtés avant que le Conseil d Etat décide de fermer à nouveau les établissements publics afin de lutter contre la deuxième vague. On peut donc d ores et déjà s attendre à une modification sensible de ces centres de charges aux comptes 2020. C est avec ces quelques remarques que je termine.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci à M. le Rapporteur pour son analyse du budget 2021 de la Direction de la sécurité et de la justice. Je n ai en l état pas de remarque à formuler.

> L examen de ce chapitre est terminé; il n y a pas de modifications.

—

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Direction de l'économie et de l'emploi (2021)

Rapporteur-e:	Chassot Claude (VCG/MLG, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'ai l'honneur, en ma qualité de rapporteur, d'effectuer une première dans l'histoire du Grand Conseil fribourgeois, à savoir une "visio-entrée en matière" sur le budget d'une Direction, celle de l'économie et de l'emploi.

Pour rappel, la Direction de l'économie et de l'emploi occupe la troisième place au niveau de l'importance financière dans le cadre du budget 2021 de l'Etat de Fribourg, après la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Venons-en aux chiffres.

Le compte de résultats présente une augmentation de 3 988 620 frs, soit un peu plus de 1% par rapport aux chiffres du budget de cette année et présente un total de charges de 391 413 000 frs. L'excédent de charges, quant à lui, est très stable avec une augmentation minime de 210 240 frs (+ 0,1%) et s'arrête à 154 577 350 frs. Le montant du compte des investissements diminue de 3 305 000 frs (- 8,7%) et présente un total de 34 281 650 frs. Pour ce qui est du personnel de cette Direction, on annonce 920,76 EPT au budget 2021 avec 58 apprentis et 11 stagiaires. Soyez rassurés, je ne vais pas passer en revue les 21 centres de charges de cette Direction. Je m'arrête simplement au Secrétariat général où je souligne les dépenses du compte des investissements qui concernent uniquement deux postes, le prêt pour le renouvellement des remontées mécaniques chiffré à 1 812 000 frs et les subventions cantonales à des tiers pour le Smart Living Building, à 8 millions. Pour rappel, le canton avait débloqué un montant de 25 millions au total. S'agissant de la Promotion économique du canton, je veux simplement rappeler ici qu'un montant de 12 259 000 frs concerne l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active de notre canton, plus particulièrement les sites de St-Aubin et Tetra Pak Romont pour un montant de 12,259 mios.

Petit passage vers le Service public de l'emploi, secteur qui sera vraisemblablement chahuté en cette année spéciale et en 2021 également. On peut remarquer et aussi se demander si la part du canton au financement de l'assurance chômage (position 3633.004) sera suffisant avec un montant supplémentaire de 800 000 frs. La réflexion est identique pour ce qui concerne des subventions fédérales pour l'indemnisation des frais d'exécution de la loi sur l'assurance chômage, avec + 2 millions.

Quant au Service du logement, on observe une diminution générale des subventions cantonales pour une aide complémentaire à l'encouragement, à la construction de logements à caractère social.

La Direction de l'économie et de l'emploi renferme en son sein sept écoles professionnelles pour lesquelles il n'y a rien de spécial à signaler. Cette même Direction comprend également cinq hautes écoles spécialisées. Elles ne font pas l'objet de commentaires spécifiques. Une seule chose que l'on pourrait relever est que les prestations fournies à des tiers dans le cadre de ces écoles pourraient éventuellement diminuer en raison de la situation actuelle.

Finalement le Service de l'énergie où on observe une augmentation du montant concernant les amortissements des subventions d'investissement aux personnes physiques pour l'énergie (+ 2 millions), donc soldé à 17 millions, à mettre en rapport avec le prélèvement sur le fonds de l'énergie.

Je tiens à remercier le conseiller d'Etat et son secrétaire général, M. Aegerter, pour l'ensemble des informations qui nous ont été fournies, tant lors de notre visite à la Direction que par la suite au niveau des compléments d'information.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens à remercier M. le Rapporteur pour son excellent rapport, l'autre rapporteur aussi, M. Dominique Butty, et la Commission des finances et de gestion pour l'examen de ce budget. Je répondrai volontiers à vos questions.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional du syndicat Unia. Je suis membre du conseil d'administration d'Inspection Chantiers Fribourg (ICF), membre de la Commission de l'emploi et du marché du travail et membre du comité de l'ACPC.

J'aurais deux questions et probablement une remarque. La première concerne le Service de la formation professionnelle, la position 3510.007 liée aux fonds de la taxe sociale. 4 600 000 frs sont attribués à ce fonds. Il découle de la révision de la

fiscalité des entreprises et je dirais du cadeau de cette révision. C'est particulier quand même qu'un montant fiscal de cette importance soit attribué à un fonds et géré par ce même fonds, et non pas introduit dans les comptes du canton. A mon sens, cela peut amener une certaine opacité et un manque de transparence. Ma question est de savoir si les statuts et règlements ont été établis ou adaptés à ces nouvelles fonctionnalités, si les instruments de conduite ont été mis en place, si les organisations du monde de travail, aussi bien salariés qu'employeurs, sont impliquées et à égalité, et comment les députés pourront suivre l'utilisation et l'application de ce fonds.

Pour la deuxième question, il s'agit du Service public de l'emploi, la position 3130.000 - Prestations de service par des tiers. Il est budgétré 400 000 frs pour 2021 pour ces services de tiers et c'est la même chose pour le budget 2020. En ce qui concerne les dépenses 2019, on était à 205 000 frs. La lecture que j'avais de ces services de tiers était essentiellement le financement de l'ICF pour le contrôle du travail au noir, que ce Grand Conseil a décidé de renforcer. Compte tenu des propositions de mandat que fait le SPE à l'ICF, j'aimerais savoir comment sont utilisés ces 400 000 frs, à savoir quels tiers en bénéficieront.

Une dernière remarque, je suis toujours catastrophé de voir que pour la formation continue on s'en tient à quelques 240 00 misérables frs alors que c'est un enjeu essentiel face à ce qui nous attend et face à ce que nous vivons maintenant.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Cela devient la question rituelle concernant le point 3144.005. Il s'agit de l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active. Les charges de la Promotion économique indiquent un budget de 12 millions pour l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active. Ce budget est le même que celui de cette année. J'aimerais savoir où nous en sommes avec la mise en place de l'Etablissement cantonal et si le transfert des terrains et bâtiments, et donc des charges pourra avoir lieu l'an prochain.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'accuse réception des trois questions de M. Jaquier. Pour ce qui est de la taxe sociale, il s'agit du versement aux fonds liés à la taxe sociale, le 3510.007. On constate le double du montant budgété en 2020 et il se monte à 4 600 000 frs. Il est à mettre en rapport avec le 4980.002. C'est une répartition du produit de la taxe sociale. Je pense que le commissaire du Gouvernement pourra apporter des précisions par rapport à cela. Il en ira de même pour le Service public de l'emploi et la formation continue.

Quant à l'intervention de M. Kubski concernant la politique foncière active, je sais qu'il y a différentes tractations notamment concernant le chiffre de 12 millions. On est à 12 259 000 frs inscrits au budget 2021. Pour ce qui est des précisions relatives notamment aux transactions concernant le site Elanco, St-Aubin, je m'en réfère aux propos du conseiller d'Etat qui va vous éclairer sur la situation qui prévaut actuellement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais aussi remercier évidemment la technique. Cela fonctionne parfaitement.

Pour la première question du député Jaquier qui fait référence à la position 3510.007, il est dit clairement que le produit de la taxe sociale est versé dans un fonds. Il faut dire que cette affectation est dictée par l'Administration des finances. C'est donc juste une revendication de la DFIN. Cela dit, le fonds peut être évidemment engagé sans autre en cas de besoin. Cette taxe a été négocié avec les entreprises et nous devons nous en tenir aux termes qui ont été convenus. En résumé c'est plutôt une chose au niveau de la comptabilité.

Par rapport à la deuxième question qui concerne l'Inspectorat chantiers Fribourg (ICF). Je pense que si vous regardez les comptes (page 4 sur 11 des justificatifs du Service public de l'emploi), vous voyez le montant mentionné par le député, ces 400 000 frs. Vous voyez notamment qu'il y a 300 000 frs qui seront destinés à l'ICF. Le député a ou va recevoir d'ici peu le nouveau contrat de prestations. Dans ce cadre-là, on va aussi se mettre d'accord sur les détails du financement de leur activité. Je veux rappeler que c'était une priorité du Grand Conseil de renforcer cette lutte contre le travail au noir. On a beaucoup avancé sur ce dossier, notamment avec la Police cantonale, pour tout ce qui est de la formation des inspecteurs, pour ce qui concerne aussi les documents par rapport aux interventions. Je suis plutôt confiant par rapport à la suite tout en étant capable de confirmer une augmentation des montants à disposition à l'ICF.

Le troisième point était plutôt une remarque.

Concernant la question du député Kubski, vous vous rappelez que dans un des derniers articles de la loi vous avez rajouté que vous aimiez que le transfert se fasse dans les deux ans après l'approbation de la loi. J'avais aussi compris que le Grand Conseil ne voulait peut-être pas nécessairement attendre ces deux ans. Je vous rassure, dans la planification que nous venons de transmettre au Grand Conseil, qui sera transmise d'ici un deux jours, concernant les objets que le Grand Conseil aura à traiter, nous avons indiqué que si tout allait bien le dossier pourrait être traité au Grand Conseil dans la deuxième moitié de l'année 2021. Je dois avouer que nous n'avons pas encore commencé les travaux, étant quelque peu chargés ces derniers temps. Pour moi, c'est clairement une priorité. Je me réjouis beaucoup de ces discussions qui seront certainement aussi assez techniques. Nous pourrons discuter avec le Grand Conseil quels terrains on transfère à l'Etablissement cantonal de politique foncière active, avec quels objectifs, et surtout quel montant on mettra à disposition de cet Etablissement pour qu'il puisse

faire ce que vous voulez qu'il fasse pour la promotion économique de ce canton. Tout cela est en cours et je suis encore une fois confiant de pouvoir saisir le Grand Conseil l'année prochaine.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2021)

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC Novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Au compte de résultats, le budget 2021 comparé au budget 2020 présente des charges en augmentation de 8,6 millions (+4%) alors que l'excédent de charges est en hausse de 6,2 millions (+5%) en raison d'une progression moins importante des revenus. Au compte des investissements, les dépenses passent de 60,5 millions en 2020 à 81,3 millions en 2021 et l'excédent de dépenses de 47,7 à 60,9 millions. L'augmentation des charges découle directement de l'augmentation des investissements.

Au niveau du personnel, l'effectif des postes de travail atteint 415,3 EPT (+1,5 EPT), avec douze apprentis et trois stagiaires comme l'an passé. Les 1,5 EPT supplémentaires sont répartis à raison de 0,7 EPT au Secrétariat général, 0,5 EPT au SeCA pour les PAL et 0,3 EPT au Service de l'environnement pour le plan climat.

Il convient de signaler un point critique au niveau du personnel. Aucun autre canton en Suisse n'a eu autant de PAL à traiter en même temps à fin 2018. Pour faire face à cette situation, les fonctions juridiques ont été renforcées pour accélérer le traitement des recours. Pour rappel, le plan de relance prévoit également des ressources supplémentaires temporaires pour accélérer le traitement des PAL et des recours déposés contre les décisions communales. En outre, un mandat externe est attribué pour traiter les constructions illicites qui prennent beaucoup trop de temps au SeCA. Le but est de réserver les ressources humaines principalement pour l'examen des plans et des permis de construire.

Autre sujet d'amélioration, des réflexions ont été lancées pour qu'un chef de projet puisse être financé par le budget d'investissement de manière générale. Dans ce cas-là, il n'y a pas un EPT de plus au niveau du personnel de l'Etat. La solution serait de conclure avec le chef de projet un contrat de durée déterminée payé par le budget d'investissement pour le temps de réalisation du projet. D'autres cantons procèdent déjà de cette manière, cela offre un peu plus de marge de manœuvre.

Au niveau des centres de charges, au Secrétariat général, les prestations de service par des tiers voient leur budget augmenter de plus de 200 000 frs, principalement en raison de travaux liés au développement durable. Ces travaux sont notamment financés par le prélèvement sur provisions de 700 000 frs budgétés.

Au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), les transformations de postes résultent de la digitalisation qui nécessite un transfert de tâches administratives vers des tâches plus techniques. L'effectif du personnel auxiliaire inclut des postes en plus de ceux prévus dans le plan de relance pour accélérer le travail et résorber les retards. Le nombre de recours augmente ainsi que leur qualité — on n'est plus à l'époque où le recours était formulé sur une feuille A4, aujourd'hui les recours sont adressés par des avocats —, si bien que les ressources du SeCA doivent aussi s'étoffer en quantité et en qualité. En résumé, on constate une tendance à la hausse pour le nombre de recours déposés. Le versement au fonds de la plus-value est divisé par deux par rapport au budget 2020. Les modifications de la LATeC relatives à la plus-value devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il y a à priori peu de gros montants en jeu. Un groupe de travail a été constitué, qui a fait un rapport à l'attention d'un CoPil, qui s'est déjà réuni deux fois.

Au Service de l'environnement (SEn), les traitements du personnel auxiliaire sont en augmentation de 440 000 frs en vue de financer l'établissement du plan climat. L'augmentation de 811 000 frs pour des prestations de service par des tiers est également liée à ce plan, plus particulièrement à la mise en œuvre des premières mesures. En 2021, c'est donc au total 1,3 million qui est prévu pour ce plan mis en consultation le 16 octobre.

Au Service des bâtiments, à la position "Construction d'immeubles", il est mentionné un montant de 500 000 frs pour la planification du transfert de l'ALP Liebefeld à Posieux. A ce propos, un message a été transmis le 29 octobre 2020 pour un crédit complémentaire, vu qu'il ne s'agit plus du même projet. Il n'y aura plus de bâtiments mixtes (bureaux et laboratoires), mais des bâtiments entièrement dédiés aux bureaux ou aux laboratoires. De plus, la surface totale de laboratoires a été augmentée de 4487 m² à 7680 m². La mise à l'enquête du projet est prévue au printemps 2021. Toujours à cette position, un montant de 3 millions concerne le Centre de stockage inter-institutionnel (SIC) pour lequel un appel d'offres en entreprise totale est prévu. Le nouveau projet sera présenté au printemps 2021 au Grand Conseil. Enfin, à la position "Achats d'immeubles", un montant de 15,5 millions est budgété pour l'acquisition des immeubles Englisberg 5 à 11. Il n'est cependant pas exclu que ce montant se retrouve déjà aux comptes 2020 si l'achat peut avoir lieu avant Noël.

Parmi les autres points abordés lors de l'examen du budget de la DAEC, il y a tout d'abord la réorganisation du Service des bâtiments. L'élaboration du rapport final a pris du retard en raison de la maladie du mandataire principal. Il est prévu de le boucler au début de l'année prochaine. Néanmoins, la mise en œuvre des changements est déjà en cours et, en raison de la réorganisation du Service, les mandats sont également externalisés. Ainsi, la nouvelle structure du SBat est en place, avec à sa tête un binôme : un architecte cantonal et une cheffe de service. La création de quatre sections, comme recommandé par l'expert externe, est également mise en œuvre.

La question a été posée au Commissaire concernant les éventuelles actions en responsabilité ouvertes à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral confirmant l'arrêt du Tribunal cantonal selon lequel les révisions des plans d'aménagement locaux mis à l'enquête avant l'adoption du plan directeur cantonal devaient être traitées selon le nouveau droit et non selon l'ancien droit. Il nous a été répondu que si le canton n'avait pas fait recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal, il aurait de toute façon dû attendre la décision du Tribunal fédéral pour être fixé.

Une action en responsabilité civile de la commune d'Avry-sur-Matran face à l'Etat, fondée sur les conseils de l'Etat donnés alors à la commune, mais qui s'avèrent aujourd'hui non adaptés, n'entre pas en ligne de compte, car le Tribunal fédéral a refusé cette demande. Le Commissaire estime que l'on ne peut pas affirmer que cela aurait coûté moins cher si l'on avait agi juste dès le début. Aux 64 communes concernées par la décision du Tribunal fédéral, la DAEC a proposé une aide stratégique à la décision. Quarante communes ont opté d'emblée pour un traitement selon le nouveau droit, sans attendre la décision du Tribunal fédéral. Le PAL de neuf d'entre elles est désormais adopté. Pour seize autres, il le sera dans les semaines à venir, et quinze autres sont en attente au SeCA. En janvier 2021, les deux tiers des cas seront traités, ce qui permet de dire que les procédures ne devraient pas coûter plus cher. Pour ces communes-là, il n'y a pas de dommages. Les vingt communes qui avaient décidé d'attendre l'arrêt du Tribunal fédéral n'ont pas de raison de demander des dommages et intérêts.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci à l'excellente rapporteuse ainsi qu'à la tout aussi excellente deuxième rapporteure. Comme nous avons eu la chance d'avoir un troisième rapporteur excellent et expérimenté et glânois, je le remercie également ici. Tout a été dit. Pour ma part, je n'ai pour le moment rien à ajouter mais je réponds évidemment très volontiers à vos questions.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'ai une question qui a une influence sur les finances communales, une décision qui peut être prise par la DAEC. Avec le plan directeur cantonal, les communes sont classées selon les priorités, les possibilités de densification et de nouvelles mises en zone, s'agissant de leur PAL. Par exemple, la commune de Grolley est en classe 4, alors que Neyruz est en classe 3. On a entendu plusieurs fois M. le Commissaire du Gouvernement dire que, pour la commune d'Avry ,s'il y avait une gare qui était construite à Avry il y aurait une possibilité de densifier et de construire beaucoup plus importante et cela débloquerait de nombreux projets à Avry-Centre. Cela m'étonne un petit peu, étant donné que, par exemple, la commune de Grolley a une gare qui a coûté plus ou moins 15 millions et il y a des terrains à 200 mètres de la gare, elle-même située à 9 minutes en train de la ville de Fribourg. Et on est en catégorie 4. Ce n'est pas possible de construire parce que ce n'est pas possible de densifier. Je ne comprends donc pas la différence qu'il y aurait entre la commune d'Avry ou celle de Neyruz et la commune de Grolley. J'ai de la peine à comprendre et je pense qu'il y a une distorsion qui est faite. J'aimerais un éclaircissement par rapport à cela. Effectivement, si on doit construire une gare et une nouvelle place pour pouvoir densifier, alors pourquoi où il y en a déjà une on ne peut pas le faire; cela m'étonnerait.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Concernant la question de M. Ducotterd au sujet des PAL et la classification des communes, je suis malheureusement incapable de fournir les explications et je m'en réfère au Commissaire.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci au député Ducotterd pour sa question. Les priorisations - ici on ne parle pas de classes mais de priorités -, les communes villes et d'agglomérations proches sont pour la plupart en priorité 1 et c'est le cas de la commune d'Avry-sur-Matran. Je n'ai évidemment pas les classements de toutes les communes du canton en tête. Les classifications ont été élaborées à la fin de la législature précédente en fonction de critères liés à la densité, aux transports publics, au nombre d'habitants, à la proximité des centres régionaux. Il a notamment été décidé, par le comité de pilotage composé de trois conseillers d'Etat, de deux préfets et de deux représentants

de l'Association des communes dans sa composition 2015-2016, d'un ordre de priorité avec un classement 1,2,3 et 4 pour l'ensemble des communes du canton, avec notamment un choix qui attribuait un centre d'importance régionale à chacun des districts, qui est généralement le chef-lieu à l'exception du district de la Singine pour lequel c'est la commune de Düdingen qui a été désignée comme centre régional. Il y a des centres de deuxième importance, ce sont les communes qui sont en priorité trois. Après, je ne peux pas vous donner les raisons précises pour lesquelles la commune de Grolley se trouve en 4 et pas en 3. Elle n'est pas en 1 comme Avry parce qu'elle ne fait pas partie du périmètre étroit de l'agglomération qui a conduit à cette classification à l'époque.

Nous avons, sur demande de certaines communes tout au début de la législature en 2017, procédé à un certain nombre d'adaptations. Il y a deux ou trois communes qui nous ont envoyé des demandes dûment motivées sur leur classification qui ont été analysées. Comme les critères de classement sont fondés sur un certain nombre de critères objectifs mais que tout tableur Excel a une certaine marge de manœuvre, il y a eu une ou deux modifications de priorités en tout début de législature. Je n'ai pas souvenir d'avoir reçu une demande de ce type-là de la commune de Grolley. Je peux volontiers faire la vérification si vous le souhaitez.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre du conseil de fondation du Tremplin. Depuis 2013, j'interviens régulièrement pour rendre attentif le Conseil d'Etat qu'il devrait tout mettre en œuvre afin que Le Tremplin puisse poursuivre son activité dans d'autres locaux pour que l'Université puisse s'agrandir. Je sais, Monsieur le Conseiller Directeur de la DAEC, que vous vous investissez afin que ce dossier avance. Je sais aussi que les choses ne sont pas simples et je sais aussi que d'autres Directions du Conseil d'Etat sont concernées. Cependant, ici, je voulais vous faire part de la lassitude du conseil de fondation qui est bien présente, car nous nous sentons complètement impuissants à faire avancer ce dossier. Je réitère donc la demande au Conseil d'Etat dans son entier, de s'engager afin que ce dossier soit conduit à terme dans les plus brefs délais et je vous remercie d'avance.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je suis obligé de corriger ce qu'a dit M. le Commissaire du Gouvernement tout à l'heure. La commune de Grolley vous a rencontré lors d'une séance et a demandé aux deux députés que sont Hubert Dafflon et moi-même de l'accompagner pour vous rencontrer et discuter de cette problématique pour laquelle vous n'avez pas accepté de faire ce changement. Je suis encore plus surpris d'apprendre aujourd'hui que la commune d'Avry est en catégorie 1 alors qu'elle n'a pas de gare encore aujourd'hui. Le nombre d'habitants est beaucoup moins élevé. Je pense qu'il faut encore aujourd'hui beaucoup plus de temps pour se rendre au centre de Fribourg depuis Avry que depuis Grolley, où il faut exactement 9 minutes.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). C'est pour transmettre la parole au Commissaire puisque ce sont des remarques qui ne concernent pas directement la Commission des finances et de gestion.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Toutes mes excuses au député Ducotterd d'avoir oublié sa double présence en tant que représentant à la fois de la commune et député. La demande faite à l'oral, je ne m'en étais plus souvenu parce que je n'ai pas toutes les demandes sur le radar. Je vous prie de bien vouloir excuser ce trou de mémoire. Sur les raisons des catégorisations, j'ai déjà pris position. Je ne vais pas me répéter.

En ce qui concerne la députée Berset, vous avez parfaitement raison. Nous sommes en situation d'une convention qui a été signée sous forme d'accord de vente à terme en 2013 entre l'Etat de Fribourg et la fondation du Tremplin. Cette convention prévoit que la fondation du Tremplin peut rester en ces lieux actuels jusqu'au 31 décembre 2023, date à laquelle la vente à terme peut s'effectuer. La convention prévoit par ailleurs des clauses de prolongation qui sont relativement désavantageuses pour l'Etat, c'est-à-dire qu'il y a toute une série de conditions à remplir pour ne pas prolonger cette convention. La convention a été par ailleurs dotée d'un aspect financier qui dit que le montant dont peut bénéficier la fondation Le Tremplin pour quitter ses locaux actuels est un montant de 1,7 million de francs. Cela pose deux soucis. D'une part, c'est la fondation du Tremplin qui en toute connaissance de cause a signé, tout comme l'Etat, cette convention en 2013. Nous avons fait faire un petit avis de droit bref par un éminent ancien professeur de l'Université de Fribourg de la faculté de droit qui nous a expliqué qu'il s'agissait de la plus mauvaise convention qu'il ait jamais vue, que l'Etat aurait mieux fait de ne pas signer une telle convention. Elle nous met pieds et poings liés dans une situation qui est difficile dans la mesure où le montant de 1,7 million de francs est beaucoup trop bas par rapport aux coûts que le volume de construction dû à la fondation du Tremplin nécessite si on le casse au centre de Fribourg, ce qu'exige le conseil de fondation. Comme il détient une convention qui lui permet de refuser toute offre de l'Etat qui ne lui convient pas, cela a rendu les choses relativement difficiles. Le volume financier estimé pour les volumes construits du Tremplin dans les périmètres prévus de la ville de Fribourg est de 8 à 10 millions de francs. Nous avons donc un écart entre le montant de la convention de 1,7 million et le montant nécessaire qui est entre 5,3 et 7,3 millions de francs qui manquent.

Nous avons néanmoins essayé de trouver un certain nombre de solutions. Au début de la législature, une solution a été prévue tout au fond du quartier de Péroles. Elle s'est avérée ni finançable ni utilisable par le conseil de fondation. Le conseil de fondation a beau être impatient, je peux concevoir cette impatience, c'est quand même aussi le conseil de fondation qui a

accepté de signer une convention en 2013 de vente à terme pour un montant inférieur d'un facteur 5 aux besoins effectifs de la fondation pour se relocaliser à quelque part dans le canton. Comme nous sommes orientés solution, nous cherchons aussi des solutions malgré qu'elles soient difficiles à trouver. Nous avons actuellement trois pistes sur lesquelles nous travaillons, une dans le quartier de Beauregard, une dans le quartier de Pérrolles et une à la Route Neuve. La dernière piste est actuellement hors question parce qu'elle demande de la part de la commune de Fribourg une révision d'un plan d'aménagement de détail avec des oppositions certaines, ce qui nous mettrait à plusieurs années de travail. Nous avons une autre piste au fond de Pérrolles pour laquelle le conseil de fondation nous a signalé l'an dernier par écrit que c'était trop loin, que cela pouvait importuner des étudiants qui passaient devant, ce qui a conduit dans un premier temps à une irrecevabilité de la part du conseil de fondation. Nous avons ensuite eu des entretiens constructifs avec le conseil de fondation qui peut imaginer cela comme un plan B. Nous avons enfin dans le quartier de Beauregard des négociations actuellement avec un propriétaire de plusieurs immeubles qui est d'accord sur le principe de céder ses immeubles. Nous sommes en négociation sur ces immeubles. J'espère qu'elles aboutiront d'ici la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine, ce qui nous permettrait ensuite de rédiger un message au Grand Conseil pour l'acquisition de ces bâtiments qui est la condition de départ pour pouvoir ensuite construire ou lancer la construction du nouveau bâtiment pour la faculté de droit à l'Université de Fribourg.

Voilà les quelques explications que je peux vous donner, Madame la Députée Berset, en vous remerciant de votre intérêt pour cette cause qui nous préoccupe tous et toutes.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38 Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat (2021)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Voici le rapport d'examen du budget 2021 de la Chancellerie et du Pouvoir exécutif. Avec une augmentation des charges de 3,6% et une diminution des recettes de 1%, l'excédent de charges accuse une augmentation de 5,7% par rapport au précédent budget et se situe à un peu plus de 15 millions. Cette augmentation des charges est due principalement au fait que 2021 est une année électorale.

On peut relever que la contribution à Fribourgissima sera réduite de moitié à la suite des nombreuses annulations de manifestations. Par contre, 50 000 frs ont été mis au budget pour les manifestations de fin de législature.

En ce qui concerne le personnel, il y a stabilité au niveau du nombre des personnes, mais la répartition du travail évolue. Une nouvelle position a été créée pour du personnel auxiliaire lié à des projets de digitalisation. Une personne sera en charge de faire la promotion et la coordination de Fribourg 4.0 auprès des communes, le but étant d'uniformiser la digitalisation.

La version bis de la Commission des finances et de gestion propose de changer le montant des subventions cantonales aux partis politiques pour le porter à 500 000 frs. Pour rappel, selon la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale, le montant des contributions aux frais de campagne alloué aux partis politiques et groupes d'électeurs et électrices est déterminé par le Grand Conseil par la voie budgétaire. Dont acte. La compensation est faite au poste de la Direction des finances, Service de l'informatique et des télécommunications, comme cela a déjà été dit. Il n'y a pas d'autres commentaires sur les autres centres de charges reliés aux pouvoir exécutif.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme que le Conseil d'Etat se rallie exceptionnellement à la proposition de la Commission des finances et de gestion concernant le montant de 305 000. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

> L'examen de ce chapitre est terminé.

- > Modifié selon le projet bis: la position 3636.147 du centre de charges 1110 Chancellerie est modifiée comme suit: 338 000 643 000. Cette augmentation est compensée comme suit au centre de charges 3725 SITel, position 3130.049: ~~22 905 930~~ 22 600 930.
-

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Pouvoir législatif (2021)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	La Secrétaire générale.
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Voici le rapport d'examen du budget du Pouvoir législatif. Le budget 2021 du Pouvoir législatif augmente par rapport au budget 2020 de 13% et annonce un excédent de charges de près de 4 millions. L'augmentation est due au centre de charge "Grand Conseil" puisque les sessions 2021 devront vraisemblablement avoir lieu à Forum Fribourg, le bâtiment de la Police ne répondant pas aux critères dictés par la pandémie.

La réalisation d'une plaquette consacrée au 500^e anniversaire de l'Hôtel Cantonal est aussi prévue au budget. A noter enfin un poste pour des manifestations de fin de législature, manifestations dont nous espérons vivement qu'elles puissent avoir lieu. Pour le personnel, les EPT sont stables à 7,25.

- > L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.
-

Budget de l'Etat 2019-DFIN-38

Récapitulation générale

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)

Discussion

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Nous avons donc deux amendements qui ont été portés en augmentation de certaines positions et diminution de certaines autres. Ils ont été largement développés.

Le Conseil d'Etat s'est rallié à l'amendement concernant les subventions cantonales aux partis politiques. Il est donc ainsi adopté dans l'examen de détail.

Concernant les subventions cantonales pour les soins et l'aide familiale à domicile, je tiens juste à souligner une petite confusion quant à la légalité de cet amendement en vertu de l'article 41 al. 4 - cela a été soulevé par M^{me} la Commissaire. Le Directeur des finances m'a confirmé qu'il adapterait les chiffres, mais je tiens juste à faire la remarque, comme l'ont fait le rapporteur de cette Direction et de nombreux intervenants membres de la Commission des finances et de gestion, qu'un traitement des amendements en Commission des finances et de gestion permet de trouver une solution qui entre dans le cadre légal et non qui entre en contradiction avec la loi. Et cet amendement aurait eu de grandes chances d'être accepté par la CFG. Ceci étant dit, il a été voté et j'y reviendrai lors de la lecture du décret.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, je prends acte de votre décision concernant les soins à domicile. Je n'interviens pas sur les soins à domicile, mais compenser une dépense supplémentaire par une réduction de dépense équivalente tout en sachant que nous n'avons aucun pouvoir sur cette dépense, comme cela a déjà été signalé,

m'inquiète au plus haut point. Evidemment, vous êtes l'organe suprême de ce canton. Comme l'a dit le rapporteur, nous mettrons à jour les nouveaux chiffres selon votre décision.

> L'ensemble du budget est accepté tel qu'il sort des délibérations.

Décret 2019-DFIN-38

Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3795)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3850)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Entrée en matière

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Pas de remarque.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

Art. 1

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Les amendements discutés n'apportant pas de modification aux totaux du budget conformément à l'article 41 al. 4 de la loi sur les finances de l'Etat, les chiffres présentés sont confirmés.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le rapporteur de la Commission.

> Adopté.

Art. 2

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Les deux amendements adoptés pourraient potentiellement faire varier le chiffre de 40,3%, le premier amendement portant sur 305 000 frs et le deuxième sur 203 200 frs. J'ai confirmation de la part de M. le Conseiller d'Etat que ces chiffres ne sont pas assez importants pour faire varier le pourcentage figurant dans le décret. Je confirme donc l'article 2.

Godel Georges, Directeur des finances. Rien à ajouter.

> Adopté.

Art. 3

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). L'amendement sur les subventions cantonales aux partis politiques trouvant sa compensation dans la rubrique « Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications », le montant de 29 000 656 frs doit être modifié à 28 695 656 frs à l'alinéa 2 let. c ch. 2.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme les chiffres avancés par le rapporteur de la Commission.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).

Art. 4

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Cette disposition autorise la Direction des finances à solliciter des avances ponctuelles de trésorerie auprès des banques jusqu'à concurrence de 200 millions de francs. Sans changement par rapport aux années précédentes.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). Je notifie au Grand Conseil que la Commission des finances et de gestion a accepté le décret sur le budget 2021 par 7 voix contre 0 et 4 abstentions.

Godel Georges, Directeur des finances. Je profite de l'occasion pour remercier la Commission des finances et de gestion, comme je l'ai dit en entrée en matière, pour le travail sérieux lors de l'examen de ce budget 2021.

> La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 63 voix sans opposition.
Il y a 25 abstentions.

Ont voté oui:

Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Michelod Savio (VE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnen Sylvie (BR,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP). *Total: 63.*

Se sont abstenus:

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). *Total: 25.*

Loi 2020-DFIN-52

Fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.09.2020 (BGC novembre 2020, p. 3866)
Préavis de la commission:	06.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3869)

Entrée en matière

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). La Commission des finances et de gestion a débattu lors de l'examen du budget de la DFIN de l'amendement visant à augmenter de 17 millions les recettes fiscales en lien avec les impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2021. Faisant alors une interruption de son débat sur le budget, elle a examiné ce projet de loi, en particulier l'article 1 al. 1.

La proposition a été faite de laisser cet impôt à 100%, notamment en raison de la période difficile à venir. La Commission des finances et de gestion a noté que la proposition du Conseil d'Etat de baisser l'indice à 98% n'a aucune influence sur les recettes fiscales des communes. Cette proposition a été rejetée par 8 voix contre 4 et 1 abstention. Lors du vote final sur ce projet de loi, la Commission des finances et de gestion a également accepté le projet tel que présenté par le Conseil d'Etat par 8 voix contre 4 et 1 abstention.

Godel Georges, Directeur des finances. Le coefficient de l'impôt qui vous est proposé est conforme au budget que vous venez d'adopter.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Au vu de l'avancement du temps, je ne vais pas re-déposer le même amendement que celui déposé en Commission des finances et de gestion, dont le rapporteur a déjà fait état, également du résultat. Pour les mêmes raisons qui ont été évoquées par le rapporteur concernant cet amendement, respectivement pour les motifs évoqués dans le cadre du débat d'entrée en matière sur le budget 2021, le groupe socialiste va marquer son opposition à la baisse qui est prévue en refusant la présente loi dans son intégralité.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche va avec une grande majorité rejeter la loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux. Le moment est, à notre avis, vraiment mal choisi. Les moyens devraient être utilisés pour des prestations de l'Etat, pour des personnes à faible revenu, pour des mesures climat, pour le développement d'une économie durable. Ainsi, plusieurs nouvelles tâches reviendront à l'Etat et il faut trouver un financement. Ce n'est donc pas adapté de baisser les impôts maintenant face à toutes ces échéances et la grande majorité de notre groupe ne va pas accepter cette loi.

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Die Motion von Grossrat Peiry und Altgrossrat Waeber verlangt die Senkung des Steuerfusses für die Einkommenssteuer auf 98 Prozent. Ich präzisiere: Diese Steuerreduktion betrifft die Gemeinden nicht. Wir haben in unserem Kanton Freiburg verhältnismässig sehr hohe Steuern. Schweizweit ist unsere Steuerbelastung in der oberen Hälfte. Ich denke speziell an unsere sehr hohe Kapitalleistungssteuer, wo wir Freiburger richtiggehend wie Hühner gerupft werden.

Mit der Senkung der Einkommenssteuer auf 98 Prozent soll nun eine Art Gerechtigkeit zurückkommen. Obwohl diese Steuerfusssenkung um 2 Prozent unsere Kantonskasse mit 16 Millionen Franken belasten wird, ist auch der Staatsrat der Auffassung, dass diese Einbusse zu tragen sei. Die Senkung der Einkommenssteuer wird dazu führen, dass wir Freiburger in dieser Corona-Krise ein paar Franken mehr im Portemonnaie haben, womit die Freiburger Bevölkerung unterstützt und gleichzeitig die Wirtschaft angekurbelt wird. Die Unternehmen profitieren. Schlussendlich ist auch der Staat glücklich, weil von den Unternehmen höhere Steuern einfließen werden. Der Kreis schliesst sich. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diesem Gesetzesentwurf einstimmig zustimmen.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je constate donc que l'entrée en matière n'est l'objet d'aucune demande de renvoi et aucun amendement n'a été déposé. Nous notons l'opposition annoncée du groupe socialiste et de la grande majorité des Verts.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce coefficient à l'entrée en matière. Etant donné l'heure, je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021

Art. I

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Tout à l'heure, j'ai dit le groupe des Verts, mais c'est bien le groupe Vert Centre Gauche. Toutes mes excuses.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020, du 20.11.2019

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires : Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020, du 20.11.2019

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 57 voix contre 30. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Michelod Savio (VE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP),

Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP). *Total: 57.*

Ont voté non:

Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Wickramasingam Kir思ana (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total: 30.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 3.*

Election ordinaire 2020-GC-168

Un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Nicolas Repond

Rapport/message: **05.10.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3895*)
Préavis de la commission: **04.11.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3917*)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 99; rentrés: 88; blancs: 5; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *Rose-Marie Rodriguez*, à *Estavayer*, par 75 voix.

Ont obtenu des voix: Pierre Mauron (2), Ursula Krattinger-Jutzet (2), Julia Senti (1), Anne Favre-Morand (1), Simon Bischof (1), Erika Schnyder (1)

Election judiciaire 2020-GC-165

Assesseur-e à la Justice de paix de la Singine (travail social, de préférence dans la protection des adultes)

Rapport/message: **05.10.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3895*)
Préavis de la commission: **04.11.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3917*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 94; blancs: 2; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue *Mme Tamara Aebischer*, par 53 voix.

Ont obtenu des voix: M. Albert Studer (37), M. Matthias Rentsch (2)

Election judiciaire 2020-GC-164**Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)**

Rapport/message: **05.10.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3895*)
Préavis de la commission: **04.11.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3917*)

Scrutin uninominal**Premier tour**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 91; blanches: 4; nuls: 3; valables: 84; majorité absolue: 43.

Ont obtenu des voix:

M. Raphaël Heimo: 39

François Charrière: 26

Louis-Philippe Clerc: 18

Martine Pillet: 1

Deuxième tour

Bulletins distribués: 96; rentrés: 94; blanc: 1; nul: 1; valables: 92; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix:

François Charrière: 35

M. Raphaël Heimo: 34

Louis-Philippe Clerc: 23

Un troisième tour de scrutin aura lieu le mercredi 18 novembre 2020.

> La séance est levée à 18 h 10.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

Deuxième séance, mercredi 18 novembre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2020-DIAF-38	Décret	Naturalisations 2020 - Décret 5	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Andréa Wassmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2020-GC-166	Loi	Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon
2020-DSAS-44	Loi	Modification de la loi sur l'exercice du commerce	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-DAEC-91	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-DSAS-93	Rapport	Politique sanitaire : le Sud du canton sinistré ? (Rapport sur postulat 2020-GC-106)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2020-GC-182	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat "Suspension des délais de récoltes de signatures pendant la période de situation extraordinaire"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bruno Marmier David Bonny
2020-GC-164	Election judiciaire	Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/ connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)	Scrutin uninominal – 4e tour de scrutin	
2020-GC-169	Election protocolaire	2e vice-présidence du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	
2020-GC-170	Election protocolaire	1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	
2020-GC-171	Election protocolaire	Président-e du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	
2020-GC-172	Election protocolaire	Présidence du Conseil d'Etat pour 2021	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2020-GC-173	Election protocolaire	Président-e du Tribunal cantonal pour 2021	Scrutin uninominal	
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mes}s et MM. Susanne Aebischer, Muriel Besson, Christa Mutter, Patrice Jordan, Pascal Moënnat, Ralph Alexander Schmid, Bernhard Altermatt.

MM. Olivier Curty, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Selon une décision du Bureau, vous avez la permission exceptionnelle d'enlever votre masque durant la durée de votre prise de parole si cela devait être trop inconfortable pour vous de vous exprimer avec. Nous vous recommandons cependant fortement de le garder en permanence.

Le Bureau du Grand Conseil a nommé, dans sa séance de ce matin, deux commissions parlementaires ordinaires :

La première commission, composée de 11 membres, examinera le projet de décret - Initiative cantonale- Éviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses. Elle sera présidée par le député Bruno Boschung.

La deuxième commission, présidée par le député Jean-Daniel Wicht et composée de 11 membres, se penchera sur le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route de Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 RF, à Granges-Paccot.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Décret 2020-DIAF-38

Naturalisations 2020 - Décret 5

Rapporteur-e:	Wassmer Andréa (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	17.08.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3871</i>)
Préavis de la commission:	08.10.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3876</i>)

Entrée en matière

Wassmer Andréa (*PS/SP, SC*). La Commission des naturalisations a examiné 60 dossiers compris au projet de décret des naturalisations soumis aujourd'hui au vote du Grand Conseil. Elle a étudié et auditionné les personnes l'exigeant par la loi au cours de trois séances. La commission présente aujourd'hui des préavis favorables à la naturalisation de 81 personnes; ces dernières remplissent toutes les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. Un confédéré obtient le droit de cité du canton de Fribourg.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent projet de décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la rapporteure pour ses propos. Le Conseil d'Etat vous invite également à soutenir ce présent décret.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Au dossier 35, le nom de Monsieur a été mentionné par erreur dans ce décret. Il n'est pas candidat à la naturalisation; il ne figurera donc pas au décret tandis que le petit Gabriel, né au mois de juillet, est ajouté au décret.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le candidat souhaite suspendre sa demande de naturalisation, ce dossier est retiré du décret.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 3

- > Adopté.

Art. 4

- > Adopté.

Art. 5

- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui :

Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP),

Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandirard (BR,PDC/CVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). Total : 97.

Loi 2020-GC-166

Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)

Rapporteur-e:	Dafflon Hubert (<i>PDC/CVP, SC</i>)
Rapport/message:	06.11.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3918</i>)

Entrée en matière

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). La pandémie met à rude épreuve tous nos processus politiques dans le canton de Fribourg, elle met aussi à rude épreuve les lois. Le travail de la présidente a été fortement alourdi en 2020. Je relève que jamais je n'ai autant été en contact avec la présidence du Grand Conseil depuis cette fameuse année 2020. Un énorme travail doit être fourni jour après jour, afin de surmonter cette fameuse pandémie. Être présidente du Grand Conseil, cela signifie être la première citoyenne, mais ça veut aussi dire donner tout son temps pour le canton. Faire de la politique, ce n'est pas pour s'enrichir, mais faire de la politique, ça ne doit pas être pour s'appauvrir. Tous les chefs de groupes - actuellement il y a une très bonne entente au niveau des chefs de groupes, j'espère que ça va continuer - sont d'avis qu'aujourd'hui il faut corriger le tir.

Il faut savoir que la fonction de présidente est lourde. Nous avons actuellement un système qui octroie un forfait de 3900 frs à la présidence et qui indemnise toutes les prestations externes qui, normalement par beau temps, sont extrêmement nombreuses, environ plus de 200 par année. Si on compare notre système avec celui des autres cantons romands, vous avez pu le voir dans les documents, on constate que le canton de Fribourg est celui qui met le moins en valeur le travail de base de la présidence du Grand Conseil. Nous sommes de l'avis qu'il faut modifier le forfait de base, afin de corriger les aléas tels que nous les vivons aujourd'hui à cause de cette pandémie, en augmentant le montant de ce forfait de 3900 frs à 12'000 frs. Nous estimons aussi qu'il faut appliquer cette modification de manière rétroactive pour l'année 2020. Nous sommes aussi convaincus que 2021 ne sera guère différente au niveau de toutes les prestations externes faites par la future présidente.

Parallèlement à cela, il y a un projet de modification de la LGC en cours. Or, comme vous le savez, la LGC va être entièrement révisée et nous estimons que ce point devra être retravaillé à ce moment-là, au besoin aussi par rapport aux indemnités versées en relation avec les représentations externes.

Donc, les 5 chefs de groupes ainsi que le Bureau vous recommandent vivement d'accepter la modification de la loi sur le Grand Conseil en augmentant l'indemnité actuelle de base de 3900 frs à 12'000 frs.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). La discussion au sein du groupe Vert Centre Gauche a été assez unanime pour soutenir cette proposition de modification. Je déclare mes liens d'intérêts; je n'en ai plus depuis que j'ai eu la chance en 2016 de présider le Grand Conseil, ce qui m'empêche de re-postuler à un tel poste, donc de bénéficier de cette disposition.

Cela dit, je profite de cette expérience pour faire quand même une constatation. La présidence du Grand Conseil, c'est d'une part une tâche prioritaire, préparer les séances du Grand Conseil et permettre à cet organe de fonctionner le mieux possible. C'est un énorme travail de préparation de séances; c'est un énorme travail de recherche pour savoir s'il y a des processus à modifier, lesquels doivent être utilisés, à quel moment et comment. Ce travail est pour l'instant rémunéré à hauteur de 3900 frs, ce qui ne correspond absolument pas à l'ampleur des heures utilisées pour le préparer. L'autre tâche de président du Grand Conseil, c'est une tâche et une chance d'aller à la rencontre de la population fribourgeoise et de faire un certain nombre de représentations. Ces dernières sont l'objet aussi d'un gros travail de préparation pour cette peine, je pense notamment à certains discours attendus auprès de sociétés importantes de notre canton. Dans d'autres cas, il s'agit simplement de visites de courtoisie, qui demandent peu de préparation. Ces tâches sont actuellement bien rémunérées au niveau du canton de Fribourg.

Il est donc temps de pouvoir aussi adapter la tâche principale de présidence du Grand Conseil à l'ampleur du travail qu'elle suscite et c'est dans ce sens qu'unaniment nous souhaitons cette modification du montant de l'indemnité annuelle.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien salue et félicite les chefs de groupes. Premièrement, pour la bonne entente actuelle et, deuxièmement, pour le message pertinent qui nous est présenté. Cette reconnaissance du

travail d'engagement de la présidente, en cette année troublée, est juste et légitime. Dans ce sens, le groupe démocrate-chrétien accepte cette modification de loi tendant à augmenter le montant de l'indemnité annuelle de la présidence à 12'000 frs.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt: je n'en ai aucun sauf celui d'avoir été président de cette auguste assemblée en 2015.

Je serai bref: il s'agit de corriger une rémunération forfaitaire, qui reste dans la moyenne romande au vu des chiffres transmis, et qui revalorisera davantage le travail réalisé par le ou la président-e élu-e.

Le groupe socialiste entre matière et soutient à l'unanimité la modification de cette loi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur le Grand Conseil (LGC)

Art. A1-2 al. I

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). C'est dans cette annexe que l'on mentionne le nouveau montant de l'indemnité annuelle forfaitaire de 12'000 frs; cette dernière passe donc de 3'900 frs à 12'000 frs comme cela vient d'être dit tout à l'heure.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). La partie IV met en évidence la rétroactivité au 1^{er} janvier 2020, donc l'année en cours. Nous estimons juste et légitime de prévoir cette rétroactivité déjà en 2020.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur le Grand Conseil (LGC)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

La Présidente. Juste une information à l'adresse du plenum: la présidence étant directement concernée par ce projet de loi, elle s'abstiendra de voter dans son ensemble (présidente, vice-présidente et vice-président).

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Gargantini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Michelod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). Total : 86.

A voté non :

Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). Total : 1.

Se sont abstenus :

Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Bonvin-Sansonrens Sylvie (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). Total : 5.

Loi 2020-DSAS-44

Modification de la loi sur l'exercice du commerce

Rapporteur-e:	Berset Solange (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	08.09.2020 (BGC novembre 2020, p. 3878)
Préavis de la commission:	09.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3884)

Entrée en matière

Berset Solange (PS/SP, SC). La commission parlementaire chargée de l'examen du projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce s'est réunie le 9 octobre dernier en présence de M^{me} la Commissaire du gouvernement, Anne-Claude Demierre; elle était accompagnée de M^{me} Sophie Chassot, conseillère juridique à la Santé publique et de M^{me} Fabienne Plancherel, déléguée à la promotion de la jeunesse et de la santé. Cette modification de loi, bien qu'elle concerne la loi sur l'exercice du commerce, a été traitée par la Direction de la santé parce qu'en fait, cela relève de son domaine. Ce projet de loi modifie

uniquement l'article 31 concernant la vente de tabac, cigarettes électroniques et produits similaires. Il interdira, dès son entrée en vigueur, la vente mais aussi la remise de tous les nouveaux produits du tabac aux jeunes de moins de 18 ans.

Je rappelle brièvement que l'industrie du tabac a mis sur le marché plusieurs nouveaux produits qui chauffent le tabac sans le brûler. Ces nouveaux produits contiennent de la nicotine, ainsi que des substances cancérogènes, comme les cigarettes traditionnelles. Ils se distinguent des cigarettes électroniques, qui, elles, ne contiennent pas de tabac mais un liquide chauffé. La réglementation, au niveau fédéral, est en discussion et pour l'instant lacunaire. Actuellement, par exemple, il n'existe aucune disposition traitant de la protection de la jeunesse dans le cadre des cigarettes électroniques et les jeunes mineurs peuvent acheter ces produits. Un projet fédéral est en cours, mais l'entrée en vigueur n'est pour l'instant prévue que pour 2023.

C'est donc par principe de précaution et en tenant compte des premières évidences scientifiques prouvant la nocivité de ces produits que le Conseil d'Etat propose la modification de l'article 31. Dans le cadre de la protection et de la prévention, il est primordial que cette modification entre le plus rapidement en vigueur - d'autres cantons l'ont déjà introduite. La commission parlementaire unanime vous propose d'entrer en matière sur ce projet de loi et de soutenir la version bis qui prévoit une modification dans le texte allemand.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. En effet, ce projet de loi permettra de régler dans notre canton la vente et la remise de nouveaux produits, que l'industrie du tabac met depuis un certain temps sur le marché. Il est ainsi proposé de les soumettre aux mêmes règles que le tabac et le Conseil d'Etat entend également renforcer la protection de la jeunesse en vous proposant une interdiction de vente et de remise de tabac et de tous les produits liés au tabac aux jeunes de moins de 18 ans. L'OMS considère que l'usage des cigarettes augmente le risque de maladies pulmonaires et cardiaques. Selon des estimations, 3 millions de personnes meurent chaque année de maladies cardiaques à la suite de la consommation de tabac. Le pourcentage de substances toxiques et cancérogènes est globalement plus faible dans ces nouveaux produits; il varie toutefois énormément suivant le produit et le parfum. Aujourd'hui, il n'existe aucune disposition traitant de la protection de la jeunesse dans le cadre des cigarettes électroniques, ce qui permet l'achat de ces produits par des mineurs. Nous avons également introduit une notion de produits similaires afin de prévoir dans cette loi une solution pour des produits qui n'existaient pas encore sur le marché. Il s'agit là de cibler des produits comparables, par leur contenu ou leur mode de consommation, à un produit de tabac ou à une cigarette électronique.

Comme l'a relevé M^{me} la Présidente, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de loi fédérale sur les produits de tabac et les cigarettes électroniques. L'entrée en vigueur vient d'être retardée; prévue d'abord au premier semestre 2022, elle est reportée à 2023. A relever que ce projet de loi prévoit également d'interdire la vente de produits de tabac aux mineurs et nous nous sommes inspirés de ce projet pour la définition des produits. Au vu du temps pris au niveau fédéral, le Conseil d'Etat, à l'instar d'autres cantons comme Valais, Zurich, Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Genève, a estimé qu'il était urgent de prendre des mesures et c'est la raison pour laquelle il vous propose aujourd'hui cette modification de loi.

L'interdiction de vente aux moins de 18 ans est une mesure de santé publique, qui vise à restreindre l'entrée en consommation et à protéger efficacement nos jeunes. 12 cantons au moins l'interdisent déjà ou ont prévu de le faire. Des études nous ont démontré que 57% des adultes qui fument ont commencé avant l'âge de 18 ans. Il y a lieu de relever que l'interdiction de vente aux mineurs figure parmi les mesures structurelles les plus efficaces pour retarder l'entrée en consommation des jeunes. Cela s'inscrit en cohérence avec notre programme cantonal de prévention du tabagisme "Sans tabac, je respire" 2018-2021 , qui vise à réduire le nombre de fumeurs dans la population fribourgeoise et, évidemment chez les jeunes. Ce projet de loi a été mis en consultation et il a été globalement bien accueilli.

C'est avec ces remarques et en relevant que le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement de la commission que je vous invite à entrer en matière sur ce projet.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Erlauben Sie mir einige Worte zu diesem Gesetz und zur Frage, warum ich für ein Festhalten an der Altersgrenze von 16 Jahren bin. Meine Interessenbindungen: Ich führe in Murten einen kleinen Tabakladen. Selber rauche ich, seit ich 16 Jahre alt bin.

Jeder, der raucht, weiß, dass er seine Gesundheit schädigt. Ich war mir bereits mit 16 Jahren bewusst, dass Rauchen schädlich ist. Dies will ich hiermit nicht verheimlichen, aber ein Überkonsum von Süßigkeiten, Alkohol und Drogen ist ja auch schädlich.

Unsere Nationalräinnen und Nationalräte haben kürzlich beschlossen, den Jugendlichen das Stimm- und Wahlrecht bereits mit 16 Jahren zu gewähren. Wenn also junge Erwachsene bereits mit 16 Jahren wählen und stimmen können, warum können sie dann nicht selber entscheiden, ob sie rauchen, schnupfen oder snusen dürfen?

In den Schulen werden bereits sehr grosse Anstrengungen unternommen, die den Konsum von Tabakprodukten verhindern sollen. Es gibt hier bereits Wettbewerbe mit tollen Preisen zu gewinnen, wenn die Schulklassen rauchfrei bleibt. Dies finde ich persönlich sehr loblich für die verantwortungsvollen Lehrer und Lehrerinnen, die ihre Klassen dazu ermutigen.

Bier und Wein darf man mit 16 Jahren kaufen und konsumieren, aber einen Schnupf oder ein anderes Tabakprodukt darf man künftig nicht mehr kaufen. Die Kioskverkäuferinnen und -verkäufer werden unschuldig kriminalisiert, falls sie ein Produkt einem Unter-18-Jährigen aushändigen. Dies dürfen wir nicht zulassen. Ich bin klar der Meinung, dass die Eltern ihre Pflicht erfüllen sollen, damit ihre jungen Erwachsenen nicht rauchen. Hier ist nicht die allgemeine Gesellschaft gefragt.

Heute ist es sehr schwierig, den Altersunterschied zwischen einem 16- und einem 18-jährigen Jugendlichen zu erkennen.

Ich halte fest: Abstimmen und Wählen sollen die Jugendlichen mit 16 Jahren dürfen, aber für den Entscheid, ob sie ein Tabakprodukt konsumieren wollen oder nicht, sollen sie nicht alt genug sein? Dies ist in meinen Augen ein sehr grosser Widerspruch.

Ich bitte Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, mein Amendement anzunehmen.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que j'étais membre de la commission.

Les propos de M^{me} la Commissaire lors de l'entrée en matière ont été très clairs au niveau des chiffres qu'elle a donnés : 57% des fumeurs adultes fumaient déjà avant 18 ans. C'est donc pour nous primordial d'augmenter l'âge légal de 16 ans à 18 ans. Bien sûr qu'actuellement l'interdiction avant 16 ans ne permet pas tout; il y a énormément de jeunes qui réussissent tout de même à se procurer des cigarettes. Si on fixe l'âge légal à 18 ans, le problème sera toujours existant, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas le faire. On a un peu d'avance sur la Confédération, qui viendra avec son projet dans 2, 3, 4, 5 ans - je ne sais pas dans combien de temps - mais pour une fois, Fribourg fera office de bon élève. Par rapport à ce qui a été dit par ma collègue Jakob sur son amendement, j'y reviendrai une fois qu'il sera déposé formellement.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa très grande majorité, soutiendra le projet bis de la commission.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec cet objet; enseignant au CO de la Gruyère et coach Jeunesse et Sport au sein du FC Broc, donc en contact permanent avec la population que nous voulons, par cette modification de loi, protéger de manière plus tangible.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement le message du Conseil d'Etat concernant ce projet de loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce et, particulièrement l'article 31 impacté par ces changements. Pourquoi une législation cantonale maintenant alors qu'au plan fédéral, cette loi ne sera modifiée qu'en 2023 ou au mieux fin 2022 ? Simplement parce qu'il est de notre devoir de veiller à la santé de notre jeune population en corrigent cette loi si permissive dans la gestion du problème du tabac. Cette modification propose d'une part, d'associer les produits similaires, les cigarettes électroniques, à des cigarettes et, d'autre part, d'augmenter la limite autorisée pour l'achat du tabac à 18 ans.

Au-delà de cette élévation bienvenue de l'âge légal à 18 ans, appliquée partout en Europe, où l'on parle même de l'élever à 21 ans dans certains pays, c'est également l'élargissement aux produits similaires telle la fameuse prise de "snus", habitude de consommation importée de Scandinavie dans les milieux de notre jeunesse, qui ne considère pas ou plus ces produits comme dangereux et nuisibles pour la santé. Certains entraîneurs en fournissent même à leurs jeunes joueurs pour leur donner, paraît-il, du "Stimmung" pendant une partie. C'est donc à nous que revient le devoir de faire en sorte de protéger notre jeunesse par cette modification de loi. Aussi, afin d'être cohérents nous devrions également nous prononcer le plus rapidement possible sur la motion Kubskey/Sudan, actuellement à l'étude auprès du Conseil d'Etat. En effet, prononcer une limitation de ces produits doit être suivi par une interdiction d'en faire la publicité et d'offrir une visibilité mal venue pour notre jeunesse, comme le propose ladite motion. C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de venir le plus rapidement avec cet instrument parlementaire devant le Grand Conseil.

Je ne soutiendrai donc pas l'amendement proposé par M^{me} Jakob de maintenir l'âge légal à 16 ans en restant sur la position unanime de la commission parlementaire qui a examiné ce sujet. On ne doit pas mettre en péril la santé de nos jeunes pour des raisons économiques et même Donald Trump l'a compris en signant un décret interdisant la vente de tabac et de produits similaires aux moins de 21 ans dans son pays, on n'ira pas forcément jusqu'à le regretter, mais il était temps qu'il prenne une bonne décision.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien va accepter l'entrée en matière et cette modification de l'article 31 selon le projet bis, acceptée à l'unanimité de la commission parlementaire. Dès lors, je vous invite à en faire de même.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance, avec satisfaction de la modification de la loi sur l'exercice du commerce. Le but de cette adaptation est d'essayer de lutter le plus efficacement possible contre ce nouveau moyen très sophistiqué, qu'est la cigarette électronique. Alors protéger les mineurs, c'est une louable attention. Mais permettez-moi de vous dire qu'à titre personnel, ayant été enseignant pendant 40 ans, on a toujours des petits malins qui passent entre les mailles du filet. Il ne faut pas être dupes, mais le canton de Fribourg, par cette modification légale, se donnera enfin des moyens plus efficaces pour endiguer de manière plus conséquente ce phénomène qui envahit notamment les milieux scolaires.

Notre groupe parlementaire acceptera, j'espère à sa grande majorité, cette modification de la loi sur l'exercice du commerce.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). L'objectif de cette modification de loi a déjà été largement ici évoqué, donc je vous en épargne une redite.

Le groupe libéral-radical, après avoir examiné ce projet, ne le soutiendra qu'à une faible majorité, la limite d'âge ne faisant pas l'unanimité, c'est la raison qui explique d'ailleurs le dépôt d'un amendement émanant de ma collègue M^{me} Jakob.

C'est donc au nom de la majorité favorable de notre groupe que je m'exprime ici. Les produits dérivés en vente aujourd'hui sont dangereux; des études ont révélé des concentrations de métaux toxiques dans les vapeurs produites par certains modèles de cigarettes électroniques. Douze cantons ont déjà pris des mesures dans ce domaine-là et il est temps d'agir aussi dans notre canton pour éviter que des jeunes deviennent addicts à ces produits avec les conséquences malheureuses qui en résultent. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le statut légal de certaines substances nocives n'indique rien sur leur dangerosité.

L'interdiction ne suffit pas, j'en conviens, elle doit être accompagnée d'un programme de prévention. La commission de santé du National serait même favorable à une interdiction totale de publicité sur les produits du tabac. Ce serait là déjà un premier pas intéressant.

J'ai lu que la loi sur les produits du tabac a passé le cap de la commission ad hoc du Conseil national, elle sera bientôt traitée à la Chambre du peuple. J'ai bien dit *du peuple* vous comprendrez bientôt pourquoi, qui continue à permettre la publicité dans les journaux et sur les sites internet, alors que la population serait favorable à une interdiction totale. Alors je me questionne: quelle signification donne le monde politique au terme de responsabilité? Trop souvent ce terme est galvaudé. Eh bien, à travers cette interdiction de vente aux jeunes de moins de 18 ans, nous avons la chance de donner un sens au mot responsabilité en l'assumant pleinement envers la santé de notre jeunesse.

Je terminerai mon propos par une citation d'Abraham Lincoln : "*Vous ne pouvez échapper à la responsabilité de demain en vous dérobant à celle d'aujourd'hui.*"

Je vous invite donc à soutenir également le projet bis de la commission, comme le fera une faible majorité du groupe libéral-radical.

Jaqquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts; je n'en ai pas beaucoup avec cet objet. Toutefois, je suis responsable du syndicat UNIA, qui organise du personnel de la vente, lequel est contraint à vendre ce type de produits.

Cette modification légale contribue à limiter l'addiction à ce type de produits. Elle met sur un pied d'égalité toute une gamme de produits qui ont tous les mêmes effets. Mais elle facilitera aussi le travail des commerçants et des vendeurs face aux jeunes par sa clarté. L'addiction à ce type de produits est évidente, le produit génère des conséquences sur la santé extrêmement importantes à terme et à long terme. Elle coûte très cher à la société en termes de prévention, mais aussi en termes de charges de santé et de primes d'assurance. Les cigarettiers sont très actifs dans la publicité envers les jeunes, je dirais même les enfants, dans ce type de domaine. Cette loi ne règle pas ce problème, mais, on l'a vu, c'est un sujet important, qui devra être repris. Cette publicité a tendance à prétendre que c'est normal de consommer ce type de produits pour les plus jeunes et c'est déplorable qu'il faille mettre une interdiction. Mais aujourd'hui il est nécessaire de donner un signal fort dans ce domaine pour la prévention. Cela facilitera le travail des vendeuses et vendeurs et des commerçants dans le sens où fixer un âge limite à 18 ans c'est très clair pour tout le monde. Il sera beaucoup plus facile pour les vendeuses et vendeurs d'identifier l'âge des personnes et, le cas échéant, de demander les pièces d'identité utiles. C'est aussi beaucoup plus aisément s'ils sont formés, là encore cela impliquera de l'engagement de la part des employés. J'ai eu l'occasion de m'engager dans la formation sur ce type de problèmes pour la vente de boissons dans les stations services. Quand on dispense cette formation, le personnel de la vente est bien plus rassuré et mieux à même d'accomplir son travail de vente et de conseil.

Cette modification protège la santé, évite de succomber à l'addiction, renforce et facilite les actes de prévention. Par conséquent, le groupe socialiste entre en matière et soutient ce projet.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Ich möchte hier noch festhalten, dass in der Schweiz das Werbeverbot für Tabakprodukte schon lange existiert.

Ich habe noch nie eine Werbung in den sozialen Medien gesehen, die die Jugendlichen heute nützen. Sie sehen nie ein Inserat in den Zeitungen, sie sehen nie eine Werbung im Fernsehen - das Werben für Tabakprodukte ist schon lange verboten.

Zudem möchte ich festhalten: Wissen Sie eigentlich, wie viel Geld der Staat pro Schachtel Zigarette einnimmt, die verkauft wird? Das sind sage und schreibe 5 Franken pro Schachtel, die in die AHV einbezahlt werden. Das möchte ich hier gesagt haben.

Sämtliche Tabakprodukte generieren hohe Steuern, damit unsere AHV nicht noch schlechter dasteht.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je remercie les rapporteurs de chaque groupe pour leurs interventions.

A M. Galley, je pense que l'interdiction de l'âge ne règle pas tout, mais on doit tout de même se montrer fermes afin que le geste soit clair et net, donc vous le soutenez.

M. Sudan, nous avait déjà fait part en commission de la problématique du "snus". On doit être très vigilants, parce que les effets secondaires de toutes ces matières doivent vraiment être mesurés et, si possible, éliminés.

A M. Chassot, je dirai qu'en fixant une limite d'âge on crée un moyen efficace pour tenter de freiner toutes ces dépendances.

M^{me} Badoud nous a dit que le groupe libéral-radical était partagé sur cette question. Je pense qu'il ne suffit pas de fixer simplement une limite d'âge de 16 à 18 ans, mais c'est un pas très important que l'on fait en faveur de la jeunesse et aussi envers toute notre société.

Pour M. Jaquier, c'est vrai qu'il y a un élément qu'on oublie un peu trop souvent, c'est le manque de formation du personnel dans les établissements qui vendent ce genre de produits similaires.

Quant à l'amendement de M^{me} Jakob, bien évidemment elle fume depuis 16 ans, c'est son choix, mais je pense que ce n'est pas une raison pour en faire une systématique. De plus, je ne pense pas que le lien entre l'âge et les avantages économiques soit vraiment concomitant et je m'abstiendrai de tout commentaire. Quant à l'Etat, il y a un impôt qui est perçu sur les ventes de produits du tabac, mais si l'on tient compte de la prévention de la santé, je pense que ce montant est largement utilisé.

Cela a déjà été dit, un sondage récent vient de montrer que 66% de la population suisse sont favorables à une interdiction générale de la publicité pour le tabac; 78% sont favorables à une stricte limite pour l'accès à tous les produits concernant le tabac et les produits similaires.

Je n'ai pas d'autre commentaire à faire - je vous remercie d'entrer en matière - si ce n'est de regretter que M^{me} Jakob n'aït pas été présente en séance de commission, parce que cette dernière a accepté ce projet de loi à l'unanimité.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les porte-paroles des groupes, qui sont entrés en matière et qui ont donné un signal fort à notre jeunesse en acceptant ce projet de loi.

Le tabagisme constitue le principal facteur de risque pour la santé de la population suisse. Selon un récent rapport de l'OFSP, les addictions ont drainé en 2017 des coûts de 7,7 milliards de francs pour l'économie. Rapportés à la population, les coûts annuels se montent à 901 frs par habitant, dont 457 frs sont imputables au tabac. Les chiffres sont clairs aussi en termes de coûts par rapport à cette consommation du tabac. J'aimerais rappeler aussi que selon une étude comparative menée dans 36 pays européens, la Suisse occupe l'avant-dernière place concernant la mise en œuvre de mesures efficaces visant la régulation du tabac et l'on sait que l'interdiction de vente aux mineurs figure parmi les mesures structurelles les plus efficaces pour agir sur l'entrée en consommation des jeunes. Le cas de la Grande-Bretagne d'ailleurs démontre qu'une réglementation appropriée permet de réduire la part des fumeurs dans ce pays; seule une personne sur six fume, soit environ 15% de la population.

J'aimerais également rappeler – c'est important, plusieurs d'entre vous l'ont relevé – l'interdiction de publicité pour le tabac. Un jeune est soumis 6 fois plus à la publicité pour le tabac ou l'alcool qu'à des messages de prévention, donc c'est vraiment important d'agir dans ce sens-là. Nous sommes en train de répondre à la motion Kubski-Sudan. Je rappelle que dans le cadre du programme de prévention du canton nous avons déjà mis sur pied un groupe de travail, qui a été chargé de mener une réflexion sur la réglementation de la publicité pour les produits du tabac dans le canton et nous travaillons de concert avec nos cantons voisins pour essayer d'avoir une politique commune.

Je m'oppose, au nom du Conseil d'Etat, à l'amendement de M^{me} la Députée Jakob. J'aimerais aussi relever que de dire qu'on a déjà de la prévention, ce n'est pas une raison valable pour ne pas entrer en matière sur d'autres mesures. Il ne suffit pas d'avoir de la prévention, un jeune a 6 fois plus de possibilités d'être soumis à cette publicité pour le tabac qu'à celle de la prévention. Et j'aimerais aussi souligner que s'il est difficile d'identifier un jeune entre 16 et 18 ans, il suffit de lui demander sa carte d'identité sur laquelle figure sa date de naissance. Donc c'est très facile de pouvoir remettre ces produits uniquement à des jeunes qui en ont l'âge. D'ailleurs, vous devez déjà le faire aujourd'hui pour les jeunes qui ont 16 ans, parce que vous pouvez tout aussi difficilement identifier un jeune qui a 15 ou 16 ans. De toute façon, l'ensemble du personnel de vente dans les différents kiosques ou magasins doit demander la carte d'identité; ce n'est pas une tâche supplémentaire qui est demandée. Nous avons même publié des autocollants que nous avons distribué dans des kiosques, magasins, stations-service pour que ce soit extrêmement simple, il y a la date de naissance, on sait si le jeune a 16, 17 ou 18 ans. Des fois c'est difficile pour quelqu'un de calculer l'âge simplement en regardant la date.

J'aimerais dire aussi par rapport au programme de prévention que dans le cadre de notre programme nous formons le personnel de vente à ces questions-là. On a des formations régulières et les employeurs jouent bien le jeu en acceptant ces formations pour leurs collaborateurs et collaboratrices, parce qu'évidemment, il y a effectivement une charge qui repose sur ce personnel de remettre ou non du tabac ou de l'alcool.

Je pense avoir répondu à toutes les interventions et je vous invite à donner un signal fort à nos jeunes en entrant en matière sur ce projet de loi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur l'exercice du commerce (LCom)

Ar. 31 al. 1

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas d'autre commentaire, si ce n'est de prendre en compte le projet bis avec la correction dans la version alémanique.

Jakob Christine (*PLR/FDP, LA*). Sie haben mein Amendment gestern per Mail alle erhalten. Ich würde es gerne vorlesen: "Der Verkauf und die Abgabe von Tabak, Tabakerzeugnissen, elektronischen Zigaretten und ähnlichen Produkten an Personen unter 16 Jahren ist verboten." Ich möchte, dass dies so beibehalten wird.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Comme cela a été dit lors du débat d'entrée en matière, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité, va refuser cet amendement, lequel combat l'essence même de ce projet de loi.

A titre personnel, j'aimerais exprimer mon mécontentement vis-à-vis de cet amendement, qui est déposé par une députée censée être présente en séance de commission, qui a été nommée à cette commission, mais qui ne s'est pas présentée.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis cheffe de clinique à la permanence de Meyriez et la raison de ma participation à distance est que je serai bientôt maman d'un enfant qui ne va, j'espère, pas fumer.

Ich habe null Komma null Verständnis für diesen Antrag von Frau Jakob - null. Es geht um den Schutz der Jugendlichen. Das Rauchen schadet der Gesundheit, das Nikotin macht süchtig. Frau Jakob, das Abstimmen und Wählen macht weder die Lungen kaputt, noch wird es zur Sucht. Der Vergleich ist an den Haaren herbeigezogen.

Dass wir beim Alkohol oder beim Zucker bessere Präventivarbeit leisten könnten, streite ich nicht ab. Doch endlich können wir wenigstens im Kanton Freiburg den Verkauf von den neuen, aber auch von allen anderen Tabakwaren an Minderjährige verbieten und somit als Vorbilder fungieren.

Und nun kommt dieser Änderungsantrag - schlicht unverständlich. Ich hoffe, Sie alle setzen ein Zeichen und sagen klar nein zu diesem Änderungsantrag.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste s'opposera à cet amendement, car il vide le sens même de la proposition. Donc à mon sens il aurait été nécessaire de refuser l'entrée en matière, si on fait ce genre de proposition. Ensuite, cela paraît toujours extrêmement problématique de retenir des intérêts financiers face à des intérêts de santé publique d'une telle ampleur et face à la protection de la santé de la jeunesse, ce qui, pour moi, motive un refus ferme.

Jakob Christine (*PLR/FDP, LA*). Ich möchte mich noch dazu aussern, warum ich nicht an der Kommissionssitzung teilgenommen habe. Ich war mit meiner ganzen Familie in Quarantäne.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). En fait comme vous l'avez compris, M^{me} Jakob ne s'étant pas présentée en séance de commission, cet amendement n'a pas pu y être discuté, aussi je ne peux évidemment pas prendre position la-dessus.

Cependant, à titre personnel, je vous demande vivement de refuser cet amendement, qui va à l'encontre du bien-fondé de ce projet de loi qui met en avant la santé et qui veut préserver notre jeunesse. Vous le savez toutes et tous, aujourd'hui dans le monde actuel, il faut montrer des signaux très forts. Dès lors, je vous remercie d'ores et déjà de refuser cet amendement.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le relever lors du débat d'entrée en matière, l'interdiction de vente aux mineurs figure parmi les mesures structurelles les plus efficaces pour agir sur l'entrée en consommation des jeunes. Je le rappelle: 57% des adultes qui fument ont commencé avant l'âge de 18 ans et je vous invite au nom du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à refuser cet amendement.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Au vote, la proposition de M^{me} Jakob, opposée à celle de la commission, est rejetée par 81 voix contre 13 et 3 abstentions.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté oui :

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP),

Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP). *Total : 13.*

Ont voté non :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnen Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtnar Olivier (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 81.*

Se sont abstenus :

Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP). *Total : 3.*

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : loi sur l'exercice du commerce (LCom)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 89 voix contre 6. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Michelod Savio (VE,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Aeischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnen Sylvie (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 89.*

Ont voté non :

Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total : 6.*

Se sont abstenus :

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP). *Total : 5.*

Décret 2020-DAEC-91**Octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg**

Rapporteur-e:	Mesot Roland (UDC/SVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	25.08.2020 (BGC novembre 2020, p. 3853)
Préavis de la commission:	26.10.2020 (BGC novembre 2020, p. 3862)

Entrée en matière

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). La commission chargée d'examiner ce projet de décret a siégé le 26 octobre dernier, en présence de M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert. M. Alain Renevey, secrétaire parlementaire, a pris le procès-verbal et je le remercie pour son travail. C'était l'une de ses premières commissions.

Je souligne que M. le Commissaire s'est présenté seul, aucun chef de service ou cadre de l'administration ne l'accompagnait. Vu le contexte, certains membres de la commission ont déploré l'absence d'appui donné au commissaire par les services concernés de l'Etat.

Petit historique financier du projet: le crédit de 2 270 000 francs a été voté en mars 2016. Je précise que le montant accordé à ce moment-là était de 50 000 frs supérieur à celui demandé afin d'améliorer le programme des locaux. A l'époque, le coût estimé des travaux était de 37 millions. En novembre 2017, nous avons octroyé un crédit d'engagement de 39 520 000, ce qui représente un crédit total de 41 790 000 avec l'ajout du crédit d'étude. Je souligne que le projet vainqueur du concours était estimé à 55 millions, soit 13 millions de plus que le montant accordé.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur un crédit d'engagement complémentaire de 4,5 millions, respectivement 4 432 000, si vous validez la version bis.

Dire que les membres de la commission ont accepté ce crédit supplémentaire avec le sourire serait mentir. Tout le monde est entré en matière sur ce projet de décret, mais sans enthousiasme, voire même pour certains, à reculons. A la suite des informations données par M. le Commissaire, on constate que les réserves sont trop basses. Même s'il est d'usage dans notre canton d'avoir des réserves basses, je pense que cette méthode doit absolument être revue. Cela semble d'autant plus incroyable pour un projet d'assainissement d'un bâtiment. Les divers imprévus lors d'une rénovation ne doivent pas être ignorés. La commission s'est également interrogée sur la formulation d'une phrase mentionnée dans le message qui laissait entrevoir que: "d'autres adaptations pourraient survenir". M. le Commissaire a précisé qu'il s'agissait d'une formulation malheureuse et qu'il n'y aura, en principe, plus d'élément supplémentaire. Je vous serais donc reconnaissant, Monsieur le Commissaire, de préciser cette situation.

Finalement, la commission a évoqué le fait que, de manière générale, les projets présentés doivent être les plus aboutis possible. Cette remarque figure également dans les informations complémentaires qui ont été transmises aux membres de la commission par la DAEC.

Hier encore, on a entendu à de nombreuses reprises des allusions faites à des réalisations dont le crédit ne serait pas suffisant et il est certain que nous aurons encore prochainement des demandes de rallonges.

Il faut également relever que, pour nous députés, ces demandes qui arrivent deviennent lassantes, voire énervantes pour certains. A titre personnel, si je peux comprendre une rallonge financière pour un bâtiment de 500 ans qui nous livre de magnifiques secrets archéologiques, j'ai beaucoup plus de peine lorsqu'il s'agit de réalisations récentes. Il faut à tout prix trouver des solutions, quitte à envisager une autre organisation dans les Directions. Nous attendons des mesures de la part du Conseil d'Etat, c'est lui qui doit y remédier.

Vous trouvez dans le message la liste des positions concernées par le crédit d'engagement additionnel. Le projet de la commission est différent de la version du Conseil d'Etat. En effet, la commission vous propose, dans le projet bis, de supprimer un montant de 68 000 frs prévu pour le vestiaire du tennis. J'y reviendrai lors de la lecture de l'article concerné.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le rapporteur ayant donné l'essentiel je résumerai quelques éléments en complément.

A l'origine, nous sommes partis sur ce projet, d'un montant de 65, ensuite de 55 millions sur le concours, comme l'a évoqué le président de la commission ordinaire, pour terminer à un crédit d'engagement, crédit d'étude compris, de 41,79 millions au

début de la législature. Les premières réductions sur ces montants ont porté sur des éléments substantiels, c'est-à-dire que l'on renonce à des étages ou à des éléments structurants des nouveaux bâtiments. Ce sont des réductions qui sont visualisables, qui sont calculables et qui sont simples. Les dernières étapes de réduction ont été construites sur un certain nombre de renoncements à des modifications en cours, sur un scénario qui passait vers la rénovation d'anciens bâtiments, en prenant les options les plus optimistes possibles sur un certain nombre d'éléments. Par exemple, concernant des conduites d'eau qui dataient des années 80, il a été estimé qu'elles pouvaient être maintenues en l'état. Il s'est avéré, pendant le chantier, que ce n'était pas le cas. Il y a des cas similaires pour des sols et pour d'autres éléments du bâtiment existant. Tous les scénarios optimistes ayant été pris à l'époque, cela conduit à de mauvaises surprises, surtout dans un contexte où, comme l'a évoqué le président de la commission ordinaire, les réserves sont basses. Vous pouvez prendre beaucoup de scénarios optimistes, si vous avez des réserves importantes pour couvrir les risques. En prenant des scénarios optimistes et que, par ailleurs, vous prévoyez une réserve de 2 % ou 2,1 % du montant, alors que pour les maîtres d'ouvrage publics de nos régions, il est usuel de prendre 6 à 8 %, voire jusqu'à 10 % pour des bâtiments anciens sur lesquels on rénove, vous êtes sur un facteur 3 à 5 en termes de réserves. Evidemment que là, vous maximisez le risque d'entrer dans le rouge et aussi le risque de devoir demander un crédit complémentaire. C'est exactement le scénario qu'a évoqué le président de la commission ordinaire et je ne peux que lui donner raison et comprendre les membres de la commission qui sont entrés en matière, comme il l'a relevé, à reculons.

Nous avons eu, dans les autres corrections, un certain nombre de demandes complémentaires d'utilisateurs, ce qui est courant dans un projet, y compris dans celui de l'Hôtel cantonal, qui peut être couvert normalement par des réserves. Evidemment, quand il y a très peu de réserves, il y a peu de demandes d'utilisateurs. Elles ont été adoptées généralement à l'unanimité par la Commission de bâtisse, dans laquelle sont représentés l'ensemble des groupes politiques du Grand Conseil. Elles ne sont sans doute pas contestées matériellement, par contre elles viennent en supplément et il aurait été plus judicieux d'aborder ce genre de choses dès le début plutôt que de les introduire progressivement.

Il y a eu des éléments d'opportunité qui se sont ajoutés. Par exemple, au moment du lancement du crédit, il a été décidé qu'un certain nombre de luminaires devaient rester à l'ancienne. On sait aujourd'hui que si vous remplacez ça par des LED, vous amortissez l'investissement en 7 à 8 ans. C'est ce qui a été calculé pour les cas présents. Alors, on peut évidemment dire qu'on ne le fait pas parce qu'on n'a pas l'argent, mais ça coûte plus cher à l'Etat à partir de la septième ou de la huitième année; donc ce n'est pas très intelligent en termes de finances publiques. De tels éléments ont été repris dans le crédit complémentaire aujourd'hui et n'ont pas été contestés sur le plan matériel, ni en COBA, ni par les commissions respectives du Grand Conseil.

Enfin, il y a un cas particulier, qui a fait l'objet de positionnements différents des deux commissions, soit celui du groupement polysportif. Un montant de 68 000 frs est prévu dans le crédit complémentaire, pour équiper un local qui est d'ores et déjà prévu dans le programme de construction, mais qui est prévu vide. Le coût pour l'équiper en douches etc. est de 68 000 frs. C'est un local qui est prévu d'être utilisé par le groupement polysportif de l'Etat. Ce sont environ 150 salariés de l'Etat qui utilisent le court de tennis ouvert, qui se trouve à côté, qui paient une cotisation pour pouvoir utiliser ces choses-là et qui pourraient utiliser le vestiaire s'il était équipé. Ce sont ces 68 000 frs qui ont fait l'objet d'une divergence entre la commission ordinaire et le Conseil d'Etat d'une part, et la CFG d'autre part. Le Conseil d'Etat a eu une discussion à ce sujet. Il a estimé que certes ce n'est pas l'objectif premier d'un crédit complémentaire ou d'un crédit de construction pour une école que de prévoir des douches et d'autres équipements pour des salariés de l'Etat réunis au sein d'un groupe polysportif. En parallèle, tout employeur qui a une certaine responsabilité, vous venez de l'évoquer dans l'objet précédent, essaie de faire la promotion de la santé. La promotion de la santé, c'est bouger et faire du sport, quand, qui plus est, avec des programmes qui ne sont pas gratuits, que les gens paient. Or, il a été estimé qu'il n'est pas inorthodoxe de mettre 68 000 frs pour cet équipement dans le crédit. Mais c'est *in fine* un choix politique.

Pour résumer, les 4,5 millions sont considérés comme nécessaires, avec le choix politique des 68 000 frs qui est indépendant des aspects constructifs. En ce qui concerne la situation non satisfaisante, il y a trois volets de mesures qui sont prévus:

1. D'une part, comme l'a déjà évoqué le président, les règles sur les réserves doivent être modifiées. Elles le seront. Elles sont déjà en cours pour les projets qui sont lancés actuellement.
2. Les procédures doivent être changées sur plusieurs aspects. Certains éléments ont déjà été modifiés pour les projets qui sont lancés maintenant. D'autres doivent l'être avec une modification d'une directive du Conseil d'Etat. Il s'agit notamment d'impliquer les deux Directions concernées, à savoir celle qui commande et celle qui exécute, dès le début du processus, pour éviter des downsizing, que l'un décide et que l'autre assume derrière. Nous avons eu l'avantage, après le départ rapide de l'ancien architecte cantonal, d'avoir pu bénéficier d'un intérim, avec le chef du Service des ponts et chaussées. Ils ont des procédures nettement plus standardisées pour la construction de routes que ce que nous avons pour la construction de bâtiments. Nous avons prévu de transférer un certain nombre de ces processus au Service des bâtiments, dont celui de venir en 2 phases et cela plus tard dans le processus, avec des crédits d'engagement basés d'ores et déjà sur des devis

et non pas sur des estimations, ce qui devrait permettre de stabiliser les montants qui sont proposés au Grand Conseil et de diminuer le risque d'écart.

3. Enfin, il y a des mesures de réorganisation qui sont prises au sein du Service des bâtiments. Elles ont été évoquées par le président de la commission ordinaire. Les premières ont d'ores et déjà été mises en œuvre, avec une répartition différente des compétences entre les collaboratrices et collaborateurs du Service des bâtiments, avec la création de sections spécifiques, et des mesures complémentaires viendront.

Le rapport final du groupe de réorganisation sera livré au début 2021. Il sera présenté, dans un premier temps, au comité de pilotage, dont font partie des représentants de la CFG, qui pourront prendre connaissance à la fois de ce qui a déjà été fait et des mesures supplémentaires qui seront prises dans le courant de l'année 2021. Voilà les quelques éléments que je souhaitais vous donner en complément des propos du président de la commission ordinaire.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je n'ai pas de lien avec l'objet si ce n'est d'avoir siégé au sein de la commission qui a examiné la demande de crédit supplémentaire.

Les discussions au sein de la commission et les éléments de réponse indiqués après la commission par M. le Commissaire ont montré que le projet initial devisé à 55 millions a été réduit progressivement à 39,52 millions, montant sur lequel s'est prononcée la population en acceptant à plus de 80% le crédit en novembre 2017. Les raisons pour lesquelles il fallait atteindre une cible financière inférieure à 40 millions n'ont, par contre, pas vraiment été éclaircies. Certes, le projet a été redimensionné et un étage entier et une aula avec des gradins ont été supprimés, mais pour atteindre cette cible financière, il a aussi été décidé de réutiliser une grande partie des matériaux existants. Réutiliser des matériaux existants, c'est beaucoup de bon sens du point de vue de la durabilité, mais cela ajoute davantage d'imprévu et donc d'incertitude. En plus, une partie de l'assainissement, par exemple la rénovation de divers revêtements, de l'isolation phonique de certaines salles et j'en passe, ont été supprimés du programme. Ces rénovations n'étaient peut-être pas encore nécessaires il y a 5 ans, mais elles le sont devenues entre-temps et il a en effet été judicieux de profiter des travaux en cours pour effectuer aussi des rénovations, raisons pour lesquelles elles figurent dans la demande de crédit supplémentaire.

Mais dans une situation normale, il est préférable d'éviter des atermoiements qui consistent à enlever des éléments du programme de rénovation puis à les réintroduire avec une demande de crédit supplémentaire. De plus, des adaptations aux nouvelles normes techniques et de nouveaux besoins supplémentaires, notamment du SITel, ont aussi été incorporés à la présente demande. Les besoins du SITel auraient dû être anticipés et être incorporés au projet soumis à votation. Vous le comprendrez, dans une situation normale, l'ensemble des éléments figurant dans la présente demande de crédit supplémentaire auraient dû être financés soit directement par une augmentation du crédit initial, soit par un prélèvement dans les réserves. Or, les réserves pour le projet qui nous concerne ne s'élèvent qu'à 809 000 frs, ce qui est largement insuffisant pour un projet de rénovation de cette ampleur. Ce n'est ainsi pas la première fois et probablement pas la dernière fois non plus que le Conseil d'Etat revient devant le Grand Conseil pour une demande de crédit supplémentaire, comme l'a mentionné hier mon collègue Chassot ou ce matin le président de la commission.

Nous invitons ainsi le Conseil d'Etat à accélérer le changement de pratique sur la méthode de détermination du montant des réserves pour les projets importants et de différencier les règles pour les nouvelles constructions et les grandes rénovations, ces dernières engendrant une plus grande incertitude. Avec ces considérations, notre groupe reconnaît la pertinence de réaliser les différents postes répertoriés dans le message sauf un, l'équipement du vestiaire pour le club de tennis de l'Etat, cet élément ayant divisé le groupe.

En conclusion, le groupe Vert Centre Gauche reconnaît unanimement la nécessité d'octroyer un crédit supplémentaire pour le Collège de Sainte-Croix. Une majorité de notre groupe se prononcera en faveur du projet bis de la commission, une minorité se prononcera en faveur du projet initial du gouvernement.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 30 octobre pour l'examen du crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l agrandissement du Collège de Sainte-Croix.

Sous l'angle financier, la Commission des finances et de gestion est entrée en matière, certes sans enthousiasme et aussi par nécessité. Les raisons de ces dépassements sont nombreuses : demandes supplémentaires des utilisateurs, nouvelles exigences techniques, mauvaises évaluations financières initiales, difficultés au niveau de la conduite du projet, etc... Au terme de ses délibérations, la Commission des finances et de gestion a finalement accepté le projet du Conseil d'Etat à une très grande majorité. Par contre, l'amendement accepté par la commission parlementaire a été refusé par la Commission des finances et de gestion, qui admet ainsi le crédit global de 4 500 000 frs. Voici l'avis de la Commission des finances et de gestion sous l'angle financier. Sous l'angle de la gestion, notre commission regrette et déplore une nouvelle fois une demande de crédit complémentaire. Institutionnellement, cela ne va pas et il faut absolument corriger le tir à l'avenir. Le dire c'est, bien mais y remédier, ce serait mieux !

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei nimmt mit grossem Unmut Kenntnis vom vorliegenden Dekret.

Die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei ist bereit, in diesen sauren Apfel zu beissen. Was für Möglichkeiten haben wir denn bei diesem "Fait accompli"? Möglicherweise werden sich allerdings mehrere Mitglieder unserer Fraktion bei der Schlussabstimmung der Stimme enthalten.

Wir haben folgende Fragen zu diesem Zusatzkredit:

Werden die Architekten und die Bauführung trotz der schlechten finanziellen Führung dieses Projekts auf diesen Zusatzbetrag auch noch SIA-Honorare erhalten? Wie sollen wir gegenüber den Bürgerinnen und Bürgern betreffend dieser massiven Überschreitung argumentieren, wenn sie sagen - und dies mit Recht -, dass ein Kreditbegehrten bei einer kantonalen Abstimmung ja sowieso nicht eingehalten und überschritten wird?

Was haben denn die Architekten und Ingenieure beim Studienkredit von über 2 Millionen Franken überhaupt studiert, wenn sie essentielle Sachen bei der Planung vergessen oder übersehen haben? Es ist ja nicht die öffentliche Hand, die hier schlecht agiert hat, sondern die Architekten und Ingenieure aus der Planwirtschaft, die entweder schlecht gearbeitet oder uns hinters Licht geführt haben.

Zum Schluss möchten wir dem Vizepräsidenten und dem Staatsrat Jean-François Steiert danken, dass er bereit ist, in diesen sauren Apfel zu beissen und diesen aufzunehmen und die Angelegenheit auszubaden. Er kann ja nichts dafür, dass die ausgebildeten und fürstlich entlohnten Architekten und Ingenieure eine so miserable Arbeit abgeliefert haben.

In diesem Sinne wird die Fraktion der Freisinnig-demokratischen Partei ohne grosse Begeisterung mehrheitlich dem ursprünglichen Dekret des Staatsrates zustimmen.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Auch die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei wird auf den vorliegenden Dekretsentwurf für einen zusätzlichen Verpflichtungskredit für den Ausbau des Collège Sainte-Croix eintreten, dies mit sehr gemischten Gefühlen, wenig Begeisterung und sogar einer gewissen Wut im Bauch. Denn wer trägt die Verantwortung für diese Misere, für dieses Debakel?

Ich danke Herrn Staatsrat Jean-François Steiert, dass er ein Audit bei der Finanzdirektion in Auftrag gegeben hat, um Klarheit und Transparenz in dieses Dossier und in zukünftige Projekte zu bringen. Aber wie konnte es dazu kommen, dass der ursprüngliche Voranschlag von 55 Millionen Franken auf 42 Millionen Franken, also um 13 Millionen Franken, gekürzt, zusammengestrichen wurde? Wer hat hier Spardruck ausgeübt?

Bei einem 35-jährigen Gebäude ist doch bekannt, dass die Gebäudetechnik überholt werden muss, dass die Installationen kontrolliert, erneuert werden müssen. Dazu braucht man keine Hellseherin zu sein. Dasselbe gilt für die Branderkennung, die Verbesserung der Akustik oder die Computerverkabelung usw. Es ist doch nicht seriös, einen Kredit zu verlangen, sogar eine Volksabstimmung, welcher mehrmals gekürzt wurde und fundamentale Erneuerungen oder Einrichtungen nicht berücksichtigt hat, dies, obwohl von der Schulkommission und den Verantwortlichen der Schule mehrmals darauf hingewiesen wurde, dass der Kredit nicht ausreichen werde.

Auch ist unverständlich, wieso der Service de l'énergie nicht früher in das Projekt miteinbezogen wurde, um eine bestmögliche Versorgung CO₂-Versorgung zu gewährleisten. Was für mich aber absolut unverständlich ist, sind die berechneten Reserven, welche absolut ungenügend, ja sogar lächerlich berechnet wurden für ein Projekt in dieser Dimension und die normalerweise ein Vielfaches ausmachen. Auch hier wurde ein massiver Spardruck ausgeübt.

Es gäbe noch viele Bemerkungen dazu zu machen, aber mit wenig Enthusiasmus werden wir diesem Zusatzkredit zustimmen.

Noch ein Wort zu den Vestiaires, zum Projet bis der Kommission: Ich war auch in dieser Kommission und ich unterstütze das Projet bis. Nicht, weil ich gegen Sport bin oder weil ich dagegen bin, dass die Staatsangestellten Tennis spielen, aber für mich hat die Ausstattung dieser Vestiaire in einem Schulhauskredit keinen Platz. Das ist nicht der richtige Ort, dass man dort eine Vestiaire für den Sport ausbauen will. Das ist nicht der richtige Ort, man kann das in eine andere Kostenstelle hineinpacken.

Brügger Adrian (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich war Mitglied der grossräätlichen Kommission, welche diesen Dekretsentwurf behandelt hat.

Ich danke dem Regierungsvertreter für die sachliche Diskussion. Ich finde es jedoch unverständlich, ja sogar skandalös, dass bei diesem Geschäft keine der übrigen verantwortlichen Personen an unserer Sitzung teilgenommen hat.

Wie können wir unserer Bevölkerung erklären, dass bei einem Studienkredit von 2,27 Millionen Franken solche Mängel nicht festgestellt werden können? Das Freiburger Stimmvolk hat diesem Projekt von 39,52 Millionen Franken zuzüglich dem Studienkredit mit sehr grosser Mehrheit zugestimmt. Und jetzt wird ein Zusatzkredit von 4,5 Millionen Franken verlangt. Wird hier willkürlich mit Steuergeldern gespielt?

In der Privatwirtschaft weiss man, dass bei Umbauten mit Unvorhergesehenem gerechnet und geplant werden muss. Wenn dies nicht genügend gemacht wird, kann das Überleben der Firma auf dem Spiel stehen. Der Kanton sollte dies ebenfalls wissen und nicht immer mit Nachtragskrediten agieren. Warum wurde dies hier nicht gemacht? Wurde das Projekt wissentlich gedrückt, damit es vor dem Stimmvolk besser aussieht und bewilligt wird?

Es ist nicht das erste Mal, dass sich der Kanton bei Projekten verrechnet. Bei komplexen Projekten tut sich dieser schwer. Was geschieht mit den verantwortlichen Personen?

Nichtsdestotrotz ist es der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei sehr wichtig, dass die Arbeiten fortgeführt werden können und dass der Schulbetrieb baldmöglichst im frisch renovierten Kollegium Heilig Kreuz aufgenommen werden kann.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird dem Projet bis der Kommission trotz der oben genannten Fragen grossmehrheitlich zustimmen und verlangt, dass bei zukünftigen Projekten besser gehaushaltet wird.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je suis le rapporteur du groupe démocrate-chrétien, membre de la commission parlementaire et je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec les travaux du Collège Sainte-Croix.

Notre groupe a examiné attentivement ce message et vous fait part de son mécontentement sur la gestion et le suivi des choix effectués dès l'année 2015, dans les études initiales. Ces choix, des économies peu judicieuses, dès l'origine du projet d'assainissement, se révèlent être des erreurs qui amènent, quelques années plus tard, un crédit additionnel de 4,5 millions. C'est un montant élevé en rapport des coûts du projet global de rénovation du Collège Sainte-Croix de 39 millions. Dans ce crédit avait été comprise, il faut le rappeler, une réserve - peut-être une trop petite réserve - qui a déjà été utilisée et, dès lors, le crédit additionnel de ce jour devient nécessaire pour terminer correctement les travaux décidés par le Grand Conseil.

Le projet présenté au Grand Conseil le 17 novembre 2017, pour le crédit de construction, était, à notre avis, non abouti et comprenait des lacunes cachées au Grand Conseil, sur certains choix effectués dans l'avant-projet. Les 16 points cités dans le message, pour un montant de 4,5 millions, sont très variés dans leur contenu et donnent l'impression d'un projet initial non abouti et sans ligne de conduite et sans ligne directrice dans le concept d'assainissement de ce collège. Pourquoi et comment en sommes-nous arrivés à ce résultat? Quels sont véritablement les responsabilités entre les architectes et les ingénieurs du domaine privé, les utilisateurs du collège et les services cantonaux concernés, dont le Service des bâtiments, qui mène ce projet? Le message ne répond pas à ces questions de base essentielles. Le groupe PDC est aussi agacé, car ce crédit additionnel est un des éléments d'une suite déjà trop longue de projets non aboutis ou ratés. Il faut quand même parler de la pisciculture d'Estavayer, du premier projet de centre de stockage de Schmitten, du deuxième de Domdidier et d'autres peut-être, dont on n'a pas connaissance.

Le groupe démocrate-chrétien estime que cela suffit et que le Conseil d'Etat doit mieux responsabiliser les services cantonaux concernés et que, dès maintenant, tous les messages de toutes les Directions arrivant au Grand Conseil doivent être mieux étudiés et aboutis.

Il a été fait mention que la réforme du Service des bâtiments, annoncée dans la presse, est à l'évidence la solution pour l'avenir, pour éviter d'autres projets non aboutis et surtout retrouver la confiance des députés.

Pour ce crédit additionnel, le groupe PDC comprend bien l'évolution des normes et de la technologie qui a pu aussi amener des surcoûts.

Autre point sensible que notre groupe souhaite relever, nous sommes peu rassurés sur les conclusions du chapitre 4 dans ce message, qui annonce que d'autres adaptations pourraient survenir. Nous vous demandons, Monsieur le Conseiller d'Etat, si d'autres surcoûts du projet global d'assainissement du collège doivent être envisagés prochainement.

Le groupe démocrate-chrétien garde sa confiance au gouvernement et souhaite une gestion efficiente des deniers publics dans les projets immobiliers. Dans ce sens, nous acceptons le crédit additionnel présenté et soutenons le projet initial du gouvernement.

Avec ces remarques et notre question sur les conclusions du message, nous relevons que la confiance se gagne avec des actes et que, à futur, pour les prochains messages, nous attendons une saine réaction du Conseil d'Etat.

Perler Urs (VCG/MLG, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Vorsteher am Collège Sainte-Croix und daher direkt von diesem Projekt betroffen.

Ein paar Bemerkungen zu diesem Zusatzkredit: Das ursprüngliche Projekt zum Aus- und Umbau des Collège Sainte-Croix betrug 55 Millionen Franken. Das Projekt wurde aber stark redimensioniert, unter anderem, da der damalige Kantonsarchitekt sich dahingehend geäussert hat, dass der Ausbau nicht viel mehr als 30 Millionen Franken kosten werde. Konkret wurden ein Stockwerk gestrichen, auf die Aula verzichtet und weitere Einsparungen gemacht.

Weiter möchte ich daran erinnern, dass mehr als die Hälfte des ursprünglichen Kredits für die Sanierung gebraucht wird, da das Gebäude zu den fünf energieschlechtesten Gebäuden des Kantons zählte. Das Ziel, nur das absolut Notwendigste zu machen, war zu optimistisch und hier liegt der Kern des Problems dieses Zusatzkredits. Der Prozess respektive die Vorgehensweise war schlecht. Der gesprochene Betrag war schlicht und einfach nicht realistisch.

Auslöser für den Zusatzkredit, den wir heute behandeln, war der schlechte Zustand der Leitungen, die unbedingt ersetzt werden müssen. Aber auch hier ist das Ziel, dies möglichst kosteneffizient zu machen und gut erhaltene und gut zugängliche Leitungen nicht zu ersetzen. Gleichzeitig hat sich auch die Erkenntnis durchgesetzt, dass die Schule nur einmal in 40 Jahren leergeräumt ist und dass dies auch der Moment ist, die Böden und die Akustik zu erneuern, da dies zu einem späteren Zeitpunkt sehr mühsam und viel teurer wäre.

Eine letzte Bemerkung: Mehrere meiner Vorredner kritisierten, dass es bei vielen Bauprojekten des Kantons zu Zusatzkrediten kommt. Ich bitte Sie, dieses Problem zu lösen, die notwendigen parlamentarischen Instrumente zu gebrauchen und nicht am Collège Sainte-Croix ein Exempel zu statuieren.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen und lade Sie ein, dem Zusatzkredit zuzustimmen.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Es ist sehr bemühend, ja frustrierend, immer wieder zu Zusatzkrediten Stellung nehmen zu müssen. Ich bekomme den Eindruck nicht los, dass der Staatsrat nicht fähig ist, die jeweils gesprochenen Kredite einzuhalten.

Im vorliegenden Fall, beim Ausbau des Kollegiums Heiligkreuz, waren verschiedene Posten, welche in der Botschaft aufgeführt sind, voraussehbar. Die Fachleute rechneten hier falsch oder rechneten überhaupt nicht. In Zukunft muss der Staatsrat dem Grossen Rat und schlussendlich dem Volk einen ausgereiften Kreditantrag vorlegen, einen Antrag, welcher am Schluss auch dem gesprochenen Geld gerecht wird.

Die Spezialisten des Staates - nicht der Staatsrat, welchen ich hiermit ein wenig in Schutz nehmen muss -, die Juristen, die Architekten und Ingenieure, welche für ihre zugesprochene Arbeit gut bezahlt werden, müssen konkrete Verpflichtungskredite mit einer seriösen Botschaft ausarbeiten und zusammenstellen. Die Reglemente, welche das öffentliche Beschaffungswesen verlangt, müssen nach den Regeln der Baukunst erstellt werden, damit sie schlussendlich auch vor dem Richter standhalten. Auch im vorliegenden Fall musste der Richter über die Arbeitsvergabe entscheiden, was Zeit und zusätzliches Geld kostete.

Es darf also nicht sein, dass man gezielt die Projektkosten niedrig hält, um das Projekt beim Grossen Rat und später beim Volk durchzuschmuggeln. Mit den nächsten Grossprojekten wie der Turnhalle Campus im Schwarzsee oder der wohl auch bald vorgesehenen Erneuerung des Kollegiums St. Michael kann der Staatsrat beweisen, dass er es besser kann.

Mit diesen Bemerkungen stimme ich ohne Begeisterung dem Projet bis zu.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec une grande attention de ce décret relatif au crédit pour l'assainissement et l'agrandissement du Collège Ste-Croix

Ce décret, malheureusement, montre encore une fois que certains dossiers de construction ne sont pas préparés avec suffisamment de sérieux. Les conséquences ensuite sont inévitables et il devient impératif de voter des crédits complémentaires. J'ai suivi ces dossiers lorsqu'il y a trois ans, j'étais encore membre de la commission d'école du Collège Ste-Croix. Après avoir vu et connu le chiffre évalué par le concours, qui se montait à près de 60 millions et constaté que le Conseil d'Etat avait décidé de réduire ce montant drastiquement à 39 520 000 frs, force était de constater que cette rénovation ne pourrait pas répondre aux réels besoins des étudiantes et des étudiants. Les demandes de modifications nécessaires alors ont été ignorées par le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, tout le monde ou presque dans cette salle est fâché sur la conduite de ce dossier, mais il est nécessaire envers et contre tout d'aller de l'avant. Nous remercions le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert pour la transparence donnée en séance de la commission et les documents qui ont suivi. Le groupe socialiste va soutenir le crédit demandé. Il estime que les mises à niveau ou les compléments sont indispensables pour terminer la rénovation de ce collège. Le groupe socialiste trouve pour le moins curieux que le Conseil d'Etat ait ajouté dans ce décret un montant de près de 70 000 frs pour aménager le local du club de tennis de l'Etat. Nous estimons que ce montant doit être mis à charge du Département des finances, qui gère le groupe polysportif de l'Etat, et non sur le budget du collège à qui de nombreuses demandes d'équipements ont été refusées. Bien évidemment, nous sommes pour que l'employeur soutienne la pratique du sport de ses employés, mais nous estimons aussi qu'il est juste que cette dépense figure sur le bon compte de l'Etat et qu'il ne soit pas mis à charge du Collège Ste-Croix.

Le groupe socialiste va donc entrer en matière et voter le crédit selon la version bis de la commission.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Präsident der Schulkommission des Kollegiums Heiligkreuz und Mitglied der Baukommission.

Ich bin zufrieden, dass das Projekt allgemein und der Zusatzkredit nicht grundsätzlich in Frage gestellt sind. Wir haben es gehört: Die Schulkommission hat sich bereits seit Langem damit befasst und darauf hingewiesen, dass der vorgeschlagene Kredit viel zu tief angesetzt ist und dass nicht die optimale Lösung kreiert wird.

Wie meine Vorförder bereit gesagt haben, geht es nicht um eine Infragestellung des Gesamtprojektes, sondern um die Frage, wie unsere Projekte ausgearbeitet werden, in welchem Grad sie dem Grossen Rat und den Wählern präsentiert werden. Mit weniger Kosten-, Spar- und Zeitdruck und entsprechenden Abklärungsarbeiten können ausgereiftere Projekte und verlässlichere Kostenvoranschläge präsentiert werden. Das muss in Zukunft das Credo sein.

Im vorliegenden Fall der Sanierung und des Ausbaus des Kollegiums Heilig Kreuz wurden hier leider zahlreiche falsche Einsparungen vorgeschrieben oder vorgenommen. Ich begrüsse es daher sehr, dass der zuständige Staatsrat Steiert die nötigen Analysen und Anpassungen der Prozesse in die Wege leitet, und ich bin sehr gespannt auf die Resultate, die präsentiert werden.

Im Sinne einer weiteren Garantie von guten Lernbedingungen für unsere Schülerinnen und Schüler danke ich Ihnen für die Unterstützung des Zusatzkredites.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je remercie tous les intervenants pour leurs propos. Je constate que tout le monde est favorable à l'entrée et en matière et qu'il n'y a pas d'opposition. Je m'associe aussi aux remerciements de tous les intervenants pour le conseiller d'Etat, qui nous a transmis avec transparence toutes les informations que nous demandions.

Dans les interventions, beaucoup s'adressent au conseiller d'Etat à qui je vais laisser le soin de répondre. Néanmoins, il y en a quand même certaines qui sont très précises, qui interpellent. Tout d'abord, celle de M. le Député Nicolas Pasquier, au nom du groupe Vert Centre Gauche, qui très justement mentionne les 40 millions devisés pour cet objet et les bases de ce devis. Pourquoi ce n'est pas 38, 33 ou 43 ou 46 et cela, c'est vrai qu'on l'a traité en commission mais on n'a pas forcément obtenu de réponse.

Il y a également l'intervention de M. Bürgisser concernant la responsabilité des architectes-ingénieurs, respectivement de la possibilité de sanctions financières. Je suis bien incapable de lui répondre, je vais également laisser la réponse au commissaire. Tout le monde est intervenu, et c'est un peu le résumé de ce qui s'est passé en commission, pour dire leur peu d'enthousiasme, relever la situation du fait accompli, exprimer leur mécontentement et leur frustration. Je pense que c'est vraiment ce qu'on doit tirer comme enseignement de ce crédit. Les députés commencent à en avoir assez, et il faut vraiment, comme je l'ai dit en préambule, que quelque chose change et que tout soit pris au sérieux. Il y a également les questions du degré de maturité des projets soumis au vote du Grand Conseil et celle des pressions pour réduire les budgets. A toutes ces questions, M. le Commissaire, je vous laisse répondre.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci Monsieur le Président de la commission ordinaire pour les explications premières, merci aussi à tous les chefs de groupes pour leur entrée en matière et la confiance qu'ils témoignent aussi, malgré comme le dit le Député Bürgisser, le fait de devoir *in diesen sauren Apfel beißen*.

En ce qui concerne une bonne partie des questions, j'ai essayé de les anticiper dans mes propos d'entrée en matière, j'estime y avoir répondu à un certain nombre dans ces propos-là.

Quant aux questions spécifiques complémentaires, à l'adresse du président de la Commission des finances et de gestion pour les améliorations qui doivent non seulement être dites, mais faites, je partage à 100% ses propos. Trois catégories de choses sont en cours de réalisation, premièrement en ce qui concerne la présentation de crédits plus avancés dans les phases SIA au Grand Conseil pour pouvoir fonder les montants que vous présente le Conseil d'Etat non pas sur des estimations, mais sur des devis. Nous sommes en train de préparer avec le chef de service ad intérim et par ailleurs chef du Service des ponts et chaussées une adaptation du processus qui existe aussi aux Ponts et chaussées pour la mettre en œuvre dès les prochains projets, il n'y aura plus de projet à l'Etat qui va partir *ex nihilo* sans adaptation à ces considérations, sous réserve d'une décision de principe du Conseil d'Etat qui lui sera soumise au tout début 2021. Elle presuppose une gestion un peu différente des crédits d'étude, si on veut faire les choses ainsi, les choses sont en bonne voie.

Deuxièmement, en ce qui concerne les processus, la modification de la directive sur les constructions devrait également être présentée au Conseil d'Etat début 2021. Nous l'avons anticipée sur un certain nombre de projets, notamment avec le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport, qui est à mes côtés, en introduisant une co-responsabilité plus forte des différentes directions sur l'ensemble des phases de préparation, d'élaboration et de construction des projets. Ce sont les leçons, notamment du projet "pisciculture", que nous avons d'ores et déjà tirées, mais elles doivent être mises en forme en termes de directives et de réglementation.

Enfin, j'ai déjà évoqué dans l'entrée en matière, la réorganisation du Service des bâtiments. Un certain nombre de mesures ont été prises, vous avez constaté que les personnes ne sont plus toutes les mêmes à la tête du service et dans son organisation.

Des sections ont été créées, j'ai déjà cité dans l'entrée en matière les modifications. A la deuxième phase de réorganisation, ce sera essentiellement la reprise d'une soixantaine de processus qui doivent être revus, c'est relativement complexe et donc il faudra certainement compter une bonne année pour les introduire tous. Ils ont été préparés par l'ancien architecte cantonal du canton de Soleure, l'ancien chef du service immobilier du canton de Zurich, qui ont procédé à une analyse systématique des fonctionnements du Service des bâtiments et qui nous ont fait un long catalogue de propositions de modification des travaux. Il faudra que les gens apprennent à travailler avec ces processus, nous les introduisons progressivement. La nouvelle direction du Service des bâtiments a aussi été choisie en fonction de ses capacités de changement et de faire changer le service et ses fonctionnements.

Voilà les quelques éléments que je pouvais donner aux remarques de principe qui ont été émises tant par le président de la Commission des finances et de gestion que par la plupart des intervenants.

Sur la raison d'être du montant, de son évolution depuis le début du projet, je pars de l'idée que l'analyse qui est en train d'être faite par un externe pour le compte de l'Inspection des finances devrait nous fournir ces données. Ils ont reçu l'ensemble des correspondances des années 2014, 2015 et 2016 pour essayer de voir ce qui a été décidé, à quel moment, sur quelle base. Nous avons également reçu ces données et sommes en train de faire une analyse, mais nous évitons de faire le travail à double. Les premières indications semblent montrer que le montant de 37 millions, que vous aviez évoqué provient de données comparatives d'autres bâtiments. J'espère que nous aurons quelques relativisations de ces premières informations, parce qu'il serait un brin inquiétant... ce n'est pas comme ça qu'on construit des projets.

En ce qui concerne les autres remarques du Député Pasquier, j'y ai répondu lors de mes propos d'entrée en matière.

Grossrat Bürgisser hat die Frage der Honorare von Architekten, Ingenieuren und weiteren Beteiligten erwähnt. Ich gehe heute davon aus, Stand der Dinge, dass ein Teil der Zusatzkosten vermutlich beim Auftraggeber selber liegt, der nicht genug Sachen verlangt hat, ein Teil vermutlich bei Anderem. Wo genau die Ursachen der verschiedenen Kosten sind, müssen wir genau anschauen. Dies ist im Moment im Gange.

Dann wird es sicher Verhandlungen geben bei den Zusätzen für die SIA-Tarife, wie wir das bereits bei einem anderen Gebäude machen, wo wir Begehren für Zusatzhonorare haben, die vertraglich gesichert sind. Das ist eine juristische Frage, die aber trotzdem in Frage gestellt werden kann, wenn man ermitteln kann, dass Verantwortlichkeiten da sind. Dazu braucht es aber eine sehr solide Verteilung der Verantwortlichkeiten. Das braucht ein bisschen Zeit. Dies zur Antwort an Grossrat Bürgisser.

Gerne esse ich ab und zu einen sauren Apfel, wie Sie auch. Wir können das gerne mit einem gemeinsam hergestellten Kuchen versuchen. Ich danke Ihnen für die gemeinsame Bereitschaft zum Beißen in saure Äpfel.

Die Fragen von Grossräatin Ursula Krattinger habe ich meines Erachtens bereits beim Eintreten weitgehend beantwortet.

Die Frage der systematisch zu optimistischen Einschätzungen bei bestimmten Kostenfaktoren, insbesondere Böden, Leitungen etc. ebenfalls.

Die Frage der Computer: Dort wurde nach dem Kreditbegehren im Grossen Rat ein Paradigmenwechsel vorgenommen bei der Ausstattung der Schülerinnen und Schüler. Sie haben zu diesem Programm hier bereits einige Diskussionen gehabt. Das zieht Folgen zur notwendigen Bandweite nach sich. Wenn Sie jedem Schüler, jeder Schülerin einen Computer geben, dann braucht das mehr Bandweite, und diese Sachen sind tatsächlich erst nach dem Kreditbegehren im Grossen Rat bekannt gewesen. Die Änderung der Ausstattung mit Computern bei den Schülern ist erst später erfolgt.

Für die anderen Elemente verweise ich auf die Arbeit, die die Finanzkontrolle im Moment macht.

Grossrat Adrian Brügger: Sie haben von willkürlich gespart gesprochen. Dies ist im Moment schwierig zu beurteilen. Das ist auch mit ein Grund, dass sich die Finanzkontrolle die Belege 2014, 2015, 2016 genauer anschaut. Verschiedene Grossrätinnen und Grossräte, die bereits in der letzten Legislatur in der Schulkommission dabei waren in der letzten Legislatur, haben sich soeben dahingehende geäussert, dass vermutlich bestimmte Kostenfaktoren äusserst optimistisch eingeschätzt wurden. Dies ist im Moment auch Stand der Analyse bei uns. Ob der Begriff der Willkürlichkeit angebracht ist, weiss ich nicht, aber es war gewiss äusserst optimistisch. Wenn man gleichzeitig optimistische Szenarien macht und extrem tiefe Reserven vorsieht, dann heisst das, dass man das Risiko maximiert, dass man noch einmal vor den Grossen Rat muss. Das ist für die Glaubwürdigkeit staatlichen Handelns sicher nicht gut und ist mit ein Grund dafür, dass wir die Eingangs erwähnten Änderungen in den Prozessen und Verantwortlichkeiten bereits an die Hand genommen haben.

Es gibt weitere Kredite - Grossrat Vonlanthen und andere haben es erwähnt - die auch zu tief eingeschätzt wurden. Der Schwarzsee-Kredit wurde über einem Betrag beschlossen, von dem wir heute, nach dem Wettbewerb, wissen, dass er auch zu tief ist. Wir werden beim Schulbauernhof in Grangeneuve ebenfalls zusätzliche Ausgaben haben. Dies zeigt, dass wir nicht einfach ein Problem haben bei Ste-Croix, sondern dass es im Aufbau der Baukredite ein strukturelles Problem gibt. Das

muss auch mit strukturellen Massnahmen angegangen werden, wenn man weitere regelmässige Szenen wie heute vermeiden möchten. Das ist mir und dem Staatsrat ein grosses Anliegen.

Monsieur le Député Schoenenweid, je vous remercie de votre soutien. Vous avez parlé des responsabilités qui feront notamment l'objet du travail de l'Inspection des finances. Nous allons consolider avec la direction du service, dès que nous en aurons les résultats, la cheffe de l'Inspection des finances m'a signifié que ces résultats devraient être connus au début 2021 et nous aurons à ce moment-là, l'occasion de comparer les analyses et de voir s'il y a des choses supplémentaires à faire dans la réorganisation ou si les éléments de réorganisation qui sont en cours correspondent aux recommandations que nous fera l'Inspection des finances. C'est un peu trop tôt pour le dire, mais nous ferons une consolidation dès que nous aurons les résultats. Cela répond, je crois aussi, à la question des problèmes structurels qui ont notamment trouvé une réponse avec le début de la réorganisation du service tant sur les modes d'organisation, les répartitions des responsabilités et les personnes. Nous avons eu des changements à la tête du service avec une nouvelle direction, dont nous avons choisi les compétences qui permettent de répondre aux différentes attentes que nous avons à un service lourd et complexe comme le Service des bâtiments. La question des réserves, je crois que je l'ai déjà abordée.

Grossrat Perler: Ich kann Ihnen nur voll und ganz Recht geben. Ich glaube, die Antworten auf Ihre Feststellungen habe ich bereits beim Eintreten gegeben.

Grossrat Vonlanthen: Die Einschätzungen entsprechen ebenfalls den Einschätzungen, die ich im Eintreten gemacht habe. Sie haben andere Projekte erwähnt. Wie gesagt, wird es noch andere Projekte geben, bei denen die bereits erwähnten Beträge evident zu tief sind. Das Resultat wird sein, dass ich zum Teil mit dem ersten Kredit mit höheren Beträgen zu Ihnen kommen werde. Die Glaubwürdigkeit des Staatsrates hängt davon ab, dass wir einmal kommen, dass wir allenfalls Spielräume haben und diese auch zeichnen, aber nicht regelmässig Zusatzkredite verlangen. Ich teile die Einschätzung aller Fraktionssprechenden, dass das der Glaubwürdigkeit definitiv nicht nützt.

Sie haben auch von personellen Verantwortlichkeiten gesprochen. Wir haben einige Lehren direkt gezogen. Wir haben eine neue Spitz im Hochbauamt, die eine schwere Aufgabe hat. Indem wir gleichzeitig einen Kantonsarchitekten und eine Amtsvorsteherin ernannt haben mit verschiedenen Aufgaben, gehen wir davon aus, dass wir hier Verbesserungen machen können, auch, indem wir die Verantwortlichkeiten im Amt anders aufgeteilt haben, zwischen dem Amt der Raumplanungs- und Baudirektion einerseits und den bestellenden Direktionen andererseits, damit Bestellungen systematisch in Frage gestellt und validiert werden können in allen Formen, was bis jetzt nicht der Fall war.

Les constats de la députée Berset, il me semble y avoir largement répondu, y compris les coupes relativement optimistes ou les réductions du budget relativement optimistes qui ont été faites dans les années 15 et 16, comme vous les avez citées, ce sont celles que j'ai déjà évoquées en entrée en matière, notamment les sols, les conduites et d'autres ou, *a posteriori*, on ne ferait plus la même chose.

Auch Grossrat Bürdel hat auf die gleichen Elemente hingewiesen. Ich kann dies nur bestätigen.

Ich gehe davon aus, dass ich damit auf die wesentlichen Fragen geantwortet habe und danke für Ihre Aufmerksamkeit.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. I

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). A l'article 1, nous avons une divergence entre le projet initial du Conseil d'Etat et le projet de la commission. La commission a amendé cet article 1 en enlevant les 68 000 frs de prévus pour le tennis, ce qui nous amènerait à un montant de 4 432 000 frs. Pour la commission, il est clair que le sport a sa place et nous ne voulons en tout cas pas empêcher le sport, respectivement le tennis sur le site de Ste-Croix, ce n'est pas du tout le but. Le but, relevé par différents intervenants lors de l'entrée en matière, est que nous voulons que les montants soient attribués sur le bon compte et en l'occurrence nous votons pour l'assainissement du Collège Ste-Croix et l'équipement des vestiaires du tennis n'était pas initialement prévu dans le budget. Ce qui nous a amené à prévoir de mettre ce montant sur le bon compte.

Ce qui m'interpelle, c'est de me dire qu'ils ont prévu la construction, mais pas l'aménagement à l'intérieur. Est-ce que c'était un oubli au départ ? Ou quelle est la raison pour que, tout à coup on revienne avec ça parce que si on prévoit la construction, je pense qu'on réfléchit à ce qu'on va y mettre dedans. Toujours est-il que la commission veut que ces 68 000 frs figurent ailleurs. Elle ne veut pas les supprimer du projet de manière stricte mais elle demande que ce soit le bon service qui participe aux frais de cet aménagement.

Je vous invite donc à soutenir la version bis de la commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat a discuté de la version bis, il a décidé de maintenir sa position avec les 68 000 frs. La commission ordinaire qui analyse les choses et qui explique notamment qu'en termes de comptabilité, les choses ne sont pas tout à fait dans les formes *a priori* n'a pas tort. Mais le Conseil d'Etat estime que, vu le montant dont il est question, c'est-à-dire 68 000 frs sur un crédit de construction global de presque 42 millions, nous sommes dans la marge, et de manière générale, il est d'usage qu'un employeur qu'il soit privé ou public investisse des montants, certes modestes, mais néanmoins pas nuls pour les activités sportives de ses collaboratrices et collaborateurs. Dans ce sens-là, il n'est pas complètement absurde de financer l'équipement d'un vestiaire pour des collaboratrices, des collaborateurs de l'Etat dans le cadre d'un équipement d'un collège, ça pourrait être dans le cadre qu'un équipement d'un autre bâtiment administratif par ailleurs, et le Conseil d'Etat maintient sa position.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). C'est au nom d'une partie du groupe libéral-radical que je m'exprime parce que nous comprenons la réaction d'une certaine colère face à ces dépassements, ce n'est jamais agréable d'avoir 4 millions en plus. Mais quand on a un dépassement de 4 millions et qu'on a un projet de 42 millions, n'est-ce pas peu de chose que de s'intéresser à ces 68 000 frs ? Est-ce que ça a un intérêt de ne pas équiper ces locaux de tennis, car on sait que de toute façon ils vont être équipés. Donc, au lieu de faire le travail maintenant, on va le faire peut-être dans 6 mois ou dans une année et ça passera dans le budget de l'année prochaine. Donc on aura un local qui restera vide et qui ne sera pas utilisable. Honnêtement, vu le montant, nous estimons qu'il serait plus rationnel de le faire tout de suite et d'éviter des travaux plus tard, qui embêteront aussi les utilisateurs des terrains de tennis ou d'autres utilisateurs de l'endroit. Pour ces raisons, une partie du groupe libéral-radical ne soutiendra pas la version bis.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Madame de Weck, vous l'avez dit très justement, de toute façon ce local sera équipé et là on est tout à fait d'accord. Je pense qu'il est possible de l'équiper très, très rapidement. Je fais confiance aux connaissances de notre ministre des finances pour trouver les 68 000 frs et pour l'équiper très, très vite pendant les travaux et je pense pas qu'il y aura besoin d'attendre 6 mois pour trouver ces sous. Je maintiens ma position.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'imagine que la référence au commissaire et directeur des finances se fait en fonction de son titre de président du groupe polysportif de l'Etat. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 47 voix contre 46 et 7 abstentions.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté oui :

Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Aebrischer Eliane (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnen Sylvie (BR,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtnier Olivier (SE,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP). *Total : 47.*

Ont voté non :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel

(SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Kubska Grégoire (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total : 46.*

Se sont abstenus :

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total : 7.*

Art. 2

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). L'article 2 de ce projet de loi précise les centres de charges sur lesquels sont attribués les crédits mis à disposition.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> L'examen de détail de ce projet de décret est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 88 voix contre 0. Il y a 13 abstentions.

Ont voté oui :

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubska Grégoire (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP),

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Pierre-André Grandgirard (BR,PDC/CVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). Total : 88.

Se sont abstenus :

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwely Roger (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). Total : 13.

Rapport 2020-DSAS-93

Politique sanitaire : le Sud du canton sinistré ? (Rapport sur postulat 2020-GC-106)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**
Rapport/message: **22.09.2020 (BGC novembre 2020, p. 3886)**

Discussion

Genoud François (*PDC/CVP, VE*). Mes liens d'intérêt : je vis dans le Sud du canton et je m'inquiète de la situation actuelle et de la future politique sanitaire de cette magnifique région.

Merci au Conseil d'Etat d'avoir répondu à notre postulat et proposé de le traiter en suite directe.

L'origine de ce postulat est due à une discussion survenue lors de la conférence des syndics de la Veveyse à laquelle les six députés étaient invités, discussion provoquée par l'annonce de la fermeture des urgences de l'Hôpital de Riaz, entre autres. Billens et Tavel étaient également concernés, à d'autres titres.

Avec mon collègue Michel Chevalley, nous avons déposé ce postulat, signé rapidement par une grande majorité des députés du Sud.

J'ai lu avec attention ce rapport. Il est politiquement correct et nous permet d'espérer l'arrivée d'un des deux centres de santé mis en œuvre durant les quatre années à venir et soutenus par nos trois préfets. Si nous lisons attentivement les missions prévues dans ces centres, nous nous rendons compte que c'est vers Fribourg que nous devrons nous diriger en cas d'urgences !

Il est vrai que le communiqué de l'HFR du 8 juillet 2020 nous avait déjà mis au parfum d'une manière plus directe et claire. Je cite les points principaux :

- > blocs opératoires sous-exploités
- > manque d'efficience d'une structure opératoire sur trois sites
- > pénurie de personnel
- > faible occupation des urgences la nuit

Ces points sont développés et étayés par des chiffres et des statistiques qui ne peuvent que nous faire comprendre que les urgences dans le Sud, c'est terminé.

Alors que finalement ce sont surtout les urgences qui vont nous manquer. On pourra les remplacer par d'autres prestations, mais dans la réalité des faits, lorsque nous aurons besoin d'être soignés rapidement ou même urgentement, c'est vers Fribourg que nous devrons nous diriger. Et dans les trois districts concernés, je n'ai pas besoin de vous donner des exemples géographiques pour vous faire comprendre que Fribourg ce n'est pas la porte d'à côté.

Samedi 14 novembre 2020, dans le journal du Sud, *La Gruyère*, un texte écrit sous la rubrique « Tribune libre » attira toute mon attention. Son titre « Au chevet des urgences », écrit par un médecin retraité, Le Dr François Corboz

que personnellement, je ne connais pas. Par des termes simples et précis, ce médecin explique ce que sont les Urgences. Je me permets de relever quelques définitions: « Que sont les urgences d'un Hôpital ? C'est un service où l'on reçoit les malades ou blessés, dont l'état nécessite un traitement immédiat. Il y a divers degrés d'urgences, mais tous sont à prendre en considération et au sérieux ! » L'auteur de cette tribune libre poursuit par l'explication de la « pyramide des urgences » : Le médecin de garde d'abord, l'hôpital régional, l'hôpital cantonal, l'hôpital universitaire. Dans la politique sanitaire de notre canton, nous sommes en train d'enlever une étape à cette pyramide. Nous essayons de la remplacer par un centre de santé, pour des raisons, d'abord économiques.

En tant que Veveyan et député, cette pyramide des urgences m'interpelle. Permettez-moi de la transposer dans la situation veveyssanne : Médecin de garde et centre de santé de la Veveyse, pour nous, tout est en place, grâce à l'aide de notre canton, mais surtout de nos communes. L'hôpital régional, nous sommes proches de la Riviera, un bassin de population de 100 000 habitants. Notre population s'y déplace déjà et pour naître, et pour se faire soigner et pour finir ses jours. Des spécialistes vaudois sont également intéressés par notre région. L'hôpital universitaire, le CHUV, dont la distance d'éloignement correspond à celle de l'Hôpital cantonal de Fribourg est également un point positif pour notre district.

Alors finalement, pourquoi s'inquiéter ? Un ancien collègue syndic me le rappelle quelques fois en me précisant que le HFR oublie le Sud, alors prenons acte et tournons-nous vers la Riviera et le canton de Vaud. J'imagine que d'autres districts sont dans la même situation.

Mais voilà, Madame la Commissaire du Gouvernement, nous sommes Fribourgeois. C'est pour nous important de soutenir nos institutions. Quand je dis « nous » je pense aux gens de ma génération, car lorsque je discute avec mes enfants, je me rends compte de la différence. Eux, les plus jeunes, ont déjà choisi.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je n'ai pas de lien particulier avec cet objet, si ce n'est que je suis député glânois. Le groupe libéral-radical a étudié et discuté ce rapport. Le thème est bien plus complexe et sensible qu'un tel rapport aussi court soit-il pourrait nous faire croire. N'interprétez pas cette remarque comme une critique de ma part d'avoir un rapport bref.

Le rapport explique bien les répartitions des compétences dans ce dossier. En effet, à la suite de l'acceptation de la motion Pierre Mauron et Nicolas Kolly, concernant la composition du Conseil d'administration de l'HFR, il y a environ 2 ans, l'influence des députés est très fortement limitée, pour ne pas dire quasi nulle. Dans ce rapport, nous constatons quelques pistes rassurantes pour l'Hôpital de Riaz et par conséquent, pour le district de la Gruyère, voire pour le Sud du canton, comme la réactivation du service des urgences. Mais nous n'aurons cependant la réponse qu'une fois que nous connaîtrons le concept sur les centres de santé de l'HFR, concept élaboré en collaboration avec les régions concernées et les autorités sanitaires cantonales. Ce concept, nous dit le rapport, est attendu au printemps 2021. Pour Billens, la situation est toute autre. Le choc est encore présent, à la suite de l'annonce de la fermeture du site. Même si formellement, la décision appartient au Conseil d'Etat, ce scénario est tracé. Bien sûr, nos regards doivent s'orienter vers l'avenir, afin de trouver des solutions pour ce site. Beaucoup de questions sont encore ouvertes. Je salue l'initiative des responsables du Réseau santé de la Glâne d'avoir mis en place un groupe de travail pour élaborer des stratégies pour le site de Billens, de chercher des partenaires ou des solutions certainement aussi pragmatiques. Pour rappel, la population de la Glâne avait accordé une participation financière au site de l'HFR de 14 millions, dont 7 millions sont toujours à amortir. Cette participation a été faite dans la confiance de la continuité de la collaboration. Il est par conséquent fort compréhensible que l'annonce de la future fermeture du site de Billens, comme site de l'HFR, nous ait fortement consternés.

J'attends aussi, venant de l'HFR, le soutien nécessaire à la recherche de solutions qui permettent aux Glânois de régler cette ardoise correctement. A mon avis, la Glâne doit être traitée de la même manière que l'avait été la Veveyse à l'époque, à savoir une remise du site de Billens aux communes de la Glâne, pour un montant de 1 fr.

Je vous rappelle que le Conseil d'Etat avait même accepté de reprendre la dette et verser un montant supplémentaire à ces communes.

Pour revenir à ce rapport, je salue que le travail en matière de politique sanitaire, hôpitaux et services ambulanciers, soit fait en étroite collaboration avec nos préfets.

Avec ces considérations, je prends acte de ce rapport et, avec moi, le groupe libéral-radical.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). J'annonce mon lien d'intérêt: résidant à l'extrême Sud du canton, soit à environ 45 minutes de route de l'HFR Fribourg, par beau temps, je suis particulièrement concernée par les décisions prises en matière de politique sanitaire dans le Sud du canton.

Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Mon collègue François Genoud a décrit le contexte dans lequel a été lancé ce postulat, je n'y reviendrai pas.

Le 23 septembre dernier, l'HFR communiquait son plan opérationnel 2020-2024, décrivant les premières étapes concrètes de sa stratégie 2030. Il y est question de centraliser encore davantage l'activité hospitalière sur Fribourg (notamment les activités opératoires stationnaires ainsi que les soins palliatifs) et d'établir des permanences médicales régionales.

Au niveau de la gouvernance, le Conseil d'Etat rappelle qu'il fixe la liste des hôpitaux sur préavis de la Commission de planification sanitaire et que c'est le Conseil d'administration de l'HFR qui fixe la répartition des missions et des prestations sur les sites du HFR. A ce titre, le rapport relève que la Commission précitée s'est réunie le 21 septembre et a exprimé son soutien à la stratégie 2030 présentée par l'HFR. La réponse au postulat ainsi que le rapport sont datés du 22 septembre et la communication de l'HFR date du 23 septembre. Des décisions et une communication aussi importantes dans un espace temps record.

La planification sanitaire dans le Sud du canton est un sujet récurrent depuis de très nombreuses années. Pour la petite histoire, j'ai fait partie des gens qui ont manifesté pour la maternité de Châtel-St-Denis il y a plus de vingt ans. C'est également un sujet très sensible.

Sur la forme, la taille de ce rapport nous a surpris, pour un sujet si important et si sensible.

Sur le fond, on constate, et cela depuis de nombreuses années, une centralisation croissante du système hospitalier. Certains services cantonaux s'éloignent donc toujours davantage d'une partie des citoyens du canton ; il faut rappeler que les trois districts du Sud représentent un bassin de population de plus de 100 000 habitants. Conséquence : ces habitants se tournent toujours davantage vers les hôpitaux extra-cantonaux plus proches. J'en veux pour preuve la récurrence annuelle et depuis de très nombreuses années, lors des discussions budgétaires, et ce fut encore le cas hier, du thème de l'augmentation des hospitalisations extra-cantoniales. En centralisant les missions encore davantage sur Fribourg, le conseil d'administration de l'HFR termine de tourner le Sud du canton vers le canton de Vaud. La Basse-Veveyse, où je vis, est géographiquement plus proche du CHUV et de l'Hôpital intercantonal du Chablais que de Fribourg.

Dans un autre registre, le COVID-19 montre les limites de la centralisation. L'hôpital centralisé est assez rapidement surchargé et, à force de diminuer les structures régionales, le problème pourrait encore s'aggraver à l'avenir, si l'évolution démographique se poursuit et si, malheureusement, d'autres crises sanitaires devaient se produire ou la crise actuelle se prolonger. J'ai pour habitude de dire qu'une stratégie efficiente et équilibrée à long terme s'appuie sur plusieurs pieds. On peut davantage jongler lorsqu'un problème se pose sur un site si d'autres sites sont en état de fonctionner.

Enfin, sur le sujet sensible des urgences, il est essentiel de garder un socle de base minimal décentralisé. Les préfets des trois districts du Sud sont en train de plancher sur un Centre de Santé du Sud, projet pilote de l'HFR. Il serait bon que ce projet avance rapidement. Il est hautement souhaitable que ce centre soit réparti de manière complémentaire sur les sites de Riaz, Billens et Châtel-St-Denis. De plus, l'information du public et, pourquoi pas, une réflexion participative devraient être davantage menées.

C'est avec ces réflexions que le groupe démocrate-chrétien vous invite à prendre acte de ce rapport.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Je fais partie du groupe de travail mis sur pied dans la Glâne pour l'évolution notamment de l'Hôpital de Billens et de la santé dans notre district.

Ce qui inquiète les Glânois, c'est ce qu'il y aura réellement à disposition des habitants du Sud, en particuliers de la Glâne, pour leur santé de proximité.

Aujourd'hui, on nous présente le centre de santé comme étant la panacée. Par contre, personne ne sait quel contenu il aura. On ne sait pas si on aura des urgences de première nécessité. On ne sait pas ce sur quoi les Glânois pourront compter de la part de la collectivité, de la part de l'HFR, proche de chez eux. Cette inquiétude est apparue dès le début de la présentation de la vision 2030 de l'HFR. On nous a expliqué qu'il fallait faire des groupes de travail, construire ensemble. Toujours est-il que construire ensemble c'est bien quand on sait qui va payer. Aujourd'hui, tout laisse à croire que ce sera les districts et les habitants des districts qui devront payer ces infrastructures, donc un désengagement de la collectivité.

On pourrait aussi craindre, et c'est ma crainte, que cette forme de mise en place, renvoie un service essentiel qui appartient à la collectivité, à savoir la santé, vers des institutions privées. Cela, comme responsabilité d'une collectivité comme notre canton, ce n'est pas acceptable, que ce soit dans des districts périphériques, que ce soit pour l'ensemble du canton.

Cela a déjà été évoqué par mes préopinants, les Glânois en particulier et les gens du Sud en général, intéressent-ils toujours l'HFR et est-ce que l'HFR ne souhaiterait pas qu'on se tourne vers le canton de Vaud? A mon avis, il faut obtenir des propositions concrètes sur le contenu des centres de santé, et ceux-ci ne peuvent pas être à Bulle sans qu'il y ait une vraie présence dans les districts périphériques. Cela ne peut pas être à Fribourg sans qu'il y ait une vraie présence dans les autres

districts. Cela doit être quelque chose de capillaire et présent partout, et avec un accueil qui permette aussi aux gens qui ont des doutes sur leur santé d'aller, et pas qu'un accueil de jour limité qui ne concerne que des choses spécifiques.

J'attends donc des propositions concrètes sur le contenu de ces centres de santé et cela rapidement pour qu'on puisse aller de l'avant.

En ce qui concerne l'Hôpital de Billens, j'ai suivi et vu les travaux qui sont en cours pour l'occuper et pour l'utiliser. Mon inquiétude porte sur le fait que ce bâtiment se retrouve sur les bras du district sans réelle compensation. En parallèle, la disparition de l'Hôpital de Billens, même avec ce qui est prévu, ne compense pas la perte économique dans le district de la Glâne puisque cet hôpital, quand il fonctionne à plein régime, est aussi un poumon économique qui crée des emplois. Cela me manque toujours.

Michelod Savio (PLR/FDP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet, si ce n'est que je suis vice-syndic d'une commune veveysanne. Je m'exprime ici à titre personnel.

Lorsqu'en 2012 l'HFR a annoncé la fermeture du site de Châtel-St-Denis, cette nouvelle bien qu'attendue eu l'effet d'une bombe. Les retombées de celle-ci furent toutefois positives puisque les communes se sont très vite mises ensemble avec des professionnels de la santé et le soutien de la préfecture afin que la population veveysanne ne soit pas privée des soins médicaux de base. J'ai eu la chance de faire partie de l'un de ces groupes de travail, celui chargé de définir le futur des bâtiments hérités de l'HFR. J'ai senti cette volonté d'avancer, d'avoir une vision pour l'avenir, mais aussi de collaborer avec l'HFR. Nous avons souhaité rester une porte d'entrée alors que ce site, idéalement situé au centre de Châtel-St-Dennis, intéressait tant les cliniques privées que les promoteurs immobiliers.

Deux ans et demi après l'annonce de la fermeture de l'HFR, le centre médical de la Veveyse ouvrait ses portes. C'était en 2015. Après cinq ans d'activité, il a fait ses preuves, montrant notamment sa capacité d'adaptation durant la première vague du COVID-19 ce printemps.

Quant aux bâtiments de l'HFR, propriété des communes de la Veveyse, ils feront l'objet d'un important assainissement. Un permis de construire a été délivré afin que nous ayons, d'ici à quatre ans si tout va bien, un pôle de santé moderne à Châtel-St-Denis. Ce partenariat entre public et privé a porté ses fruits, et nous pouvons en être fiers.

Huit ans après l'annonce de la fermeture du site hospitalier de Châtel, j'aurais espérer pouvoir être tout aussi fier et rassuré par la politique sanitaire du canton, présentée notamment par l'HFR et son futur réseau de soins. Huit ans, cela laisse quand même le temps de préparer une stratégie. Ce rapport et les vagues informations qui y figurent me laissent toutefois sur ma faim. J'en prends néanmoins acte en espérant que nous aurons bientôt des informations claires et précises sur l'avenir de la politique sanitaire dans le Sud du canton. Cela a été dit, et j'insiste, venant de la commune de Granges (Veveyse), la question des ambulances doit être réglée au plus vite. Nous sommes dans ma commune à plus de quinze minutes d'intervention et cela peut avoir des conséquences en situation d'urgence car on sait que les premières minutes comptent.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêt: je suis technicienne en radiologie auprès de l'HFR et vice-présidente du comité de direction du Réseau Santé Social de la Gruyère.

Depuis 2012, avec la mise en œuvre de la loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, l'HFR est soumis aux mêmes règles de financement que les cliniques privées et doit atteindre l'équilibre budgétaire.

Hormis cette pression économique, l'évolution technologique médicale a modifié considérablement le fonctionnement hospitalier. De nombreuses prestations peuvent se pratiquer ambulatoirement et pour celles qui ne le sont pas les durées d'hospitalisation ont été raccourcies.

Les différents domaines de la médecine sont toujours plus spécialisés, pour exemples rares sont les chirurgiens généralistes. Dans le domaine de l'orthopédie, vous avez des spécialistes du pied, de la main, du rachis, etc. En chirurgie, vous avez des spécialistes en chirurgie thoracique, viscérale, vasculaires, etc. En médecine interne, vous avez des cardiologues, des diabétologues, des oncologues, gériatres, néphrologues, et j'en passe. Il n'est pas imaginable de doter tous les sites de spécialistes et pourtant le patient s'attend à être soigné selon les meilleures pratiques actuelles.

Les accréditations exigées pour les reconnaissances en termes de formation impliquent d'avoir une masse critique suffisante, c'est-à-dire un certain nombre de cas, ce qui est également exigé par les assureurs. Ces niveaux d'accréditation sont des critères importants pour rendre l'HFR attractif et s'assurer les compétences de spécialistes. Par ailleurs, si vous devez vous faire opérer, vous allez être rassuré que votre chirurgien pratique cette opération régulièrement. Ce qui serait moins le cas, s'il ne la pratiquait qu'occasionnellement.

La pénurie de personnel spécialisé, que ce soit au niveau médical ou des soins, je pense ici plus particulièrement à celui des soins intensifs et d'anesthésie, influence la stratégie de l'HFR.

Concernant le site de Riaz, il y a déjà plus d'une année, bien avant la pandémie, que les salles d'opération ont été fermées la nuit et le week-end. Il faut savoir que pour un poste 24h/24h, et 365 jours par an, il faut 5,2 EPT.

Vous comprendrez qu'une équipe de garde pour la salle d'opération avec un chirurgien, un médecin et un infirmier anesthésiste, un instrumentiste et un aide de salle, cela fait beaucoup de personnes mobilisées pour les quelques opérations par mois ayant lieu la nuit et le week-end. Ce personnel spécialisé représente également un coût considérable.

Quant bien même, les compétences de nos infirmières et infirmiers urgentistes sont reconnues, dès lors qu'il n'y a plus de salle d'opération disponible et d'anesthésiste sur place, un service d'urgences n'en est plus un. C'est un leurre que de faire croire à la population que c'en est un. Il est dangereux que des gens viennent avec des symptômes potentiellement révélateurs de pathologies graves, tels que des AVC, des infarctus, des hémorragies par exemple. La semaine, en journée, les médecins cadres spécialistes sont présents dans l'hôpital, ce qui n'est pas le cas la nuit et le week-end. C'est pourquoi, je suis d'avis que l'appellation de "permanence" correspond mieux aux prestations dispensées.

Il y a déjà de nombreuses années que les urgences de degrés 1 ou 2 ne sont plus prises en charge sur les sites périphériques.

Il faut se rendre compte que la prise en charge des urgences préhospitalières s'est grandement améliorée. Il est bien loin le temps où l'ambulancier n'était qu'un chauffeur. Aujourd'hui les ambulanciers bénéficient d'une formation médicale pointue qui leur permet des prises en charges assurant les meilleures chances de survie.

La population devrait être informée que c'est une très mauvaise idée de vouloir acheminer son proche par ses propres moyens lors d'un malaise ou d'une chute importante. Qu'ainsi, elle risque de péjorer gravement l'état de la personne.

Il est peut-être utile de rappeler que les lits sont maintenus sur le site de Riaz, notamment pour les services de médecine, de gériatrie et de certaines réadaptations.

Néanmoins, de nombreux questionnements demeurent quant au contenu des centres de santé proposés par l'HFR. Le plus important est que les prestations en soins les plus courantes et les plus essentielles continuent à être disponibles pour la population du Sud fribourgeois. Je pense aux consultations et traitements oncologiques, aux dialyses. Il n'est pas imaginable que des personnes fragilisées par la maladie doivent parcourir plus de 50 km plusieurs fois par semaine pour leur traitement. Je pense aussi aux fractures simples, qui doivent pouvoir être plâtrées, des plaies suturées. Ce qui représente aujourd'hui le 90% des urgences continue à être pris en charge dans ces permanences.

Ces centres de santé devraient amener un plus à nos citoyens en leur proposant de nouvelles prestations telles que des consultations dans les différents domaines où les spécialistes manquent.

Des opérations ambulatoires devront pouvoir reprendre sur le site de Riaz dès que le contexte sanitaire le permettra. Des privés sont aujourd'hui déjà intéressés à développer des activités opératoires dans la région bulloise.

(terme du temps disponible)

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). J'interviens ici à titre personnel et en tant qu'habitant de Bulle.

Je ne peux que regretter les choix qui sont mis en place depuis plusieurs années qui retirent par tranches successives les prestations de proximité à l'intention de la population du Sud. Ce processus aboutit cette année à l'adoption de la stratégie HFR 2030. J'estime qu'il y a la possibilité de maintenir des urgences dans le Sud du canton, des urgences certes locales et légères. Il est évident que les urgences graves seront toujours redirigées ou transférées à Fribourg, et voire même à Berne ou à Lausanne car l'HFR n'aura toujours pas la taille critique pour gérer l'ensemble des types d'urgences.

Je ne vais pas répéter les propos de mes préopinants Genoud, Bourguet et Jaquier, ou autres qui reprennent ces mêmes questionnements ou les questionnements à propos du contenu des centres de santé. Je m'y rallie et je remercie particulièrement mon collègue député Genoud pour avoir apporté les explications du Dr. François Corboz que je connais personnellement.

A mon avis, il y a donc toujours la place pour un service d'urgence 24h/24h dans les régions périphériques de notre canton, et surtout dans les trois districts du Sud. C'est un choix qui devrait revenir à la population et aux élus qui la représentent, et pas seulement au Conseil d'Etat et au conseil d'administration de l'HFR.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Je m'exprime à titre personnel en tant que Glânois.

Le site HFR de Billens a été récemment rénové et dispose d'un équipement de réhabilitation médicale moderne que les Glânois ont financé. Les investissements ne sont pas encore amortis. C'est pourquoi je me battrai avec d'autres autorités glânoises et représentants du Sud du canton pour un service de prestations médicales de qualité à la population glânoise sur le site de Billens et d'autres établissements du Sud du canton, en offrant des prestations sanitaires de proximité, en évitant des déplacements de personnes et en maintenant des emplois régionaux dans le beau Sud du canton de Fribourg.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis président du conseil général de Bulle.

Je voulais simplement rebondir sur ce qu'a dit notre ami Genoud en citant la lettre de lecteur du D^r. Corboz. Le D^r. Corboz dit en particulier qu'il faut se fier à l'avis des spécialistes. A mon sens, en Gruyère en particulier, on bénéficie de personnels de la santé extrêmement compétents et notamment le centre des médecins de garde de la Gruyère qui a déjà fait une réflexion qui est bien avancée sur la forme que doivent avoir ces centres de santé régionaux.

Il doit y avoir une vraie collaboration, une vraie écoute, un vrai travail commun entre l'HFR et le cercle des médecins de garde de la Gruyère, notamment parce que ce sont véritablement eux qui connaissent la réalité, quelles sont les véritables besoins au niveau des urgences pour avoir une vraie efficacité des urgences et les différents traitements qui doivent avoir lieu en Gruyère.

En ce sens, c'est avant tout un appel en faveur d'une véritable collaboration avec les professionnels, que ce soit privés ou publics dans nos régions.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission de planification sanitaire en tant que représentant des communes fribourgeoises.

Je rejoins dans l'analyse les députés Genoud, Chevalley, Bourguet, Bertschi, Glauser, Michelod, Pythoud, Pasquier, Kubski et Jaquier, qui ont déjà trahi mon sentiment.

Si j'interviens dans le débat c'est uniquement parce que la phrase suivante m'a interpellé dans le rapport 2020-DSAS-93, page 3 al.1 : « Le Conseil d'Etat salue le fait que les Préfets de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse soutiennent ce projet. »

Je suis surpris que les fins politiciens, à l'origine de ce rapport, utilisent un tel argument. Les membres du Conseil d'Etat, comme les préfets, ont le même employeur. Les préfets sont les représentants de l'Etat dans les districts, comment imaginer qu'ils s'opposent à la volonté de l'exécutif cantonal ? Pour revenir à un appel nominatif :

- > M. le Préfet de la Gruyère a obtenu la création d'un centre de santé HFR en Gruyère.
- > M. le Préfet de la Veveyse a déjà tout perdu depuis longtemps et peut regarder vers Rennaz ou le CHUV.
- > M. le Préfet de la Glâne a pris position en son nom propre, alors que les communes glânoises attendent une avancée stable et équitable pour leur site de Billens.

Je suis pour une vision sanitaire cantonale dynamique et tournée vers le futur. La création d'un centre fort motivera la députation comme les communes glânoises. Avant de tailler l'arbre, plantons un nouveau qui saura apporter tous les fruits que nous sommes en droit d'attendre de cette nouvelle offre.

La population glânoise attend de ses députés une défense sans limite de leur joyau, faut-il encore que l'HFR, par la remise des rapports demandés, l'exécutif cantonal et les préfets nous en donnent les moyens.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). A l'instar du député Butty, je fais miens tous les propos qui ont été prononcés jusqu'à maintenant à ce sujet, en annonçant également mes liens d'intérêts: j'habite un des sites où se trouve encore, pour l'instant, un hôpital, Riaz, et je suis membre du Conseil général de cette commune.

En 2012, il y a eu le nouveau financement du système hospitalier suisse, avec des conséquences assez claires: on transforme Châtel en mouroir, on transforme Riaz en enlevant la maternité. Après avoir eu la gestion de cet hôpital par des financiers purs, durant un certain nombre d'années, nous avions décidé, par une intervention du Grand Conseil, de modifier la composition du Conseil d'administration, pour avoir peut-être une stratégie qui dépend moins du portefeuille, qui remet peut-être l'humain au centre, la population et le contribuable fribourgeois en droit d'avoir des soins de qualité dans l'ensemble du canton. Nous avons, à ce jour, beaucoup d'expectatives. Les premières annonces n'étaient pas de celles qui nous plaisent le plus et, avec ce qu'on nous annonce comme stratégie hospitalière pour le futur, nous attendons du mieux. J'ai envie de penser que la stratégie doit être faite non seulement avec un système où on enlève des prestations, mais un système, comme l'a dit si joliment le député Butty, où on plante d'abord un nouvel arbre avant de tailler le plus vieux. J'ai envie de dire que cette stratégie doit être complète et également examiner des questions qui sont peut-être taboues, je pense notamment à l'hôpital Daler. On voit que le transfert de la maternité de Riaz, respectivement l'enlèvement de cette maternité, a apporté des naissances supplémentaires dans cette institution florissante, qu'on laisse vivre très bien avec ses nouvelles missions. Est-il possible peut-être que ceci ne soit pas récupéré par une fondation privée, mais par l'HFR? J'estime qu'on doit tout pouvoir mettre sur la table pour en discuter directement.

Mon vœu, c'est que lorsque nous avons changé le système du Conseil d'administration, nous n'ayons pas remplacé un borgne par un aveugle. J'espère bien que les nouvelles décisions, qui vont intervenir, me donneront tort.

Chevalley Michel (UDC/SVP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts: je vis dans le sud du Sud, à 5 petites minutes de la frontière cantonale.

Accessoirement, j'ai passé 19 ans à la Préfecture de la Veveyse. J'ai donc vécu les fermetures successives des principaux services hospitaliers présents en Veveyse, avant de vivre, en 2012, la fermeture pure et simple de l'hôpital de Châtel-St-Denis, décrétée par un oukase du Conseil d'Etat. J'ai participé à l'enterrement de première classe d'une maternité de tous les records, 550 accouchements en 2000, ou encore à la fermeture pure et simple des soins palliatifs, qu'il fallait soi-disant rapatrier à Fribourg, au plus près d'un vrai centre de soins aigus. Tout ça pour une économie de l'Etat, à l'époque, de quelque 2,5 millions de frs.

Pour être complet, j'ajouterais que j'ai collaboré très activement, aux côtés de Christian Castella et d'autres, à la mise en place de l'HSF, l'hôpital du Sud fribourgeois, de Riaz.

C'est délibérément, comme co-auteur du postulat, que je prends la parole en dernier. Je suis désolé d'éventuelles redondances, même si au fur et à mesure de l'intervention des préopinants j'ai élagué mon texte.

Alea jacta est! presque tout a été dit. Je ne reviendrai donc pas sur les distances qui nous séparent, sur les bassins de population, pas plus que sur les millions engendrés par les hospitalisations hors canton.

Rappelés très pertinemment par les préopinants, ces différents points sont suffisamment parlants pour que vous essayez, Madame la Commissaire du Gouvernement, de vous mettre à la place des gens du Sud. Ils ne comprennent pas qu'on ne les comprenne pas et on peut le comprendre.

L'HFR a une vision et il le dit. Il se veut: « Votre partenaire de santé accessible et de qualité, proche de chez vous ».

Eh bien, désolé de le répéter, le Sud aimerait bien vérifier que l'HFR se donne, concrètement, physiquement, rapidement, les moyens de ses ambitions.

Les laissés-pour-compte - je me permets de les appeler comme ça - devront donc se contenter du réseau de centres de santé, articulés autour de l'hôpital unique. On parle d'une mise en œuvre en 2022, pour le premier et le second Centre de santé.

Je ne sais pas si c'est délibérément qu'on parle de second, plutôt que de deuxième. Second pourrait en effet laisser penser qu'il n'y en aura que deux.

J'attends, Madame la Commissaire, qu'on me dise quels seront les deux élus et lequel sera l'heureux premier d'entre eux.

Centre de santé! Mon collègue François Genoud, alors syndic de Châtel-St-Denis, M. Savio Michelod, collègue conseiller communal, vice-syndic à Granges et moi-même, avec d'autres, avons étroitement collaboré avec le corps médical local pour mettre sur pied, avant l'heure, un centre de santé, avec consultations médicales, soins ambulatoires, traitements médico-thérapeutiques et "permanence médicale".

Dans le rapport que vous fournissez ce jour, Madame la Commissaire, il n'est jamais fait allusion à ce modèle, que nous avions privilégié pour qu'il reste d'ailleurs, entre autres, une porte d'entrée de l'HFR.

Pas la moindre allusion dans le rapport - 14 pages, tout de même - à ce Centre de santé, qui fonctionne. Nada! Disparu des écrans-radar! Bon, c'est vrai, nous l'avons écrit en minuscules, à la taille de notre district.

Nous attendons du canton qu'il prenne véritablement ses responsabilités vis-à-vis du Sud, comme l'exige d'ailleurs la loi fédérale et qu'il impose sa vision d'un Centre de santé répondant au mieux, au plus près, aux besoins avérés d'une population, fatiguée de quémander. Avec un plateau technique de jour, avec une permanence d'urgences ou avec un SMUR pour le remplacer entre autres.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention et attends de recevoir les réponses à mes questions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat partage les soucis qui ont été évoqués dans ce débat, de garantir des prestations de qualité à l'ensemble de la population fribourgeoise. Ce qui est sur la table aujourd'hui, c'est l'avenir de l'Hôpital fribourgeois, soit un hôpital de soins aigus complexes qui est fort, qui peut se positionner entre l'Inselspital et le CHUV, pour garantir des soins de qualité à l'ensemble de la population, avec une offre qui se fait tout autour de cet hôpital de soins aigus forts. Ce qui est prévu - et vous l'avez lu dans la stratégie 2030 HFR et le plan de mise en œuvre - pour atteindre cette stratégie c'est ce Centre de soins aigus forts, qui va pouvoir concentrer les personnes spécialistes sur l'ensemble des domaines. M^{me} la Députée Pythoud l'a dit, aujourd'hui on n'a plus un orthopédiste polyvalent qui sait tout faire, mais on a un spécialiste de la main, un spécialiste du bras, un spécialiste de l'épaule et j'en passe. On a besoin de cet ensemble de spécialistes pour pouvoir offrir des soins de qualité, pour pouvoir répondre aux accréditations et c'est un élément qui est extrêmement important dans ce cadre-là. C'est aussi pour nous, dans le cadre de cette mise en œuvre de stratégies, de pouvoir rester attractifs pour les professionnels et pour ces spécialistes, pour pouvoir garantir des soins dans le canton.

Autour de ce site de soins aigus, pour Riaz, il n'y a pas uniquement les centres de santé. Evidemment, les centres de santé sont un thème important. Il est prévu des centres de santé sur l'ensemble du territoire cantonal. On peut même imaginer, à terme, un centre de santé par district, à moins que des districts se regroupent en tant que tels. Il est prévu, dans les 4 ans

à venir, de développer deux centres de santé et un concept sera élaboré d'ici à l'année prochaine. Aujourd'hui, il est vrai qu'on n'a pas une définition encore de ce que représentera exactement ce centre de santé, tout simplement parce que l'Hôpital fribourgeois souhaite vraiment, comme l'a évoqué M. le Député Kubska notamment, construire le centre de santé avec la région, être en dialogue avec les différents partenaires et créer un centre de santé qui réponde aux besoins de la population. Il y a déjà eu des discussions avec le service de garde de la Gruyère, pour pouvoir s'adapter dans ce centre de santé. Les trois préfets du Sud ont signifié leur accord de soutenir un centre de santé pour cette région, mais avec évidemment des portes d'entrée sur l'ensemble des districts, ce qui veut dire qu'on peut imaginer qu'on ait au minimum des centres de consultations avec des médecins de premier recours. L'exemple, M. le Député Chevalley l'a dit, on ne l'a pas cité, mais je le cite quasi au quotidien au vu de ce qui a été développé avec succès dans la Veveyse, c'est un centre médical de consultations qui a garanti à la population de la Veveyse des médecins de famille installés dans la région, qui permet aussi des consultations de spécialistes HFR de pré- et post-opération, et qui permet, avec un service de radiologie, de pouvoir faire des radios qui sont lues directement par les radiologues du site de l'Hôpital cantonal. Il s'agit donc d'un vrai service de proximité à la population, qui répond à un vrai besoin, finalement beaucoup plus utile à celle-ci que les lits de soins palliatifs, puisque il y a une vraie réponse pour toute la population de la Veveyse. Donc, l'idée c'est d'avoir ces centres de consultations dans les trois districts. A chacun d'imaginer ses solutions. Pour la Glâne, on sait que ça pourrait être à l'Hôpital de Billens. Il y a, semble-t-il aussi, un autre projet qui pourrait voir le jour vers la gare. Ce sera finalement aux autorités de la Glâne de décider quel est le projet qui est soutenu par la région.

Ces centres de santé s'accompagnent du maintien - et il faut bien le comprendre - du site de Riaz avec des lits. Il faut vraiment le voir comme un hôpital qu'on partage en deux, pour dire quelque chose... Ces lits seront maintenus en médecine interne. Tout le service de gériatrie sera maintenu et développé. L'hôpital fribourgeois va développer des lits de réadaptation dès 2023 et, dès le début 2021, il va rouvrir le bloc opératoire ambulatoire, jusqu'à la construction d'un nouvel hôpital sur le site de Fribourg, avec une permanence, 7j/7j, avec des horaires allant de 7 heures à 22 heures. C'est important de rappeler que déjà aujourd'hui - il ne faut pas tromper la population sur le message - les vraies urgences doivent aller directement à Fribourg, parce que c'est là que nous avons tous les spécialistes. Si vous avez un AVC ou une crise cardiaque, il est très important de ne pas perdre une seconde et d'avoir immédiatement les meilleurs soins. Je vous donne juste l'exemple de ma maman, qui habite à Bulle et qui a eu un accident le 14 février. Si elle avait été amenée à Riaz un vendredi soir à 17 heures, certainement qu'elle aurait eu des conséquences beaucoup plus graves que ce qu'elle a eu. Il n'y a pas une minute qui a été perdue. Les ambulanciers ont immédiatement identifié la problématique et l'ont amenée à l'Hôpital de Fribourg. Par contre, pour tout ce qui est des urgences qui ne sont pas des urgences 1 et 2, soit les petites urgences, il faut apporter une réponse aux besoins de la population. Il faut des gens compétents qui puissent répondre à ces besoins. C'est ce qu'on peut garantir aujourd'hui sur le site de Riaz et c'est ce qui va être maintenu et c'est vraiment important. Les chiffres l'ont d'ailleurs prouvé; il y avait relativement peu d'urgences entre 22 heures et 6 heures du matin.

En ce qui concerne la question de Billens, on est déjà en train de créer une unité d'attente de placement de 17 lits pour l'Hôpital fribourgeois, qui va ouvrir incessamment. En principe, la réadaptation va rester jusqu'en 2023, ou elle devra être remplacée. Selon les discussions en cours, il s'agit de créer une unité d'attente temporaire. Cela doit se discuter entre les districts de la Gruyère et de la Glâne, pour voir qui aura cette prestation. On peut imaginer, le cas échéant, que ce sera plus de 10 lits qui pourront aller à Billens. Donc ce qui occupe déjà une partie du site, plus, le cas échéant, la porte d'entrée au centre de santé pour Billens. Comme l'a relevé le Député Jaquier, il y a un groupe de travail. Les gens de la Glâne sont très actifs pour faire des propositions et rechercher des solutions. D'ailleurs, c'est le Réseau santé Glâne qui développe l'unité d'attente de placement pour l'hôpital. Il y a donc un avenir pour l'hôpital de Billens. Si l'hôpital en tant que tel n'est plus un hôpital, la loi est claire, il sera remis aux autorités de la Glâne. A ce titre-là, il n'y a pas eu de compensation financière à la Veveyse. Quand on a remis l'hôpital de la Veveyse, il a été remis pour 1 fr. symbolique.

Il y a eu la question portant sur le besoin de lits, car on voit qu'avec le COVID on atteint les limites des structures. Cependant, avec le COVID, nous avons besoin de lits de soins intensifs et ceux-ci sont à Fribourg. Pour 18 lits, c'est 140 collaborateurs dont nous avons besoin, donc ce sont des lits qui demandent beaucoup de personnel. Aujourd'hui, on est à 30 lits. On ne peut les développer que sur le site de l'Hôpital cantonal. Ce que nous avons besoin, c'est du personnel spécialisé. En termes de lits, pour les patients COVID, on en a aujourd'hui suffisamment dans le canton. Ce sont les lits de soins intensifs qui nous créent des difficultés, mais ceux-ci ne peuvent être faits ni à Riaz, ni à Tafers, ni à Billens.

En ce qui concerne l'information, l'Hôpital fribourgeois et son conseil d'administration sont très sensibles à cette question-là. Il y a donc un *roda trip* qui a commencé. Il a été malheureusement interrompu à cause de la situation sanitaire, mais il va passer dans tous les districts, pour aller à la rencontre de la population, écouter les préoccupations de celle-ci et discuter avec les gens pour comprendre leurs besoins.

Par rapport à ce que j'ai dit pour Billens, concernant les remplacements des activités, on garde donc une activité et on conserve les EPT. Il y aura donc un fonctionnement et, le cas échéant, le district pourrait aussi, s'il le souhaite, reprendre le bâtiment de Billens pour en faire une autre affectation, par exemple un EMS.

J'ai relevé l'énorme travail qui a été fait en Veveyse.

C'est vrai que j'ai parlé des spécialistes et des accréditations. J'ai repris les propos de M^{me} la Députée Pythoud et j'ai rappelé aussi qu'on a une question de masse critique. Il faut absolument que chaque médecin ait un certain nombre d'opérations pour assurer une qualité des soins et ça c'est extrêmement important. Si j'ai une tumeur au cerveau, j'irai au CHUV ou à l'Inselspital et je ne viendrais pas à l'Hôpital fribourgeois, parce que je voudrais être opérée par quelqu'un qui fait beaucoup de ces activités-là. Par contre, je reviendrai pour la radiothérapie à Fribourg, parce qu'on a les meilleurs radiothérapeutes.

Dans les centres de santé, il est évidemment prévu de créer des consultations. J'ai parlé des médecins de famille installés, mais aussi que l'Hôpital fribourgeois puisse offrir des consultations spécialisées, soit en oncologie, des dialyses et toutes ces prestations qui sont extrêmement importantes.

Par rapport à la remarque sur l'Hôpital Daler, celui-ci répond aux besoins de la planification sanitaire cantonale. Plus de 80 % de l'activité est en chambres communes. Il est important de savoir que c'est quand on construit la planification sanitaire qu'on évalue les besoins de la population et, en fonction de ceux-ci, on a besoin d'un certain nombre de prestations auxquelles répond l'Hôpital Daler.

Pour les centres de santé, M. le Député Chevalley a demandé combien il y en aurait, soit deux ou quatre ? C'est deux très rapidement. A terme, ce sera un dans chaque district, à moins, je l'ai déjà dit, que les districts souhaitent se mettre ensemble.

Je peux vous assurer, et je terminerai par ça, que le conseil d'administration, l'HFR et le Conseil d'Etat ne souhaitent que pouvoir offrir des soins de qualité à l'ensemble de la population. C'est ce qui nous anime et nous motive au quotidien.

C'est avec ces remarques que je vous demande de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Requête 2020-GC-182

Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat "Suspension des délais de récoltes de signatures pendant la période de situation extraordinaire"

Auteur-s:

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*)

Bonny David (*PS/SP, SC*)

Dépôt:

18.11.2020 (*BGC novembre 2020, p. 3921*)

Prise en considération

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je donne lecture de cette requête qui demande l'urgence pour un mandat déposé ce matin par plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe Vert Centre Gauche. Nous demandons que le mandat "Suspension des délais de récoltes de signatures pendant la période de situation extraordinaire" soit traité durant la session du mois de décembre 2020, en dérogation aux articles 72 al.1 et 80 al.1 de la loi sur le Grand Conseil. Il est nécessaire de clarifier au plus vite la question des droits politiques pendant les périodes extraordinaires que nous risquons de connaître de manière récurrente à l'avenir.

J'ajouterais que le Grand Conseil a eu l'occasion de débattre depuis que nous connaissons cette période de pandémie, des problèmes de politique économique, de la rémunération de la présidence du Grand Conseil. Nous devons aussi débattre en urgence de la question des droits politiques. Quel que soit le fond de votre opinion, je pense qu'il est nécessaire par crédibilité, pour les citoyens, que nous puissions traiter de cette question rapidement. Le mandat que nous avons déposé qui s'applique particulièrement aux récoltes de signatures permettra de le faire. Je vous remercie de soutenir cette demande de procédure accélérée.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a bien pris note du présent instrument parlementaire.

Au niveau fédéral, la récolte de signature est toujours autorisée. Il n'y a pas de raison d'en faire autrement dans le canton.

Par ailleurs, les initiateurs le font en tout état de cause, le COVID n'étant pas une raison valable à mon sens et présent lors du début des récoltes de signatures. Je vous rappelle également que le nombre de signatures, notamment pour une initiative,

est valable depuis 1848, la population et les moyens étant beaucoup plus nombreux aujourd'hui pour parvenir à ses fins. La prochaine fois, on prolongera le délai pour un hiver rigoureux. A quand une récolte de signatures de manière informatique? C'est peut-être la bonne question.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical refusera cette requête.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera également cette requête pour les explications qui suivent.

La première chose est que nous sommes dans une situation particulière. Le Conseil d'Etat a décrété la situation extraordinaire. Cela ne permet pas encore de faire tout et n'importe quoi. Nous avons une Constitution qui a été votée par la population. Cette Constitution doit être respectée. Elle prévoit que le délai est de 90 jours. D'un point de vue purement juridique, je pense qu'on ne peut pas via un instrument parlementaire abroger les règles des droits politiques fondamentales. C'est l'argument juridique.

Le deuxième argument concerne une égalité de traitement. Suspendre le délai de récolte, oui, mais de combien de temps? Le délai a commencé à courir, rien n'empêchera les éventuels initiants de continuer à récolter les signatures pendant ce délai suspendu. Là, vis-à-vis d'autres initiatives qui ont été lancées ou qui seront lancées dans le futur, il y a une inégalité de traitement. Comme l'a dit Romain Collaud, au niveau fédéral, les délais continuent. L'UDC récolte actuellement des signatures pour le référendum de la loi contre le CO₂. Le travail se fait, c'est possible. Il est clair que c'est un petit peu plus compliqué mais avec les moyens technologiques on peut envoyer les feuilles de signature, les informations par mails. Les gens peuvent imprimer à la maison et signer. C'est tout à fait possible.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette requête d'urgence et refuse sur le fond ce mandat.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je pense qu'il faut arrêter de dire parce qu'à Berne, parce qu'au niveau fédéral on ne fait rien, alors on ne bouge pas non plus ! On se réfugie systématiquement à Fribourg derrière la Confédération en disant que s'ils ne bougent pas, nous non plus. A l'autre sens, c'est une question de démocratie. C'est une question d'exemplarité de la politique. Du moment qu'on exige que les restaurants soient fermés, que l'activité soit en berne, il faut aussi être cohérent et suspendre ces délais en vue de faire vivre notre politique et de maintenir un brin de cohérence dans notre législation.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). J'aimerais répondre à mon cher collègue Collaud que c'est en fonction d'un hiver rigoureux que nous avons fait un plan de relance, en fonction d'un hiver rigoureux que nous avons déplacé nos séances du Grand Conseil, en fonction d'un hiver rigoureux. Je crois qu'il faut arrêter de faire des comparaisons qui n'en sont pas. Personne n'a jamais vécu une période telle que ce COVID. Une prolongation de délais est justifiée et je rappelle que la comparaison avec la Berne fédérale n'a pas lieu. Il y a un semi-confinement en Suisse romande, ce qui n'est pas le cas en Suisse alémanique. Je vous demande donc de soutenir cette requête urgente.

Bonny David (*PS/SP, SC*). J'aimerais quand même rappeler que nous avons toutes les activités qui sont au ralenti, qu'il est extrêmement compliqué d'aller dans la rue pour récolter des signatures, de tendre des crayons, de parler aux personnes qui circulent. Tout ne peut pas passer par internet. Ce n'est pas possible.

Le canton de Fribourg a malheureusement actuellement le record européen des contaminations. Il s'agit tout de même d'une situation exceptionnelle et il faut prendre une mesure exceptionnelle.

Je vous invite à accepter cette requête pour ensuite discuter rapidement de la question de la suspension des délais.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est refusée par 58 voix contre 34 et 2 abstentions.

Election judiciaire 2020-GC-164

Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)

Rapport/message: **05.10.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3895*)
Préavis de la commission: **04.11.2020** (*BGC novembre 2020, p. 3917*)

Sratin uninominal – 4e tour de scrutin

Bulletins distribués: 99; rentrés: 92; blancs: 2; nuls: 2; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. François Charrière, à Riaz*, par 59 voix.

A obtenu des voix : M. Raphaël Heimo: 29.

Election protocolaire 2020-GC-169 2e vice-présidence du Grand Conseil pour 2021

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 3; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu-e *M^{me} Nadia Savary-Moser, à Vesin*, par 91 voix.

Ont obtenu des voix : M. Fritz Glauser: 2; M^{me} Antoinette Badoud: 1; M. Jean-Daniel Schumacher: 1; M^{me} Bernadette Hänni-Fischer: 1.

La Présidente. Madame la 2^e Vice-présidente élue, chère Nadia,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection.

2020 fut l'année d'un duo gruérien au trio présidentiel et 2021 sera celle d'un duo broyard, région pour laquelle vous vous êtes toujours très investie. Mais surtout, grâce à votre élection, la présidence reste majoritairement féminine pour cette fin de législature et on peut se réjouir de ce signal fort. Gageons que votre exemple, que nos exemples, fassent des émules lors des prochaines élections et puissent inspirer des vocations, afin que notre prochaine assemblée soit encore plus équilibrée.

Votre grande et solide expérience et votre connaissance approfondie des différents échelons de notre politique cantonale seront des atouts indéniables pour l'exercice de cette nouvelle fonction.

Encore bravo et félicitations!

Election protocolaire 2020-GC-170 1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2021

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 90; blancs: 6; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Jean-Pierre Doutaz, à Gruyères*, par 90 voix.

Ont obtenu des voix : M. André Schoenenweid: 1; M. Bernard Bapst: 1.

La Présidente. Monsieur le 1^{er} Vice-Président élue, cher Jean-Pierre,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection. On dit que le monde est petit, ce qu'il faut dire aussi c'est que la Gruyère l'est. Car nous nous connaissons depuis longtemps. Lorsque j'étais toute petite, je vivais juste en-dessus de votre menuiserie du Transval, avant le déménagement de votre entreprise. Les années ont passé et voilà qu'aujourd'hui, j'ai vraiment la chance de pouvoir vous féliciter pour cette accession à la première vice-présidence. Mes prédécesseurs parlaient de purgatoire, concernant ces années de deuxième vice-présidence, ce sont des années censées être plutôt calmes, où l'on apprend tranquillement les rouages du fonctionnement de l'institution. Mais il n'en fut rien! Notre Parlement, comme le reste de la société, a été plongé dans cette crise et a dû répondre aux défis de la situation. La Présidence et le Bureau du Grand Conseil ont pu compter sur vos apports et vos réflexions, d'un homme pragmatique, d'un homme de bon sens. Pour cela un grand merci et encore bravo pour votre élection!

Election protocolaire 2020-GC-171 Président-e du Grand Conseil pour 2021

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 90; blancs: 2; nul: 1; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens*, à Rueyres-les-Prés, par 75 voix.

Ont obtenu des voix : M^{me} Christa Mutter: 5; M. Claude Chassot: 3; M^{me} Mirjam Ballmer: 3; M. André Schneuwly: 2; M^{me} Ursula Krattinger-Jutzet: 2; M. Grégoire Kubski: 1; M. Adrian Brügger: 1; M. Nicolas Pasquier: 1; M. Roger Schuwey: 1.

La Présidente. Madame la Présidente élue, chère Sylvie,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes félicitations pour votre accession à la Présidence de notre Grand Conseil, au titre de première citoyenne de notre canton. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année qui vous attend. Après deux années à la vice-présidence, voici que s'approche enfin le moment de prendre les rênes de l'assemblée. Vous connaissez maintenant parfaitement les rouages du Bureau et de la fonction et vous avez d'ailleurs déjà présidé cette assemblée avec brio et pris le relais quelques minutes, même aujourd'hui. Merci pour cette flexibilité. Votre accession à ce poste se fera à coup sûr sans encombre. Ce qui est certain, c'est que le travail parlementaire ne manquera pas en 2021, et qui peut prédire les futurs défis organisationnels qui seront à l'ordre du jour: l'organisation d'une nouvelle session extraordinaire? un nouveau déménagement?

Cela fait 18 ans que votre district n'a pas été représenté. Ce district vous l'aimez, et vous le défendez. Dans une interview récente dans *la Liberté*, vous affirmiez que l'identité broyarde devait être mieux représentée car notre canton ne se résume pas à ses armailles et à Fribourg. Alors, je crois qu'aujourd'hui, vous avez dû être entendue car c'est la Broye qui est à l'honneur. Sur 5 élections (et sans vouloir divulguer les résultats des prochaines), nous trouvons 3 personnalités broyardes !

Vous êtes entrée au Parlement en mai 2015, puis avez officié comme cheffe de groupe et vous voilà à la tête de notre Parlement. C'est la première fois que votre parti accède à cette fonction. Après le signal fort des élections fédérales, le changement de ton est donné: notre environnement est en souffrance, notre planète a besoin que l'on change nos comportements et c'est le sens de votre engagement. Vous vous engagez pour vos valeurs en vous investissant au sein de Bio Fribourg et votre engagement également au sein de votre exploitation. Vous voulez montrer que produire autrement est possible et que le changement l'est aussi.

Cette année ne sera certainement pas conventionnelle. Notre société a été terriblement touchée par cette crise et les événements de la vie culturelle, sportive, associative, traditionnellement une grande partie de l'activité présidentielle, sont suspendus, qui sait pour combien de temps encore. Mais je suis certaine que vous trouverez le moyen d'aller à la rencontre de la population fribourgeoise malgré tout.

Madame la Présidente élue,

A vous aussi j'adresse mes remerciements pour votre soutien durant la gestion de cette année bien compliquée.

Femme de la Broye, femme de la terre, femme authentique et sincère, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans la gestion des débats passionnants de notre Parlement et, encore une fois, vous réiteré mes sincères félicitations au nom du Grand Conseil fribourgeois.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Madame la Présidente,

Madame et Monsieur les Vice-Présidents élus,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Madame la Présidente du Gouvernement,

Monsieur le Président élu du Gouvernement,

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Monsieur le Président du Tribunal élu,

Mesdames et Messieurs,

Tout cela n'est-il pas très étrange? Regardez-nous. Cette salle immense, ces visages masqués, ces bouteilles de désinfectants, ces collègues présents à l'écran, d'autres absents, isolés, malades, ces autres, et combien sommes-nous, affectés du deuil

d'un proche? Ce moment si solennel, d'ordinaire si ritualisé, ne ressemble en rien aux élections protocolaires que nous avons connues. La joie n'y est pas. L'inquiétude s'est glissée dans le programme.

Il y a exactement une année, notre Présidente Kirthana Wickramasingam, vivait cette journée, avec nous, dans l'allégresse attendue, dans l'insouciance d'un monde ronronnant et le cérémonial qui fait de cette élection un moment faste. Pouvait-elle se douter, pouvions nous envisager nous-aussi ce qui quelques mois plus tard allait nous tomber dessus? La différence avec vous, Madame la Présidente, c'est que moi j'ai maintenant une petite idée de ce qui m'attend. Alors je réitère ma question à Monsieur le premier Vice-président élu. D'abord, mes félicitations. Mais ma question est, Jean-Pierre, c'est toujours non pour la rocade entre nous pour l'année 2021? Cela ne t'intéresse pas? Bien, je prends acte.

Madame la Présidente, il vous appartiendra de faire le bilan de cette année tout à fait étrange et malheureuse sur bien des aspects, mais j'aimerais déjà vous assurer de mon admiration et de ma reconnaissance pour la manière dont vous avez passé, les uns après les autres, les obstacles ahurissants, de votre année présidentielle. Vous avez dû trouver des solutions créatives à des problèmes inédits, prendre des décisions encore jamais prises. Vous avez dû réinventer la fonction. Vous avez démontré de manière convaincante combien elle est nécessaire, même sans ses représentations publiques. Je joins à ces remerciements Madame la Secrétaire générale et toute son équipe qui ont travaillé d'arrache-pied, dans des conditions difficiles, pour garantir le bon fonctionnement du pouvoir législatif fribourgeois. Grand merci à chacune et à chacun.

Chères et chers Collègues Députés, je me tiens aujourd'hui devant vous, heureuse et fière, mais aussi remplie d'humilité pour la tâche qui m'attend. Ma mission pour l'année prochaine sera de garantir que notre institution fonctionne, qu'elle puisse faire son travail et qu'elle permette au canton d'avancer. En cette période difficile et si pleine d'inconnues, sans votre engagement, sans votre respect de la charge qui nous a été confiée, je ne pourrai pas y arriver. La crise n'est de loin pas terminée. Les défis qui nous attendent ne seront pas relevés facilement, mais si nous restons ensemble, nous pourrons les relever. Si nous sommes au Grand Conseil, c'est que nous avons choisi l'espoir plutôt que la peur, nous avons choisi le courage plutôt que l'indifférence.

Hoffnung und Mut - diese beiden Eigenschaften habe ich in den Handlungen unserer Regierung deutlich gespürt. Sie hatte mit einer Situation zu tun, mit der sich in unserem Kanton noch niemand vor ihr befassen musste. Ein herzliches und aufrichtiges Dankeschön an alle Mitglieder des Staatsrates. Frau Präsidentin Anne-Claude Demierre verdient ganz besonders unseren Dank und unsere Anerkennung. Sie haben mich mit Ihrer Solidität, Ausdauer und Ihrem Einfühlungsvermögen beeindruckt.

Herr gewählter Präsident, cher Jean-François, zuerst einmal herzlichen Glückwunsch zu Ihrer Wahl. Nächstes Jahr werden wir unseren offiziellen Zeitplan höchstwahrscheinlich umstellen müssen. Vor allem aber hoffe ich, dass wir im Namen der kantonalen Behörden denjenigen, die die Krise auf schmerzhafte Weise durchleben, unsere Unterstützung zukommen lassen können. Es liegt uns ebenfalls am Herzen, denjenigen unsere Anerkennung auszusprechen, die sich für den Aufbau und die Aufrechterhaltung eines gesunden, sicheren und harmonischen Lebens in der Gesellschaft einsetzen.

Grand merci à mon groupe parlementaire. La *Birchermuesslifikation*, comme m'avait dit un ancien président, qui démontre que nous pouvons travailler ensemble malgré nos différences. Merci à vous! Et si Louis Duc, l'irremplaçable député à qui j'ai succédé, me regarde aujourd'hui, il me fait un petit clin d'œil et il me souffle à l'oreille: "Sylvie, tu sais, je t'aime bien, mais fais attention à ce que tu dis". Merci aux membres des Vertes et Verts fribourgeois pour leur soutien et leur engagement. C'est à eux, toutes et tous, que je dédie de tout cœur cette élection aujourd'hui.

Un petit mot encore pour les représentants des médias. Le journalisme a été ma première formation et mon premier métier. Alors, Mesdames et Messieurs au fond de la salle, j'aime vous observer nous observer, nous avec nos envolées lyriques, nos petits travers et nos bonnes idées, car oui, nous avons des bonnes idées dans ce Grand Conseil. Merci à vous pour votre regard sans complaisance sur nos débats. Vous participez aussi à maintenir le sérieux de notre Parlement.

Je remercie ici la commune d'Estavayer. Elle souhaitait être présente en délégation officielle aujourd'hui. Elle avait concocté une fête magnifique le 18 décembre, pour vous tous et pour la population. Malheureusement, rien de tout cela n'est possible, mais nous allons nous rattraper un jour ou l'autre, car j'aurai un immense plaisir de vous convier dans mon district. Comme vous l'avez dit Madame la Présidente, il aura fallu attendre 18 ans pour qu'une *couatse* de la Broye puisse à nouveau monter sur ce perchoir. Et pour le prix d'une, aujourd'hui, vous en avez trois. Madame la 2^{ème} Vice-Présidente élue, Nadia Savary, et Monsieur le Président du Tribunal élu, Michel Favre, félicitations pour votre élection. Tous ces Broyards d'un coup, je trouve que ça fait un peu louche... D'aucuns, outre Atlantique, auraient sûrement crié à la fraude électorale!

Enfin, tout mon amour va à ma famille, mon mari Steve, mes adorables filles Mathilde et Philomène, mon papa Hervé, mon frère et ma sœur, ainsi que tous mes amis et proches qui me soutiennent sans compter.

Il y a exactement 100 ans, en 1920, mon arrière-grand-père Donat Broye, paysan, cafetier et syndic de Nuvilly, siégeait au Grand Conseil fribourgeois en long manteau noir, moustache et chapeau haut-de-forme. Je me demande quelle aurait été sa réaction si on lui avait annoncé que son arrière-petite-fille allait présider, un siècle plus tard, son Grand Conseil fribourgeois.

Il n'aurait en tout cas pas été étonné de me voir avec un masque, lui qui sortait tout juste de la pandémie de grippe espagnole. Que tous mes vœux de santé et de joie vous accompagnent durant ces prochains mois.

La Présidente. Madame la Présidente élue, chère Sylvie.

Merci beaucoup pour vos mots qui nous touchent. Nous vous donnons rendez-vous pour votre fête, nous ne savons pas quand, mais soyez rassurée nous serons de la partie.

Election protocolaire 2020-GC-172 Présidence du Conseil d'Etat pour 2021

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 11; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Jean-François Steiert, à Fribourg*, par 65 voix.

Ont obtenu des voix MM. Jean-Pierre Siggen: 1; Georges Godel: 19; Didier Castella: 2.

La Présidente. Monsieur le Conseiller d'État, camarade Jean-François,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette fonction. Pour vous, c'est la saison des présidences qui commencent. Après votre élection à la Conférence tripartite, c'est la présidence du Conseil d'État qui vous échoie.

C'est dans des circonstances particulières que vous reprenez le flambeau en 2021, circonstances qui mènent le Conseil d'État à devoir gérer cette crise et prendre des décisions difficiles. Difficiles, car touchant directement toutes les Fribourgeoises et les Fribourgeois.

Présent au Conseil d'État depuis le début de la législature, vous êtes une figure emblématique de notre canton: pour celles et ceux à qui le jeu télévisé « pyramide » dit encore quelque chose, je dirais pour vous: en 3: moustache – vélo – costard noir-chemise blanche. Ces mots vous caractérisent et je pense qu'on pense tout de suite à vous si on les lit. Mais d'autres mots peuvent également bien vous caractériser: notamment travailleur. C'est une qualité que toutes et tous vous reconnaissent, au-delà des couleurs partisanes.

Vous formerez, avec Madame la Présidente élue, un duo engagé pour répondre aux défis de demain: faire réussir à notre canton une transition énergétique urgente, un transfert modal et un engagement pour le développement durable, mais surtout servir en tant que *primus inter pares* la population fribourgeoise dans son ensemble.

La culture vous manque, vous qui appréciez et jouez de la musique: pianiste et clarinettiste. Nous aurions souhaité pouvoir vous féliciter vous et les autres élus du jour en musique, mais la crise que nous traversons nous pousse à la sobriété. Vous êtes quelqu'un de positif, pour qui les obstacles sont plutôt des défis. Vous disiez d'ailleurs cet été et je vous cite: « la crise nous force à changer nos habitudes et c'est une bonne chose ». Voir en toutes choses une opportunité plutôt que la limite, tel pourrait être votre crédo.

Monsieur le Président élu, cher Jean-François, encore félicitations et bravo pour cette élection.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich danke dem Grossen Rat für die Wahl zum Staatsratspräsidenten für ein wohl besonders herausforderndes Jahr. Nebst der Klimafrage, die nichts an Aktualität eingebüsst hat, wird uns die gesundheitliche Situation weiterhin – und wohl noch mehr als im laufenden Jahr – zu einer schwierigen Übung zwingen: Wir haben zusammen die Verantwortung, unsere Gesellschaft trotz Covid in einem tragfähigen Gleichgewicht zwischen Stärkung unseres Wirtschaftsstandortes, besserem Schutz von Natur und Umwelt sowie Ausbau der Solidarität für den soziale Zusammenhalt weiterzuentwickeln. Wir schulden dies nicht nur der heutigen Bevölkerung, sondern ganz besonders den nächsten Generationen. Was wir heute tun oder nicht tun, hat Auswirkungen weit über unsere Lebensperspektive hinaus. Das sind die Gründe, warum ich das kommende Jahr gemeinsam mit der Grossratspräsidentin unter das Zeichen der nachhaltigen Entwicklung setzen möchte – über alle parteipolitischen Grenzen hinweg. Es geht dabei nicht einfach um Projekte, sondern um ein Denken in längeren Zeitkategorien, auch über die Landesgrenzen hinweg.

Um ein Beispiel zu nehmen: Es gibt heute verschiedene, oft sehr pointierte Meinungen zu Treibhäusern im Seebereich. Treibhäuser sind landschaftlich kein Gewinn und bringen vor allem bei traditioneller und intensiver Nutzung einiges an Umweltbelastungen. Ist es aber richtig, darauf zu verzichten, um weiterhin einen Grossteil verschiedener Gemüse

und Früchte, z.B. Tomaten, aus dem Süden der iberischen Halbinsel, wo sie von oft miserabel bezahlten Arbeitenden geerntet werden, mit Tausenden von Kilometern Lastwagenfahrten zu importieren, wenn wir als Alternative in nachhaltig beheizten Treibhäusern auch Biokulturen mit nach Schweizer Arbeitsrecht bezahlten Arbeitern und drei- bis viermal höherer Produktivität als im Freiland produzieren können? Solche Fragen, in allen Lebensbereichen, sind nicht immer einfach zu beantworten, zwingen uns aber, über den Tellerrand hinauszudenken.

Nous avons toutes et tous une lourde responsabilité face aux défis auxquels nous sommes confronté-e-s et, en tout premier lieu, la pandémie qui détermine notre quotidien depuis huit mois, même si elle ne doit pas nous faire oublier les enjeux climatiques.

En des temps où, chaque jour, des personnes meurent du COVID et d'autres subissent des séquelles qui semblent pouvoir s'étendre sur des mois, voire de manière indéterminée dans le temps, nous devons faire tout ce qui est possible et raisonnable pour protéger la santé de nos concitoyennes et concitoyens.

La santé, ce n'est toutefois pas que la protection contre la pandémie et ses effets. La santé a d'autres dimensions, toutes aussi importantes, outre les très nombreux traitements usuels qui doivent se poursuivre indépendamment de la pandémie et qui rappellent nos marges de progression, notamment en ce qui concerne les ressources investies dans les soins :

- > La santé passe aussi par la sécurité matérielle. Toute personnes qui perd son emploi ou une partie de son salaire et ne sait plus comment nouer les deux bouts en fin de mois est aussi menacée dans sa santé, et nos politiques de relance et de traitement de cas de rigueur doivent mettre une priorité sur les capacités financières des personnes touchées, quel que soit le secteur de l'économie.
- > La santé, c'est aussi le lien avec les autres proches, des sourires qui s'échangent, des clins d'œil, des contacts de proximité, même avec les distances de sécurité, plutôt que seulement des rencontres par téléphone, par WhatsApp ou par vidéoconférence, et cela vaut tout particulièrement pour les personnes âgées ou socialement exposées. L'angoisse ronge, et nous avons là aussi un devoir de prévention.

L'équilibre entre ces approches parfois contradictoires – pensons à l'exemple des visites en EMS par exemple – n'est pas toujours simple à trouver. Dans une culture démocratique où nous avons l'habitude de tout sous-peser, de passer à la moulinette des consultations internes et externes la moindre modification d'ordonnance, devoir prendre de nombreuses décisions en urgence implique de sortir de l'approche d'horlogerie fine qui marque habituellement nos processus décisionnels, avec sans doute un apprentissage de la culture de l'erreur qui nous manque tant en Suisse – et pas seulement dans le domaine de la santé. Une bonne loi, en bonne tradition suisse, doit tenir une génération. Covid nous a appris et nous apprendra encore à penser dans des espaces beaucoup plus rapprochés, à prendre dans des espaces beaucoup plus rapprochés aussi, des décisions que nous devons être prêts à remettre en question une ou deux semaines après. Ce n'est pas tellement dans mes habitudes, mais nous n'éviterons pas de poursuivre dans cette manière de réfléchir. Les crises nous imposent de quitter la zone de confort de la pensée linéaire, ce qui n'est pas nécessairement un mal. Les crises sont aussi, dans certains domaines, des catalyseurs de changements voulus mais ralenti en temps normaux par des résistances en tous genres. On a ainsi pu voir se développer des modèles d'entraide de proximité, de l'aide entre voisins et entre générations, une diminution des déplacements nationaux et internationaux ou encore une augmentation massive de la mobilité douce. Notre défi, c'est et ce sera de garder au moins une partie de ces bonnes nouvelles habitudes prises. Dans ce sens-là, je reprendrai volontiers, sans les copyright, la devise que m'a collée la présidente du Grand Conseil il y a quelques minutes.

J'espère bien sûr, avec vous, que nous pourrons retrouver bientôt une normalité, différente sans doute de l'ancienne, et passer à nouveau plus de temps à construire ensemble l'avenir de notre canton, à y développer l'emploi, à soigner la cohésion sociale pour éviter de laisser des gens de côté, à renforcer enfin nos efforts pour laisser aux générations futures une planète en bon état, bref, à développer l'approche de développement durable qui constituera un fil rouge de l'année présidentielle partagée avec la présidente du Grand Conseil.

Ich freue mich, dieses Jahr mit meinen Kollegen im Staatsrat teilen zu können, im kritisch-konstruktiven Geist, der unsere ersten vier gemeinsamen Jahre geprägt hat – einem Geist, der auch das Pragmatische unseres Kantonsparlaments ausmacht – und mit Ihnen allen, mit dem Austausch zwischen verschiedenen Einstellungen und Meinungen, der das Leben unserer Demokratie ausmacht.

Ich danke auch allen Anwesenden, die es uns erlaubt haben, mit zum Teil fast übernatürlichen Kräften - ich schaue insbesondere die Kolleginnen und Kollegen im Staatsrat an, die an vorderster Front waren, aber auch die Verantwortlichen des Grossen Rates - in diesem Jahr zu bestehen. Es war nicht einfach und wird uns weiterhin viele Kräfte abverlangen.

Mein Dank geht auch an meine Familie, an meine Partnerin Manon, an meine Töchter Aude und Réjeanne, die es noch etwas mehr ertragen müssen, dass ich etwas viel hinter dem Computer stecke oder sonst wo am Arbeiten bin.

Enfin, j'aimerais vous remercier toutes et tous, du climat constructif dans lequel nous travaillons, y compris les personnes qui aujourd'hui ne peuvent pas être parmi nous et doivent nous suivre à distance, du climat de confiance donc dans lequel nous pouvons mener nos discussions, avec toutes les divergences d'opinions que nous avons, cela fait partie de la démocratie; dieu que ce serait ennuyeux si nous avions toujours tous les mêmes opinions, et faire ainsi avancer, dans ce partage, le canton, et vous souhaiter à toutes et tous une belle dernière année de législature, malgré les vents contraires.

Election protocolaire 2020-GC-173 Président-e du Tribunal cantonal pour 2021

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 95; blancs: 5; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 90.

Est élu *M. Michel Favre, à Corminboeuf*, par 90 voix.

La Présidente. Monsieur le Juge, Monsieur le Président élu du Tribunal cantonal,

Nous y voilà, le moment de féliciter le 3^{ème} Broyard de l'étape. C'est donc un bel honneur que vous conférez à votre district, en accédant à la présidence du Tribunal cantonal.

Ancien procureur, nous pouvons être sûrs que vous présidez aussi efficacement le Tribunal cantonal que la Cour d'appel pénale de ce même tribunal que vous présidez actuellement.

Je vous félicite pour votre élection, je vous remercie pour votre engagement et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette fonction qui est désormais la vôtre. Un grand bravo!

Clôture de la session

La Présidente. Nous arrivons au terme de cette séance et au terme de cette session de programme réduit de novembre. La situation sanitaire difficile dans le canton de Fribourg, a poussé le Bureau du Grand Conseil à opter pour la sobriété. Ainsi s'achève donc notre session, et les festivités auxquelles devraient avoir droit les personnes élues en ce jour sont repoussées à des temps meilleurs.

En cette fin de séance, je tiens à remercier également particulièrement le Secrétariat du Grand Conseil, l'équipe technique, l'équipe de Forum et bien sûr M. Christophe Dupasquier, qui fait de notre Parlement un parlement innovant, qui répond aux défis de la situation.

Mesdames et Messieurs les Député(e)s, je vous donne donc rendez-vous en décembre, pour notre session.

> La séance est levée à 12 h 35.

La Présidente:

Kirthana Wickramasingam

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint



Attribution des affaires aux commissions parlementaires / Zuweisung der Geschäfte an die parlamentarischen Kommissionen

Séance du Bureau du 18 novembre 2020

Bürositzung vom 18. November 2020

Signature <i>/Signatur</i>	Affaire	Commission / <i>Kommission</i>	Membres
Genre / Typ	Geschäft	Présidence / Präsidium	Mitglieder
2020-DIAF-50	Initiative cantonale - Éviter la fin de la production de betteraves sucrières suisses <i>Kantonale Initiative – Das Verschwinden des Schweizer Zuckerrübenanbaus muss verhindert werden</i>	CO-2020-030 / KO-2020-030 Grandgirard Pierre-André Président <i>Präsident</i>	Bertschi Jean Brügger Adrian Cotting Charly Favre-Morand Anne Flechtner Olivier Glauser Fritz Pasquier Nicolas Senti Julia Sudan Stéphane Zamofing Dominique

Signature	Affaire	Commission / Kommission	Membres
Signatur	Geschäft	Présidence / Präsidium	Mitglieder
2020-DAEC-114	Octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route de Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 RF, à Granges-Paccot <i>Gewährung eines Verpflichtungskredits für den Erwerb der Gebäude und Grundstücke im Verwaltungsviertel an der Route d'Englisberg 5/7/9/11/13, Artikel 460, 530 und 631 GB, in Granges-Paccot</i>	CO-2020-031 / OK-2020-031 Kolly Nicolas Président <i>Präsident</i>	Aebischer Eliane Berset Solange Chardonnens Jean-Daniel Chassot Claude Dafflon Hubert Gaillard Bertrand Glasson Benoît Hänni-Fischer Bernadette Schoenenweid André Vonlanthen Rudolf

BR / BR	Bureau du Grand Conseil / Büro des Grossen Rates
CO-... / OK-...	Commission ordinaire / Ordentliche Kommission
CAE / KAA	Commission des affaires extérieures / Kommission für auswärtige Angelegenheiten
CFG / FGK	Commission des finances et de gestion / Finanz- und Geschäftsprüfungskommission
CGraces / BegnK	Commission des grâces / Begnadigungskommission
CJ / JK	Commission de justice / Justizkommission
CNat / EinbK	Commission des naturalisations / Einbürgerungskommission
CPet / PetK	Commission des pétitions / Petitionskommission
CRoutes / StraK	Commission des routes et cours d'eau / Kommission für Strassen und Gewässerbau

**Message n° 2019-DFIN-38 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au projet de budget
de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021**

**Botschaft Nr. 2019-DFIN-38 des Staatsrats an
den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags
des Staates Freiburg für das Jahr 2021**

Table des matières

Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Introduction	3
1. Les résultats généraux	5
1.1. Un excédent de revenus de 281 380 francs au compte de résultats.....	7
1.2. Un volume d'investissements de 209,1 millions de francs	8
1.3. Une insuffisance de financement de 74,9 millions de francs	9
2. Les revenus du compte de résultats.....	11
2.1. Evolution divergente des revenus propres et des ressources extérieures	11
2.2. Déclin des rentrées fiscales 2021 en raison notamment des effets de la crise sanitaire	15
2.3. Croissance des ressources extérieures, principalement celles de la péréquation financière fédérale	19
2.4. Revenus des biens et autres recettes d'exploitation en recul	21
2.5. Recours massif aux fonds et financements spéciaux.....	22
3. Les charges du compte de résultats.....	24
3.1. Une hausse de 1,8 % des charges totales, identique à celle des revenus	24
3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail.....	29
3.2.1. Croissance des charges de personnel.....	29
3.2.2. Evolution de l'effectif	30
3.3. Evolution contrastée des charges courantes....	34
3.4. Croissance des subventions accordées	37
3.5. Un volume d'amortissements en légère progression	40
3.6. Des charges financières toujours au plancher	41
3.7. Les attributions aux financements spéciaux.....	41
4. Le compte des investissements.....	42
4.1. Un programme d'investissements en hausse	42
4.2. Le financement des investissements.....	45
5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes	46
6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2021	48

Inhaltsverzeichnis

Botschaft des Staatsrates zuhanden des Grossen Rates

Einleitung	3
1. Die Gesamtergebnisse	5
1.1. Ertragsüberschuss von 281 380 Franken in der Erfolgsrechnung.....	7
1.2. Investitionsvolumen von 209,1 Millionen Franken	8
1.3. Finanzierungsfehlbetrag von 74,9 Millionen Franken	9
2. Ertrag der Erfolgsrechnung	11
2.1. Unterschiedliche Trends bei den Eigenmitteln und der Fremdfinanzierung	11
2.2. Rückläufige Steuereinnahmen 2021 insbesondere infolge der Coronakrise	15
2.3. Zunahme der Fremdmittel, hauptsächlich der Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich	19
2.4. Rückläufige Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen	21
2.5. Massiver Rückgriff auf Fonds und Spezialfinanzierungen.....	22
3. Aufwand der Erfolgsrechnung.....	24
3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 1,8 %, gleich wie beim Ertrag.....	24
3.2. Personalaufwand und Stellenzahl	29
3.2.1. Zunahme des Personalaufwands.....	29
3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands.....	30
3.3. Uneinheitliche Entwicklung des Betriebsaufwands	34
3.4. Zunahme der eigenen Beiträge	37
3.5. Leicht zunehmendes Abschreibungsvolumen.....	40
3.6. Finanzaufwand weiter an der unteren Grenze	41
3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen.....	41
4. Investitionsrechnung	42
4.1. Noch umfangreicheres Investitionsprogramm.....	42
4.2. Finanzierung der Investitionen.....	45
5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden	46
6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2021	48

Message	Botschaft
7. Budget par groupe de prestations	49
8. Conclusion.....	51
Projet de décret	Dekretsentwurf

Message

MESSAGE 2019-DFIN-38 du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

Fribourg, le 6 octobre 2020

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994, modifiée le 6 octobre 2010, nous vous soumettons le projet de budget de l'Etat pour l'année 2021.

Le message qui suit comprend une présentation des principaux résultats de ce projet de budget, ainsi qu'une analyse de ses composantes et caractéristiques essentielles.

Introduction

Comme une grande majorité des collectivités publiques en Suisse, le canton de Fribourg s'est vu entraver dans l'élaboration de son projet de budget 2021, en raison des effets financiers découlant de la crise sanitaire actuelle. En effet, les revenus propres de l'Etat ont dû être revus sensiblement à la baisse, rendant l'exercice budgétaire encore plus difficile qu'à l'accoutumée.

Rappelons tout d'abord que le plan financier actualisé l'année passée affichait pour 2021 un excédent de charges de 57,7 millions de francs. Les demandes initiales des Directions, services et établissements ainsi que les estimations des recettes fiscales en fonction de la nouvelle situation économique 2020 ont abouti à un déficit initial de 181,7 millions de francs, soit une aggravation de 124 millions de francs par rapport au plan financier 2021. Les $\frac{3}{4}$ de cette détérioration se situait au niveau des revenus et seulement $\frac{1}{4}$ au niveau des charges. Cela démontre l'ampleur du changement de paradigme à laquelle les finances cantonales étaient soudainement confrontées.

Malgré la situation extraordinaire induite par la pandémie de COVID-19, qui aurait permis de déroger au principe de l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Etat a décidé de présenter un projet de budget équilibré qui prend en compte les besoins nécessaires à la population fribourgeoise ainsi qu'au développement du canton. Ainsi, sont intégrés les éléments suivants dans le budget 2021 :

- > la création brute de plus de 95 nouveaux postes dont les trois-quarts en faveur du secteur de l'enseignement ;
- > une revalorisation réelle des salaires de 0,25 % en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat ;

Botschaft

BOTSCHAFT 2019-DFIN-38 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2021

Freiburg, den 6. Oktober 2020

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Bestimmungen des am 6. Oktober 2010 geänderten Finanzaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreiten wir Ihnen den Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2021.

Diese Botschaft enthält die Gesamtergebnisse des Voranschlagsentwurfs sowie eine Analyse seiner wichtigsten Bestandteile und Merkmale.

Einleitung

Wie die allermeisten Gemeinwesen in der Schweiz bekundete der Kanton Freiburg bei der Aufstellung seines Voranschlagsentwurfs 2021 aufgrund der finanziellen Auswirkungen der aktuellen Coronakrise einige Mühe. So mussten die Eigenmittel des Staates stark nach unten korrigiert werden, was die Budgetaufstellung noch schwieriger machte als sonst.

Zunächst sei daran erinnert, dass der im letzten Jahr aktualisierte Finanzplan für 2021 mit einem Aufwandüberschuss von 57,7 Millionen Franken rechnete. Die ursprünglichen Budgeteingaben der Direktionen, Ämter und Anstalten sowie die entsprechend der neuen wirtschaftlichen Situation 2020 geschätzten Steuereinnahmen ließen anfänglich auf ein Defizit von 181,7 Millionen Franken hinaus, also 124 Millionen Franken mehr als nach dem Finanzplan 2021, die zu $\frac{3}{4}$ auf die Ertragsseite und zu nur $\frac{1}{4}$ auf die Aufwandseite entfielen. Dies zeigt, wie gross der Paradigmenwechsel ist, mit dem die Kantonsfinanzen plötzlich konfrontiert waren.

Trotz der ausserordentlichen Lage mit der Coronapandemie, die es erlaubt hätte, vom Grundsatz des ausgeglichenen Haushalts abzuweichen, hat der Staatsrat entschieden, einen ausgeglichenen Voranschlagsentwurf vorzulegen, der auch den Bedürfnissen der Freiburger Bevölkerung sowie der Entwicklung des Kantons Rechnung trägt. So sind im Voranschlag 2021 eingestellt:

- > mehr als 95 neu geschaffene Stellen brutto, zu drei Vierteln im Unterrichtswesen;
- > eine Reallohnerhöhung von 0,25 % in Zusammenhang mit der Pensionskassenreform des Staates;

Message

- > la poursuite d'efforts dans le domaine de la digitalisation et du développement durable, mais également la mise en œuvre de mesures en faveur du climat ;
- > des baisses fiscales en faveur des personnes physiques ;
- > un programme d'investissements renforcé.

Cependant cet équilibre n'a pu être atteint que d'une part, grâce à des ressources externes provenant de la péréquation financière fédérale significativement plus importantes que prévues et d'autre part, grâce à un recours massif à des fonds et provisions constitués ces dernières années.

Il convient de relever que le projet de budget 2021 n'intègre pas le plan de relance présenté à la session d'octobre au Grand Conseil. Les mesures de soutien qui seront décidées dans ce cadre, et dont le financement est assuré par un fonds constitué à cet effet, n'auront pas de conséquences sur le résultat de ce projet de budget.

Botschaft

- > fortgesetzte Bemühungen auf dem Gebiet der Digitalisierung und der nachhaltigen Entwicklung, aber auch die Umsetzung von Klimaschutzmassnahmen;
- > Steuersenkungen zugunsten der natürlichen Personen;
- > ein aufgestocktes Investitionsprogramm.

Das Haushaltsgleichgewicht konnte jedoch nur dank Fremdmitteln erreicht werden, und zwar aus dem eidgenössischen Finanzausgleich, die signifikant höher ausgefallen waren als gedacht, sowie dank einem massiven Rückgriff auf in den letzten Jahren gebildete Fonds und Rückstellungen.

Nicht einbezogen im Voranschlagsentwurf 2021 ist übrigens der dem Grossen Rat in der Oktobersession unterbreitete Wiederankurbelungsplan. Die in diesem Rahmen zu beschliessenden Massnahmen, deren Finanzierung über einen dazu gebildeten Fonds läuft, werden keine Auswirkungen auf das Ergebnis dieses Voranschlagsentwurfs haben.

Message

Botschaft

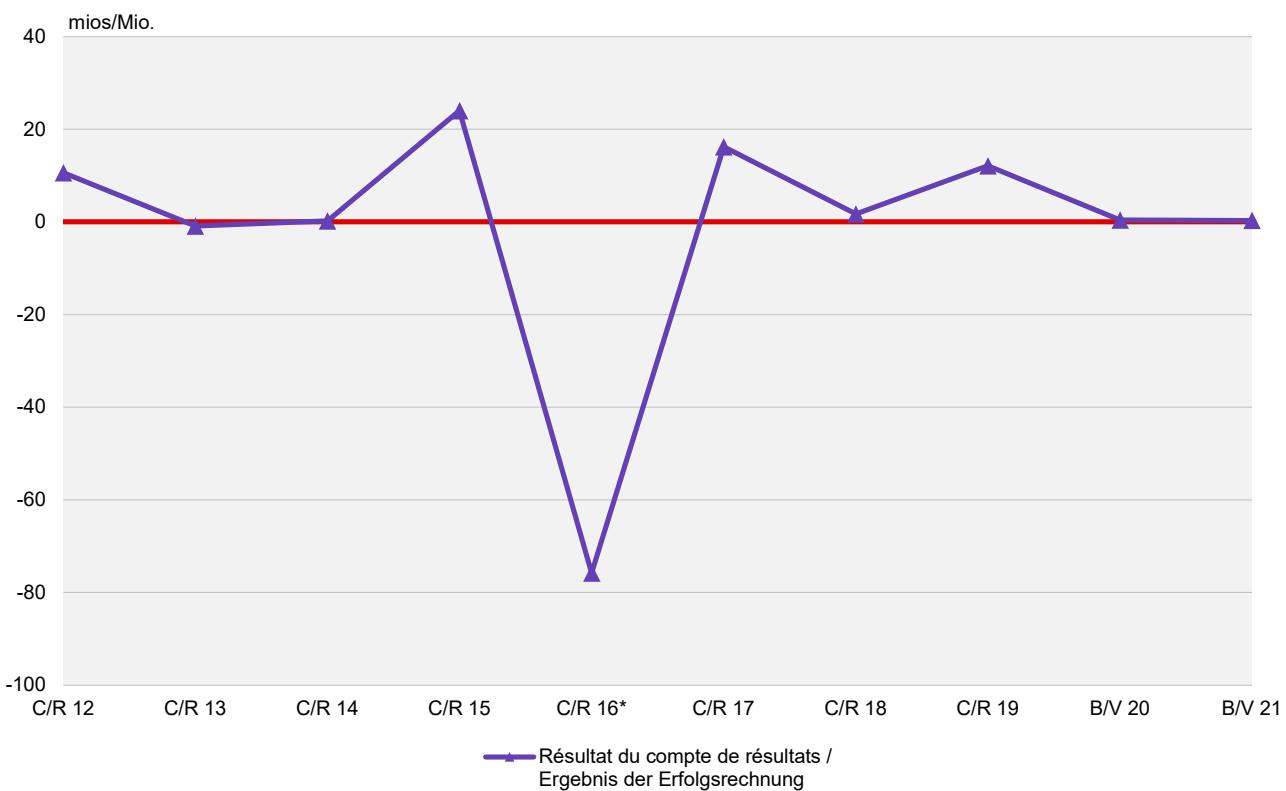
1. Les résultats généraux

Le projet de budget 2021 a été arrêté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 8 septembre 2020. Il présente les résultats globaux suivants, en millions de francs :

1. Die Gesamtergebnisse

Der Staatsrat hat den Entwurf des Voranschlags 2021 in seiner Sitzung vom 8. September 2020 verabschiedet. Der Voranschlagsentwurf weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

	Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben	Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen	Excédents (+) / Déficits (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Compte de résultats Erfolgsrechnung	3785,7	3786,0	+ 0,3
Compte des investissements Investitionsrechnung	209,1	45,3	- 163,8

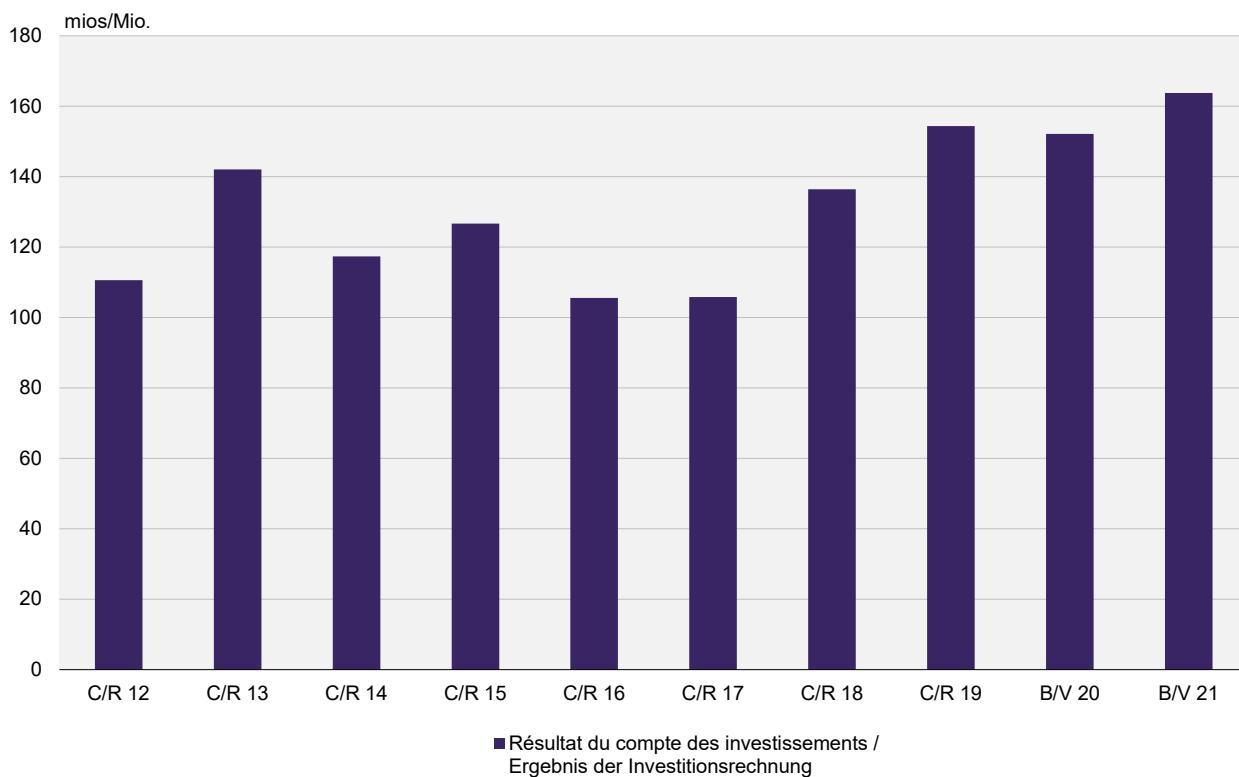


* L'excédent de charges 2016 tient compte d'une charge extraordinaire de 100 millions de francs pour la création d'un fonds de politique foncière active. Défalcation faite de cette opération extraordinaire, le compte de résultats présenterait un excédent de revenus de 24,2 millions de francs.

* Beim Aufwandüberschuss 2016 ist ein ausserordentlicher Aufwand von 100 Millionen Franken für die Schaffung eines Fonds für die aktive Bodenpolitik berücksichtigt, ohne den die Erfolgsrechnung einen Ertragsüberschuss von 24,2 Millionen Franken ausweisen würde.

Message

Botschaft



Le compte de résultats se solde par un excédent de revenus de 0,3 million de francs au projet de budget 2021, en amélioration de 182 millions de francs par rapport au projet initial qui intégrait l'ensemble des demandes des services et établissements.

Les ajustements ont porté sur des diminutions de charges à raison de 33,9 % et sur des augmentations de revenus pour 66,1 %.

Les ajustements des dépenses ont affecté à la baisse :

- > les charges de personnel, pour 8,1 millions de francs ;
- > les charges courantes de fonctionnement, pour 4,3 millions de francs ;
- > les charges de subventionnement, pour 42,5 millions de francs ;
- > les charges financières et comptables ainsi que les amortissements et les attributions aux fonds pour 6,8 millions de francs.

Quant aux adaptations des prévisions de recettes, elles ont concerné, à la hausse :

- > les revenus fiscaux, pour 11,7 millions de francs ;
- > les revenus de transferts pour 35,5 millions de francs ;
- > les revenus financiers, comptables et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Die Erfolgsrechnung schliesst im Voranschlagsentwurf 2021 mit einem Ertragsüberschuss von 0,3 Millionen Franken und damit um 182 Millionen Franken besser ab als nach der ursprünglichen Vorlage mit allen Anträgen der Dienststellen und Anstalten.

Erreicht wurde diese Verbesserung zu 33,9 % über Aufwandsenkungen und zu 66,1 % über Mehreinnahmen.

Die Aufwandsenkungen führen zu:

- > minus 8,1 Millionen Franken beim Personalaufwand,
- > minus 4,3 Millionen Franken beim laufenden Betriebsaufwand,
- > minus 42,5 Millionen Franken beim Subventionsaufwand,
- > minus 6,8 Millionen Franken beim Finanz- und Buchaufwand sowie bei den Abschreibungen und Fondseinlagen.

Die voraussichtlichen Mehreinnahmen führen zu:

- > plus 11,7 Millionen Franken beim Fiskalertrag,
- > plus 35,5 Millionen Franken beim Transferertrag,
- > plus 73,2 Millionen Franken beim Finanz- und Buchertrag sowie den Fondsentnahmen und Spezialfinanzierungen, was auf den erheblichen

Message

pour 73,2 millions de francs, ce qui s'explique par un important recours aux fonds et provisions.

Par contre, les revenus courants d'exploitation ont légèrement reculé de 0,1 million de francs.

1.1. Un excédent de revenus de 281 380 francs au compte de résultats

Avec des charges de 3 785 752 410 francs et des revenus de 3 786 033 790 francs, le compte de résultats du projet de budget 2021 présente un excédent de revenus de 281 380 francs (budget 2020 : 363 710 francs).

Ce résultat budgétaire est conforme à l'exigence légale de l'équilibre. La limite légale de la quote-part des subventions par rapport au produit de la fiscalité cantonale est également respectée, comme le met en évidence le tableau ci-après :

Botschaft

Rückgriff auf die Fonds und Rückstellungen zurückzuführen ist.

Der laufende Betriebsertrag hingegen ist mit minus 0,1 Millionen Franken leicht rückläufig.

1.1. Ertragsüberschuss von 281 380 Franken in der Erfolgsrechnung

Mit einem Aufwand von 3 785 752 410 Franken und einem Ertrag von 3 786 033 790 Franken weist die Erfolgsrechnung im Voranschlagsentwurf 2021 einen Ertragsüberschuss von 281 380 Franken aus (Voranschlag 2020: 363 710 Franken).

Mit diesem Voranschlagsergebnis wird der gesetzlichen Vorgabe bezüglich Haushaltsgleichgewicht entsprochen. Die gesetzliche Grenze in Bezug auf die Subventionsquote im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen wird ebenfalls eingehalten, wie die folgende Tabelle zeigt:

Projet de budget Voranschlagsentwurf

Années Jahr	Bénéfice (+) / Déficit (-) du compte de résultats Gewinn (+) / Defizit (-) der Erfolgsrechnung	Quote-part des subventions cantonales par rapport au produit de la fiscalité cantonale (plafond : 41 %) *	
		Kantonale Subventionsquote: Subventionen im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen (Obergrenze: 41 %) *	
2012	+ 1,0		39,4
2013	+ 0,5		41,1
2014**	+ 0,5		39,3
2015	+ 0,2		38,5
2016	+ 0,5		38,2
2017	+ 0,5		36,2
2018	+ 0,2		36,3
2019	+ 0,2		36,0
2020	+ 0,4		36,9
2021	+ 0,3		40,3

* Cette limite a été revue en 2008 et portée à 41 %, de manière à prendre en considération la refonte des flux financiers Confédération-canton-communes découlant de la mise en œuvre de la RPT.

Diese Grenze wurde für 2008 revidiert und auf 41 % angehoben, um der Neuausrichtung der Finanzströme Bund-Kanton-Gemeinden mit der NFA-Umsetzung Rechnung zu tragen.

** Quote-part des subventions : chiffre corrigé.

Korrigierte Subventionsquote.

Il y a lieu de rappeler qu'à la suite de l'introduction, dans la Constitution cantonale, du principe de l'équilibre budgétaire, la notion de cote d'alerte est passée au second plan. La question du respect de cette limite (abaissée au passage à 2 %) ne devient d'actualité qu'en cas de situation conjoncturelle difficile ou en raison de besoins financiers exceptionnels (art. 83 de la Constitution

Mit der Verankerung des Grundsatzes des ausgeglichenen Haushalts in der Kantonsverfassung ist der Begriff der «gesetzlichen Defizitgrenze» in den Hintergrund getreten. Die Frage der Einhaltung der auf 2 % gesenkten Defizitgrenze wird erst in einer schwierigen konjunkturellen Lage oder bei ausserordentlichen Finanzbedürfnissen aktuell (Art. 83 der Kantonsverfassung;

Message

cantonale ; art. 40b / 40c de la loi sur les finances de l'Etat modifiée le 9 septembre 2005). L'analyse que le Conseil d'Etat a faite quant à la situation actuelle conclut que les conditions étaient remplies pour ne pas respecter l'équilibre budgétaire. Cependant, au vu des fonds et provisions constitués ces dernières années, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas se référer à ces dispositions légales et de présenter un projet de budget 2021 équilibré, moyennant un recours accru à la fortune de l'Etat.

Le bénéfice de 0,3 million de francs du compte de résultats découle d'une croissance identique de 1,8 % des charges et des revenus :

Botschaft

Art. 40b / 40c des am 9. September 2005 geänderten Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates). Der Staatsrat ist nach Analyse der aktuellen Situation zum Schluss gekommen, dass die Voraussetzungen für ein Abweichen vom Haushaltsgleichgewicht erfüllt sind. Er hat jedoch angesichts der in den letzten Jahren gebildeten Fonds und Rückstellungen beschlossen, sich nicht auf diese Gesetzesbestimmungen zu beziehen und unter vermehrtem Rückgriff auf das Vermögen des Staates einen ausgeglichenen Voranschlag 2021 zu unterbreiten.

Der Ertragsüberschuss von 0,3 Millionen Franken in der Erfolgsrechnung ist auf eine Aufwand- und Ertragszunahme um je 1,8 % zurückzuführen:

Compte de résultats

Evolution des charges et des revenus

Erfolgsrechnung

Aufwand- und Ertragsentwicklung

	Budget Voranschlag 2021 mios / Mio.	Budget Voranschlag 2020 mios / Mio.	Variations Veränderungen 2020-2021 mios / Mio. en / in %
Revenus Ertrag	3786,0	3720,6	+ 65,4 + 1,8
Charges Aufwand	3785,7	3720,2	+ 65,5 + 1,8
Bénéfice Ertragsüberschuss	+ 0,3	+ 0,4	- 0,1 - 25,0

1.2. Un volume d'investissements de 209,1 millions de francs

Le montant total des investissements bruts s'établit à 209,1 millions de francs. Il est nettement supérieur au volume retenu lors des deux précédents budgets ainsi qu'à celui des derniers comptes (181,5 millions de francs). Déduction faite des participations (45,3 millions de francs), les investissements nets, à charge du canton, se chiffrent donc à 163,8 millions de francs.

1.2. Investitionsvolumen von 209,1 Millionen Franken

Der Gesamtbetrag der Bruttoinvestitionen liegt mit 209,1 Millionen Franken deutlich über den vorherigen zwei Voranschlägen und fällt auch höher aus als in der letzten Staatsrechnung (181,5 Millionen Franken). Wenn man von den Fremdbeteiligungen absieht (45,3 Millionen Franken), belaufen sich die zu Lasten des Kantons gehenden Nettoinvestitionen also auf 163,8 Millionen Franken.

	Budget Voranschlag 2021 mios / Mio.	Budget Voranschlag 2020 mios / Mio.	Variation Veränderung 2020-2021 mios / Mio.
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	209,1	187,9	+ 21,2
Investissements nets Nettoinvestitionen	163,8	152,2	+ 11,6

Message

Le volume des investissements bruts est en hausse par rapport au budget précédent. Il est à noter que ce budget intègre une acquisition d'immeuble relativement importante à Granges-Paccot (Englisberg). Défalcation faite de cet achat, le volume des investissements bruts 2021 reste supérieur à l'année précédente. Ce volume traduit toujours la volonté de poursuivre un programme d'investissements ambitieux comprenant plusieurs projets d'envergure. On peut citer en particulier les travaux prévus pour les bâtiments de l'Université, l'assainissement et l agrandissement du Collège Ste-Croix, l agrandissement de la Bibliothèque cantonale ainsi que l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal.

Au projet de budget 2021, le degré d'autofinancement de 54,3 % se situe en dessous du niveau considéré comme un objectif de saine gestion financière (80 %). La relative faiblesse de ce degré d'autofinancement, quasiment identique à celui du budget précédent, est à mettre en lien d'une part, avec un volume d'investissements nets plus important qu'au budget précédent et d'autre part, avec une marge d'autofinancement moins élevée qu'au budget 2020.

Botschaft

Das Bruttoinvestitionsvolumen nimmt gegenüber dem Voranschlag 2020 zu. Im Voranschlag 2021 ist ein ziemlich bedeutender Liegenschaftskauf in Granges-Paccot (Englisberg) eingestellt, aber auch ohne diesen Liegenschaftskauf fällt das Bruttoinvestitionsvolumen 2021 immer noch höher aus als im Vorjahr. Dies zeigt, dass weiterhin ein umfangreiches Investitionsprogramm mit einigen Grossprojekten angestrebt wird. Zu nennen sind hier etwa die an den Universitätsgebäuden geplanten Arbeiten und die Sanierung und der Ausbau des Kollegs Hl. Kreuz, der Ausbau der Kantons- und Universitätsbibliothek sowie die Sanierung und der Umbau des Rathauses.

Im Voranschlagsentwurf 2021 liegt der Selbstfinanzierungsgrad mit 54,3 % unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltungsführung (80 %). Dieser verhältnismässig geringe Selbstfinanzierungsgrad ist praktisch gleich wie im Voranschlag 2020 und muss in Zusammenhang einerseits mit einem deutlich höheren Nettoinvestitionsvolumen und andererseits mit einer geringeren Selbstfinanzierungsmarge als im Voranschlag 2020 gesehen werden.

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Comptes Rechnung 2019
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	163,8	152,2	154,4
Marge d'autofinancement : excédent du compte de résultats / amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, des subventions d'investissements / attributions et prélèvements (y compris extraordinaire) sur les fonds Selbstfinanzierung: Überschuss Erfolgsrechnung / Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen / Fondseinlagen und -entnahmen (einschl. ausserordentliche)	88,9	90,7	178,8
Degré d'autofinancement (en %) Selbstfinanzierungsgrad (in %)	54,3	59,6	115,8

1.3. Une insuffisance de financement de 74,9 millions de francs

Le degré d'autofinancement est quelque peu inférieur à celui de l'année précédente du fait d'une croissance des investissements nets (+ 11,6 millions de francs) renforcée par une légère réduction de l'autofinancement (- 1,8 million de francs). Cela a pour conséquence qu'au budget 2021, le prélèvement sur la fortune pour financer les investissements s'élèvera à 74,9 millions de francs.

1.3. Finanzierungsfehlbetrag von 74,9 Millionen Franken

Der Selbstfinanzierungsgrad ist etwas niedriger als im Vorjahr, was auf eine Zunahme der Nettoinvestitionen (+ 11,6 Millionen Franken) und zudem eine leicht rückläufige Selbstfinanzierung (- 1,8 Millionen Franken) zurückzuführen ist. Dies hat zur Folge, dass im Voranschlag 2021 eine Eigenkapitalentnahme von 74,9 Millionen zur Finanzierung der Investitionen erforderlich ist.

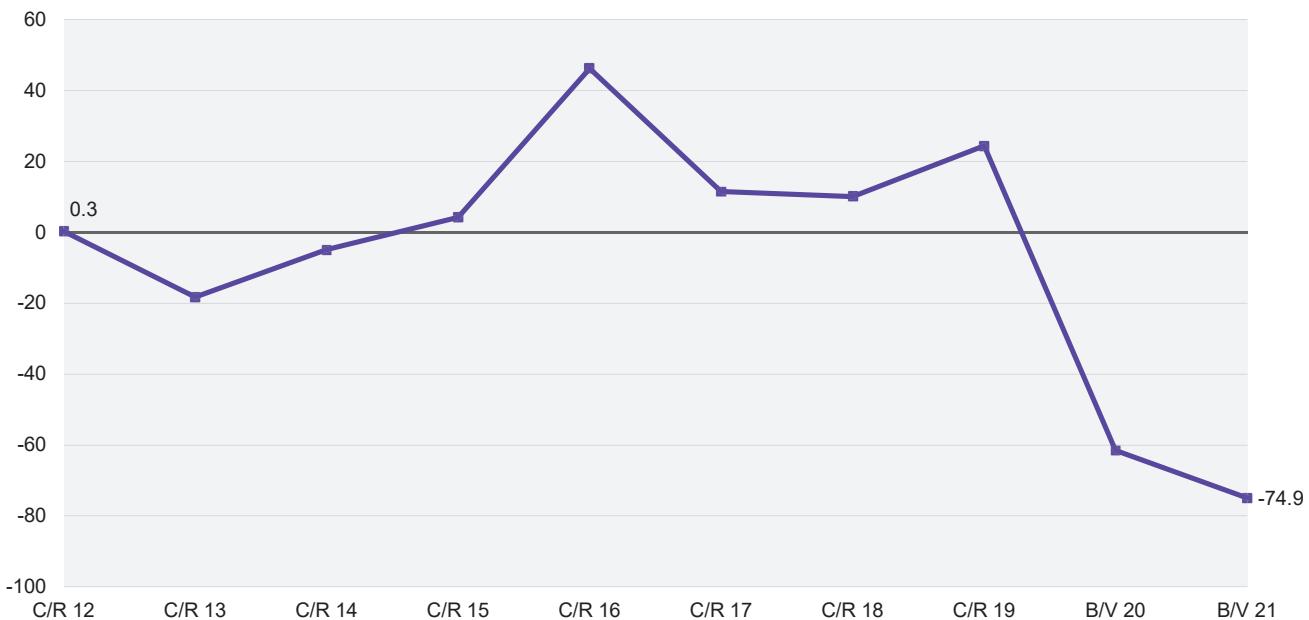
Message

Botschaft

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Comptes Rechnung 2019
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	– 163,8	– 152,2	– 154,4
Marge d'autofinancement Selbstfinanzierungsmarge	88,9	90,7	178,8
Insuffisance (–) / Excédent (+) de financement Finanzierungsfehlbetrag (–) / -überschuss (+)	– 74,9	– 61,5	+ 24,4

Evolution de l'excédent (+) ou de l'insuffisance (-) de financement
Entwicklung des Finanzierungsüberschusses oder -fehlbetrags

mios/Mio.



Historique basé sur la méthode de calcul introduite par le nouveau modèle comptable MCH2 /
Rückblick basierend auf der mit dem neuen Rechnungslegungsmodell HRM2 eingeführten neuen Berechnung

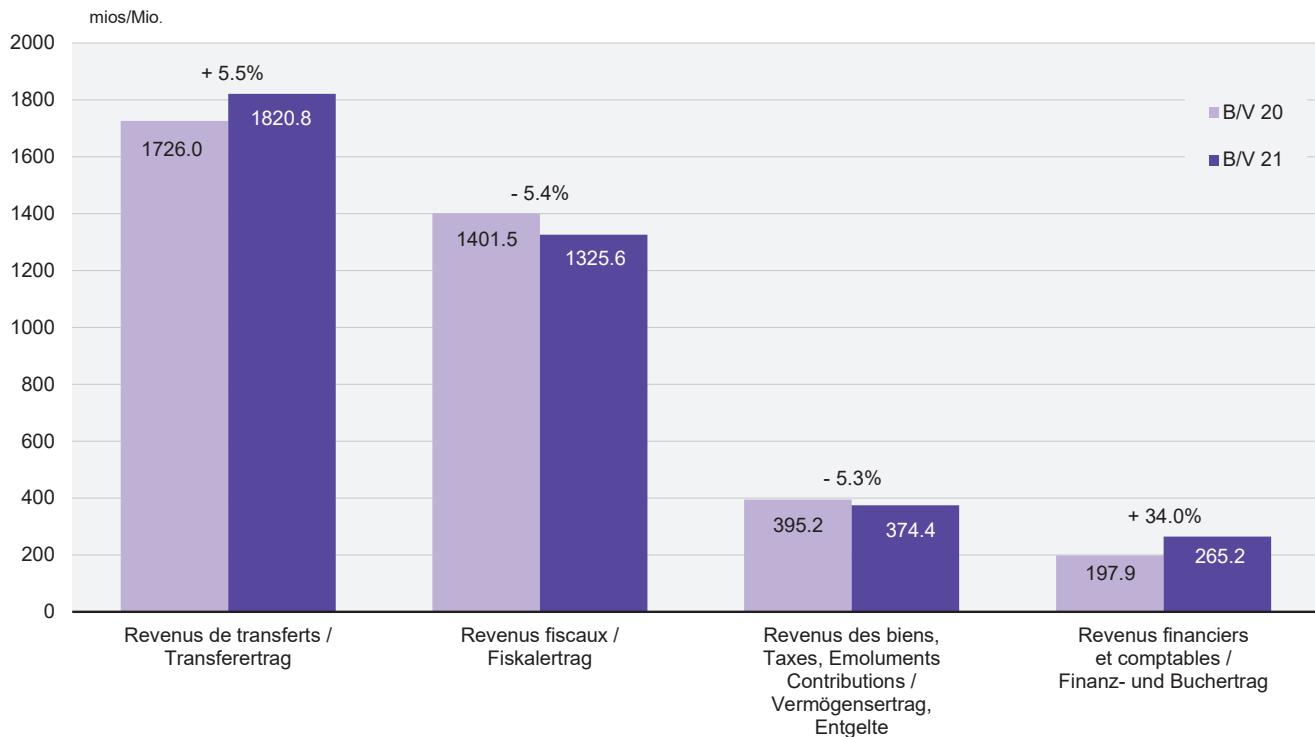
Message

2. Les revenus du compte de résultats

2.1. Evolution divergente des revenus propres et des ressources extérieures

L'augmentation des revenus totaux est de 1,8 % entre 2020 et 2021, identique à celle des charges. Les principales ressources, impôts et transferts, connaissent une évolution divergente, à savoir à la baisse pour les premières et à la hausse pour les secondes.

Evolution des revenus du compte de résultats Entwicklung des Ertrags der Erfolgsrechnung



L'évolution que connaît chaque grand groupe de revenus est variable et peut, parfois, être trompeuse, car chacune de ces catégories de ressources enregistre, en son sein, des variations qui ne sont pas toujours homogènes.

Botschaft

2. Ertrag der Erfolgsrechnung

2.1. Unterschiedliche Trends bei den Eigenmitteln und der Fremdfinanzierung

Zwischen 2020 und 2021 nimmt der Gesamtertrag um 1,8 % zu, gleich wie der Aufwand. Die beiden wichtigsten Ertragsgruppen Fiskal- und Transferertrag lassen mit einem Rückgang beim Fiskalertrag und einer Zunahme beim Transferertrag eine gegenläufige Entwicklung erkennen.

Die Entwicklung in den einzelnen Hauptertragsgruppen verläuft unterschiedlich und kann zudem manchmal trügerisch sein, da die Veränderungen auch innerhalb dieser Gruppen nicht immer einheitlich sind.

Message

Néanmoins, le tableau ci-après confirme et précise cette tendance à une évolution positive de la plupart des grandes catégories de revenus, à l'exception des revenus fiscaux :

Botschaft

Die folgende Tabelle veranschaulicht den positiven Trend bei den meisten grösseren Einkommenskategorien mit Ausnahme des Fiskalertrags:

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Evolution Entwicklung 2020-2021	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1325,6	1401,5	- 75,9	- 5,4
Revenus des biens / Taxes, émoluments / Contributions Vermögensertrag / Entgelte	374,4	395,2	- 20,8	- 5,3
Revenus de transferts Transferertrag	1820,8	1726,0	+ 94,8	+ 5,5
dont : Part à l'IFD wovon: Anteil DBSt	120,5	112,5	+ 8,0	+ 7,1
dont : Péréquation financière fédérale wovon: Finanzausgleich des Bundes	462,5	390,2	+ 72,3	+ 18,5
dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen	416,1	412,1	+ 4,0	+ 1,0
dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung	503,6	499,8	+ 3,8	+ 0,8
dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge	224,0	219,9	+ 4,1	+ 1,9
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Fondsentnahmen und Spezialfinanzierungen	217,1	154,3	+ 62,8	+ 40,7
Imputations internes Interne Verrechnungen	48,1	43,6	+ 4,5	+ 10,3
Total	3786,0	3720,6	+ 65,4	+ 1,8

Quant aux principales variations (de 3 millions de francs et plus) entre les budgets 2020 et 2021, elles proviennent notamment d'une évolution défavorable des recettes fiscales découlant des effets de la pandémie de COVID-19 sur la situation économique de l'année 2020 ainsi que diverses baisses fiscales au niveau de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Au niveau de la péréquation financière fédérale, on constate une hausse importante de 72,3 millions de francs, ce qui permet de compenser en grande partie la diminution observée au niveau des revenus fiscaux. Quant à la part à l'impôt fédéral direct, elle progresse de 8 millions de francs. Concernant les autres revenus propres et parts à des recettes, on peut citer les augmentations de revenus liées à la taxe sociale (en lien avec la réforme fiscale des entreprises). La baisse que l'on observe au niveau de la part au produit net de la Loterie romande est due à la mise en place de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent. Cette nouvelle législation implique des adaptations comptables, tant sur les revenus que sur les charges, avec au final un effet nul sur le résultat (cf. infra, chap. 2.4). Le budget 2021 sollicite davantage les provisions,

Die grössten Veränderungen (3 Millionen Franken und mehr) zwischen den Voranschlägen 2020 und 2021 sind insbesondere auf eine ungünstige Steuerertragsentwicklung infolge der wirtschaftlichen Auswirkungen der Coronapandemie im Jahr 2020 und auf verschiedene Einkommens- und Vermögenssteuersenkungen für die natürlichen Personen zurückzuführen. Bei den eidgenössischen Finanzausgleichszahlungen ist ein markanter Zuwachs von 72,3 Millionen Franken zu verzeichnen, der den Rückgang der Steuereinnahmen weitgehend ausgleicht. Der Anteil an der direkten Bundessteuer seinerseits nimmt um 8 Millionen Franken zu. Als weitere Eigenmittel und Einnahmenanteile sind die höheren Einnahmen mit der Sozialabgabe (in Zusammenhang mit der Unternehmenssteuerreform) zu nennen. Der geringere Anteil am Nettoertrag der Loterie Romande ist die Folge des neuen Geldspielgesetztes, das - letztlich ergebnisneutrale - buchhalterische Anpassungen sowohl auf der Aufwands- als auch auf der Ertragsseite erfordert (s. unten Kap. 2.4). Im Voranschlag 2021 wurde vermehrt auf Rückstellungen zurückgegriffen, hauptsächlich auf die SNB-Rückstel-

Message

principalement celle qui concerne la BNS, mais aussi celles relatives aux charges de personnel, de l'asile ou en faveur des EMS. A noter le prélèvement, comme au budget 2020, servant à couvrir la contribution de l'Etat aux communes et aux paroisses en lien avec la nouvelle réforme fiscale des entreprises, adoptée en votation populaire le 30 juin 2019.

Les variations significatives concernent :

Botschaft

lung, aber auch auf die Rückstellungen für den Personalaufwand, das Asylwesen und die Pflegeheime. Wie im Voranschlag 2020 erfolgte auch eine Entnahme zur Deckung der Beitragszahlung des Staates an die Gemeinden und Pfarreien/Kirchengemeinden in Zusammenhang mit der neuen Unternehmenssteuerreform, die in der Volksabstimmung vom 30. Juni 2019 angenommen worden war.

Die signifikantesten Veränderungen betreffen:

mios / Mio.

au chapitre des impôts bei den Steuern

Impôts sur le revenu des personnes physiques Einkommenssteuern der natürlichen Personen	– 24,0
Impôts sur la fortune des personnes physiques Vermögenssteuern der natürlichen Personen	– 19,0
Impôts à la source Quellensteuern	– 16,0
Impôts sur le bénéfice des personnes morales Gewinnsteuern der juristischen Personen	– 15,0
Impôts sur le capital des personnes morales Kapitalsteuern der juristischen Personen	– 4,0

sur le plan des revenus propres et des parts de l'Etat à des recettes bei den Eigenmitteln und bei den Einnahmenanteilen des Staates

Part au produit net (Loterie romande) Anteil am Nettoertrag (Loterie Romande)	– 19,5
Intérêts de retard (Service cantonal des contributions) Verzugszinsen (Kantonale Steuerverwaltung)	– 3,0
Taxe sociale Sozialabgabe	+ 5,2
Part à l'impôt fédéral direct (personnes morales et personnes physiques) Anteil an der direkten Bundessteuer (juristische und natürliche Personen)	+ 8,0
Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	+ 72,3

en ce qui concerne les financements spéciaux bei den Spezialfinanzierungen

Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	+ 55,7
---	--------

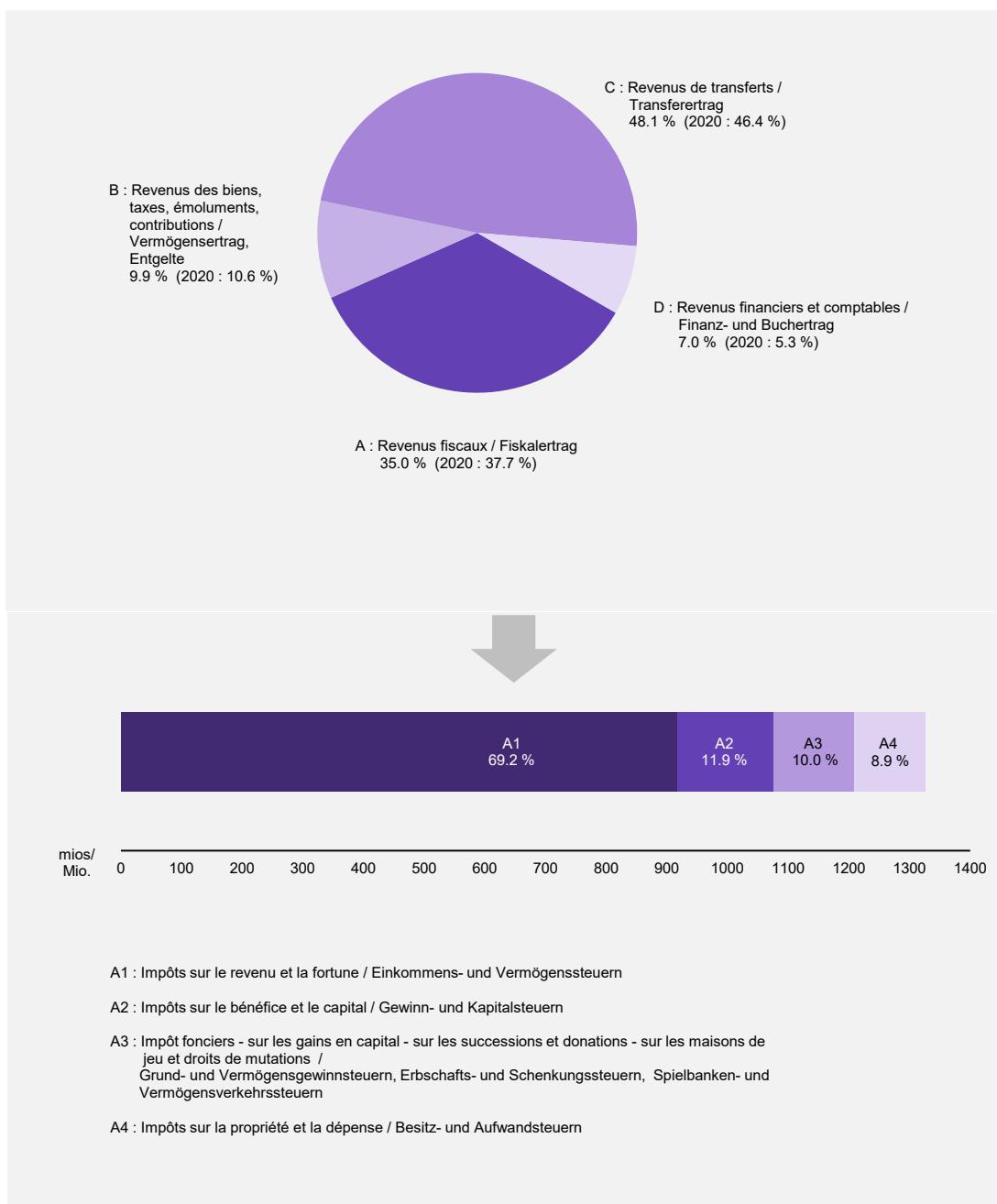
Message

S'agissant de la ventilation des différentes sources de revenus, on enregistre un recul tant du poids relatif des impôts de 37,7 % à 35 % que de la part des revenus des biens, taxes et émoluments qui passe de 10,6 % à 9,9 %. Cela se reporte sur la part des revenus financiers et comptables qui augmente de 5,3 % à 7 %, notamment sous l'effet du prélèvement sur la provision BNS, et sur celle des revenus de transferts avec la hausse, en particulier, des revenus liés à la péréquation financière fédérale.

Botschaft

Bei der Verteilung der verschiedenen Ertragsquellen gehen der Anteil des Fiskalertrags von 37,7 % auf 35 % und der Anteil des Vermögensertrags und der Entgelte von 10,6 % auf 9,9 % zurück, was sich auf den Finanz- und Buchertrag überträgt, der namentlich infolge der Entnahme aus der SNB-Rückstellung von 5,3 % auf 7 % steigt, sowie auf den Transferertrag, insbesondere mit einer Zunahme der Einnahmen in Zusammenhang mit dem eidgenössischen Finanzausgleich.

Répartition des revenus du compte de résultats Verteilung des Ertrags der Erfolgsrechnung



Message

2.2. Déclin des rentrées fiscales 2021 en raison notamment des effets de la crise sanitaire

L'évaluation des montants de recettes fiscales à inscrire au budget est toujours délicate. Depuis le passage à la taxation annuelle, cette détermination s'est encore compliquée, compte tenu du décalage entre le moment où un revenu est perçu, le moment où ce revenu est déclaré et le moment où celui-ci est finalement taxé. Ainsi, le rendement final de l'impôt 2018 n'est connu qu'au cours de l'année 2020. C'est à partir de cette donnée de base réelle et sûre, et en se fondant sur un échantillonnage représentatif pour ce qui concerne les exercices suivants, que les projections pour les principaux impôts cantonaux ont été établies.

La crise économique de la fin de la dernière décennie avait laissé présager des années difficiles en matière de rentrées fiscales, spécialement en ce qui concerne les personnes morales. L'impact de l'abandon du taux plancher par la BNS en 2015 a fait craindre une forte érosion des résultats des entreprises. La bonne résistance dont a fait preuve l'économie fribourgeoise à ce jour et un maintien de l'activité ont permis de franchir le cap sans enregistrer de réelle diminution des rentrées.

Après un net tassement sur l'année fiscale 2012, année qui influençait principalement les budgets 2014 et 2015, une augmentation des rentrées fiscales s'est manifestée sur les exercices suivants. Le compte 2019 enregistre des recettes fiscales qui correspondent globalement aux estimations budgétaires. Bien qu'elles continuent de croître, on constate tout de même un tassement dans le rythme de leur augmentation. Les prévisions pour l'année en cours sont rendues très compliquées en raison des effets de la crise sanitaire sur la conjoncture. En effet, la situation économique 2020 impactera les revenus imposés en 2021 et influencera par conséquent de façon significative l'évolution des rentrées fiscales. Même si, suite à la sortie d'allégement de certaines entreprises, des recettes supplémentaires significatives sont attendues dès 2018, il y a lieu de tenir compte dès 2020 de la réforme fiscale des entreprises tant au niveau fédéral que cantonal. Les principaux changements sont, pour le volet fédéral, l'abandon des statuts spéciaux et, pour le volet cantonal, la diminution du taux d'imposition ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

Quant à l'imposition des personnes physiques, les estimations des recettes fiscales prennent en compte notamment les baisses fiscales proposées par le Conseil d'Etat (la déduction pour célibataire modeste, l'augmentation de la déduction pour frais de garde, le dégel partiel de la déduction de l'assurance maladie) ainsi que l'abaissement du coefficient cantonal de 100 % à 98 %.

Botschaft

2.2. Rückläufige Steuereinnahmen 2021 insbesondere infolge der Coronakrise

Die Schätzung der im Voranschlag einzustellenden Steuereinnahmen ist immer heikel. Seit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung gestalten sich diese Schätzungen aufgrund der zeitlichen Abstände zwischen den Zeitpunkten, in denen jeweils ein Einkommen erzielt, deklariert und schliesslich veranlagt wird, noch schwieriger. So ist der endgültige Steuerertrag 2018 erst im Laufe des Rechnungsjahres 2020 bekannt. Die Vorausberechnungen für die wichtigsten kantonalen Steuern wurden ausgehend von dieser reellen und sicheren Basis und gestützt auf eine repräsentative Stichprobe für die Folgejahre vorgenommen.

Aufgrund der Wirtschaftskrise Ende des ersten Jahrzehnts des 21. Jahrhunderts musste man sich insbesondere punkto Steuereinnahmen der juristischen Personen auf «mager» Jahre einstellen. Mit der Aufhebung des Mindestkurses durch die SNB im Jahr 2015 war ein starker Einbruch der Unternehmensergebnisse zu befürchten. Da sich die Freiburger Wirtschaft bisher aber als krisenresistent erwies und weiter sehr aktiv war, kam es zu keinen wirklichen Einnahmenausfällen.

Nach einer deutlichen Stagnation im Steuerjahr 2012, die hauptsächlich die Voranschläge 2014 und 2015 beeinflusste, stiegen die Steuereinnahmen in den folgenden Rechnungsjahren wieder an. In der Staatsrechnung 2019 entsprechen die Steuereinnahmen insgesamt den Voranschlagsschätzungen und steigen weiter an, aber nicht mehr so stark. Die Prognosen für das laufende Jahr werden durch die konjunkturellen Auswirkungen der Coronakrise sehr erschwert, denn die wirtschaftliche Situation 2020 wird sich auf die 2021 besteuerten Einkommen und damit erheblich auf die Entwicklung der Steuereinnahmen auswirken. Es sind zwar mit dem Wegfall der Steuerermässigungen für gewisse Unternehmen ab 2018 erhebliche Mehreinnahmen zu erwarten, ab 2020 muss aber der Unternehmenssteuerreform sowohl auf eidgenössischer als auch auf kantonaler Ebene Rechnung getragen werden. Die grössten Änderungen sind auf eidgenössischer Ebene die Abschaffung der besonderen Steuerstatus und auf kantonaler Ebene die Steuersatzsenkung sowie die Umsetzung von flankierenden Massnahmen.

Bei der Einkommenssteuer der natürlichen Personen tragen die Schätzungen insbesondere den vom Staatsrat beantragten Steuersenkungen Rechnung (Abzug für alleinstehende Steuerpflichtige in bescheidenen Verhältnissen, höherer Kinderdrittbetreuungskostenabzug, teilweise Deblockierung der Abzugsbeschränkung für die Krankenkassenprämien) sowie der Senkung des kantonalen Steuerfusses von 100 % auf 98 %.

Message

Au niveau de l'impôt sur la fortune, l'année 2021 est marquée par la mise en œuvre de diverses motions demandant une diminution du barème de cet impôt.

Ces perspectives se confirment en 2021 comme l'indique le tableau qui suit :

Botschaft

Bei der Vermögenssteuer steht das Jahr 2021 im Zeichen der Umsetzung verschiedener Motionen, die eine diesbezügliche Steuersatzsenkung forderten.

Diese Perspektiven bestätigen sich für 2021, wie folgende Tabelle zeigt:

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Evolution Entwicklung 2020-2021	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts directs sur les personnes physiques :				
Direkte Steuern natürliche Personen:				
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	813,0	837,0	– 24,0	– 2,9
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	77,0	96,0	– 19,0	– 19,8
Impôts à la source Quellensteuern	18,0	34,0	– 16,0	– 47,1
Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	9,9	11,9	– 2,0	– 16,8
Impôts directs sur les personnes morales :				
Direkte Steuern juristische Personen:				
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	141,0	156,0	– 15,0	– 9,6
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	17,0	21,0	– 4,0	– 19,0
Autres impôts directs :				
Übrige direkte Steuern:				
Impôts fonciers Grundsteuern	4,3	4,2	+ 0,1	+ 2,4
Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern	64,4	62,8	+ 1,6	+ 2,5
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	55,4	53,9	+ 1,5	+ 2,8
Impôts sur les successions et donations Erbschafts- und Schenkungssteuern	5,8	5,4	+ 0,4	+ 7,4
Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe	2,5	3,1	– 0,6	– 19,4
Impôts sur la propriété et sur la dépense Besitz- und Aufwandsteuern	117,3	116,2	+ 1,1	+ 0,9
Total	1325,6	1401,5	– 75,9	– 5,4

S'agissant du principal impôt, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la fixation à 813 millions de francs du montant à retenir au budget 2021 s'est opérée en partant d'un rendement effectif final attendu 2018 s'élevant à quelque 795 millions de francs et d'une hypothèse de croissance de 2,5 % en 2019, de 3,2 % en 2020 et de 2,4 % en 2021.

Le taux de progression de 2020 tient compte du projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA) qui

In der wichtigsten Steuerkategorie, der Einkommenssteuer der natürlichen Personen, wurde der Betrag von 813 Millionen Franken in den Voranschlag 2021 aufgenommen, indem von einem effektiven Endertrag 2018 von rund 795 Millionen Franken ausgegangen wurde sowie von einer jährlichen Zuwachsrate von 2,5 % für 2019, von 3,2 % für 2020 und von 2,4 % für 2021.

In den 3,2 % für 2020 ist die mit dem Entwurf über die Steuerreform und die AHV-Finanzierung (STAF)

Message

modifie le taux de l'imposition partielle des dividendes de 50 % à 70 % et induit par conséquent des recettes supplémentaires s'ajoutant au potentiel fiscal de cette année-là.

La croissance prévue en 2021 est annihilée par les baisses fiscales, l'abaissement du coefficient cantonal et les effets de la crise sanitaire, et ce, malgré l'ajout lié au transfert de l'impôt à la source découlant de la mise en œuvre de modifications légales. Par conséquent, le potentiel fiscal 2021 est inférieur à celui de 2020.

Botschaft

geänderte Teilbesteuerung der Dividenden von 50 % auf 70 % eingerechnet, die zusätzlich zum Steuerpotenzial im entsprechenden Jahr zu Mehreinnahmen führt.

Die geschätzte Zunahme 2021 wird durch die Steuersenkungen, die kantonale Steuerfusssenkung und die Auswirkungen der Coronakrise absorbiert, und dies trotz des Transfers der Quellensteuern aufgrund der Umsetzung von Gesetzesänderungen. Demzufolge ist das Steuerpotenzial 2021 niedriger als 2020.

mios / Mio.

**Année 2018
Steuerjahr 2018**

795

Résultat attendu de la dernière année complète de taxation
Erwarteter Ertrag des letzten vollständigen Veranlagungsjahrs

**Année 2019
Steuerjahr 2019**

795 + 20

815

Augmentation de 2,5 % du rendement fiscal 2019 de base (+ 20 mios)
Erhöhung des Steuerertrags 2019 um 2,5 % (+ 20 Mio.)

**Année 2020
Steuerjahr 2020**

815 + 26 – 20

821

Augmentation de 3,2 % du rendement fiscal 2020 (+ 26 mios), en raison notamment de la RFFA et réduction en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19 (- 20 mios)
Erhöhung des Steuerertrags 2020 um 3,2 % (+ 26 Mio.) insbesondere aufgrund der STAF und Einbusse in Zusammenhang mit der Coronapandemie (- 20 Mio.)

**Année 2021
Steuerjahr 2021**

821 + 20 + 14 – 15 – 10 – 17

813

Augmentation de 2,4 % du rendement fiscal 2021 (+ 20 mios), la prise en compte de la mise en œuvre de la modification législative de l'impôt à la source (+ 14 mios), des baisses fiscales (- 15 mios), de la réduction en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19 (- 10 mios) et de l'abaissement du coefficient cantonal de 100 % à 98 % (- 17 mios)
Erhöhung des Steuerertrags 2021 um 2,4 % (+ 20 Mio.), Einbezug der Umsetzung der Gesetzesänderung bezügl. Quellensteuer (+ 14 Mio.), der Steuersenkungen (- 15 Mio.), der Einbusse in Zusammenhang mit der Coronapandemie (- 10 Mio.) und der kantonale Steuerfusssenkung von 100 % auf 98 % (- 17 Mio.)

Message

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 93 % sur la 1^{ère} année, d'une deuxième part de 3 % sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxation.

L'application de ces règles conduit donc à prévoir 813 millions de francs d'impôt sur le revenu au budget 2021, soit :

- > 33 millions de francs comme 3^{ème} part de l'impôt 2019 ;
- > 24 millions de francs comme 2^{ème} part de l'impôt 2020 ;
- > 756 millions de francs comme 1^{ère} part de l'impôt 2021.

Une même démarche d'analyse a présidé à l'évaluation des autres principales rentrées d'impôts sur la base d'hypothèses différencierées.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est plus aléatoire et est fonction de la marche des affaires, en particulier de celle des principales sociétés imposées dans le canton. Pour les estimations, il y a lieu de tenir compte également des recettes supplémentaires générées en 2018 par la sortie d'allégements fiscaux de certaines entreprises à fin 2017. Parallèlement, il y a lieu de prendre en considération dès 2020 les modifications liées au projet de RFFA qui ont des effets divergents : d'une part, une baisse des recettes fiscales de quelque 54 millions de francs dans l'établissement du potentiel de l'année 2020 en raison avant tout de la réduction du taux d'imposition, et d'autre part, une progression de 33 millions de francs liée notamment à la disparition du statut de sociétés aujourd'hui allégées. Le potentiel de l'année 2020 est réduit de 11 millions de francs pour tenir compte des effets de la crise sanitaire, se portant ainsi à 137 millions de francs. Pour la période fiscale 2021, le potentiel s'établit à 134 millions de francs en tenant compte des résultats déjà connus de plusieurs sociétés. Un montant d'un million de francs y est cependant encore retranché, en raison des effets de la pandémie de COVID-19. En considération de ces éléments et en tenant compte des dernières informations disponibles, le rendement de l'impôt sur le bénéfice a été estimé à :

- > 159 millions de francs pour 2018 ;
- > 169 millions de francs pour 2019 ;
- > 137 millions de francs pour 2020 ;
- > 133 millions de francs pour 2021.

Partant d'un rendement effectif final attendu 2018 s'élevant à 159 millions de francs, cela correspond à une hypothèse de croissance de 6,3 % en 2019, d'une diminution de 18,9 % en 2020 en raison principalement des conséquences de la mise en œuvre de la RFFA et

Botschaft

Die Steuereinnahmen werden anhand von Schätzungen über zwei Jahre veranschlagt, in denen die voraussichtlichen Einnahmen im ersten Jahr mit 93 % und mit 3 % im zweiten Jahr verbucht werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht.

Damit sind im Voranschlag 2021 für die Einkommenssteuer 813 Millionen Franken vorzusehen, nämlich:

- > 33 Millionen Franken als 3. Anteil für 2019;
- > 24 Millionen Franken als 2. Anteil für 2020;
- > 756 Millionen Franken als 1. Anteil für 2021.

Die übrigen Hauptsteuererträge wurden ausgehend von differenzierten Hypothesen nach dem gleichen Vorgehen evaluiert.

Die Entwicklung des Gewinnsteuerertrags der juristischen Personen ist willkürlicher und hängt vom Geschäftsgang insbesondere der wichtigsten steuerzahlenden Unternehmen ab. Bei den Schätzungen sind auch die Mehreinnahmen zu berücksichtigen, die sich 2018 ergaben, nachdem Ende 2017 die Steuererleichterungen für einige Unternehmen weggefallen waren. Gleichzeitig ist ab 2020 den Änderungen infolge der STAF Rechnung zu tragen, die sich ganz unterschiedlich auswirken. Einerseits musste nämlich bei der Ermittlung des Steuerpotenzials 2020 insbesondere aufgrund der Steuersatzsenkung mit einem Rückgang der Steuereinnahmen um rund 54 Millionen Franken gerechnet werden, und andererseits waren insbesondere mit dem Wegfall des Steuerstatus der jetzt noch steuerprivilegierten Firmen Steuermehreinnahmen von 33 Millionen Franken zu erwarten. Das Steuerpotenzial 2020 wird um 11 Millionen Franken nach unten korrigiert, um den Auswirkungen der Coronakrise Rechnung zu tragen, und beläuft sich damit auf 137 Millionen Franken. Für die Steuerperiode 2021 beläuft sich das Steuerpotenzial unter Berücksichtigung der bereits bekannten Ergebnisse verschiedener Unternehmen auf 134 Millionen Franken, wovon mit Blick auf die Auswirkungen der Coronapandemie noch eine Millionen Franken abgezogen wurde. Unter Berücksichtigung dieser Umstände und der jüngsten verfügbaren Informationen wurde der Gewinnsteuerertrag wie folgt geschätzt:

- > 159 Millionen Franken für 2018;
- > 169 Millionen Franken für 2019;
- > 137 Millionen Franken für 2020;
- > 133 Millionen Franken für 2021.

Ausgehend von einem effektiv erwarteten Steuerertrag von 159 Millionen Franken für 2018 entspricht dies einer Wachstumshypothese von 6,3 % für 2019, einem Rückgang von 18,9 % für 2020, der hauptsächlich auf die Aus-

Message

celles de la crise sanitaire et d'une diminution de 2,9 % en 2021 compte tenu notamment du résultat connu de certaines sociétés.

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 70 % sur la 1^{ère} année, d'une deuxième part de 10 % sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxation. La recette inscrite à ce titre au budget 2021 comprend :

- > 34 millions de francs comme 3^e part de l'impôt 2019 ;
- > 14 millions de francs comme 2^e part de l'impôt 2020 ;
- > 93 millions de francs comme 1^{ère} part de l'impôt 2021.

Concernant les recettes de l'impôt sur le capital des personnes morales, elles diminuent en 2021 en raison de la prise en compte des effets des modifications légales liées à la RFFA pour le potentiel de l'année 2020 et de ceux liés à la pandémie de COVID-19.

S'agissant des autres impôts, ils laissent apparaître, pour la plupart, une légère progression par rapport au budget 2020.

2.3. Croissance des ressources extérieures, principalement celles de la péréquation financière fédérale

De 2012 à 2015, les revenus en provenance de l'extérieur ont stagné globalement aux alentours de 1,6 milliard de francs. Après une hausse sensible constatée au budget 2016, ces contributions ont connu, en 2017, un ralentissement net de leur rythme de croissance. Depuis 2018, ces ressources repartent à la hausse. En 2021, elles dépassent même 1,8 milliard de francs. L'évolution des revenus liés à la péréquation financière fédérale y est pour beaucoup. En effet, ils dépassent de plus de 72 millions de francs ceux inscrits au budget 2020.

Botschaft

wirkungen der STAF-Umsetzung und der Gesundheitskrise zurückzuführen ist, und einem Rückgang von 2,9 % für 2021 insbesondere unter Berücksichtigung der schon bekannten Ergebnisse gewisser Unternehmen.

Die Erträge werden ausgehend von den Schätzungen über zwei Jahre eingestellt, in denen die potenziellen Einnahmen im ersten Jahr mit einem Anteil von 70 % und im zweiten Jahr mit einem Anteil von 10 % berücksichtigt werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht. Der im Voranschlag 2021 eingestellte Ertrag setzt sich zusammen aus:

- > 34 Millionen Franken als 3. Anteil für 2019;
- > 14 Millionen Franken als 2. Anteil für 2020;
- > 93 Millionen Franken als 1. Anteil für 2021.

Die Kapitalsteuererträge der juristischen Personen sind 2021 aufgrund der Auswirkungen der gesetzlichen Änderungen in Zusammenhang mit der STAF für das Steuerpotenzial 2020 und der Folgen der Corona-pandemie rückläufig.

Bei den meisten übrigen Steuern ist eine leichte Zunahme gegenüber dem Voranschlag 2020 auszumachen.

2.3. Zunahme der Fremdmittel, hauptsächlich der Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich

Von 2012 bis 2015 hatten sich die Fremdmittel bei um die 1,6 Milliarden Franken eingependelt. Nach einer markanten Zunahme im Voranschlag 2016 waren sie 2017 wieder deutlich rückläufig, und seit 2018 nehmen sie wieder zu. 2021 betragen sie sogar über 1,8 Milliarden Franken, was zu einem grossen Teil mit der Entwicklung der Einkünfte aus dem eidgenössischen Finanzausgleich zusammenhängt, die im Voranschlag 2021 um über 72 Millionen Franken höher ausfallen als im Voranschlag 2020.

Message

Botschaft

Provenance des ressources financières extérieures
Herkunft der externen Mittel

	Confédération Bund	Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	Communes Gemeinden	Cantons Kantone	Tiers Dritte
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts à des recettes Einnahmenanteile					
2020					
2020	172,2	390,2	–	–	–
2021	181,6	462,5	–	–	–
Dédommages Entschädigungen					
2020					
2020	46,4	–	224,4	141,3	–
2021	44,4	–	229,4	142,3	–
Subventions acquises Beiträge für eigene Rechnung					
2020					
2020	273,3	–	184,4	–	43,2
2021	275,3	–	187,6	–	42,1
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge					
2020					
2020	216,3	–	31,1	–	3,2
2021	219,9	–	31,8	–	3,9
Total ensemble des revenus de transferts Total Transferzahlungen					
2020					
2020	708,2	390,2	439,9	141,3	46,4
2021	721,2	462,5	448,8	142,3	46,0
Variation 2020-2021 Veränderung 2020-2021					
	+ 13,0	+ 72,3	+ 8,9	+ 1,0	- 0,4

Globalement d'un budget à l'autre, le volume des ressources externes passe de 1726 millions de francs à 1820,8 millions de francs en 2021, ce qui correspond à une augmentation de 5,5 %, soit près de 2,8 fois le taux de progression de l'année précédente. Leur part au financement des tâches publiques (hors investissements) s'accroît par conséquent pour s'établir à 48,1 % (46,4 % au budget 2020). C'est au niveau des parts à des recettes que réside la principale hausse des ressources financières extérieures. Comme indiqué plus haut, elle provient pour une grande part des revenus liés à la péréquation financière fédérale qui présentent en 2021 une hausse de 72,3 millions de francs et ce, même si les revenus du fonds de compensation des cas de rigueur continuent de se réduire (- 6,8 millions de francs). La compensation des

Insgesamt nehmen die Fremdmittel von einem Voranschlag zum nächsten um 5,5 % von 1726 Millionen Franken auf 1820,8 Millionen Franken im Jahr 2021 zu, womit die Zuwachsrate rund 2,8 mal höher ist als im Vorjahr. Ihr Anteil an der Finanzierung öffentlicher Aufgaben (ohne Investitionen) nimmt dementsprechend von 46,4 % im Voranschlag 2020 auf 48,1 % im Voranschlag 2021 zu. Am meisten zur Zunahme der Fremdmittel beigetragen haben die Einnahmenanteile. Wie oben dargelegt, ist dies hauptsächlich auf die Einkünfte aus dem eidgenössischen Finanzausgleich zurückzuführen, die 2021 um 72,3 Millionen Franken steigen. Zwar gehen die Einkünfte aus dem Härtefallausgleichsfonds weiter zurück (- 6,8 Millionen Franken), und auch der geografisch-topografische Lastenausgleich nimmt um

Message

charges géo-topographiques s'abaissent elles aussi, de 0,4 million de francs. Cependant, les montants issus de la péréquation des ressources croissent au total de 79,5 millions de francs. D'autres parts à des recettes progressent, telles que celles liées à l'impôt fédéral direct (+ 8 millions de francs). Au niveau des subventions fédérales, on constate diverses hausses, notamment celles pour la réduction de primes dans l'assurance maladie ainsi que celles pour les prestations complémentaires AVS/AI. Dans la catégorie « Dédommagements », on retrouve notamment les participations des communes aux traitements et charges du personnel enseignant ainsi qu'aux indemnités versées aux compagnies de transport pour le trafic régional dont chacune des progressions est en lien direct avec les dépenses attendues dans ces différents domaines.

Les revenus en provenance des communes seront, en 2021, supérieurs de 8,9 millions de francs par rapport au budget 2020. Cette évolution, qui reste modeste, demeure directement liée à des hausses de charges constatées en particulier dans différents domaines cofinancés par les communes et l'Etat. On peut notamment citer, outre les augmentations relatives aux charges de personnel dans l'enseignement obligatoire et au développement des transports publics, les hausses liées aux dépenses d'exploitation des institutions spécialisées et aux frais d'accompagnement dans les EMS.

2.4. Revenus des biens et autres recettes d'exploitation en recul

Cette catégorie de ressources propres, qui représente près de 10 % des revenus de fonctionnement de l'Etat, devrait atteindre un volume total de 374,4 millions de francs en 2021.

Les revenus des biens et autres recettes d'exploitation diminuent de 20,8 millions de francs. Cette baisse concerne principalement les revenus de la part au produit net de la Loterie romande. En effet, avec l'adhésion du canton de Fribourg dès 2021 à la convention romande sur les jeux d'argent, les comptes des organes de répartition doivent se tenir indépendamment des comptes d'Etat des cantons. Par conséquent, ces recettes ne figurent plus dans le budget et impactent l'évolution des revenus liés aux patentnes et concessions. Cela n'a néanmoins aucune incidence sur le résultat du budget 2021, les charges y relatives disparaissant elles aussi. On constate également une diminution des revenus financiers avec la baisse des intérêts de retard au Service cantonal des contributions en lien avec les mesures de soutien dans le contexte de la crise sanitaire. Cependant, on notera la hausse de la taxe sociale (+ 5,2 millions de francs) qui découle de l'acceptation du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises afin de financer les mesures d'accompagnement prévues.

Botschaft

0,4 Millionen Franken ab, die Beträge aus dem Ressourcenausgleich steigen jedoch um insgesamt 79,5 Millionen Franken. Auch andere Einnahmenanteile steigen, wie etwa bei der direkten Bundessteuer (+8 Millionen Franken). Bei den Bundesbeiträgen sind diverse Erhöhungen festzustellen, namentlich bei den Beiträgen für die Prämienverbilligung in der Krankenversicherung sowie für die AHV/IV-Ergänzungsleistungen. In der Kategorie «Entschädigungen» finden sich insbesondere die Beteiligungen der Gemeinden an den Gehältern des Lehrpersonals sowie an den Abgeltungen für die Unternehmen des Regionalverkehrs, deren Zunahme in direktem Zusammenhang mit den in diesen verschiedenen Bereichen erwarteten Ausgaben steht.

Die von den Gemeinden stammenden Einkünfte fallen im Voranschlag 2021 um 8,9 Millionen Franken höher aus als im Voranschlag 2020. Diese immer noch relativ bescheidene Entwicklung steht weiter in direktem Zusammenhang mit höheren Aufwendungen namentlich in verschiedenen vom Staat und den Gemeinden kofinanzierten Bereichen. Dazu zählen neben den Aufwanderhöhungen beim Lehrpersonal der obligatorischen Schulen und der Entwicklung des öffentlichen Verkehrs auch die höheren Betriebskosten der Sondereinrichtungen und die höheren Betreuungskosten in den Pflegeheimen.

2.4. Rückläufige Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen

In dieser Kategorie von Eigenmitteln, die annähernd 10 % des laufenden Ertrags des Staates ausmachen, dürfen 2021 Erträge von insgesamt 374,4 Millionen Franken erreicht werden.

Die Vermögenserträge und übrigen Betriebseinnahmen nehmen um 20,8 Millionen Franken ab. Rückläufig ist hauptsächlich der Anteil am Nettoertrag der Loterie Romande. Mit dem Beitritt des Kantons Freiburg zum Westschweizer Geldspielkonkordat ab 2021 müssen die Rechnungen der Verteilorgane unabhängig von den Staatsrechnungen der Kantone geführt werden. Demzufolge figurieren diese Einnahmen nicht mehr im Voranschlag. Dies wirkt sich auf die Ertragsentwicklung bei den Patenten und Konzessionen aus, hat aber keine Auswirkungen auf das Voranschlagsergebnis 2021, da die entsprechenden Aufwendungen ebenfalls wegfallen. Es sind ebenfalls geringere Finanzerträge festzustellen, was darauf zurückzuführen ist, dass die Kantonale Steuerverwaltung mit den Unterstützungsmassnahmen in Zusammenhang mit der Coronakrise weniger Verzugszinsen einnimmt. Gestiegen ist hingegen die Sozialabgabe (+ 5,2 Millionen Franken), die nach der Annahme der kantonalen Unternehmenssteuervorlage zur Finanzierung der geplanten flankierenden Massnahmen eingeführt worden ist.

Message

2.5. Recours massif aux fonds et financements spéciaux

En 2021, il est prévu de faire appel, de façon intensive, aux fonds et financements spéciaux.

Botschaft

2.5. Massiver Rückgriff auf Fonds und Spezialfinanzierungen

2021 soll intensiv auf Fonds und Spezialfinanzierungen zurückgegriffen werden:

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Variation Veränderung 2020-2021
	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Prélèvements sur fonds Fondsentnahmen	99,7	92,6	+ 7,1 + 7,7
Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	117,4	61,7	+ 55,7 + 90,3
Prélèvements totaux Entnahmen insgesamt	217,1	154,3	+ 62,8 + 40,7

Les prélèvements sur fonds sont directement liés aux dépenses qu'il est prévu d'engager dans des domaines spécifiques (emploi, énergie, nouvelle politique régionale, projet Bluefactory, routes).

L'augmentation constatée de 7,1 millions de francs au niveau des prélèvements sur les fonds provient notamment de la hausse du prélèvement à hauteur de 4,9 millions de francs sur les fonds liés à la taxe sociale, afin de couvrir des dépenses supplémentaires dans les domaines de la formation professionnelle, de la prévoyance sociale (plan de mesures handicap) et des structures d'accueil extrafamilial qui sont des mesures d'accompagnement dans le cadre du projet cantonal de réforme fiscale des entreprises. A noter également le prélèvement supplémentaire sur le fonds de l'énergie (+ 2,1 millions de francs). Quant au fonds d'infrastructures, le montant prélevé au budget 2021 est quasiment identique par rapport à l'année précédente. Il dépend des dépenses retenues pour les projets. On peut relever en particulier le prélèvement de plus de 4,2 millions de francs en faveur de la digitalisation.

Enfin, un prélèvement de quelque 10,7 millions de francs a été effectué à la Promotion économique afin de couvrir les charges nettes relatives à l'entretien et l'aménagement de sites liés à la politique foncière active.

Le montant des prélèvements sur les provisions s'élève à 117,4 millions de francs, soit un montant en hausse de 55,7 millions de francs par rapport au budget 2020 qui représente dès lors près du double du montant 2020. Cette variation provient en grande partie du recours supplémentaire à la provision liée à la part au bénéfice de la BNS pour 50 millions de francs qui s'ajoute aux 25 millions de francs de prélèvement annuel « ordinaire ». Cette opération traduit la volonté du Conseil d'Etat de mettre à contribution les réserves constituées ces dernières années afin de faire face à l'écueil provoqué par la situation sanitaire 2020,

Die Fondsentnahmen stehen in direktem Zusammenhang mit den Ausgaben, die in verschiedenen spezifischen Bereichen geplant sind (Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Projekt Bluefactory, Strassen).

Die Zunahme um 7,1 Millionen Franken ist insbesondere auf die Entnahme im Umfang von 4,9 Millionen Franken aus den Fonds in Zusammenhang mit der Sozialabgabe zur Deckung der Mehrausgaben in den Bereichen Berufsbildung, Soziales (Massnahmenplan für Menschen mit Behinderung) und familienergänzende Betreuung, bei denen es sich um flankierende Massnahmen im Rahmen der kantonalen Unternehmenssteuervorlage handelt, zurückzuführen. Zu erwähnen ist auch eine zusätzliche Entnahme aus dem Energiefonds im Umfang von 2,1 Millionen Franken. Die Entnahme aus dem Infrastrukturfonds bewegt sich im Voranschlag 2021 im Rahmen des Vorjahres. Der Betrag hängt von den berücksichtigten Projektausblicken ab. Besonders zu erwähnen ist jedoch insbesondere eine Entnahme im Umfang von über 4,2 Millionen Franken für die Digitalisierung.

Weitere 10,7 Millionen Franken wurden von der Wirtschaftsförderung zur Deckung der Nettokosten für den Unterhalt und die Erschliessung von Standorten in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik eingesetzt.

Die Rückstellungsentnahmen belaufen sich auf 117,4 Millionen Franken, das sind 55,7 Millionen Franken mehr als im Voranschlag 2020 und damit praktisch das Doppelte von 2020. Dies ist zu einem grossen Teil auf eine zusätzliche Entnahme aus der Rückstellung in Zusammenhang mit dem Anteil am SNB-Gewinn im Umfang von 50 Millionen Franken zurückzuführen, zusätzlich zur «ordentlichen» jährlichen Entnahme von 25 Millionen Franken. Damit konkretisiert der Staatsrat seinen Willen, zur Bewältigung der Probleme im Zuge der Coronakrise 2020, namentlich auf Ebene der Steuereinnahmen, auf die in den letzten Jahren gebildeten

Message

notamment au niveau des recettes fiscales. Il a ainsi décidé de prélever sur cette provision un montant complémentaire qui permet de présenter un budget 2021 équilibré, tout en poursuivant le développement des prestations de l'Etat. En outre, ces prélèvements comprennent notamment 7 millions de francs pour couvrir les effets de l'évolution de la masse salariale, 5 millions de francs pour financer partiellement la mise en œuvre progressive du programme « Master en médecine », 4 millions de francs pour couvrir les dépenses supplémentaires dans le domaine de l'asile et 1,5 million de francs en faveur des EMS. A noter, comme au budget 2020, le prélèvement de quelque 19,2 millions de francs sur la provision relative aux incidences du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises afin de financer la contribution cantonale qu'il est prévu de verser temporairement aux communes et aux paroisses en vertu du décret accepté en votation populaire le 30 juin 2019.

Botschaft

Reserven zurückzugreifen. Er hat demnach eine zusätzliche Entnahme aus dieser Rückstellung beschlossen, so dass ein ausgeglichener Voranschlag vorgelegt, die Dienstleistungen des Staates aber weiter ausgebaut werden können. 7 Millionen Franken aus diesen Rückstellungsentnahmen sind zur Deckung der Lohnsummenentwicklung vorgesehen, 5 Millionen Franken zur Teilfinanzierung der schrittweisen Einführung des neuen Masterstudiengangs in Humanmedizin, 4 Millionen Franken zur Deckung der Mehrausgaben im Asylwesen und 1,5 Millionen Franken zugunsten der Pflegeheime. Zu erwähnen ist dabei insbesondere wie im Voranschlag 2020 die Entnahme von rund 19,2 Millionen Franken aus der Rückstellung für die Auswirkungen der kantonalen Unternehmenssteuerreform zur Finanzierung der geplanten vorübergehenden kantonalen Ausgleichszahlung an die Gemeinden und Pfarreien gemäss dem in der Volksabstimmung vom 30. Juni 2019 angenommenen Dekret.

Message

Botschaft

3. Les charges du compte de résultats**3.1. Une hausse de 1,8 % des charges totales, identique à celle des revenus**

Selon les prévisions établies, les charges totales de fonctionnement devraient passer de 3720,2 millions de francs en 2020 à 3785,7 millions de francs en 2021, soit un taux de croissance annuel de 1,8 %. Cette progression correspond à celle des revenus.

3. Aufwand der Erfolgsrechnung**3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 1,8 %, gleich wie beim Ertrag**

Den Prognosen zufolge dürfte sich der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung von 3720,2 Millionen Franken im Jahr 2020 auf 3785,7 Millionen Franken im Jahr 2021 erhöhen, was einer Zuwachsrate von 1,8 % entspricht, gleich wie auf der Ertragsseite.

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Evolution Entwicklung 2020-2021	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1359,6	1336,5	+ 23,1	+ 1,7
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach- und übriger Betriebsaufwand	407,7	396,1	+ 11,6	+ 2,9
Charges financières Finanzaufwand	4,9	4,0	+ 0,9	+ 22,5
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	82,3	74,2	+ 8,1	+ 10,9
Amortissement des prêts / participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen / Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	51,2	53,1	- 1,9	- 3,6
Charges de transferts Transferaufwand	1777,1	1757,1	+ 20,0	+ 1,1
Financements spéciaux Spezialfinanzierungen	54,8	55,6	- 0,8	- 1,4
Imputations internes Interne Verrechnungen	48,1	43,6	+ 4,5	+ 10,3
Total	3785,7	3720,2	+ 65,5	+ 1,8

Les mesures structurelles et d'économies décidées en 2013 par le Grand Conseil avaient permis, jusqu'en 2016, de juguler la progression des charges de personnel et de freiner la croissance des charges de subventionnement. A partir de 2017, la fin de certaines mesures d'économies, notamment celles relatives au personnel, ainsi que l'augmentation du taux de cotisation en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat avait eu un impact non négligeable sur la masse salariale de l'Etat et les charges de transferts. En 2021, la progression constatée de ces deux grandes catégories de dépenses reste importante, même si elle est inférieure à celle observée l'année passée. Leur taux de croissance se situe, cette fois encore, en deçà de celui des charges totales. Les charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation évoluent également de façon non négligeable en 2021 (+ 11,6 millions de francs). En effet le budget 2021 voit les charges liées à l'informatique

Mit den 2013 vom Grossen Rat beschlossenen Struktur- und Sparmassnahmen konnten bis 2016 der steigende Personalaufwand eingedämmt und der Subventionsausgabenanstieg gebremst werden. Ab 2017 wirkten sich das Ende einiger Sparmassnahmen, namentlich derjenigen, die das Personal betrafen, sowie die höheren Beitragssätze für die Pensionskasse des Staatspersonals nicht unwesentlich auf die Lohnsumme des Staates und den Transferaufwand aus. 2021 nehmen diese beiden grossen Ausgabenkategorien nach wie vor stark zu, wenn auch weniger stark als im Vorjahr, und ihre Zuwachsrate bleibt auch dieses Mal noch unter derjenigen des Gesamtaufwands. Beim Sach- und übrigen Betriebsaufwand ist 2021 ebenfalls eine deutliche Zunahme festzustellen (+ 11,6 Millionen Franken). So ist im Voranschlag 2021 ein weiterer Anstieg der IT-Kosten einberechnet, insbesondere zur weiteren Umsetzung der Digitalisierungsstrategie «Verwaltung 4.0», und das IT-Budget ohne Universität und HES-

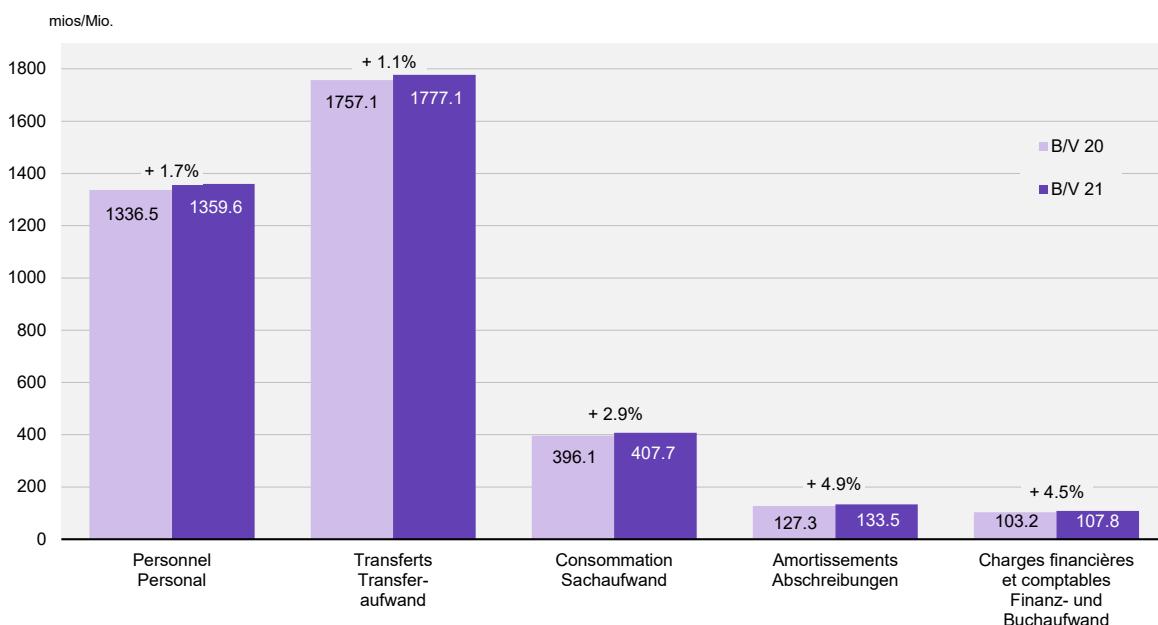
Message

continuer de progresser afin notamment de poursuivre les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « administration 4.0 ». Ainsi, l'enveloppe informatique hors Université et HES-SO//FR a été augmentée de 3,1 millions de francs pour atteindre 53,8 millions de francs en 2021. On note également une certaine évolution à la hausse au niveau des prestations de tiers, de l'exécution des peines et des impôts irrécouvrables. Finalement, dans l'ensemble, l'évolution des autres charges reste bien maîtrisée.

Botschaft

SO//FR fällt damit um 3,1 Millionen Franken höher aus und beträgt für 2021 53,8 Millionen Franken. Weiter ist auch bei den Dienstleistungen Dritter, beim Strafvollzug und bei den uneinbringlichen Steuern eine gewisse Zunahme zu verzeichnen. Letztlich bleibt die Entwicklung der übrigen Aufwendungen aber insgesamt gut unter Kontrolle.

Evolution des charges du compte de résultats Entwicklung des Aufwands der Erfolgsrechnung



Message**Botschaft**

Les principales variations (de 3 millions de francs et plus) par rapport au budget 2020 concernent les rubriques suivantes :

Die grössten Abweichungen (3 Millionen Franken und mehr) gegenüber dem Voranschlag 2020 sind in den folgenden Rubriken festzustellen:

mios / Mio.

**A la hausse
Steigend**

Mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie de COVID-19 en faveur d'entreprises publiques (HFR)	+ 10,0
Kantonale Unterstützungsmaßnahmen in Zusammenhang mit der Covid-19-Epidemie zugunsten öffentlicher Unternehmungen (HFR)	
Subventions cantonales pour l'assurance maladie	+ 7,9
Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	
Amortissements des immeubles (Université)	+ 7,4
Abschreibungen auf Gebäuden (Universität)	
Répartition du produit de la taxe sociale	+ 5,2
Aufteilung des Sozialabgabeertrags	
Subventions cantonales pour les institutions spécialisées	+ 3,9
Kantonsbeiträge für Sonderheime	
Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées	+ 3,4
Individualbeiträge für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen	
Enveloppe informatique (hors Université et HES-SO//FR)	+ 3,1
Rahmenbudget Informatik (ohne Universität und HES-SO//FR)	
Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés	+ 3,1
Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge	

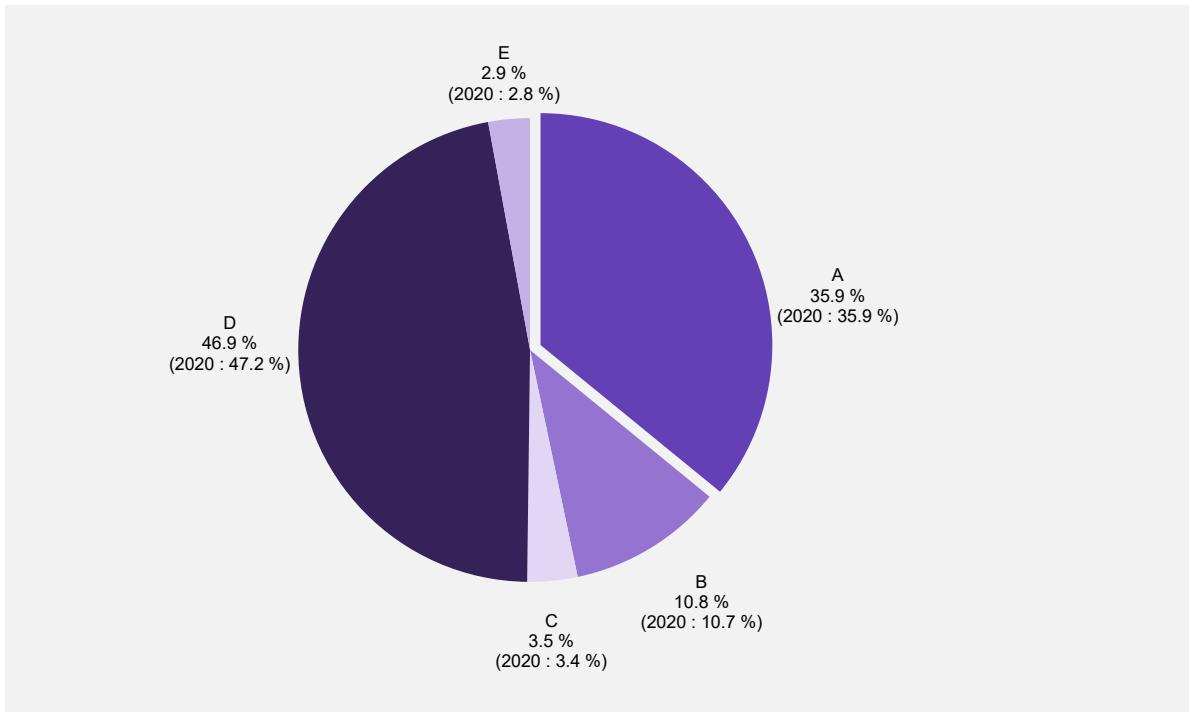
**A la baisse
Sinkend**

Subventions cantonales en lien avec la Loterie romande	- 19,2
Kantonsbeiträge in Zusammenhang mit der Loterie Romande	
Amortissements des prêts (2020 : prêt SICHH SA)	- 3,8
Abschreibungen auf Darlehen (2020: Darlehen SICHH AG)	
Versements au fonds de l'énergie	- 3,4
Einlagen in den Energiefonds	

Message

Le poids relatif des différents types de charges se présente ainsi au projet de budget 2021 :

Répartition des charges du compte de résultats
Verteilung des Aufwandes der Erfolgsrechnung



A : Personnel / Personal
B : Consommation / Sachaufwand
C : Amortissements / Abschreibungen

D : Transferts / Transferzahlungen
E : Ch. financières et comptables / Finanz- und Buchaufwand

Le poids relatif des principaux types de charges se présente ainsi entre 2020 et 2021 :

- > Personnel, maintien à 35,9 % ;
- > Consommation, de 10,7 % à 10,8 % ;
- > Amortissements, de 3,4 % à 3,5 % ;
- > Transferts, de 47,2 % à 46,9 % ;
- > Financières, de 2,8 % à 2,9 %.

Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées, excepté pour la fonction « Economie publique ». Néanmoins, la couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par la fonction « Finances et impôts ». Par « Finances », il faut entendre tout ce qui se rapporte à la gestion de la fortune et des dettes. Au budget 2021, la situation en la matière se présente ainsi :

Botschaft

Die verschiedenen Aufwandarten verteilen sich im Voranschlagsentwurf 2021 anteilmässig wie folgt:

Der Anteil der verschiedenen Aufwandkategorien verändert sich damit zwischen 2020 und 2021 wie folgt:

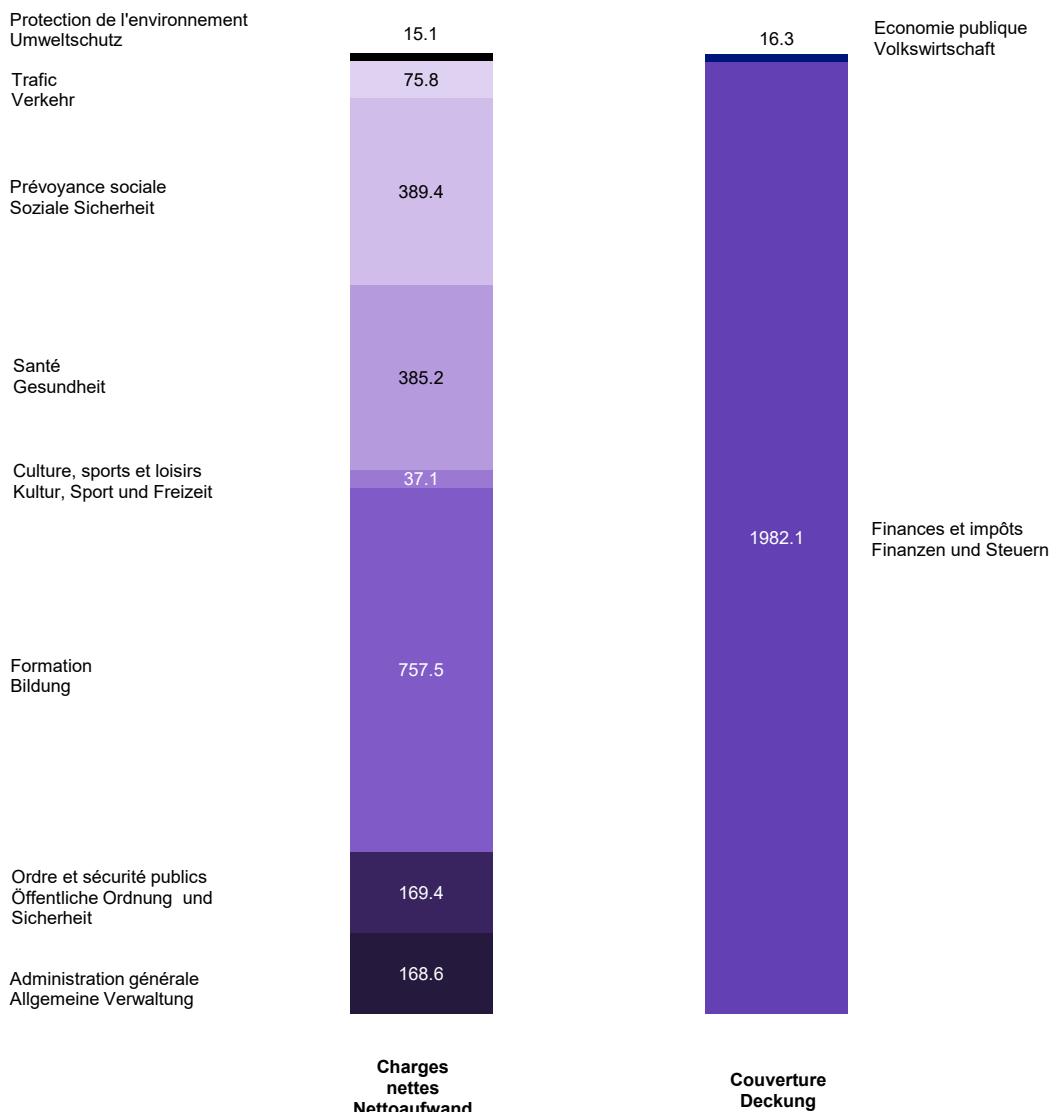
- > Personal: unverändert bei 35,9 %,
- > Sachaufwand: von 10,7 % auf 10,8 %,
- > Abschreibungen: von 3,4 % auf 3,5 %,
- > Transferzahlungen: von 47,2 % auf 46,9 %,
- > Finanz- und Buchaufwand: von 2,8 % auf 2,9 %.

Für alle grossen Aufgabengruppen der Erfolgsrechnung, die «Volkswirtschaft» ausgenommen, ist ein höherer Aufwand zu verzeichnen, als direkt zweckgebundene Mittel zur Verfügung stehen. Die Deckung dieses Nettoaufwands wird jedoch hauptsächlich durch den Bereich «Finanzen und Steuern» gewährleistet. Unter «Finanzen» ist alles im Zusammenhang mit der Vermögens- und Schuldenverwaltung zu verstehen. Im Voranschlag 2021 ergibt sich daraus folgendes Bild:

Message

Botschaft

Charges/revenus nets par fonction (en millions)
Nettoaufwand/-ertrag nach funktionaler Gliederung (in Millionen)



La différence entre les charges totales nettes et la couverture correspond à l'excédent de revenus de 0,3 million de francs.

Entre 2020 et 2021, les charges nettes s'accroissent de 2,8 %. Dans l'ensemble, les coûts nets de la plupart des fonctions progressent. Le domaine « Trafic » reste stable. Par contre, le coût net des prestations diminue dans la fonction « Culture, sports et loisirs », en raison de l'adhésion de Fribourg à la convention romande sur les jeux d'argent impliquant que les comptes des organes de répartition doivent se tenir indépendamment des comptes d'Etat des cantons. Par conséquent, les subventions correspondantes qui figuraient sous cette fonction et qui étaient liées à la redistribution de la part au produit net de

Die Differenz zwischen dem Nettoaufwand und der Deckung entspricht dem Ertragsüberschuss von 0,3 Millionen Franken.

Zwischen 2020 und 2021 nimmt der Nettoaufwand um 2,8 % zu. Insgesamt steigen die Nettokosten in den meisten Aufgabenbereichen. Im Bereich «Verkehr» bleiben sie unverändert, im Bereich «Kultur, Sport und Freizeit» hingegen sind sie leicht rückläufig aufgrund des Beitrags des Kantons Freiburg zum Westschweizer Geldspielkordat, das vorschreibt, dass die Rechnungen der Verteilungsorgane unabhängig von den Staatsrechnungen der Kantone geführt werden müssen. Demzufolge erscheinen die entsprechenden Beiträge, die unter dieser Funktion ein-

Message

la Loterie romande n'apparaissent plus dans le budget 2021.

3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail

3.2.1. Croissance des charges de personnel

Les charges de personnel augmentent globalement de 23,1 millions de francs, soit de 1,7 % entre les budgets 2020 et 2021.

Cette progression se situe très légèrement en dessous de celle de l'ensemble des charges du budget (1,8 %). La raison de cette croissance s'explique notamment par l'augmentation des nouveaux postes ainsi que par les revalorisations prévues (paliers et revalorisation de 0,25 % en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat). A noter que les perspectives en matière d'indexation ont été revues à la baisse par rapport au budget 2020 qui retenait un indice de 110,1 points. En effet, au vu de la situation économique découlant de la crise sanitaire, l'indice a été abaissé au niveau de celui de 109,6 points, prévalant pour l'échelle des salaires 2020, soit – 0,5 point par rapport au budget précédent. Quant aux montants forfaitaires, leur volume dépasse de 0,7 million de francs celui retenu au budget 2020 (dont 0,4 million de francs pour la mise en œuvre du plan climat) auquel s'ajoute le montant de 2,5 millions de francs pour des montants forfaitaires en lien avec la pandémie de coronavirus (task force, call center et équipe mobile).

Les causes de l'évolution de la masse salariale sont diverses et peuvent être synthétisées de la manière suivante :

Botschaft

gestellt waren und in Zusammenhang mit der Gewinnverteilung der Loterie Romande standen, nicht mehr im Voranschlag 2021.

3.2. Personalaufwand und Stellenzahl

3.2.1. Zunahme des Personalaufwands

Der Personalaufwand nimmt zwischen den Voranschlägen 2020 und 2021 insgesamt um 23,1 Millionen Franken, das heißt um 1,7 % zu.

Diese Zunahme ist minim geringer als beim veranschlagten Gesamtaufwand (1,8 %). Hauptursachen für diese Zunahme sind mehr neue Stellen sowie die vorgesehenen Lohnerhöhungen (Gehaltsstufen und Lohnerhöhung um 0,25 % in Zusammenhang mit der Reform der Pensionskasse des Staatspersonals). Die Annahmen für die Teuerungsanpassung wurden gegenüber 2020 mit einem Index von noch 110,1 Punkten nach unten korrigiert. Angesichts der Konjunkturlage aufgrund der Coronakrise wurde wieder ein Index von 109,6 Punkten wie für die Gehaltsskalen 2020 und damit ein um 0,5 Punkte tieferer Index als im Voranschlag 2020 berücksichtigt. Die Pauschalbeträge liegen um 0,7 Millionen Franken über den Beträgen im Voranschlag 2020 (wovon 0,4 Millionen Franken für den Klimaplan); dazu kommen noch 2,5 Millionen Franken für die Pauschalbeträge in Zusammenhang mit der Coronapandemie (Task force, Callcenter und mobiles Einsatzteam).

Die Entwicklung der Lohnsumme ist auf ganz unterschiedliche Gründe zurückzuführen, die sich wie folgt zusammenfassen lassen:

	Variation Veränderung 2020-2021
	mios / Mio.
Au niveau de la rémunération	
Bei den Gehältern	+ 5,6
Octroi du palier Lohnstufenanstieg	+ 12,5
Revalorisation réelle des salaires de 0,3 % accordée aux comptes 2020 In der Staatsrechnung 2020 gewährte Reallohnerhöhung von 0,3 %	+ 3,9
Revalorisation réelle des salaires de 0,25 % en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat dès le budget 2021 Reallohnerhöhung von 0,25 % in Zusammenhang mit der Reform der Pensionskasse des Staatspersonals ab Voranschlag 2021	+ 3,2
Indexation (baisse de l'indice de référence de 110,1 pts en 2020 à 109,6 pts en 2021) Teuerungsanpassung (Herabsetzung des Referenzindex von 110,1 Punkten im Jahr 2020 auf 109,6 Punkte im Jahr 2021)	– 5,9

Message	Botschaft
Gains de fluctuations (économie sur les traitements lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs suite aux démissions et départs à la retraite)	- 8,1
Fluktuationsgewinne (Einsparungen auf den Gehältern bei Anstellung neuer Mitarbeitender nach Kündigungen und Pensionierungen)	
Au niveau des effectifs	+ 14,8
Bei den Stellen	
Création nette de nouveaux postes (+ 92,46 EPT) Schaffung neuer Stellen netto (+ 92,46 VZÄ)	+ 11,6
Evolution du volume des montants forfaitaires : Entwicklung Pauschalbetragsvolumen	
> nouveaux montants forfaitaires > neue Pauschalbeträge	+ 0,7
> nouveaux montants forfaitaires en lien avec la pandémie de COVID-19 > neue Pauschalbeträge in Zusammenhang mit der Coronapandemie	+ 2,5
Au niveau d'ajustements de divers crédits spécifiques	+ 2,7
Bei der Anpassung verschiedener spezifischer Kredite	
Augmentation du taux de cotisation AVS (en lien avec les mesures d'accompagnement liées à la RFFA) Erhöhung des AHV-Beitragssatzes (Begleitmassnahme in Zusammenhang mit der STAF)	+ 1,9
Augmentation de la participation de l'Etat au financement de l'avance AVS Erhöhung der Beteiligung des Staates an der Finanzierung des AHV-Vorschusses	+ 0,9
Personnel enseignant remplaçant Aushilfslehrpersonal	+ 0,4
Gratification d'ancienneté et primes de fidélité Dienstaltersgeschenk und Treueprämien	- 0,3
Divers Sonstiges	- 0,2
Total	+ 23,1

En raison d'une croissance quasi identique à celle de l'ensemble des charges, les dépenses de personnel voient leur poids relatif se stabiliser à 35,9 % des charges de fonctionnement en 2021.

Aufgrund einer praktisch gleichen Zunahme wie beim Gesamtaufwand liegt der prozentuale Anteil des Personalaufwands am laufenden Aufwand 2021 unverändert bei 35,9 %.

	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand	Charges totales de fonctionnement Gesamter laufender Aufwand	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand
	mios / Mio.	mios / Mio.	en % des charges totales in % des Gesamtaufwandes
Budget 2020 Voranschlag 2020	1336,5	3720,2	35,9
Budget 2021 Voranschlag 2021	1359,6	3785,7	35,9

3.2.2. Evolution de l'effectif

La statistique des postes de travail établie pour le budget 2021 indique un total de 8923,44 unités équivalent plein temps (EPT), soit une augmentation de 92,46 EPT ou de 1 %. A noter qu'au budget 2020, le Grand Conseil avait

3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands

Die Statistik der Arbeitsstellen weist für den Voranschlag 2021 ein Total von 8923,44 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Dies entspricht einer Zunahme um 92,46 VZÄ bzw. 1 %. Im Voranschlag 2020 hatte der Grosse Rat

Message

ajouté 5 EPT en faveur du Service de l'enfance et de la jeunesse, portant le nombre des effectifs finalement à 8830,98 EPT. C'est sur cette base qu'a été calculée l'évolution des effectifs.

Au niveau du secteur de l'enseignement, ce sont au total 59,46 EPT nouveaux postes qui sont créés afin d'une part, de faire face aux besoins supplémentaires découlant principalement de la croissance de la population fribourgeoise, et d'autre part, de poursuivre le développement des activités de la HES-SO//FR et de l'Université. A cela s'ajoutent encore les effectifs nécessaires à la mise en œuvre progressive du programme de Master en médecine (+ 10,50 EPT). Cumulés, ces nouveaux postes dédiés à l'enseignement représentent plus de 75 % de l'augmentation nette des effectifs de l'Etat.

En ce qui concerne les nouveaux postes dans le secteur de l'administration centrale, ils représentent au total 12,50 EPT.

Quant aux secteurs spéciaux, 1 EPT a été créé à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg pour le personnel enseignant en lien avec l'ouverture d'une nouvelle école supérieure horticole dès la rentrée 2020/2021.

Plusieurs transferts et transformations de postes ont été effectués au budget 2021. Ils n'ont cependant pas entraîné de mouvements touchant à la répartition par secteur.

Botschaft

zusätzliche 5 VZÄ für das Jugendamt beschlossen, was letztlich einen Stellenbestand von 8830,98 VZÄ ergab, der als Basis für die Berechnung der Entwicklung des Stellenbestands herangezogen worden ist.

Im Unterrichtswesen wurden zur Deckung des Mehrbedarfs aufgrund des Bevölkerungswachstums sowie für die Weiterentwicklung der Aktivitäten an der HES-SO//FR und der Universität insgesamt 59,46 neue VZÄ geschaffen. Hinzu kommen noch die notwendigen Stellen für die schrittweise Einführung des Masterprogramms in Humanmedizin (+ 10,50 VZÄ). Diese neuen Stellen im Bildungswesen insgesamt machen über 75 % der Nettozunahme des Stellenbestands beim Staat aus.

Die neuen Stellen in der Zentralverwaltung machen insgesamt 12,50 VZÄ aus.

Was die besonderen Sektoren betrifft, so wurde beim Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg 1 VZÄ für das Lehrpersonal in Zusammenhang mit der Eröffnung einer neuen höheren Fachschule im Bereich Garten- und Landschaftsbau auf Schuljahresbeginn 2020/2021 geschaffen.

Im Voranschlag 2021 sind mehrere Stellentransfers und Stellenumwandlungen vorgenommen worden, wodurch sich aber die Aufteilung nach Sektoren nicht geändert hat.

Message

Botschaft

EPT / VZÄ

Statistique des postes de travail budget 2020	8830,98
Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2020	

Nouveaux postes	+ 72,96
------------------------	---------

dont : Administration centrale	+ 12,50
wovon: Zentralverwaltung	

dont : Secteur de l'enseignement	+ 59,46
wovon: Unterrichtswesen	

dont : Secteurs spéciaux	+ 1,00
wovon: Besondere Sektoren	

Postes supplémentaires liés à des situations particulières

Administration centrale / Police (mouvement net) : + 12,00	
Secteur de l'enseignement / Master en médecine : + 10,50	
Zusätzliche Stellen in Zusammenhang mit besonderen Umständen	+ 22,50
Zentralverwaltung / Polizei (Nettobewegung): + 12,00	
Unterrichtswesen / Master in Humanmedizin: + 10,50	

Suppressions de postes	
Administration centrale : - 1,00	
Secteurs spéciaux : - 2,00	
Aufhebung von Stellen	- 3,00
Zentralverwaltung: - 1,00	
Besondere Sektoren: - 2,00	

Statistique des postes de travail budget 2021	8923,44
Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2021	

A la suite de ces différentes adaptations de l'effectif, le tableau du nombre de postes par secteur se présente de la manière suivante :

Nach diesen verschiedenen Anpassungen beim Stellenbestand präsentiert sich die Stellenzahl nach Sektoren wie folgt:

	Budget Voranschlag 2020	Création / suppression et transfert de postes Schaffung / Aufhebung / Stellentransfer	Variation Veränderung 2020-2021
EPT / VZÄ			
Administration centrale	2985,26	+ 23,50	3008,76
Zentralverwaltung			
Secteur de l'enseignement	5470,27	+ 69,96	5540,23
Unterrichtswesen			
Secteur hospitalier	12,95	-	12,95
Spitalwesen			
Secteurs spéciaux, Etablissements d'Etat	362,50	- 1,00	361,50
Besondere Sektoren, Anstalten des Staates			
Total	8830,98	+ 92,46	8923,44

Message

L'augmentation nette de 23,50 EPT dans l'administration centrale résulte de plusieurs variations, à savoir :

- > la création de nouveaux postes à hauteur de 12,50 EPT ;
- > l'augmentation nette de 12,00 EPT de l'effectif de la police (25 aspirants Ecole de police 2021, – 13,00 EPT retraites, démissions ou départs imprévus) ;
- > la suppression d'un EPT de garde-forestier au Service des forêts et de la nature suite au transfert de la gestion des forêts domaniales « Belmont-Berley-Chanéaz-Thibaut » au groupement forestier intercantonal Broye-Vully. Etant donné que ce poste a été transféré au sein de ce groupement forestier, l'EPT y relatif a été supprimé de l'effectif de l'Etat. A noter que le canton participe dorénavant au financement de la nouvelle unité de gestion forestière par le biais de prestations de tiers.

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, l'augmentation du nombre de postes de 69,96 EPT s'explique de la manière suivante :

- > la création nette de 59,46 EPT nouveaux postes, selon la répartition sectorielle suivante :

Botschaft

Die Netto-Zunahme um 23,50 VZÄ in der Zentralverwaltung hat folgende Gründe:

- > Schaffung von neuen Stellen im Umfang von 12,50 VZÄ;
- > Nettozunahme um 12,00 VZÄ beim Polizeipersonalbestand (25 Aspiranten der Polizeischule 2021, – 13,00 VZÄ Pensionierungen, Kündigungen und unvorhergesehene Abgänge);
- > Aufhebung von 1 VZÄ im Forstwesen beim Amt für Wald und Natur im Zuge des Transfers der Bewirtschaftung der Staatswälder «Belmont-Berley-Chanéaz-Thibaut» an die interkantonale forstliche Körperschaft Broye-Vully. Da diese Stelle an die forstliche Körperschaft übergegangen ist, wurde die entsprechende VZÄ aus dem Stellenbestand des Staates gestrichen. Der Kanton beteiligt sich künftig an der Finanzierung der neuen Waldbewirtschaftungseinheit über Dienstleistungen Dritter.

Im Unterrichtswesen ist die Stellenaufstockung um 69,96 VZÄ wie folgt zu erklären:

- > Schaffung von netto 59,46 neuen VZÄ, die sich bereichsmässig wie folgt aufteilen:

EPT / VZÄ

	EPT / VZÄ
Enseignement préscolaire Vorschule	+ 6,00
Enseignement primaire Primarschule	+ 11,16
Cycle d'orientation Orientierungsschule	+ 13,30
Secondaire supérieur Sekundarstufe 2	+ 14,16
Haute école pédagogique Pädagogische Hochschule	+ 3,65
Université (hors Master en médecine) Universität (ohne Master in Humanmedizin)	+ 3,09
Ecoles professionnelles Berufsfachschulen	+ 6,10
Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg Fachhochschule Westschweiz Freiburg	+ 2,00

- > la mise en place progressive du programme de Master en médecine impliquant la création en 2021 de 10,50 EPT.

Les secteurs spéciaux enregistrent, quant à eux, deux mouvements au niveau de leurs effectifs :

- > la création nette d'un EPT nouveau poste à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg en lien avec la mise en place d'une nouvelle école supérieure horticole ;

- > schrittweise Einführung des Masterprogramms in Humanmedizin mit der Schaffung von 10,50 VZÄ im Jahr 2021.

In den besonderen Sektoren gibt es zwei Änderungen in den Stellenbeständen:

- > Schaffung von netto 1 VZÄ beim Landwirtschaftlichen Instituts des Kantons Freiburg in Zusammenhang mit einer neuen höheren Fachschule im Bereich Garten- und Landschaftsbau;

Message

- > la suppression de 2 EPT au Service des forêts et de la nature. En effet, suite au transfert de forêts domaniales au groupement forestier intercantonal Broye-Vully, 2 postes de forestiers-bûcherons ont été supprimés de l'effectif de l'Etat, ce dernier participant dorénavant au financement de ce groupement forestier par le biais de prestations de tiers.

3.3. Evolution contrastée des charges courantes

Comme le démontre le tableau ci-après, les différentes dépenses de consommation de biens et services connaissent des évolutions divergentes. Globalement, les charges courantes augmentent de 11,6 millions de francs, soit + 2,9 % par rapport au budget 2020.

Botschaft

- > Aufhebung von 2 VZÄ beim Amt für Wald und Natur. Im Zuge des Transfers von Staatswäldern an die interkantonale forstliche Körperschaft Broye-Vully wurden 2 Forstwartstellen aus dem Stellenbestand des Staates gestrichen, da der Staat sich künftig über Dienstleistungen Dritter an der Finanzierung dieser Körperschaft beteiligt.

3.3. Uneinheitliche Entwicklung des Betriebsaufwands

Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, dass sich die verschiedenen Sachaufwandarten sehr unterschiedlich entwickeln. Insgesamt nimmt der Betriebsaufwand gegenüber dem Voranschlag 2020 um 11,6 Millionen Franken oder + 2,9 % zu.

	Budget Voranschlag 2021	Budet Voranschlag 2020	Variation Veränderung 2020-2021
	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand	46,6	45,3	+ 2,9
Matériel, mobilier, machines et véhicules Mobilien, Maschinen und Fahrzeuge	36,9	40,3	- 8,4
Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung	15,1	15,3	- 1,3
Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare	131,8	121,4	+ 8,6
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt	52,9	52,1	+ 1,5
Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien und immaterielle Anlagen	24,3	22,3	+ 9,0
Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing	18,4	18,4	-
Dédommages Spesenentschädigungen	11,2	11,0	+ 1,8
Pertes sur créances Forderungsverluste	16,8	15,1	+ 11,3
Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand	53,7	54,9	- 2,2
Total	407,7	396,1	+ 2,9

La hausse constatée dans la catégorie « Prestations de service et honoraires » provient notamment de dépenses supplémentaires en faveur du plan climat et du développement durable ainsi que de l'informatique, mais également de l'augmentation des frais de gestion de l'ECAS (+ 1,3 million de francs), des frais liés à l'exécution des peines (+ 1,5 million de francs) ainsi que de l'investigation, la surveillance et l'assainissement des sites pollués (+ 1,5 million de francs).

Die Zunahme in der Kategorie «Dienstleistungen und Honorare» ist namentlich auf Mehrausgaben für den Klimaplan und die nachhaltige Entwicklung sowie die Informatik, aber auch auf höhere Verwaltungskosten der KSVA (+ 1,3 Millionen Franken) sowie höhere Kosten im Strafvollzug (+ 1,5 Millionen Franken) und für die Untersuchung, Überwachung und Sanierung der belasteten Standorte (+ 1,5 Millionen Franken) zurückzuführen.

Message

La grande majorité de cette croissance est également imputable à l'enveloppe informatique (hors Université et HES-SO//FR) qui a progressé de 3,1 millions de francs. Le Gouvernement affiche encore une fois sa volonté de poursuivre les efforts en faveur de la digitalisation, point fort de son programme gouvernemental.

Tenant compte de tous ces facteurs, les autres charges courantes restent très bien maîtrisées.

Pour parvenir à limiter la croissance de ces charges courantes de fonctionnement, voire à en réduire certaines, d'un exercice budgétaire à l'autre, les services et établissements ont opéré dès le départ, en fonction des directives du Conseil d'Etat, un examen strict et sélectif des propositions. Cette approche rigoureuse, poursuivie tout au long de la procédure budgétaire, a permis de limiter la croissance du volume total de ces charges à 407,7 millions de francs au final.

Cette compression s'est notamment exercée sur les domaines pour lesquels le Conseil d'Etat avait, dans ses directives, fixé des enveloppes. Le tableau qui suit rend compte tout à la fois des objectifs et des efforts consentis sur les différents plans. Y figurent les montants dédiés à l'informatique, supérieurs de 3,8 millions de francs par rapport à l'objectif initial du Conseil d'Etat fixé à 50 millions de francs. En effet, afin de pouvoir poursuivre les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « administration 4.0 », il a été finalement décidé d'allouer au titre de l'enveloppe informatique un montant de 53,8 millions de francs. A noter qu'un transfert a été effectué de l'enveloppe informatique vers les prestations de tiers pour un montant de quelque 0,5 million de francs (projet THEMIS pour les autres cantons et co-financé par ceux-ci).

Botschaft

Der Grossteil der Zunahme entfällt jedoch auf das Informatik-Rahmenbudget (ohne Universität und HES-SO//FR) mit einer Zunahme um 3,1 Millionen Franken. Damit führt die Regierung ihre Digitalisierungsbestrebungen fort, einer der Schwerpunkte ihres Regierungsprogramms.

Unter Berücksichtigung all dieser Faktoren lässt sich sagen, dass der übrige Betriebsaufwand sehr gut unter Kontrolle ist.

Um die Zunahme des laufenden Betriebsaufwands von einem Voranschlagsjahr zum andern begrenzen beziehungsweise gewisse Kosten senken zu können, haben die Dienststellen und Anstalten die Budgeteingaben entsprechend den Richtlinien des Staatsrats von Beginn an einer strengen und selektiven Prüfung unterzogen. Mit diesem rigorosen Ansatz, der während des gesamten Voranschlagsverfahrens beibehalten wurde, konnte der Gesamtzuwachs dieser Aufwendungen letztlich auf 407,7 Millionen Franken begrenzt werden.

Abstriche wurden insbesondere in den Bereichen gemacht, für die der Staatsrat in seinen Richtlinien Rahmenvorgaben festgesetzt hatte. Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, wie und in welchem Umfang die Sparziele erreicht worden sind. Sie enthält die Beträge für die Informatik, die um 3,8 Millionen Franken über der ursprünglichen Vorgabe des Staatsrats von 50 Millionen Franken liegen. Um die Umsetzung der Digitalisierungsstrategie des Staates «Verwaltung 4.0» weiter vorantreiben zu können, wurde schlussendlich ein IT-Rahmenbudget von 53,8 Millionen Franken beschlossen. Vom IT-Rahmenbudget wurde ein Betrag von rund 0,5 Millionen Franken (Projekt THEMIS für die anderen Kantone und von diesen kofinanziert) auf die Dienstleistungen Dritter übertragen.

Message

Botschaft

Enveloppes Kreditrahmen	Objectifs du Conseil d'Etat Höchstvorgaben des Staatsrats	Budget initial	Budget final	Ajustements opérés sur les demandes initiales
		Ursprünglicher Voranschlag 2021	Endgültiger Voranschlag 2021	Abstriche an den ursprünglichen Eingaben
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Entretien des bâtiments et des routes + acquisitions diverses Unterhalt der Gebäude und der Strassen + diverse Anschaffungen	34,4	40,6	33,7	- 6,9
Informatique Informatik	50,0	50,3	53,8	+ 3,5
Prestations de service par des tiers Dienstleistungen Dritter	29,9	39,4	31,9	- 7,5
Total	114,3	130,3	119,4	- 10,9

Cet impact financier relatif à l'informatique se retrouve dans les augmentations constatées au niveau de certaines catégories de charges, telles que les « Prestations de service et honoraires » ainsi que les « Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers ».

Au niveau des « Fournitures, matériel et marchandises », la hausse que l'on observe découle principalement des coûts des moyens d'enseignement pour l'enseignement obligatoire et de ceux du matériel de votations en lien avec les élections en 2021. Quant à la catégorie « Dédommagements », elle comprend une indemnité nouvelle en faveur des enseignants du secondaire du 2^e degré pour l'utilisation de leur ordinateur privé.

Les autres légères hausses constatées apparaissent presque comme « incontournables » puisqu'il s'agit des frais liés à l'entretien des immeubles, conséquence de la stratégie immobilière de l'Etat, ainsi que les pertes sur créances.

Les autres catégories présentent de légères baisses, à savoir celle relative au « Matériel, mobilier, machines et véhicules » et celle du « Chauffage, éclairage, eau ». A noter que les autres charges d'exploitation contiennent des évolutions divergentes. Bien qu'un montant de 0,7 million de francs ait été ajouté à la Direction de la santé et des affaires sociales pour le mandat de prestations en lien avec le traçage des cas de COVID-19 positifs, ces dépenses diminuent. En effet, la fin des programmes de recherche « Swissuniversities » à la Haute école pédagogique et la réduction de certaines activités autofinancées de l'Université ont plus que compensé ces charges nouvelles liées à la crise sanitaire actuelle.

Finanziell schlägt sich dieser IT-Entscheid auch in der Zunahme bei gewissen Aufwandkategorien wie «Dienstleistungen und Honorare» sowie «Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien und immaterielle Anlagen» nieder.

Beim «Material- und Warenaufwand» ist die Zunahme hauptsächlich auf die Kosten des Unterrichtsmaterials für den obligatorischen Unterricht und des Abstimmungsmaterials für die Abstimmungen 2021 zurückzuführen. Die Kategorie «Entschädigungen» enthält eine neue Entschädigung an die Lehrpersonen der Sekundarstufe 2 für die Benützung ihres privaten Computers.

Die übrigen leichten Zunahmen scheinen praktisch «unvermeidlich», da es sich um Kosten in Zusammenhang mit dem Liegenschaftsunterhalt als Folge der Immobilienpolitik-Strategie des Staates sowie den Forderungsverlusten handelt.

In den übrigen Aufwandkategorien sind leichte Aufwandsenkungen zu verzeichnen, so in der Kategorie «Mobilien, Maschinen und Fahrzeuge» und in der Kategorie «Heizung, Beleuchtung, Wasser». Bei den übrigen Betriebsaufwendungen sind unterschiedliche Entwicklungen festzustellen. Obwohl bei der Direktion für Gesundheit und Soziales 0,7 Millionen Franken für einen Leistungsauftrag in Zusammenhang mit dem Contact Tracing bei positiv auf Covid-19 Getesteten hinzugekommen sind, gehen diese Ausgaben zurück. Nach Abschluss der Forschungsprogramme «Swissuniversities» an der Pädagogischen Hochschule und mit der Reduktion einiger eigenfinanzierter Aktivitäten der Universität sind diese neuen coronabedingten Ausgaben mehr als wettgemacht.

Message

3.4. Croissance des subventions accordées

Le programme de mesures structurelles et d'économies 2013 avait permis, deux ans durant, de limiter la croissance des charges de transferts à moins de 1 % par an. La tendance s'est inversée à partir de 2016 (+ 3,4 %) et s'est poursuivie en 2017 (+ 3,6 %). En 2018 et 2019, par contre, ces charges ont continué de progresser, mais à un rythme inférieur à celui des deux années précédentes. En 2020, la croissance du subventionnement se situait à nouveau au niveau des années 2016 et 2017. Au démarrage des opérations budgétaires 2021, les crédits sollicités en la matière étaient supérieurs de 3,2 % (+ 55,7 millions de francs) par rapport aux montants retenus au budget 2020. Des mesures de limitation, notamment des nouveaux projets ou prestations, ont été appliquées. Ces priorisations ont conduit à une réduction de près de 65 % de cette croissance. Au final, l'enveloppe 2021 totale des transferts croît seulement de 1,1 % (+ 20 millions de francs). Son évolution retrouve plutôt les taux de 2018 et 2019 et est inférieure à la croissance des charges totales (+ 1,8 %) et à celle des charges de personnel (+ 1,7 %). Défalcation faite des 10 millions de francs supplémentaires prévus au titre de mesures de soutien en lien avec la pandémie COVID-19, la hausse ne serait même que de 0,6 %. A noter que la progression constatée dans le domaine du subventionnement représente, en francs, un peu plus de 30 % de l'augmentation totale des charges de fonctionnement.

Botschaft

3.4. Zunahme der eigenen Beiträge

Mit dem Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013 konnte die Zuwachsrate der Transferausgaben über zwei Jahre unter der 1 %-Grenze gehalten werden. 2016 ergab sich mit einer Zunahme um 3,4 % wieder ein anderes Bild, das sich auch 2017 wiederholte (+ 3,6 %). 2018 und 2019 war in diesen Aufwandkategorien weiterhin eine wenn auch geringere Zunahme als in den beiden vorhergehenden Jahren zu verzeichnen. 2020 lag der Zuwachs im Subventionsbereich wieder im Rahmen der Jahre 2016-2017. Zu Beginn der Budgetaufstellung 2021 lagen die entsprechenden Kreditanträge noch um 3,2 % (+ 55,7 Millionen Franken) über dem entsprechenden Vorjahresbetrag. Es wurden Beschränkungsmassnahmen getroffen (insbesondere bei neuen Projekten und Leistungen), und mit diesen Priorisierungen konnte der Zuwachs letztlich um fast 65 % reduziert werden. Letztlich nehmen die veranschlagten Transferausgaben 2021 gegenüber dem Vorjahr lediglich um insgesamt 1,1 % (+ 20 Millionen Franken) zu. Die Zuwachsrate liegt wieder eher auf dem Niveau von 2018 und 2019 und unter derjenigen des Gesamtaufwands (+ 1,8 %) und derjenigen des Personalaufwands (+ 1,7 %). Ohne die zusätzlichen 10 Millionen Franken für die Unterstützungsmassnahmen in Zusammenhang mit der Coronapandemie wäre die Zuwachsrate sogar nur bei 0,6 %. Beträglich entfallen etwas über 30 % der Gesamtzunahme des laufenden Aufwands auf den Subventionsbereich.

Composition des charges de transferts Zusammensetzung Transferaufwand

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Variation Veränderung 2020-2021
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte	26,4	26,3	+ 0,1
Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen	250,0	247,2	+ 2,8
Péréquation financière et compensation de charges Finanz- und Lastenausgleich	50,1	48,9	+ 1,2
Subventions accordées Eigene Beiträge	1226,6	1214,8	+ 11,8
dont : Financement des prestations des réseaux hospitaliers (hors mesures de soutien COVID-19) wovon: Finanzierung der Leistungen der Spitalnetze (ohne Corona-Unterstützungsmassnahmen)	212,2	214,0	- 1,8
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge	224,0	219,9	+ 4,1
Total	1777,1	1757,1	+ 20,0

Message**Botschaft**

Près de 60 % de l'augmentation provient des subventions accordées. Leur progression par rapport à l'année précédente est moins importante (+ 1,1 %) que celle qui a prévalu en 2020 (+ 3,4 %). L'évolution de cette catégorie est influencée d'une part par les hypothèses retenues en matière de personnel (automatismes salariaux appliqués par les institutions subventionnées) et d'autre part, par l'évolution démographique du canton. Elle peut aussi découler d'une volonté de développer des prestations supplémentaires. En fonction de ces éléments, certaines subventions allouées présentent une hausse notable en 2021. Il s'agit en particulier des éléments suivants :

Annähernd 60 % der Zunahme entfallen auf die eigenen Beiträge. Ihre Zuwachsrate gegenüber dem Vorjahr liegt mit + 1,1 % unter derjenigen von 2020 (+ 3,4 %). Die Entwicklung dieser Aufwandkategorie wird von den Hypothesen beim Personal (Lohnautomatismen bei den subventionierten Institutionen) sowie von der Bevölkerungsentwicklung im Kanton beeinflusst. Einen Einfluss kann auch ein geplanter Leistungsausbau haben. Je nachdem verzeichnen gewisse Subventionen 2021 eine deutliche Zunahme. Es handelt sich dabei namentlich um Folgende:

Variation
Veränderung
2020-2021

mios / Mio.

Mesures cantonales de soutien liées à l'épidémie de COVID-19 en faveur d'entreprises publiques

Ce montant s'ajoute au coût retenu en 2021 pour les prestations du HFR, à savoir 175,6 millions de francs afin de couvrir des dépenses supplémentaires générées par la crise sanitaire

+ 10,0

Kantonale Unterstützungsmaßnahmen in Zusammenhang mit der Covid-19-Epidemie zugunsten öffentlicher Unternehmungen (HFR)

Dieser Betrag wird zur Deckung der Mehrkosten der Coronakrise zu den 2021 für die Leistungen des HFR berücksichtigen Kosten von 175,6 Millionen Franken hinzugerechnet

Subventions cantonales pour l'assurance maladie

L'évolution de ces contributions tient compte de la hausse des primes attendue entre 2020 et 2021 et du montant supplémentaire prévu pour la révision LAMal (augmentation du minimum de réduction des primes pour les enfants à 80 %)

+ 7,9

Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung

Die Entwicklung dieser Beiträge berücksichtigt die erwartete Prämiensteigerung 2020-2021 sowie den zusätzlichen für die Revision des KVG vorgesehenen Betrag (Anhebung der Verbilligung der Prämien der Kinder auf mindestens 80 %)

Subventions cantonales en faveur des institutions spécialisées et des maisons d'éducation

Les montants à verser passeront au total de 150,1 millions de francs en 2020 à 154 millions de francs en 2021, hausse découlant notamment de la volonté de poursuivre la mise à disposition dans les institutions spécialisées du canton de places supplémentaires

+ 3,9

Kantonsbeiträge für die Sondereinrichtungen und Erziehungsheime

Die Beträge werden insgesamt von 150,1 Millionen Franken im Jahr 2020 auf 154 Millionen Franken im Jahr 2021 zunehmen, was insbesondere darauf zurückzuführen ist, dass in den Sondereinrichtungen im Kanton weiterhin mehr Plätze zur Verfügung gestellt werden sollen

Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées

La contribution 2021 à ce titre s'élèvera à 96,8 millions de francs contre 93,4 millions de francs en 2020

+ 3,4

Individualbeiträge für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen

Die diesbezüglichen Beiträge werden sich für 2021 auf 96,8 Millionen Franken belaufen gegenüber 93,4 Millionen Franken 2020.

Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés

Ces contributions sont directement en lien avec la situation actuelle en Europe dans le domaine des migrations, mais également avec le nombre toujours plus important de personnes pour lesquelles plus aucune subvention fédérale n'est versée.

+ 3,1

Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge

Diese Beiträge stehen in direktem Zusammenhang mit der gegenwärtigen Migrationslage in Europa, aber auch mit der immer grösseren Zahl von Personen, für die kein Bundesbeitrag mehr ausbezahlt wird.

Message**Botschaft****Indemnités aux compagnies de transports publics**

Les montants retenus au titre d'indemnités s'élèveront à 44 millions de francs en 2021 contre 42,1 millions de francs en 2020 afin de poursuivre les développements prévus

+ 1,9

Abgeltungen für die Unternehmen des Regionalverkehrs

Die Abgeltungsbeträge belaufen sich für 2021 auf 44 Millionen Franken gegenüber 42,1 Millionen Franken für 2020, damit die geplante Entwicklung vorangetrieben werden kann

Financement du contentieux de l'assurance maladie

Adaptation du montant à la réalité

+ 1,3

Finanzierung der Zahlungsausstände in der Krankenversicherung

Anpassung des Betrags an die Realität

A noter que certaines de ces dépenses supplémentaires sont compensées partiellement par des revenus.

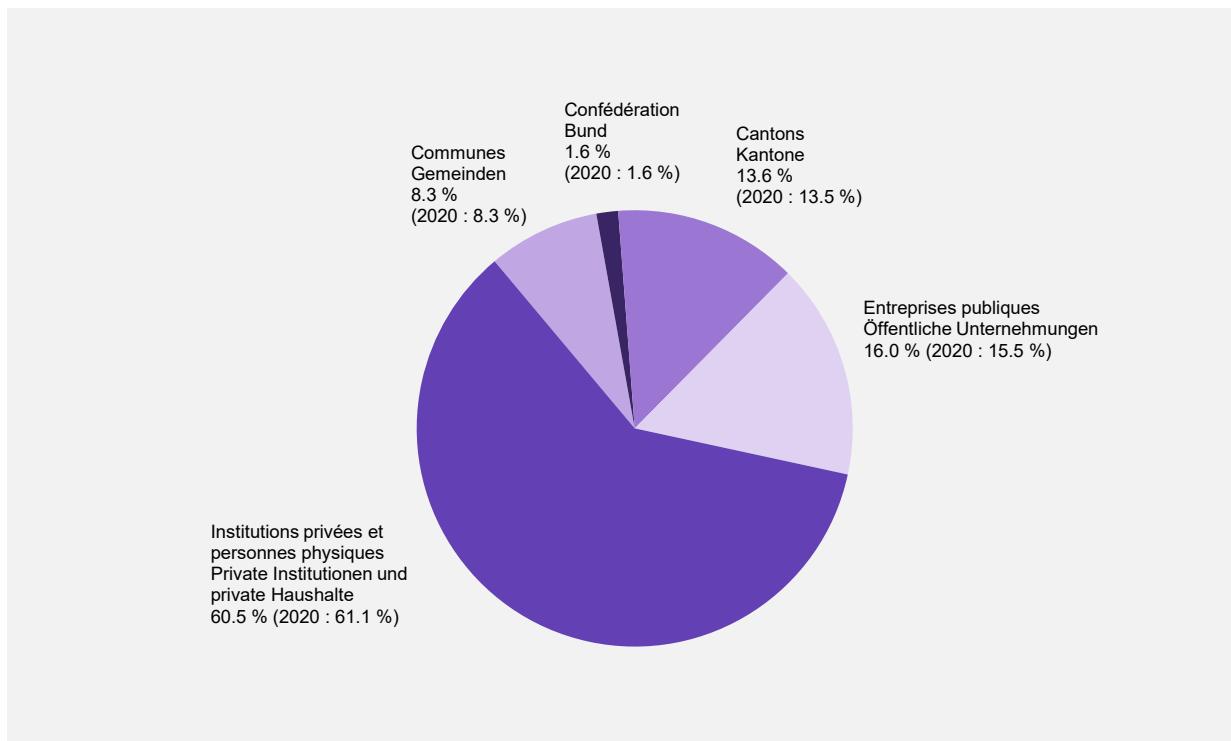
A relever aussi que certaines dépenses de subventionnement ont augmenté, car elles sont liées notamment à la mise en place progressive depuis 2020 des mesures d'accompagnement proposées dans le cadre du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises. On peut citer en particulier les subventions cantonales pour les places d'accueil extrafamilial ainsi que celles en faveur de la formation professionnelle (cours interentreprises, Association du centre professionnel, mesure « START »).

La répartition selon le bénéficiaire des aides se présente quant à elle de la manière suivante :

Einige dieser Mehrausgaben werden im Übrigen auf der Ertragsseite teilweise ausgeglichen.

Einige Subventionsausgaben sind übrigens gestiegen, weil sie insbesondere in Zusammenhang mit der seit 2020 schrittweisen Umsetzung der Begleitmassnahmen im Rahmen der kantonalen Unternehmenssteuerreform stehen. Es sind dies insbesondere die Kantonsbeiträge für die familienergänzende Tagesbetreuung sowie die Kantonsbeiträge für die Berufsbildung (überbetriebliche Kurse, Vereinigung des Kantonalen Berufsbildungszentrums, «START»-Massnahme).

Die folgende Grafik zeigt die Aufteilung der Subventionen auf die jeweiligen Empfänger:



Au niveau des dédommagements à des collectivités, le montant progresse de 2,8 millions de francs, soit de + 1,1 %. L'augmentation de 3,7 millions de francs des

Bei den Entschädigungen an Gemeinwesen ist eine Zunahme um 2,8 Millionen Franken und damit um + 1,1% zu verzeichnen. Die um 3,7 Millionen Franken höheren

Message

contributions pour les hospitalisations hors canton est en partie compensée par une baisse de l'évolution de certaines contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton, notamment celles pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités et pour les apprentis.

3.5. Un volume d'amortissements en légère progression

Au budget 2021, le Gouvernement poursuit avec un programme d'investissements conséquent. Le volume d'amortissements reflète également cette volonté. En effet, ce dernier atteint 133,5 millions de francs en 2021, soit une hausse de 4,9 % par rapport au budget 2020.

Botschaft

Beiträge für die ausserkantonalen Spitäleinweisungen werden teilweise wettgemacht durch einige rückläufige Beiträge für den Besuch von ausserkantonalen Bildungsanstalten, namentlich für die an anderen Universitäten immatrikulierten Freiburger Studierenden und für die Lernenden.

3.5. Leicht zunehmendes Abschreibungsvolumen

Die Regierung verfolgt auch im Voranschlag 2021 ein umfangreiches Investitionsprogramm, was auch im Abschreibungsvolumen deutlich zum Ausdruck kommt, das sich 2021 auf 133,5 Millionen Franken beläuft und damit um 4,9 % höher ausfällt als im Voranschlag 2020.

Amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, du subventionnement des investissements Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Comptes Rechnung 2019
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	82,3	74,2	73,1
dont : Amortissements des immeubles wovon: Abschreibungen auf Gebäuden	56,7	45,4	46,3
dont : Amortissements des routes wovon: Abschreibungen auf Strassen	22,8	22,6	21,7
dont : Amortissements des investissements dans les forêts wovon: Abschreibungen auf Investitionen für die Forsten	0,5	0,5	0,6
dont : Amortissements d'équipements et d'installations wovon: Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen	2,3	5,7	4,5
Amortissements des prêts et participations Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen	4,4	8,1	21,1
Amortissements des subventions d'investissements Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen	46,8	45,0	27,9
Total	133,5	127,3	122,1

Les amortissements des immeubles connaissent une évolution sensible à la hausse reflétant d'une part, le volume en nette progression des investissements propres et d'autre part, tenant compte de l'effet de la dernière année d'amortissements du bâtiment de Pérrolles II (Université). On peut noter les investissements prévus pour le Collège Ste-Croix, la Bibliothèque cantonale, le Gymnase intercantonal de la Broye, l'Université ou l'Hôtel cantonal. Les charges d'amortissements pour les routes restent stables par rapport au budget 2020. Quant aux amortissements des équipements et installations, leur diminution découle du fait qu'en 2020, il avait été prévu une opération particulière d'achat des équipements et infrastructures de BCC SA par la HES-SO//FR. En outre,

Die Abschreibungen auf Gebäuden nehmen markant zu, und zwar einerseits als Folge der deutlich zunehmenden Sachgüter sowie andererseit aufgrund des letzten Abschreibungsjahrs für das Gebäude Pérrolles II (Universität). Zu nennen sind etwa die geplanten Investitionen für das Kollegium Hl. Kreuz, die Kantonsbibliothek, das interkantonale Gymnasium der Region Broye, die Universität und das Rathaus. Der Abschreibungsaufwand für die Strassen fällt in etwa gleich aus wie im Vorjahr. Bei den Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen ist die Abnahme darauf zurückzuführen, dass 2020 eine ausserordentliche Anschaffung von Anlagen und Infrastrukturen bei der

Message

le montant du budget 2020 comprenait l'effet de la dernière année d'amortissement du réseau radio Polycom à la Police cantonale.

Les amortissements des prêts et participations diminuent de 3,7 millions de francs. En effet, en 2020, l'amortissement total du prêt pour SICHH SA avait chargé cette catégorie d'amortissements.

Le volume constaté au niveau des amortissements des subventions d'investissements reste proche de celui du budget 2020. La légère augmentation provient principalement des montants plus conséquents dans le domaine de l'énergie.

A relever qu'une part des amortissements totaux, soit 15,1 millions de francs, est financée par un prélèvement sur le fonds d'infrastructures. Cela concerne les investissements liés à des projets de construction pour la HES-SO//FR (santé et travail social), l'Université, la Haute école d'ingénierie et d'architecture, le bâtiment SLL et l'assainissement de bâtiments (Chemin du Musée 4) ainsi que le subventionnement d'infrastructures sportives et de mobilité douce. Ces amortissements compensés, en tout ou partie, ne pèjorent ainsi pas ou peu le compte de résultats.

3.6. Des charges financières toujours au plancher

Le total des charges financières devrait s'élever à 4,9 millions de francs en 2021, en légère progression par rapport à 2020. Elles concernent en particulier les intérêts versés lors de restitutions d'impôts perçus en trop qui sont en hausse régulière ces dernières années. A partir de 2014, l'Etat n'a plus d'emprunt à long terme. De fait, le service de la dette est nul depuis 2014.

3.7. Les attributions aux financements spéciaux

Globalement, il est prévu d'alimenter les fonds à hauteur de 54,8 millions de francs en 2021 (- 0,8 million de francs par rapport au budget 2020).

Ces charges comptables concernent :

- > d'une part, les fonds « traditionnels » tels que, parmi les principaux, ceux de l'emploi, de l'énergie, de nouvelle politique régionale, de la culture, du sport, de l'action sociale et des améliorations foncières ;
- > d'autre part, des fonds mis en place plus récemment, comme ceux relatifs aux routes principales, à la protection civile, aux sites pollués, à la taxe sur la plus-value ou encore liés à la taxe sociale.

Botschaft

BCC SA durch die HES-SO//FR vorgesehen war. Ausserdem hatte sich das letzte Abschreibungsjahr für das Sicherheitsfunknetz Polycom bei der Kantonspolizei auf den Budgetbetrag 2020 ausgewirkt.

Die Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen nehmen um 3,7 Millionen Franken ab. 2020 hatte hier die vollständige Abschreibung des Darlehens für die SICHH AG stark zu Buche geschlagen.

Das Abschreibungsvolumen auf Investitionsbeiträgen bleibt ähnlich wie im Voranschlag 2020. Die leichte Zunahme ist hauptsächlich auf höhere Beiträge im Energiebereich zurückzuführen.

Ein Teil dieser Gesamtabschreibungen, nämlich 15,1 Millionen Franken, wird über eine Entnahme aus dem Infrastrukturfonds finanziert. Dies betrifft die Investitionen für Bauvorhaben für die HES-SO//FR (Gesundheit und Soziale Arbeit), die Universität, die Hochschule für Technik und Architektur, das SLL-Gebäude und die Gebäudesanierung (Chemin du Musée 4) sowie die Subventionierung von Sportanlagen und Langsamverkehr. Diese ganz oder teilweise kompensierten Abschreibungen wirken sich somit nicht oder kaum negativ auf das Ergebnis der Erfolgsrechnung aus.

3.6. Finanzaufwand weiter an der unteren Grenze

Der gesamte Finanzaufwand dürfte sich 2021 auf 4,9 Millionen Franken belaufen und liegt somit leicht über dem Vorjahresniveau. Es handelt sich dabei vorwiegend um Vergütungszinsen bei der Rückerstattung von zu hohen Steuerbezügen, die in den letzten Jahren regelmässig gestiegen sind. Seit 2014 hat der Staat keine langfristigen Anleihen mehr. Faktisch ist der Schuldendienst seit 2014 gleich null.

3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen

Insgesamt sollen die Fonds 2021 mit 54,8 Millionen Franken geäufnet werden (- 0,8 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2020).

Dieser buchmässige Aufwand betrifft:

- > zum einen die «herkömmlichen» Fonds, hauptsächlich für Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Kultur, Sport, Sozialhilfe und Bodenverbesserungen,
- > zum andern erst kürzlich gebildete Fonds wie den Fonds für die Hauptstrassen, den Zivilschutz, die belasteten Standorte, die Mehrwertabgabe oder auch die Sozialabgabe.

Message

Botschaft

4. Le compte des investissements**4.1. Un programme d'investissements en hausse**

Comme l'indique le tableau ci-après, les investissements prévus en 2021 sont supérieurs à ceux retenus pour 2020 :

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Variations Veränderungen 2020-2021
	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	209,1	187,9	+ 21,2 + 11,3
Investissements nets Nettoinvestitionen	163,8	152,2	+ 11,6 + 7,6

Le volume en hausse des investissements relevé entre 2020 et 2021 provient d'évolutions divergentes. En effet, les investissements relatifs à la construction, l'aménagement et l'achat d'immeubles sont sensiblement supérieurs au budget précédent. Cela provient en partie du fait qu'en 2021 un montant de 15,5 millions de francs a été prévu pour l'acquisition d'immeubles. Ce type d'opération n'avait pas eu lieu en 2020. Le programme d'investissements comprend en particulier l'agrandissement et la rénovation du Collège Ste-Croix, celui de la Bibliothèque cantonale, les travaux prévus pour les bâtiments de l'Université, le projet de construction d'un centre de stockage, l'agrandissement du Gymnase intercantonal de la Broye ainsi que les travaux effectués à l'Hôtel cantonal.

Quant au volume consacré aux routes cantonales, il est au même niveau que celui de l'année précédente et tient compte de l'avancement des projets et des potentiels reports de crédits en fin d'année.

Au niveau des subventions d'investissements, on relève une progression due en grande partie aux subventions fédérales liées à des projets d'agglomération et à l'aménagement de cours d'eau ainsi qu'aux subventions cantonales pour les mesures énergétiques.

Ces augmentations ont plus que compensé les diminutions constatées au niveau des prêts et participations par rapport à l'année précédente. Les achats de titres sont effectivement en baisse de 5,9 millions de francs, même s'il est prévu une augmentation du capital-actions pour Bluefactory SA (15 millions de francs). En effet, au budget 2020 avait été inscrit un prêt en faveur de SICHH SA, ce qui n'est pas le cas en 2021.

La liste ci-après recense les différents projets retenus au projet de budget 2021 :

4. Investitionsrechnung**4.1. Noch umfangreicheres Investitionsprogramm**

Wie die folgende Tabelle zeigt, sind die für 2021 vorgesehenen Investitionen höher als die für 2020 budgetierten:

	Budget Voranschlag 2021	Budget Voranschlag 2020	Variations Veränderungen 2020-2021
	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	209,1	187,9	+ 21,2 + 11,3
Investissements nets Nettoinvestitionen	163,8	152,2	+ 11,6 + 7,6

Das steigende Investitionsvolumen zwischen 2020 und 2021 ist das Ergebnis unterschiedlicher Entwicklungen. So liegen die Investitionen für den Bau, Ausbau und Kauf von Liegenschaften deutlich über dem Vorjahresbudget. Dies ist zum Teil darauf zurückzuführen, dass im Voranschlag 2021 ein Betrag von 15,5 Millionen Franken für Liegenschaftskäufe eingestellt worden ist, was 2020 nicht der Fall war. Dieses Investitionsprogramm umfasst insbesondere die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Hl. Kreuz, den Aus- und Umbau der Kantons- und Universitätsbibliothek, die an den Universitätsgebäuden geplanten Arbeiten, das Bauprojekt für ein interinstitutionelles Lager für Kulturgüter, den Ausbau des interkantonalen Gymnasiums der Region Broye sowie die Arbeiten am Rathaus.

Bei den Kantonsstrassen sind die Investitionen entsprechend den Projektfortschritten und möglichen Kreditübertragungen am Jahresende auf dem gleichen Niveau wie im Vorjahr.

Bei den Investitionsbeiträgen ist eine Zunahme festzustellen, die grösstenteils auf die Bundesbeiträge in Zusammenhang mit Agglomerationsprojekten und mit dem Wasserbau-Unterhalt sowie auf die Kantonsbeiträge für die Energiemassnahmen zurückzuführen ist.

Damit wird die Abnahme bei den Darlehen und Beteiligungen gegenüber dem Vorjahr mehr als wettgemacht. Die Wertschriftenkäufe sind effektiv um 5,9 Millionen Franken zurückgegangen, obwohl eine Aktienkapitalerhöhung für die Bluefactory SA geplant ist (15 Millionen Franken). Im Vorjahr war nämlich auch ein Darlehen an die SICHH AG budgetiert gewesen, was 2021 nicht der Fall ist.

In der folgenden Liste sind die verschiedenen in den Voranschlagsentwurf 2021 eingestellten Vorhaben aufgeführt:

Message

Botschaft

	Dépenses brutes Bruttoausgaben	Dépenses nettes Nettoausgaben
	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements propres		
Sachgüter	109,6	104,8
Bâtiments Gebäude	80,9	77,8
dont : Gymnase intercantonal de la Broye wovon: Interkantonales Gymnasium der Region Broye	5,0	5,0
dont : Collège Ste-Croix wovon: Kollegium Hl. Kreuz	16,0	16,0
dont : Collège St-Michel wovon: Kollegium St. Michael	0,5	0,5
dont : Haute école pédagogique wovon: Pädagogische Hochschule	1,4	1,4
dont : Université wovon: Universität	4,8	4,8
dont : Bibliothèque cantonale et universitaire wovon: Kantons- und Universitätsbibliothek	10,0	8,1
dont : Musée d'histoire naturelle wovon: Naturhistorisches Museum	3,0	3,0
dont : Police wovon: Polizei	1,9	1,9
dont : Etablissement de détention fribourgeois wovon: Freiburger Strafanstalten	4,9	3,7
dont : Institut agricole de Grangeneuve wovon: Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	1,4	1,4
dont : Haute école d'ingénierie et d'architecture (production de froid) wovon: Hochschule für Technik und Architektur (Kühlung)	0,5	0,5
dont : Service de l'informatique et des télécommunications wovon: Amt für Informatik und Telekommunikation	1,2	1,2
dont : Service cantonal des contributions wovon: Kantonale Steuerverwaltung	0,5	0,5
dont : Ponts et chaussées wovon: Tiefbauamt	0,2	0,2
dont : Service des bâtiments : ALP Grangeneuve / Châteaux / Hôtel cantonal / Ch. du Musée 4 / Centre de stockage / Tours et remparts wovon: Hochbauamt: ALP Grangeneuve / Schlösser / Rathaus / Ch. du Musée 4 / Lager für Kulturgüter / Türme und Stadtmauern	14,1	14,1

Message

Botschaft

	Dépenses brutes Bruttoausgaben	Dépenses nettes Nettoausgaben
	mios / Mio.	mios / Mio.
dont : Achats d'immeubles wovon: Liegenschaftskäufe	15,5	15,5
Routes cantonales et principales Kantons- und Hauptstrassen	25,3	23,7
Forêts Waldungen	0,7	0,6
Equipements Ausrüstung	2,7	2,7
Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen	22,6	11,1
Prêts Darlehen	7,0	- 4,5
Achats de titres Wertschriftenkäufe	15,6	15,6
Subventionnement d'investissements Investitionsbeiträge	76,9	47,9
Culture Kultur	0,6	0,6
Sport (piscines) Sportanlagen (Schwimmbäder)	1,0	1,0
Protection civile Zivilschutz	0,5	0,5
Améliorations foncières Bodenverbesserungen	18,7	8,5
Bâtiment SLL SLL-Gebäude	8,0	6,9
Formation professionnelle Berufsbildung	2,0	2,0
Energie Energie	20,0	20,0
Projets d'agglomération Agglomerationsprojekte	8,6	-
Transports Verkehr	2,1	2,1
Routes (lutte contre le bruit) Strassen (Lärmbekämpfung)	0,1	0,1
Endiguements Wasserbau	9,8	1,7
Protection environnement Umweltschutz	1,0	-
Constructions scolaires primaires Primarschulbauten	1,8	1,8
Constructions de cycles d'orientation Orientierungsschulbauten	2,7	2,7
Total	209,1	163,8

Message

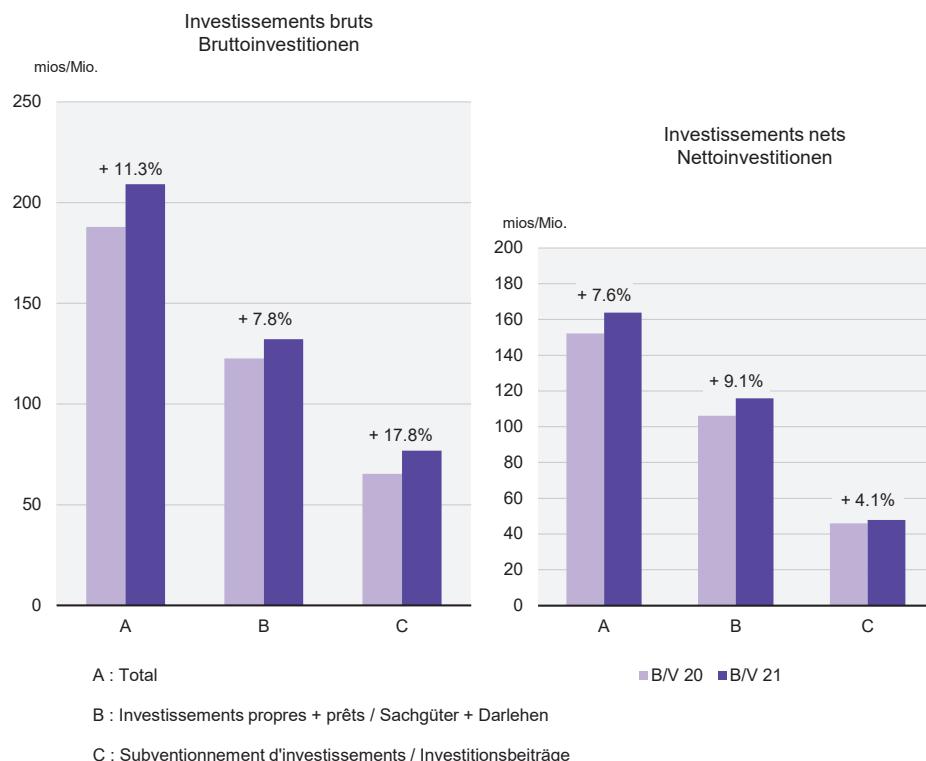
4.2. Le financement des investissements

Les investissements bruts de 209,1 millions de francs sont financés à raison de quelque 21,7 % par des recettes directement afférentes. Le solde, qui représente les investissements nets à charge de l'Etat pour une somme de 163,8 millions de francs, est couvert en partie par l'autofinancement qui ascende, au budget 2021, à 88,9 millions de francs. Le degré d'autofinancement s'élève donc à 54,3 % (Budget 2020 : 59,6 %).

Ce pourcentage, en légère baisse par rapport à celui de 2020, est inférieur de plus de 25 points au taux considéré comme suffisant selon les principes d'une saine gestion financière (80 %). Le besoin de financement du budget 2021 représente ainsi 74,9 millions de francs ; besoin qui sera porté en diminution de la fortune.

Cette situation est à mettre en relation avec la volonté affichée du Gouvernement de poursuivre comme les années précédentes, un programme important en matière d'investissements.

Evolution des investissements bruts et nets Entwicklung der Brutto- und Nettoinvestitionen



Botschaft

4.2. Finanzierung der Investitionen

Die Bruttoinvestitionen in Höhe von 209,1 Millionen Franken werden zu rund 21,7 % mit direkt zweckgebundenen Einnahmen finanziert. Der Saldo von 163,8 Millionen Franken, der den Nettoinvestitionen zu Lasten des Staates entspricht, läuft zum Teil über die Selbstfinanzierung, die im Voranschlag 2021 mit 88,9 Millionen Franken ausgewiesen ist. Der Selbstfinanzierungsgrad liegt damit bei 54,3 % (Voranschlag 2020: 59,6 %).

Dieser Prozentsatz ist leicht niedriger als im Vorjahr und liegt um mehr als 25 Punkte unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltstaführung (80 %). Der Finanzierungsbedarf im Voranschlag 2021 beläuft sich damit auf 74,9 Millionen Franken, die dem Eigenkapital entommen werden.

Dies ist in Zusammenhang damit zu sehen, dass die Regierung fest entschlossen ist, wie in den Vorjahren auch weiterhin ein ehrgeiziges Investitionsprogramm zu verfolgen.

Message

Botschaft

5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes

Le bilan 2021 des relations financières Etat-communes se présente de la manière suivante :

5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden

Die Bilanz der Finanzbeziehungen Staat-Gemeinden sieht 2021 folgendermassen aus:

	Prestations de l'Etat en faveur des communes Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden	Prestations des communes en faveur de l'Etat Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates	Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Fonctionnement Erfolgsrechnung			
Budget 2020 Voranschlag 2020	471,1	408,9	62,2
Budget 2021 Voranschlag 2021	476,6	417,2	59,4
Investissements et prêts Investitionsrechnung + Darlehen			
Budget 2020 Voranschlag 2020	16,9	1,7	15,2
Budget 2021 Voranschlag 2021	16,2	1,4	14,8
Parts aux recettes Einnahmenanteile			
Budget 2020 Voranschlag 2020	22,5	–	22,5
Budget 2021 Voranschlag 2021	22,7	–	22,7
Total			
Budget 2020 Voranschlag 2020	510,5	410,6	99,9
Budget 2021 Voranschlag 2021	515,5	418,6	96,9

L'évolution 2020-2021 des flux financiers Etat – communes se solde par un quasi statu quo par rapport à l'année précédente, à savoir par une légère baisse de 3 millions de francs du flux net en faveur des communes.

Ainsi, les prestations des communes en faveur de l'Etat progressent de 8 millions de francs, soit un peu plus que les prestations de l'Etat en faveur des communes au budget 2021 qui, elles, augmentent de 5 millions de francs.

Au niveau du fonctionnement, les flux progressent de part et d'autre puisque les domaines en croissance sont cofinancés par l'Etat et les communes. La cause principale de cette évolution provient de la hausse des coûts de personnel, notamment dans l'enseignement obligatoire, ainsi qu'en ce qui concerne le financement

Die Finanzströme Staat – Gemeinden sind 2020-2021 gegenüber dem Vorjahr fast unverändert geblieben, das heisst netto fliessen den Gemeinden 3 Millionen Franken weniger zu.

So steigen die Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates im Voranschlag 2021 um 8 Millionen Franken, also etwas mehr als die Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden, die um 5 Millionen Franken höher ausfallen.

Beim Betriebsaufwand haben die Geldströme auf beiden Seiten zugenommen, da die Bereiche mit einer Zunahme vom Staat und den Gemeinden kofinanziert werden. Hauptursache für diese Entwicklung sind die höheren Personalkosten, insbesondere im Unterrichtswesen (obligatorischer Unterricht), und die Finanzierung der

Message

des institutions spécialisées, des EMS et des transports publics.

En matière d'investissements, la très légère baisse des flux de l'Etat vers les communes s'explique par des éléments divergents. D'une part, la contribution pour la construction de piscines régionales a été moins importante qu'en 2020 en fonction de l'avancement des projets, respectivement des travaux. En outre, contrairement à l'année précédente, aucun prêt aux communes pour des actions de nouvelle politique régionale n'est prévu. D'autre part, contrairement au budget 2020, une subvention pour les fusions de communes de 0,8 million de francs a été prise en compte au budget 2021 conformément à la législation en vigueur.

Botschaft

Sondereinrichtungen, der Pflegeheime und des öffentlichen Verkehrs.

Bei den Investitionen ist die minime Abnahme der vom Staat zu den Gemeinden fliessenden Gelder auf ganz unterschiedliche Gründe zurückzuführen. Einerseits ist der Beitrag für den Bau regionaler Schwimmbäder entsprechend dem Fortschreiten der Projekte beziehungsweise der Arbeiten geringer als 2020. Ausserdem sind anders als im Vorjahr auch keine Darlehen an die Gemeinden für Aktionen der Neuen Regionalpolitik vorgesehen. Andererseits ist im Voranschlag 2021 anders als im Voranschlag 2020 gemäss geltender Gesetzgebung ein Beitrag von 0,8 Millionen Franken für die Gemeindezusammenschlüsse eingestellt worden.

Message**6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2021**

Les besoins financiers de l'Etat pour le prochain exercice seront essentiellement couverts par les liquidités disponibles. En 2021, l'Etat de Fribourg ne fera pas appel au marché des capitaux. Pour rappel, l'Etat a remboursé en 2014 son dernier emprunt.

Pour faire face aux besoins de trésorerie courante et aux besoins financiers à court terme (principalement les traitements du personnel), les liquidités disponibles seront mises à contribution. Toutefois, la situation sur le front des conditions d'intérêts oblige à déployer une gestion rigoureuse des avoirs à court terme dont dispose l'Etat. Il importe en effet de réduire au strict minimum les avoirs en comptes afin de faire face aux paiements courants. Grâce à la limite de 200 millions de francs autorisée par le Grand Conseil, il a été possible d'obtenir ponctuellement et pour de très courtes durées, des avances de trésorerie à des conditions très favorables. La gestion de la trésorerie courante peut ainsi être optimisée, dans un contexte qui reste marqué par les taux négatifs imposés par la Banque nationale suisse sur les avoirs à vue des banques et institutions financières auprès de la BNS.

Dans ce sens et pour des périodes très limitées dans le temps, il s'avère nécessaire d'autoriser la Direction des finances à obtenir des avances de trésorerie ponctuelles auprès d'établissements bancaires jusqu'à concurrence de 200 millions de francs. Ce montant correspond à la limite de crédit fixée pour l'exercice budgétaire 2020.

Botschaft**6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2021**

Der Finanzbedarf des Staates für das kommende Rechnungsjahr wird vor allem mit den verfügbaren flüssigen Mitteln gedeckt. 2021 wird der Staat Freiburg nicht auf den Kapitalmarkt zurückgreifen. Der Staat hat übrigens 2014 seine letzte Anleihe zurückgezahlt.

Der Bedarf an Barmitteln und kurzfristig verfügbaren Geldern (hauptsächlich Personalgehälter) wird auch über diese verfügbaren flüssigen Mittel gedeckt. Die Situation an der Zinsfront hat die Finanzdirektion allerdings zu einer rigorosen Verwaltung ihrer kurzfristigen Guthaben gezwungen. Kontoguthaben müssen auf das strikte Minimum für die laufenden Zahlungen beschränkt werden. Dank der vom Grossen Rat bewilligten Kreditlimite von 200 Millionen Franken konnte punktuell ganz kurzfristig und zu sehr günstigen Konditionen auf Barvorschüsse zurückgegriffen werden. So kann die Liquiditätsbewirtschaftung in einem Umfeld optimiert werden, das nach wie vor von den Negativzinsen geprägt ist, die die Schweizerische Nationalbank auf den Sichtguthaben der Banken und Finanzinstitute bei der SNB erhebt.

In diesem Sinne muss die Finanzdirektion ermächtigt werden, ganz kurzfristig auf punktuelle Barvorschüsse von Bankinstituten zurückgreifen zu können, und zwar bis zu einem Betrag von 200 Millionen Franken, was der für 2020 festgesetzten Kreditlimite entspricht.

Message

7. Budget par groupe de prestations

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), quatre unités administratives pratiqueront en 2021 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : le Service des forêts et de la nature, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, le Service des ponts et chaussées et le Service de l'informatique et des télécommunications.

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à l'excédent de charges du compte de résultats GpP, est appelé à évoluer de la manière suivante :

Botschaft

7. Budget nach Leistungsgruppen

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) kommt 2021 in vier Verwaltungseinheiten die leistungsorientierte Führung (LoF) zur Anwendung. Es handelt sich dabei um das Amt für Wald und Natur, das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg, das Tiefbauamt und das Amt für Informatik und Telekommunikation.

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Aufwandüberschuss der LoF-Erfolgsrechnung entspricht, zeigt die folgende Entwicklung:

	Budget Voranschlag 2021 mios / Mio.	Budget Voranschlag 2020 mios / Mio.	Variation Veränderung 2020-2021 mios / Mio.
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	20,0	20,4	- 0,4
Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur	13,8	13,8	0,0
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	59,5	54,5	+ 5,0
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	33,1	33,1	0,0

En 2021, quelque 544 unités de personnes EPT œuvreront dans les quatre secteurs susmentionnés et fourniront 748 089 heures de travail servant directement à la réalisation des différentes prestations. Cela correspond globalement à une faible variation par rapport à 2020, à savoir une augmentation de 1,1 EPT et une diminution de 142 heures productives. Dans le détail, le Service de l'informatique et des télécommunications et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg enregistrent une augmentation de respectivement 2,5 EPT et 1 EPT alors que le Service des forêts et de la nature une diminution de 2,4 EPT.

Les coûts directs des salaires diminuent d'environ 1 % entre 2020 et 2021. Leur poids relatif par rapport aux coûts complets suit la même tendance, de 35,2 % en 2020 à 34 % en 2021. Ce poids varie cependant d'un secteur à l'autre :

2021 werden in diesen vier Sektoren mit rund 544 VZÄ rund 748 089 Arbeitsstunden direkt zur Erbringung der verschiedenen Leistungen eingesetzt. Dies sind insgesamt geringe Abweichungen gegenüber 2020 mit einem Plus von 1,1 VZÄ und einem Minus von 142 produktiven Stunden. Im Einzelnen verzeichnen das Amt für Informatik und Telekommunikation eine Zunahme um 2,5 VZÄ und das Landwirtschaftlichen Institut des Kantons eine Zunahme um 1 VZÄ, während beim Amt für Wald und Natur eine Abnahme um 2,4 VZÄ festzustellen ist.

Die direkten Lohnkosten nehmen zwischen 2020 und 2021 um rund 1 % ab, und auch ihr Anteil im Verhältnis zu den Vollkosten geht von 35,2 % im Jahr 2020 auf 34 % im Jahr 2021 zurück. Dieser Anteil variiert aber von Sektor zu Sektor:

Message

Botschaft

**Part des salaires par rapport aux coûts complets
Anteil der Löhne an den Vollkosten**

en / in %

Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	44
Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur	43
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	27
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	31

L'évolution 2020-2021 de l'excédent de charges des quatre unités GpP affiche une augmentation globale de 4,6 millions de francs ou + 3,9 %. Cette situation est principalement due à une hausse des coûts directs par nature et des équipements auprès du Service de l'informatique et des télécommunications (+ 4,4 millions de francs ou + 12,5 %) en raison, notamment, de l'effort prévu sur les prestations informatiques fournies par des tiers pour soutenir les nouveaux projets. Toutes les autres unités administratives en gestion par prestations présentent des résultats stables par rapport au budget précédent.

Der Aufwandüberschuss der vier LoF-Einheiten hat 2021 gegenüber 2020 um gesamthaft 4,6 Millionen Franken oder + 3,9 % zugenommen. Diese Zunahme beruht hauptsächlich auf einer Zunahme der direkten Kosten nach Kostenart und der Kosten für IT-Equipment beim Amt für Informatik und Telekommunikation (+ 4,4 Millionen Franken oder +12,5 %) aufgrund der geplanten umfangreichen IT-Dienstleistungen Dritter zur Unterstützung der neuen Projekte. Die anderen LoF-Einheiten präsentieren ein im Vergleich zum Voranschlag 2020 unverändertes Ergebnis.

Message

8. Conclusion

L'année passée, à la même époque, l'on concluait que le défi que devrait relever le Conseil d'Etat à l'avenir serait de garantir l'équilibre budgétaire et ce, malgré des changements de paradigme, notamment au niveau des ressources. Les effets de la crise sanitaire ont sensiblement accéléré et accentué cet axiome.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat a privilégié, au budget 2021, le recours aux fonds et provisions constitués ces dernières années grâce aux bons résultats des comptes afin de surmonter cet écueil tout en préservant et en développant les prestations publiques dans différents domaines, tels que la formation, la digitalisation, la santé et le climat. Ce budget a également un certain rôle anticyclique en retenant un programme d'investissements important à hauteur d'environ 210 millions de francs. En outre, les baisses d'impôts proposées dès 2021, notamment en réponse à des interventions parlementaires, sont à considérer comme un soutien direct à l'économie. Ces mesures s'additionnent à la mise en œuvre d'un plan de relance à hauteur de 50 millions de francs, proposé par le Conseil d'Etat.

Cependant, il faut être conscient que l'équilibre budgétaire n'a pu être obtenu que grâce à des charges maîtrisées, à des ressources extérieures liées à la péréquation financière en forte hausse ainsi qu'à une utilisation plus importante des fonds et provisions.

Comme déjà évoqué, le recours aux provisions ne peut être qu'une solution partielle et temporaire afin de pallier le fléchissement des revenus, mais ne saurait être la panacée à la problématique de la contraction de ressources à laquelle l'Etat devra faire face.

En effet, étant donné que la fortune de l'Etat sera entamée de façon substantielle, notamment pour divers projets d'infrastructures en cours, pour la mise en place d'un plan de relance ainsi que pour la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat, une telle opération ne saurait se réitérer sur plusieurs exercices.

Le Conseil d'Etat réaffirme sa détermination à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population de notre canton et pour maintenir à flot son économie. Il se veut confiant dans la capacité de notre société à surmonter la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, tout en étant conscient des défis majeurs qui s'annoncent quant aux impacts à venir sur les finances publiques.

Botschaft

8. Fazit

Letztes Jahr zur gleichen Zeit kam man zum Schluss, die künftige Herausforderung für den Staatsrat werde darin bestehen, trotz Paradigmenwechsel gerade auf der Einnahmeseite den Haushalt ins Lot zu bringen. Die Auswirkungen der Coronakrise haben dies noch deutlich beschleunigt und verschärft.

Der Staatsrat hat sich deshalb entschlossen, im Voranschlag 2021 vorzugsweise auf die in den letzten Jahren dank guter Rechnungsergebnisse gebildeten Fonds und Rückstellungen zurückzugreifen, um diese Herausforderung zu meistern und die staatlichen Leistungen beizubehalten und in verschiedenen Bereichen wie Bildung, Digitalisierung, Gesundheit und Klima weiter auszubauen. Dieser Voranschlag hat mit einem umfangreichen Investitionsprogramm in Höhe von rund 210 Millionen Franken auch eine gewisse antizyklische Rolle inne. Außerdem sind die ab 2021 insbesondere in Antwort auf parlamentarische Vorstöße beantragten Steuersenkungen als direkte Unterstützung für die Wirtschaft zu betrachten. Diese Massnahmen kommen zur Umsetzung eines vom Staatsrat vorgelegten Wiederankurbelungsplans im Umfang von 50 Millionen Franken hinzu.

Allerdings muss man sich bewusst sein, dass der Haushalt nur dank einer guten Ausgabenkontrolle, stark gestiegener Fremdmittel aus dem Finanzausgleich sowie einer vermehrten Rückstellungsverwendung ins Lot gebracht werden konnte.

Wie schon erwähnt kann der Rückgriff auf Rückstellungen nur eine vorübergehende Teillösung sein, um den Ertragsrückgang wettzumachen, aber kein Allheilmittel für das Problem der rückläufigen Mittel, mit dem sich der Kanton wird auseinandersetzen müssen.

Da das Vermögen des Staates nämlich insbesondere für diverse laufende Infrastrukturprojekte, für die Umsetzung eines Wiederankurbelungsplans sowie für die Pensionskassenreform des Staates schon massiv beansprucht wird, kann sich dies nicht über mehrere Rechnungsjahre wiederholen.

Der Staatsrat ist fest entschlossen, alle Massnahmen zu ergreifen, die es zum Schutz der Bevölkerung und zur Aufrechterhaltung der Wirtschaftstätigkeit unseres Kantons braucht. Er ist zuversichtlich, dass unsere Gesellschaft die gegenwärtige Gesundheitskrise bewältigen kann, verliert dabei aber auch die grossen Herausforderungen, die diesbezüglich auf die öffentlichen Finanzen zukommen, nicht aus dem Blick.

*Projet du 06.10.2020**Entwurf vom 06.10.2020***Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021***du ...*

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
 Modifié(s): –
 Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 83 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);
 Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);
 Vu la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations;
 Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 2020-768 du 8 septembre 2020;
 Vu le message 2019-DFIN-38 du Conseil d'Etat du 6 octobre 2020;
 Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète:***I.****Art. 1**

¹ Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2021 est adopté.

Dekret zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2021*vom ...*

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
 Geändert: –
 Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 83 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);
 gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);
 gestützt auf das Gesetz vom 13. September 2007 zur Änderung gewisser Bestimmungen über die leistungsorientierte Führung;
 gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 2020-768 vom 8. September 2020; nach Einsicht in die Botschaft 2019-DFIN-38 des Staatsrats vom 6. Oktober 2020;
 auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:***I.****Art. 1**

¹ Der Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2021 wird genehmigt.

² Il présente les résultats prévisionnels suivants:

	Fr.	Fr.
Compte de résultats:		
> Revenus	3'786'033'790	
> Charges	3'785'752'410	
> Excédent de revenus		281'380
Compte des investissements:		
> Recettes	45'322'160	
> Dépenses	209'147'550	
> Excédent de dépenses		163'825'390
Insuffisance de financement:		74'933'160

Art. 2

¹ Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2021 atteint 40,3 % du total du produit de la fiscalité cantonale.

Art. 3

¹ Les budgets pour l'exercice 2021 des secteurs gérés par prestations sont adoptés.

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations:

a) Institut agricole de l'Etat de Fribourg	Fr.	
1. Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure:	13'945'942	
2. Prestations de services:	6'103'461	
b) Service des forêts et de la nature		
1. Forêt, Faune, Dangers naturels:	12'968'971	
2. Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFN:	818'132	

² Er sieht folgende Ergebnisse vor:

	Fr.	Fr.
Erfolgsrechnung:		
> Ertrag	3'786'033'790	
> Aufwand	3'785'752'410	
> Ertragsüberschuss		281'380
Investitionsrechnung:		
> Einnahmen	45'322'160	
> Ausgaben	209'147'550	
> Ausgabenüberschuss		163'825'390
Finanzierungsfehlbetrag:		74'933'160

Art. 2

¹ Das Gesamtvolumen der für das Jahr 2021 veranschlagten Nettosubventionen für Funktionsausgaben beträgt 40,3 % des gesamten kantonalen Steueraufkommens.

Art. 3

¹ Die Budgets für das Rechnungsjahr 2021 der Sektoren mit leistungsorientierter Führung werden genehmigt.

² Sie sehen folgende Ergebnisse als Aufwands- und Ertragssaldo der einzelnen Leistungsgruppen vor:

a) Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	Fr.
1. Grundberufsausbildung und höhere Fachausbildung:	13'945'942
2. Dienstleistungen:	6'103'461
b) Amt für Wald und Natur	
1. Wald, Wild, Naturgefahren:	12'968'971
2. Staatswälder und andere vom WNA bewirtschaftete Güter:	818'132

c)	Service de l'informatique et des télécommunications	
1.	Gouvernance IT de l'Etat:	5'398'077
2.	Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications:	29'000'656
3.	Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support:	25'058'888
d)	Service des ponts et chaussées	
1.	Surveillance du réseau routier public:	2'238'108
2.	Entretien du réseau routier cantonal:	27'154'064
3.	Développement du réseau routier cantonal:	3'755'695

Art. 4

¹ La Direction des finances est autorisée à solliciter, en 2021, des avances ponctuelles de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 200 millions de francs.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

c)	Amt für Informatik und Telekommunikation	
1.	IT-Governance des Staates:	5'398'077
2.	Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen:	29'000'656
3.	Bereitstellung, Betrieb der IT-Infrastrukturen und Support:	25'058'888
d)	Tiefbauamt	
1.	Überwachung des öffentlichen Strassenetzes:	2'238'108
2.	Unterhalt des Kantonsstrassenetzes:	27'154'064
3.	Entwicklung des Kantonsstrassenetzes:	3'755'695

Art. 4

¹ Die Finanzdirektion wird ermächtigt, im Jahr 2021 bei Bankinstituten punktuell Vorschüsse bis zum Betrag von 200 Millionen Franken zu beantragen.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

Es tritt am 1. Januar 2021 in Kraft.

Annexe**GRAND CONSEIL****2019-DFIN-38***Propositions de la Commission des finances et de gestion*

Projet de décret
Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Entrée en matière

Dans sa séance du 2 octobre 2020, la CFG a accepté tacitement d'entrer en matière sur le projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021. Elle propose au Grand Conseil d'entrer également en matière sur ce projet de décret.

Au terme des huit séances au cours desquelles elle a examiné en détail ce projet de budget, la CFG propose au Grand Conseil de le modifier comme suit :

1. Modifications de détail

<u>Augmentation de charges</u>	<u>Variation</u>	<u>Nouveau montant</u>
Conseil d'Etat – Chancellerie d'Etat	Frs.	Frs.
3105 Chancellerie d'Etat		
3636.147 Subventions cantonales aux partis politiques	+ 305 000	643 000

Anhang**GROSSER RAT****2019-DFIN-38***Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission*

Dekretsentwurf
Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2021

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Stillschweigend hat die FGK an der Sitzung vom 2. Oktober 2020 beschlossen, auf den Entwurf für den Staatsvoranschlag des Kantons Freiburg für das Jahr 2021 einzutreten. Sie beantragt dem Grossen Rat, ebenfalls auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Nach acht Sitzungen, während denen sie den Voranschlagsentwurf in allen Einzelheiten geprüft hat, beantragt die FGK dem Grossen Rat, ihn wie folgt zu ändern:

1. Detailänderungen

<u>Zunahme des Aufwands</u>	<u>Veränderung</u>	<u>Neuer Betrag</u>
Staatsrat - Staatskanzlei	Fr.	Fr.
3105 Staatskanzlei		
3636.147 Kantonsbeiträge an politische Parteien	+ 305 000	643 000

Compensation**Direction des finances**

3725	SiTel			
3130.049	Travaux informatiques effectués par des tiers	– 305 000	22 600 930	

2. Modification du projet de décret relatif au budget de l'Etat pour 2021**Art. 1 al. 2 (inchangé)****Art. 2**

¹ Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2021 atteint 40,3 % (*inchangé, après contrôle de l'AFin*) du total du produit de la fiscalité cantonale.

Art. 3 al. 2

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations :

c) Service de l'informatique et des télécommunications	Fr.
2. Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications	<u>29'000'656</u> <u>28'695'656</u>

Vote final

Par 7 voix et 4 abstentions (deux membres ont quitté la séance), la Commission des finances et de gestion propose au Grand Conseil d'adopter le projet de budget de l'Etat pour l'année 2021 tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis)

Catégorisation du débat

La CFG propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Kompensierung**Finanzdirektion**

3725	ITA			
3130.049	Von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten	– 305'000	22 600 930	

2. Änderung des Dekretsentwurfs zum Voranschlag des Staates für das Jahr 2021**Art. 1 Abs. 2 (unverändert)****Art. 2**

¹ Das Gesamtvolume der für das Jahr 2021 veranschlagten Nettosubventionen für Funktionsausgaben beträgt 40,3 % (*unverändert, nach Prüfung durch die Finanzverwaltung*) des gesamten kantonalen Steueraufkommens.

Art. 3 Abs. 2

² Sie sehen folgende Ergebnisse als Aufwands- und Ertragssaldo der einzelnen Leistungsgruppen vor:

c) Amt für Informatik und Telekommunikation	Fr.
2. Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen	<u>29'000'656</u> <u>28'695'656</u>

Schlussabstimmung

Mit 7 Stimmen und 4 Enthaltungen (zwei Mitglieder haben die Sitzung verlassen) beantragt die Geschäftsprüfungskommission dem Grossen Rat, den Entwurf für den Staatsvoranschlag des Kantons Freiburg für das Jahr 2021 in der Version, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (projet bis), anzunehmen.

Beratungskategorie

Die FGK beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Propositions refusées

La proposition suivante a été rejetée par la Commission :

Amendement**Direction des finances****3740 Service cantonal des contributions**

4000.000 – Impôts sur le revenu des personnes physiques

+ 17 000 000

A2

Finanzdirektion**3740 Kantonale Steuerverwaltung**

4000.000 – Einkommenssteuern der natürlichen Personen

+ 17 000 000

3705 Administration des finances

4511.007 – Prélèvements sur provisions

- 17 000 000

A2

3705 Finanzverwaltung

4511.007 – Entnahmen aus Rückstellungen

- 17 000 000

Résultats des votes

La proposition A1, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 10 voix contre 2 et 1 abstention.

A1

Antrag A1 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 10 zu 2 Stimmen bei 1 Enthaltung.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A2, est acceptée par 8 voix contre 4 et 1 abstention.

CE

Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A2 mit 8 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung.

Abstimmungsergebnisse

Le 6 novembre 2020

Den 6. November 2020

Message 2020-DAEC-91

25 août 2020

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit
d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement
du Collège Sainte-Croix, à Fribourg**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 4 500 000 francs en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg.

Le présent message comprend les points suivants:

1. Contexte	1
1.1. Objectifs principaux des travaux	1
2. Crédit d'engagement additionnel	1
2.1. Motifs de la demande	1
2.2. Montant du crédit d'engagement additionnel	2
2.3. Calendrier	3
3. Autres aspects	3
4. Conclusion	3

1. Contexte

Le Grand Conseil a approuvé, le 18 mars 2016, le crédit d'études de 2 270 000 francs en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg, puis, le 17 novembre 2017, le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement d'un montant de 39 520 000 francs (voir *message 2017-DICS-47*). La population fribourgeoise a quant à elle accepté le décret relatif à cet investissement le 4 mars 2018.

Le projet comporte deux volets: la rénovation des bâtiments actuels (bâtiment principal, Villa Gallia et façades de la salle de sport) et l'extension du bâtiment principal.

1.1. Objectifs principaux des travaux

Les bâtiments, construits sur le site en 1983 et conçus pour environ 500 élèves, ont plus de trente-cinq ans. Si des travaux d'entretien ont régulièrement été réalisés, de nombreux domaines, comme l'isolation, l'étanchéité, le chauffage, les conduites ou encore les laboratoires nécessitaient des engagements financiers réguliers et importants.

La situation des bâtiments était également critique d'un point de vue énergétique. Les déperditions étaient élevées, les charges financières imputables à la consommation énergétique dépassant les 260 000 francs par année pour cette école

qui figurait parmi les dix bâtiments les plus énergétivores du parc immobilier de l'administration cantonale (facteur de perte énergétique par les façades trois fois supérieur aux standards actuels).

L'établissement compte aujourd'hui 750 élèves. Il souffre depuis de nombreuses années d'un manque important de surfaces, locaux et infrastructures. Afin d'être en mesure d'absorber les augmentations futures des effectifs, la capacité du bâtiment doit être accrue d'environ 50%, soit des dimensions idéales pour un effectif de 1100 élèves et une cinquantaine de classes.

2. Crédit d'engagement additionnel

2.1. Motifs de la demande

Lors des travaux de démontage pour la transformation du bâtiment principal, il a été constaté que certaines installations techniques intégrées dans les murs et plafonds étaient en moins bon état que ce qui avait été estimé par les mandataires lors de l'étude. Ces éléments doivent être intégrés dans le projet d'assainissement et d'agrandissement du Collège Sainte-Croix. Il s'agit de travaux qui, vu l'état actuel de ces installations, devront de toute manière être menés à court ou moyen terme. Les réaliser une fois l'agrandissement terminé

se révélera techniquement beaucoup plus compliqué et financièrement plus coûteux.

De nouvelles exigences normatives et l'évolution du cadre légal nécessitent également une adaptation de la technique du bâtiment. Le projet a notamment été adapté pour répondre aux exigences concernant la gestion du CO₂, la détection incendie, le câblage informatique et la couverture WIFI.

Pour avoir une vue d'ensemble de la situation, un bureau d'architecture et les bureaux d'ingénieurs spécialisés en charge du projet ont été mandatés pour établir la liste des travaux complémentaires nécessaires ainsi que leur coût (selon liste ci-dessous). A l'exception des prestations de support au chef de projet, ces travaux complémentaires et leur coût ont été présentés et approuvés par la Commission de bâtisse le 5 décembre 2019.

2.2. Montant du crédit d'engagement additionnel

	Fr.
Modification des exigences pour la gestion du CO₂ Le concept de ventilation des salles de classe en juin 2019, qui avait été conçu en comptant sur la bienveillance des utilisateurs/trices habitué-e-s à ouvrir les fenêtres régulièrement doit être adapté. L'automatisation complexifie les installations techniques. Les expériences réalisées dans d'autres écoles ont en effet démontré la nécessité de mettre en place une gestion du CO ₂ par sondes dans les salles de classe et d'automatiser les ouvertures des fenêtres. Cette dernière mesure implique l'installation d'un système anti pince-doigts sur les ventaux motorisés.	420 000
Détection incendie, câblage informatique et complément antennes WIFI En 2015, il avait été décidé de garder en option le remplacement des luminaires des salles de classe du bâtiment principal existant. Cet investissement s'amortit sur environ 7 ou 8 ans, compte tenu de l'économie d'énergie et de la longévité plus grande des sources LED. L'harmonisation des luminaires dans tous les bâtiments est opportune tant d'un point de vue financier que de l'entretien. Ces adaptations impliquent le démontage des faux-plafonds existants dans les couloirs. En conséquence, l'ECAB demande de protéger les installations électriques dans les couloirs. Le SITel, de son côté, demande d'augmenter le nombre d'antennes WI-FI de 30%, pour subvenir aux besoins futurs.	455 000
Remblais existants pollués L'emprise des terrassements de l agrandissement du Collège se situe sur des zones de remblais opérés lors de la construction des bâtiments. Par endroits, ces remblais ont présenté des matériaux pollués dans leurs couches inférieures. Le traitement de ces matériaux évacués engendre des coûts supplémentaires de tri et mise en décharge.	130 000
Remplacement des revêtements de sol des aménagements extérieurs Le projet initial prévoyait des revêtements coulés sur place. Lors de la phase de mise en exécution, il est apparu que le sous-sol qui compose les abords du Collège présentait une importante hétérogénéité et des caractéristiques statiques particulières. Il était difficile, dans la phase d'étude, de prévoir un revêtement capable de répondre à toutes ces situations. Un revêtement adapté aux circonstances a nécessité une profonde adaptation du projet d'exécution. Le type de revêtement de sol des balcons, accès et places a dû être repensé compte tenu des hauteurs de mise en œuvre à disposition et de la charge admissible restreinte des balcons existants suite au rapport de l'ingénieur civil.	290 000
Remplacement du revêtement du parking de la Villa Gallia Le projet de base prévoyait de conserver le revêtement du parking de la Villa Gallia. Suite à l'occupation de cette zone par les containers de chantier, il apparaît d'ores et déjà nécessaire de remplacer les revêtements. Certaines canalisations d'évacuation des eaux de ruissellement devront également être remplacées.	350 000
Amélioration acoustique des salles de classe existantes du bâtiment P A l'origine, les salles de classes existantes du bâtiment P n'ont pas été équipées de revêtements acoustiques performants. Une solution pourrait être apportée par l'ajout d'un revêtement absorbant au plafond offrant une réelle plus-value de confort.	240 000
Remplacement de la distribution sanitaire P (WC, salles spéciales N-1/1/2/3) En 2015, un diagnostic de certains tronçons visibles des conduites a admis que les conduites de distribution étaient encore utilisables et pouvaient être conservées. Une fuite est apparue en 2019. L oxydation de la conduite en contact avec le ciment s'est produite à cause d'un défaut de pose de l'isolant qui devait séparer la conduite du milieu alcalin dans lequel elle est noyée (le béton). Il est dès lors impossible de dire si cet événement est un cas isolé ou non. Ce réseau pourrait encore tenir 10 ou 20 ans, voire davantage sans difficulté, mais des soucis localisés pourraient apparaître. Depuis cet épisode, le coût de remplacement de la distribution d'eau noyée dans les maçonneries des WC et salles spéciales du bâtiment P a été estimé. Il comprend la dépose et repose des appareils sanitaires, des carrelages, des parois de séparation et des faux-plafonds ainsi que l'ouverture des gaines en maçonnerie de tous les locaux sanitaires. Les conduites des lavabos des salles de classe ne sont pas remplacées car elles ont été principalement réalisées hors maçonnerie et sont facilement accessibles.	1 017 000
Ecrans mobiles dans les salles de classe du bâtiment P Il avait été prévu de garder un écran fixe à moyenne focale au plafond dans le bâtiment principal. Ce matériel a été déposé et conservé. D'autres possibilités de projection multimédia sont aujourd'hui à disposition. Le système préconisé serait constitué d'un large écran LCD mobile ou d'un beamer à courte focale accompagné d'une barre de son. Cette solution permettrait également une harmonisation des moyens de projection entre le bâtiment existant et l'extension.	100 000
Remplacement des gaines de ventilation des chapelles de laboratoire Le volume d'air des chapelles de laboratoire doit être modifié avec l'introduction, en 2017, d'une nouvelle réglementation. Les gaines de ventilation des chapelles doivent être remplacées et agrandies.	65 000

	Fr.
Remplacement des paillasses professeurs Il avait été décidé en 2015 de garder en option le remplacement des paillasses professeurs. Le reste du mobilier étant remplacé (pupitres et paillasses des élèves), il est conseillé de les remplacer car les pièces pour une remise en état partielle n'existent simplement plus.	90 000
Demandes complémentaires des utilisateurs Modification de l'aménagement de la salle 301 (changement de position du tableau): Armoires supplémentaires fixes dans les salles P-009/010/011/301/303: Robinet avec eau déminéralisée pour la salle 401: Gaz fixe pour les laboratoires de chimie et préparation biologie (initialement prévu en bouteilles): Panneaux d'affichage mobiles: Agrandissement du volume de la bibliothèque: Tableau supplémentaire et lavabo pour la salle E-112: Honoraires et divers et imprévus:	265 000
Contrôle d'accès à distance des bâtiments Dans un souci d'harmoniser la gestion de ses bâtiments, le SBat a récemment décidé d'équiper le Collège Ste-Croix d'un contrôle d'accès à distance de certaines portes.	145 000
Mandat de surveillant de la sécurité du chantier	15 000
Vestiaires club de tennis, aménagement intérieur Le budget original ne comprenait pas l'aménagement des vestiaires du club de tennis de l'Etat, seule la construction du local était comprise.	68 000
Remplacement de la lustrerie des salles de classes bât. P Il avait été prévu de garder en option le remplacement des luminaires des salles de classe du bâtiment principal existant (P). Cet investissement s'amortit sur env. 7–8 ans compte tenu de l'économie d'énergie et de la longévité plus grande des sources LED. L'harmonisation des luminaires dans tous les bâtiments fait du sens tant d'un point de vue financier que de l'entretien.	380 000
Sols des salles de classe En 2015 avait été décidé de ne pas remplacer l'ensemble des sols des classes existantes (les remplacements des sols étaient prévus uniquement dans les salles de sciences et les salles transformées dans leur géométrie). Finalement, compte tenu de l'âge et de l'état de ces revêtements, il est proposé d'harmoniser l'ensemble des sols des salles de classe.	235 000
Prestations de support au chef de projet (pendant 30 mois) Pour absorber le volume de travail actuel du Service des bâtiments, il est nécessaire de recourir à de l'aide externe (architectes, ingénieurs, BAMO).	235 000
Montant total du crédit d'engagement additionnel	4 500 000

2.3. Calendrier

L'objectif du planning initial reste inchangé. Toutefois, les travaux supplémentaires prévus, tout comme le traitement du recours concernant l'attribution du mandat pour la réalisation des façades et les conséquences sur le rythme du chantier lors de la pandémie du Covid-19 pourraient repousser la remise des bâtiments à la rentrée 2022. Cet éventuel retard ne remettrait pas en cause le fonctionnement du Collège, les pavillons provisoires et l'ancienne HES, situés à la route des Cliniques, pourraient être utilisés une année de plus.

3. Autres aspects

Le crédit d'étude de 2 270 000 francs, le crédit d'engagement initial de 39 520 000 francs et le crédit d'engagement additionnel de 4 500 000 francs totalisent un montant de 46 290 000 francs.

4. Conclusion

L'assainissement et l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg, répond à une nécessité, tant du point de vue de la sécurité des bâtiments que l'amélioration de l'efficience énergétique ou des besoins en locaux et infrastructures pour répondre à l'accroissement prévu des effectifs. Les premiers travaux lancés dans ce cadre ont révélé des problèmes qui n'avaient pas pu être constatés lors des études. Certaines prescriptions légales ont également évolué depuis le lancement du projet. Au stade actuel des travaux, d'autres adaptations pourraient survenir pour améliorer encore le projet et l'adapter à ces nouvelles normes. A cet effet, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de 4 500 000 francs.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

En conséquence, nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.

Botschaft 2020-DAEC-91

25. August 2020

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Dekretsentwurf über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit für
die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg**

Wir unterbreiten Ihnen hiermit eine Botschaft zu einem Dekretsentwurf über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit von 4 500 000 Franken für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg.

Die Botschaft ist wie folgt gegliedert:

1. Hintergrund	4
1.1. Hauptziele der Arbeit	4
2. Zusätzlicher Verpflichtungskredit	4
2.1. Gründe für den Antrag	4
2.2. Höhe des zusätzlichen Verpflichtungskredits	5
2.3. Zeitplan	6
3. Weitere Aspekte	6
4. Schlussfolgerung	6

1. Hintergrund

Der Grosse Rat gewährte am 18. März 2016 einen Studienkredit von 2 270 000 Franken für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg und verabschiedete am 17. November 2017 ein Dekret über einen Verpflichtungskredit von 39 520 000 Franken (siehe *Botschaft 2017-DICS-47*). Das Freiburger Stimmvolk stimmte dem Dekret am 4. März 2018 zu.

Das Projekt hat zwei Komponenten: die Renovierung der bestehenden Gebäude (Hauptgebäude, Villa Gallia und die Fassaden der Sporthalle) und den Ausbau des Hauptgebäudes.

1.1. Hauptziele der Arbeit

Die 1983 auf dem Areal errichteten und auf rund 500 Schülerinnen und Schüler ausgerichteten Gebäude sind fast 35 Jahre alt. Trotz regelmässiger Unterhaltsarbeiten sind in zahlreichen Bereichen wie Isolierung, Abdichtung, Heizung, Rohre und Labors wiederkehrende und bedeutende finanzielle Investitionen nötig geworden.

Ein weiterer Grund für das Projekt war der Energieverbrauch der Gebäude: Der Wärmeverlust war bedeutend. Die Ausgaben für den Energieverbrauch beliefen sich auf über 260 000 Franken im Jahr, sodass diese Schule zu den zehn Gebäuden der Kantonsverwaltung mit dem grössten Ener-

gieverbrauch zählte (der Energieverlust bei den Fassaden ist dreimal höher als die Vorgaben der aktuellen Standards).

Die Schule zählt gegenwärtig 750 Schülerinnen und Schüler. Sie leidet seit vielen Jahren unter einem gravierenden Mangel bezüglich Flächen, Räumlichkeiten und Infrastrukturen. Um die künftige Zunahme der Schülerbestände absorbieren zu können, muss die Gebäudekapazität um etwa 50% erhöht werden. Damit wird eine ideale Grösse für rund 1100 Schülerinnen und Schüler bzw. gut 50 Klassen erreicht.

2. Zusätzlicher Verpflichtungskredit

2.1. Gründe für den Antrag

Bei den Demontagearbeiten für den Umbau des Hauptgebäudes wurde festgestellt, dass sich ein Teil der in die Wände und Decken integrierten Gebäudetechnik in einem schlechteren Zustand befinden als von den Auftragnehmern zum Zeitpunkt der Studie angenommen. Diese Elemente müssen in das Projekt für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz einbezogen werden. Es handelt sich um Arbeiten, die angesichts des derzeitigen Zustands dieser Installationen in jeden Fall kurz- oder mittelfristig durchgeführt werden müssen. Auch ist es technisch deutlich einfacher und finanziell günstiger, sie während des Ausbaus und nicht erst danach durchzuführen.

Neue Vorgaben in den einschlägigen Normen und die Entwicklung des gesetzlichen Rahmens sind weitere Gründe für die Anpassung der Gebäudetechnik. Insbesondere wurde das Projekt so angepasst, dass es die neuen Anforderungen betreffend CO₂-Management, Branderkennung, Computerverkabelung und WiFi-Abdeckung erfüllt.

Um sich einen Überblick über die Situation zu verschaffen, wurden ein Architekturbüro und die mit dem Projekt betrauten spezialisierten Ingenieurbüros beauftragt, eine Liste der zusätzlich erforderlichen Arbeiten und deren Kosten zu erstellen (wie unten aufgeführt). Mit Ausnahme der Unterstützungsleistungen für den Projektleiter wurden diese zusätzlichen Arbeiten und ihre Kosten am 5. Dezember 2019 von der Baukommission genehmigt.

2.2. Höhe des zusätzlichen Verpflichtungskredits

	Fr.
Neue Anforderungen an das CO₂-Management	420 000
Das Konzept für die Klassenzimmerlüftung von Juni 2019, das auf die Mitarbeit der Nutzer, die gewohnt sind, Fenster regelmässig zu öffnen, zählte, muss angepasst werden. Die daraus folgende Automatisierung macht die technischen Installationen komplexer. Experimente in anderen Schulen haben nämlich gezeigt, dass es notwendig ist, ein CO ₂ -Management durch Sonden in den Klassenzimmern einzuführen und das Öffnen der Fenster zu automatisieren. Letztere Massnahme erfordert die Installation eines Fingerklemmschutzsystems an den motorisierten Fensterflügeln.	
Branderkennung, Computerverkabelung und ergänzende WiFi-Antennen	455 000
Im Jahr 2015 wurde beschlossen, den Austausch der Klassenzimmerbeleuchtung im bestehenden Hauptgebäude als Option beizubehalten. Angesichts der Energieeinsparungen und der längeren Lebensdauer der LED-Lampen amortisiert sich diese Investition in 7 oder 8 Jahren. Die Harmonisierung der Leuchten in allen Gebäuden ist sowohl aus finanzieller als auch aus wartungstechnischer Sicht von Vorteil. Dafür müssen die bestehenden Zwischendecken in den Korridoren entfernt werden. Als Folge davon verlangt die KGV die Abschirmung der elektrischen Installationen in den Korridoren. Das ITA seinerseits fordert eine Erhöhung um 30% der Zahl der WiFi-Antennen, um den künftigen Bedarf zu decken.	
Bestehende belastete Aufschüttungen	130 000
Die Erdarbeiten für den Ausbau des Kollegiums erfolgen auf den Zonen der Aufschüttungen, die beim Bau des Gebäudes verwirklicht worden waren. An gewissen Orten enthalten die unteren Schichten dieser Aufschüttungen verschmutztes Material. Die Behandlung dieses Material verursacht zusätzliche Kosten für die Sortierung und Ablagerung.	
Austausch der Bodenbeläge der Aussenanlagen	290 000
Das ursprüngliche Projekt sah vor Ort gegossene Deckschichten vor. Während der Umsetzungsphase zeigte sich, dass der Untergrund rund um das Kollegium sehr heterogen ist und besondere statische Eigenschaften aufweist. Entsprechend war es schwierig, in der Studienphase einen Belag vorzusehen, der den unterschiedlichen Gegebenheiten gerecht wird. Ein den Umständen angepasster Belag erforderte eine tiefgreifende Anpassung des Ausführungsprojekts. Die Art des Bodenbelags für die Balkone, Zugänge und Plätze musste im Hinblick auf die verfügbaren Einbauhöhen und die begrenzte Tragfähigkeit der vorhandenen Balkone nach dem Bericht des Bauingenieurs neu überdacht werden.	
Austausch des Belags des Parkplatzes der Villa Gallia	350 000
Das ursprüngliche Projekt sah vor, den Belag des Parkplatzes der Villa Gallia beizubehalten. Weil hier Baustellencontainer aufgestellt wurden, müssen die Beläge indes jetzt schon ersetzt werden. Zudem müssen einige Kanalisationen für die Beseitigung des Oberflächenabwassers ausgetauscht werden.	
Akustische Verbesserung der bestehenden Klassenzimmer im Gebäude P	240 000
Ursprünglich waren die bestehenden Klassenzimmer im Gebäude P nicht mit einer leistungsfähigen Akustikverkleidung ausgestattet. Eine Lösung könnte das Hinzufügen einer absorbierenden Deckenverkleidung sein, die einen echten Mehrwert in Bezug auf den Komfort bietet.	
Ersatz des sanitären Versorgungssystems im Gebäude P (WC, Spezialzimmer N-1/1/2/3)	1 017 000
Im Jahr 2015 ergab eine Diagnose bestimmter sichtbarer Abschnitte der Rohre, dass die Verteilungsrohre noch brauchbar sind und beibehalten werden können. 2019 kam es zu einem Leck. Die Oxidation des Rohres, das das Zement berührte, war die Folge einer mangelhaften Installation der Isolierung, die das Rohr vom alkalischen Medium, in das es eingebettet ist (dem Beton), trennen sollte. Es ist daher unmöglich zu sagen, ob dieses Ereignis ein Einzelfall ist oder nicht. Dieses Netz könnte ohne Schwierigkeiten weitere 10 oder 20 Jahre oder sogar noch länger bestehen, aber es könnten auch lokale Probleme auftreten. Nach diesem Vorfall wurden die Kosten für den Ersatz der im Mauerwerk der Toiletten und Spezialzimmer des Gebäudes P eingebetteten Wasserversorgung geschätzt. Diese Arbeiten umfassen den Aus- und Einbau von Sanitäteinrichtungen, Fliesen, Trennwänden und Zwischendecken sowie die Öffnung von gemauerten Schächten in allen Sanitärräumen. Die Rohre der Waschbecken in den Klassenzimmern werden nicht ersetzt, da sie hauptsächlich ausserhalb des Mauerwerks verwirklicht wurden und somit leicht zugänglich sind.	
Bewegliche Bildschirme in den Klassenzimmern im Gebäude P	100 000
Es war geplant, im Hauptgebäude eine feste Leinwand mit mittlerer Brennweite an der Decke beizubehalten. Dieses Material wurde entfernt und zwischengelagert. Heute gibt es andere Möglichkeiten der Multimediacomunikation. Das empfohlene System besteht aus einem grossen mobilen LCD-Bildschirm oder einem Beamer mit kurzer Brennweite und einer Tonleiste. Diese Lösung würde auch eine Harmonisierung der Projektionsmittel zwischen dem bestehenden Gebäude und der Erweiterung ermöglichen.	
Austausch der Lüftungskanäle der Laborkapellen	65 000
Infolge der Einführung neuer Vorschriften im Jahr 2017 muss das Luftvolumen der Laborkapellen angepasst werden. So müssen die Lüftungskanäle in den Kapellen durch grössere ersetzt werden.	

	Fr.
Austausch der Arbeitstische der Lehrpersonen Es wurde 2015 beschlossen, den Austausch der Arbeitstische der Lehrpersonen als Option beizubehalten. Da das übrige Mobiliar (Pulte und Arbeitstische der Schülerinnen und Schüler) ersetzt wurde, ist es sinnvoll, die Arbeitstische der Lehrpersonen ebenfalls zu ersetzen; kommt hinzu, dass die Ersatzteile für Reparaturen nicht mehr verfügbar sind.	90 000
Ergänzende Gesuche der Benutzerinnen und Benutzer Änderung der Einrichtung des Zimmers 301 (neuer Standort der Wandtafel): Zusätzliche feste Schränke in den Zimmern P-009/010/011/301/303: Wasserhahn mit entmineralisiertem Wasser für das Zimmer 401: Feste Gasversorgung für die Chemielabors und die Biologie-Vorbereitung (ursprünglich waren Gasflaschen vorgesehen): Mobile Anzeigetafeln: Vergrösserung der Bibliothek: Zusätzlicher Kasten und Waschbecken für das Zimmer E-112: Gebühren sowie Diverses und Unvorhergesehenes:	265 000
Ferngesteuertes Zugangskontrollsysteem für die Gebäude In dem Bestreben, die Verwaltung seiner Gebäude zu harmonisieren, hat das HBA kürzlich beschlossen, das Kollegium Heilig Kreuz mit einer Fernzugangskontrolle für bestimmte Türen auszustatten.	145 000
Auftrag Baustellensicherheit	15 000
Umkleideräume des Tennisclubs, Innenausstattung Im ursprünglichen Budget war die Einrichtung der Umkleideräume des staatlichen Tennisclubs nicht vorgesehen, sondern nur der Bau der Räumlichkeiten.	68 000
Austausch der Leuchten in den Klassenzimmern des Gebäudes P Es war beschlossen worden, den Austausch der Klassenzimmerbeleuchtung im bestehenden Hauptgebäude (Gebäude P) als Option beizubehalten. Angesichts der Energieeinsparungen und der längeren Lebensdauer der LED-Lampen amortisiert sich diese Investition in 7–8 Jahren. Die Harmonisierung der Leuchten in allen Gebäuden ist sowohl aus finanzieller als auch aus wartungstechnischer Sicht von Vorteil.	380 000
Böden der Klassenzimmer Im Jahr 2015 wurde beschlossen, nicht alle Böden in den bestehenden Klassenzimmern zu ersetzen (ein Bodenaustausch war nur in den Zimmern für Naturwissenschaften und in den Zimmern, deren Geometrie geändert wurde, vorgesehen). Angesichts des Alters und des Zustands der Böden sollen sie nun aber alle ausgetauscht und harmonisiert werden.	235 000
Unterstützungsleistungen für den Projektleiter (für 30 Monate) Um die derzeitige Arbeitsbelastung des Hochbauamts aufzufangen, ist eine externe Unterstützung (Architekten, Ingenieure, Bauherrenunterstützung) erforderlich.	235 000
Gesamtbetrag des zusätzlichen Verpflichtungskredits	4 500 000

2.3. Zeitplan

Das Ziel der ursprünglichen Planung bleibt unverändert. Die geplanten zusätzlichen Arbeiten, die Behandlung der Beschwerde gegen den Zuschlag des Auftrags für die Fassaden und die Auswirkungen der Covid-19-Pandemie auf das Arbeitstempo könnten jedoch die Übergabe der Gebäude auf den Schulbeginn 2022 verschieben. Diese mögliche Verzögerung würde die Funktionsfähigkeit des Kollegs nicht in Frage stellen, da die provisorischen Pavillons und das ehemalige FH-Gebäude an der Route des Cliniques ein weiteres Jahr genutzt werden können.

3. Weitere Aspekte

Der Studienkredit von 2 270 000 Franken, der ursprüngliche Verpflichtungskredit von 39 520 000 Franken und der hier behandelte zusätzliche Verpflichtungskredit von 4 500 000 Franken ergeben einen Gesamtbetrag von 46 290 000 Franken.

4. Schlussfolgerung

Die Sanierung und der Ausbau des Kollegs Heilig Kreuz in Freiburg entsprechen einem Bedürfnis, sowohl unter dem Gesichtspunkt der Gebäudesicherheit als auch der Verbesserung der Energieeffizienz und des Bedarfs an Räumlichkeiten und Infrastruktur, um der erwarteten Zunahme der Schülerzahl gerecht zu werden. Bei den ersten Arbeiten, die in diesem Rahmen begonnen wurden, kamen Probleme zum Vorschein, die in den Studien nicht identifiziert werden konnten. Seit Projektbeginn haben sich zudem einige rechtliche Anforderungen geändert. In der gegenwärtigen Phase der Arbeit könnten weitere Anpassungen vorgenommen werden, um das Projekt weiter zu verbessern und an diese neuen Normen anzupassen. So ersucht der Staatsrat den Grossen Rat, einen zusätzlichen Verpflichtungskredit von 4 500 000 Franken zu genehmigen.

Das Dekret hat keinen direkten Einfluss auf den Personalbestand des Staats. Es hat keinen Einfluss auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden. Es steht im Einklang mit dem Bundesrecht und ist eurokompatibel.

Aus all den dargelegten Gründen ersuchen wir Sie, den vorliegenden Dekretsentwurf gutzuheissen.

Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: —

Modifié(s): —

Abrogé(s): —

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu le message 2020-DAEC-91 du Conseil d'Etat du 25 août 2020;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

Art. 1

¹ Un crédit d'engagement additionnel au crédit alloué par le Grand Conseil le 17 novembre 2017 (ROF 2017_100), d'un montant net de 4 500 000 francs, est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de travaux complémentaires nécessaires à l'assainissement et à l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg.

Dekret über einen zusätzlichen Verpflichtungskredit für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: —

Geändert: —

Aufgehoben: —

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Artikel 45 und 46 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

nach Einsicht in die Botschaft 2020-DAEC-91 des Staatsrats vom 25. August 2020;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Für die ergänzenden Arbeiten, die für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg nötig sind, wird bei der Finanzverwaltung ein zusätzlicher Verpflichtungskredit von 4 500 000 Franken zum Kredit des Grossen Rats vom 17. November 2017 (ASF 2017_100) eröffnet.

Art. 2

¹ Les crédits de paiement nécessaires seront portés aux budgets du Collège Sainte-Croix, sous le centre de charges 3240/5040.000, et utilisés conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'Etat.

² Les disponibilités financières de l'Etat sont réservées.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

Il entre en vigueur immédiatement.

Art. 2

¹ Die erforderlichen Zahlungskredite werden unter der Kostenstelle 3240/5040.000 in die Voranschläge des Kollegiums Heilig Kreuz aufgenommen und entsprechend dem Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates verwendet.

² Die verfügbaren Mittel des Staates bleiben vorbehalten.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

Es tritt sofort in Kraft.

GRAND CONSEIL

Projet de décret :
Crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Présidence : Claude Brodard

Membres : Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Philippe Demierre, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry et Benoît Piller

Entrée en matière

Par décision tacite, la Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 12 voix contre 0 et 1 abstention, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter, sous l'angle financier, ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Propositions refusées

La proposition suivante a été rejetée par la Commission :

Amendement**Art. 1**

¹ Un crédit d'engagement additionnel au crédit alloué par le Grand Conseil le 17 novembre 2017 (ROF 2017 100), d'un montant net de

Annexe**2020-DAEC-91****GROSSER RAT**

Dekretsentwurf:
Zusätzlicher Verpflichtungskredit für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Präsidium : Claude Brodard

Mitglieder : Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Philippe Demierre, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry und Benoît Piller

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 12 zu 0 Stimmen bei 1 Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Abgelehnte Anträge

Folgender Antrag wurde von der Kommission verworfen:

Änderungsantrag**Art. 1**

¹ Für die ergänzenden Arbeiten, die für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg nötig sind, wird bei der

Anhang**2020-DAEC-91**

~~4 500 000~~ 4 432 000 francs, est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de travaux complémentaires nécessaires à l'assainissement et à l agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg.

Finanzverwaltung ein zusätzlicher Verpflichtungskredit von ~~4 500 000~~ 4 432 000 Franken zum Kredit des Grossen Rats vom 17. November 2017 (ASF 2017_100) eröffnet.

Résultats des votes

La proposition suivante a été mise aux voix :

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1, est acceptée par 8 voix contre 4 et 1 abstention.

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgenden Antrag abgestimmt:

CE	Die ursprüngliche Fassung des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1 mit 8 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung.
A1	

Le 30 octobre 2020

Den 30. Oktober 2020

GRAND CONSEIL**Projet de décret :**

Octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg

Propositions de la commission ordinaire CO-2020-024

Présidence : Mesot Roland

Membres : Berset Solange, Brügger Adrian, Bürgisser Nicolas, Dafflon Hubert, Flechtner Olivier, Krattinger-Jutzet Ursula, Pasquier Nicolas, Schoenenweid André, Vonlanthen Rudolf

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de décret comme suit :

Art. 1

1 Un crédit d'engagement additionnel au crédit alloué par le Grand Conseil le 17 novembre 2017 (ROF 2017_100), d'un montant net de ~~4 500 000~~ 4 432 000 francs, est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de travaux complémentaires nécessaires à l'assainissement et à l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg.

Annexe

2020-DAEC-91

Anhang

2020-DAEC-91

GROSSER RAT**Dekretsentwurf:**

Zusätzlicher Verpflichtungskredit für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2020-024

Präsidium: Mesot Roland

Mitglieder: Berset Solange, Brügger Adrian, Bürgisser Nicolas, Dafflon Hubert, Flechtner Olivier, Krattinger-Jutzet Ursula, Pasquier Nicolas, Schoenenweid André, Vonlanthen Rudolf

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 1

A1 1 Für die ergänzenden Arbeiten, die für die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Heilig Kreuz in Freiburg nötig sind, wird bei der Finanzverwaltung ein zusätzlicher Verpflichtungskredit von ~~4 500 000~~ 4 432 000 Franken zum Kredit des Grossen Rats vom 17. November 2017 (ASF 2017_100) eröffnet.

Vote final

A l'unanimité des membres présents (10, 1 membre excusé), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Résultats des votes

La proposition suivante a été mise aux voix :

Lecture des articles

La proposition A1 est acceptée par 8 voix contre 2 et 0 abstentions.

A1

Antrag A1 obsiegt mit 8 zu 2 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Le 26 octobre 2020

Den 26. Oktober 2020

8 septembre 2020

8. September 2020

Message 2020-DFIN-52

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de loi
fixant le coefficient annuel des impôts
cantonaux directs de la période
fiscale 2021**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi relatif à la fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021.

En application de l'article 2 al. 1 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD; RSF 631.1), le Grand Conseil fixe chaque année le coefficient annuel des impôts cantonaux directs.

La motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry demandait de diminuer le coefficient à 98% pour l'impôt sur le revenu et à 95% pour l'impôt sur la fortune. Le Conseil d'Etat a traité cette motion avec deux autres motions demandant toutes une baisse de la fiscalité des personnes physiques. Dans sa réponse du 18 novembre 2019, il a proposé un fractionnement des motions et, pour la motion précitée, une modification du coefficient cantonal de l'impôt sur le revenu de 2%. La réponse à la motion a été adoptée par le Grand Conseil, sans modifications, le 21 décembre 2019.

La baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 100% à 98% génère un coût de 16 millions de francs. Il s'agit d'un montant important au moment où les incidences de la crise du COVID-19 pèsent lourdement sur la situation et les perspectives financières de l'Etat. Le Conseil d'Etat considère toutefois que ce coût est supportable et qu'il constitue une mesure de soutien additionnelle accordée à la population et à l'économie fribourgeoises.

Nous vous invitons à fixer le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu à 98% des taux prévus dans la LICD et, à le maintenir à 100% pour les autres impôts cantonaux directs concernés de la période fiscale 2021.

Botschaft 2020-DFIN-52

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Gesetzesentwurf über den
Steuerfuss der direkten Kantonssteuern
für die Steuerperiode 2021**

Wir unterbreiten Ihnen einen Gesetzesentwurf über die Festsetzung des Steuerfusses der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2021.

In Anwendung von Artikel 2 Abs. 1 des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern vom 6. Juni 2000 (DStG; SGF 631.1) setzt der Grossen Rat jedes Jahr den Steuerfuss für die direkten Kantonssteuern fest.

Die Motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry verlangte die Senkung des Steuerfusses auf 98% für die Einkommenssteuer und auf 95% für die Vermögenssteuer. Der Staatsrat hat diese Motion zusammen mit zwei anderen Motionen, die ebenfalls Steuererleichterungen für die natürlichen Personen forderten, behandelt. In seiner Antwort vom 18. November 2019 schlug er eine Aufteilung der Motionen mit einer Senkung des kantonalen Einkommenssteuerfusses um 2% für die genannte Motion vor. Der Grossen Rat hat die Antwort auf die Motion am 21. Dezember 2019 ohne Änderungen gutgeheissen.

Die Einkommenssteuerfusssenkung von 100% auf 98% hat Kosten von 16 Millionen Franken zur Folge. Dies ist ein erheblicher Betrag, jetzt wo auch die Auswirkungen der COVID-19-Krise die Finanzen und die finanziellen Aussichten des Staates schwer belasten. Der Staatsrat ist jedoch der Auffassung, dass diese Kosten tragbar sind und dass es sich um eine zusätzliche Unterstützungsmaßnahmen für die Freiburger Bevölkerung und Wirtschaft handelt.

Er lädt Sie ein, für die Steuerperiode 2021 den jährlichen Einkommenssteuerfuss auf 98% der im DStG vorgesehenen Steuersätze festzusetzen und für die anderen kantonalen Steuern am Steuerfuss von 100% festzuhalten.

Projet du 08.09.2020**Entwurf vom 08.09.2020****Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021***du...*

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: **631.12**
 Modifié(s): —
 Abrogé(s): 631.12

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 2 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD);
 Vu le message 2020-DFIN-52 du Conseil d'Etat du 8 septembre 2020;
 Sur la proposition de cette autorité,

*Décrète:***I.****Art. 1**

¹ Le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2021 est fixé à 98% des taux prévus à l'article 37 al. 1 LICD.

² Le coefficient annuel des impôts sur la fortune des personnes physiques de la période fiscale 2021 est fixé à 100% des taux prévus à l'article 62 LICD.

Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2021*vom...*

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: **631.12**
 Geändert: —
 Aufgehoben: 631.12

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 2 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG);
 nach Einsicht in die Botschaft 2020-DFIN-52 des Staatsrats vom 8. September 2020;
 auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:***I.****Art. 1**

¹ Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Einkommen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2021 beträgt 98% der Steuersätze nach Artikel 37 Abs. 1 DStG.

² Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Vermögen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2021 beträgt 100% der Steuersätze nach Artikel 62 DStG.

³ Le coefficient annuel des impôts à la source de la période fiscale 2021 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 81 à 84, 86 et 86a LICD.

⁴ Le coefficient annuel des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal de la période fiscale 2021 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 110, 113, 114, 121, 122 et 126 LICD.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

L'acte RSF 631.12 (Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020, du 20.11.2019) est abrogé.

IV.

La présente loi est soumise au référendum législatif. Elle n'est pas soumise au référendum financier.

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

³ Der Steuerfuss der Quellensteuern für die Steuerperiode 2021 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 81–84, 86 und 86a DStG.

⁴ Der Steuerfuss der Gewinn- und Kapitalsteuern der juristischen Personen sowie der Minimalsteuer für die Steuerperiode 2021 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 110, 113, 114, 121, 122 und 126 DStG.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Der Erlass SGF 631.12 (Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2020, vom 20.11.2019) wird aufgehoben.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Der Staatsrat legt das Inkrafttreten dieses Gesetzes fest.

<u>Annexe</u>	<u>Anhang</u>
GRAND CONSEIL	2020-DFIN-52
<p>Projet de loi: Fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021</p> <p><i>Propositions de la Commission des finances et de gestion</i></p> <hr/>	<p>GROSSER RAT</p> <p>Gesetzesentwurf: Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2021</p> <p><i>Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission</i></p> <hr/>
<p>Présidence : Claude Brodard</p> <p>Membres : Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Philippe Demierre, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Piller</p>	<p>Präsidium : Claude Brodard</p> <p>Mitglieder: Mirjam Ballmer, Bruno Boschung, Dominique Butty, Claude Chassot, Philippe Demierre, Laurent Dietrich, Nadine Gobet, Gabriel Kolly, Ursula Krattinger-Jutzet, Elias Moussa, Stéphane Peiry, Benoît Piller</p>
<p>Entrée en matière</p> <p>Par décision tacite, la Commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.</p>	<p>Eintreten</p> <p>Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.</p>
<p>Vote final</p> <p>Par 8 voix contre 4 et 1 abstention, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.</p>	<p>Schlussabstimmung</p> <p>Mit 8 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.</p>
<p>Catégorisation du débat</p> <p>La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).</p>	<p>Kategorie der Behandlung</p> <p>Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.</p>
<p>Propositions refusées</p> <p>La proposition suivante a été rejetée par la Commission :</p>	<p>Abgelehnte Anträge</p> <p>Folgender Antrag wird von der Kommission verworfen:</p>

*Amendement***Art. 1**

¹ Le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2021 est fixé à 98 % 100 % des taux prévus à l'article 37 al. 1 LICD.

*Änderungsantrag***Art. 1**

¹ Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Einkommen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2021 beträgt 98 % 100 % der Steuersätze nach Artikel 37 Abs. 1 DStG.

Résultats des votes

La proposition suivante a été mise aux voix :

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1 est acceptée par 8 voix contre 4 et 1 abstention.

A1

AX
AY

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgenden Antrag abgestimmt:

Erste Lesung

Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1 mit 8 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung.

Le 6 novembre 2020

Den 6. November 2020

Projet du 17.08.2020**Entwurf vom 17.08.2020****Décret 5****2020-DIAF-38***du***relatif aux naturalisations***Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu la loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF);
Sur la proposition du Conseil d'Etat du 17 août 2020,

*Décrète:***Art. 1**

Les personnes mentionnées dans l'Annexe 1 au présent décret acquièrent le droit de cité suisse et fribourgeois.

Art. 2

La personne mentionnée dans l'Annexe 2 au présent décret n'acquiert pas le droit de cité suisse et fribourgeois.

Art. 3

La personne mentionnée dans l'Annexe 3 au présent décret acquiert le droit de cité fribourgeois.

Art. 4

¹ Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

² Il est publié dans la Feuille officielle.

Art. 5

Le Conseil d'Etat est chargé de délivrer les actes de naturalisation.

Dekret 5**2020-DIAF-38***vom***über die Einbürgerungen***Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf das Gesetz vom 14. Dezember 2017 über das freiburgische Bürgerrecht (BRG);
auf Antrag des Staatsrats vom 17. August 2020,

*beschliesst:***Art. 1**

Die Personen gemäss Anhang 1 dieses Dekrets erwerben das Schweizer und das Freiburger Bürgerrecht.

Art. 2

Die Person gemäss Anhang 2 dieses Dekrets erwirbt das Schweizer und das Freiburger Bürgerrecht nicht.

Art. 3

Die Person gemäss Anhang 3 dieses Dekrets erwirbt das Freiburger Bürgerrecht.

Art. 4

¹ Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

² Es wird im Amtsblatt veröffentlicht.

Art. 5

Der Staatsrat wird mit der Aushändigung der Einbürgerungsdokumente beauftragt.

GRAND CONSEIL

Projet de décret:
Naturalisations 2020 - Décret 5

Propositions de la Commission des naturalisations

Présidence : Andréa Wassmer

Vice-présidence : Bernadette Mäder-Brülhart

Membres : Christine Jakob, Patrice Longchamp, Anne Meyer Loetscher, Nicolas Repond, Ruedi Schläfli

Entrée en matière

La Commission propose tacitement au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Propositions acceptées (projet bis)

La Commission propose au Grand Conseil de modifier l'annexe 1 et d'ajouter une annexe 2 (voir pages suivantes) *sous réserve du retrait des dossiers des candidats préavisés négativement.*

Vote final

Par 5 voix (deux membres sont excusés) contre 0, la Commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 8 octobre 2020

Annexe

2020-DIAF-38

GROSSER RAT

2020-DIAF-38

Dekretsentwurf:
Einbürgerungen 2020 - Dekret 5

Antrag der Einbürgerungskommission

Präsidium : Andréa Wassmer

Vize-Präsidium : Bernadette Mäder-Brülhart

Mitglieder: Christine Jakob, Patrice Longchamp, Anne Meyer Loetscher, Nicolas Repond, Ruedi Schläfli

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat den Anhang 1 dieses Dekretsentwurfs zu ändern und einen Anhang 2 hinzufügen (siehe folgende Seite); *der Rückzug der Dossiers Bewerberinnen und Bewerbern mit ablehnender Stellungnahme bleibt vorbehalten.*

Schlussabstimmung

Mit 5 (2 Mitglieder sind entschuldigt) zu 0 Stimmen beantragt die Kommission dem Grossen Rat einstimmig, diesen Dekretsentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 8. Oktober 2020

Message 2020-DSAS-44

8 septembre 2020

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de loi modifiant la loi
sur l'exercice du commerce (LCom)**

Le présent rapport est structuré selon le plan suivant:

1. Introduction	1
2. Commentaires de la disposition modifiée (art. 31 LCom)	2
3. Incidences	2

1. Introduction

Depuis un certain temps, l'industrie du tabac a mis sur le marché plusieurs nouveaux produits qui chauffent le tabac sans le brûler ou qui génèrent un aérosol destiné à être inhalé (cigarettes électroniques). Les produits du tabac à chauffer sont composés d'un dispositif à piles, qui permet de chauffer du véritable tabac contenu dans une capsule ou sous forme de mini-cigarettes. Ce dispositif permet de chauffer électriquement le tabac entre 180° et 350°, contre 800° dans les cigarettes combustibles. Ces nouveaux produits contiennent de la nicotine, ainsi que les substances cancérogènes présentes dans les cigarettes traditionnelles. Ils se distinguent des cigarettes électroniques, qui ne contiennent pas de tabac, mais un liquide chauffé. La cigarette électronique est quant à elle un dispositif électromécanique ou électronique générant un aérosol destiné à être inhalé qui produit une «vapeur» ou «fumée artificielle» ressemblant visuellement à la fumée produite par la combustion du tabac. Cette vapeur peut être aromatisée (arôme de tabac blond, brun, de fruits, etc.) et contenir ou non de la nicotine ainsi que d'autres substances chimiques potentiellement nocives.

Au niveau fédéral, la réglementation actuelle présente des lacunes s'agissant de ces derniers développements technologiques. Par exemple, en Suisse, il n'existe, pour l'instant, aucune disposition traitant de la protection de la jeunesse dans le cadre des cigarettes électroniques. Ce manque de réglementation permet ainsi l'achat de ces produits par des mineur-e-s, ce qui va à l'encontre des efforts déployés en faveur de la protection de la jeunesse.

C'est dans le but de combler ces lacunes et avec la révision totale de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI) qui exclura les produits du tabac de son champ d'application, que le Conseil fédéral a soumis au Parlement un

projet de loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (p-LPTab). L'entrée en vigueur du p-LPTab est prévue dans le meilleur des cas pour la fin du premier semestre 2022.

Actuellement et en l'absence d'une loi fédérale, des adaptations doivent être prévues au niveau cantonal. Des démarches visant à réglementer les nouveaux produits du tabac ont déjà été entreprises dans les cantons du Valais, Zurich, Bern, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Genève. L'interdiction de vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 18 ans est déjà la norme en Europe. Au niveau suisse, au moins douze cantons l'interdisent déjà ou ont prévu de le faire (BE, BL, BS, JU, GE, NE, NW, SH, TI, VD, VS, ZG). Afin d'instaurer une uniformité en la matière au niveau fédéral, le p-LPTab prévoit à terme d'interdire la vente de produits du tabac aux mineurs.

Le manque de réglementation actuelle de ces nouveaux produits laisse penser que ces derniers sont inoffensifs. Or, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) considère que l'usage d'e-cigarettes augmente le risque de maladies pulmonaires et cardiaques. Selon des estimations, trois millions de personnes meurent chaque année de maladies cardiaques suite à la consommation de tabac. Le pourcentage de substances toxiques et cancérogènes est globalement plus faible dans l'e-cigarette que dans les produits du tabac. Il varie toutefois énormément suivant le produit et le parfum. Certaines substances toxiques et cancérogènes peuvent atteindre des volumes inhalés similaires à ceux de la cigarette conventionnelle.

Quant à l'interdiction de vente aux moins de 18 ans, cette mesure de santé publique vise à restreindre l'entrée en consommation et ainsi à protéger efficacement la jeunesse. Des études ont démontré qu'environ 57% des adultes qui fument ont commencé avant l'âge de 18 ans et que les per-

sonnes qui n'ont pas commencé à fumer avant cet âge ne fument généralement jamais. D'autre part, les conséquences sur la santé d'une personne qui a commencé à fumer dans sa jeunesse peuvent être particulièrement graves. L'introduction d'une interdiction de vente aux mineurs figure ainsi parmi les mesures structurelles les plus efficaces pour agir sur l'entrée en consommation des jeunes.

Ainsi, par principe de précaution et compte tenu des premières évidences scientifiques prouvant la nocivité de ces produits, le Conseil d'Etat propose de modifier l'article 31 LCom afin de régler la vente et la remise de ces nouveaux produits, de les soumettre aux mêmes règles que les produits de tabac, tout en renforçant la protection de la jeunesse en prévoyant une interdiction de vente et de remise aux jeunes de moins de 18 ans. Le Conseil d'Etat inscrit ainsi sa démarche en cohérence et en renforcement des objectifs du programme cantonal de prévention du tabagisme «sans tabac, je respire» 2018–2021, qui vise notamment à réduire le nombre de fumeurs et fumeuses dans la population fribourgeoise, notamment chez les jeunes.

Résultats de la procédure de la consultation

Mis en consultation du 6 avril au 6 juillet 2020, l'avant-projet de loi a été accueilli favorablement par la majorité des organismes consultés. Les principaux sujets suscitant des remarques ont été l'ajout de la définition des produits similaires et l'interdiction de remise de ces produits au moins de 18 ans. Ces remarques seront traitées plus en détail dans le commentaire des dispositions.

2. Commentaires de la disposition modifiée (art. 31 LCom)

La modification de l'article 31 amène deux nouveautés. Tout d'abord, en plus du tabac et des produits du tabac, son champ d'application est étendu aux cigarettes électroniques et aux produits similaires. Les définitions y relatives sont inspirées des articles 3 et 4 du p-LPTab. Ensuite, la limite d'âge pour la vente et la remise de ces produits s'élèvera à 18 ans.

Avec cette modification, la vente mais aussi la remise au moins de 18 ans sera prohibée. Il est aussi compris que la vente et la remise de ces produits à une personne majeure sont interdites, s'il y a lieu de penser que celle-ci s'en procure pour une personne mineure.

Par produits du tabac, on entend les produits du tabac à fumer, à chauffer et les produits à usage oral ou à priser ainsi que les produits à fumer à base de plantes. Les produits du tabac à chauffer sont des dispositifs qui permettent d'inhaler les émissions d'un produit contenant du tabac chauffé au moyen d'une source externe d'énergie, ainsi que les recharges pour ce dispositif. Par produits du tabac à usage oral, on entend un produit contenant du tabac qui entre en contact avec les

muqueuses buccales et qui n'est ni fumé, ni chauffé. Par produits à fumer à base de plantes, on comprend un produit sans tabac à base de végétaux, consommé au moyen d'un processus de combustion notamment les cigarettes aux herbes et le chanvre à faible taux de THC (message accompagnant le p-LPTab, FF p. 938 et s.).

Concernant la cigarette électronique, il s'agit d'un dispositif utilisé sans tabac permettant d'inhaler les émissions d'un liquide avec ou sans nicotine chauffé au moyen d'une source externe d'énergie, ainsi que les recharges pour ce dispositif.

On entend par produit similaire un produit comparable par son contenu ou son mode de consommation à un produit du tabac ou à une cigarette électronique. Avec ce terme, la LCom prévoit une solution pour les produits qui n'existent pas encore sur le marché à l'heure actuelle et qui n'entreraient pas dans les catégories de tabac, produits du tabac ou encore de cigarettes électroniques.

Actuellement, la vente du tabac et des produits du tabac est interdite à des personnes de moins de 16 ans. L'augmentation de cette limite à 18 ans renforce la protection de la jeunesse et s'inscrit dans la ligne du programme cantonal de prévention du tabagisme «sans tabac, je respire» 2018–2021.

3. Incidences

3.1. Conséquences financières et en personnel

Le projet de loi n'a pas de conséquence financière ou en personnel pour l'Etat.

3.2. Influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes

Le projet de loi n'a pas d'influence sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

3.3. Autres aspects

Le projet de loi est conforme à la Constitution cantonale et au droit fédéral. Il ne se pose pas de question particulière en matière d'eurocompatibilité ni de développement durable.

3.4. Soumission au référendum législatif

La présente loi est soumise au référendum législatif. Elle n'est pas soumise au référendum financier.

Botschaft 2020-DSAS-44

8. September 2020

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes
über die Ausübung des Handels (HAG)**

Dieser Bericht ist wie folgt aufgebaut:

1. Einführung	3
2. Kommentare zur geänderten Bestimmung (Art. 31 HAG)	4
3. Auswirkungen	4

1. Einführung

Vor geraumer Zeit hat die Tabakindustrie mehrere neue Produkte auf den Markt gebracht, welche Tabak erhitzen, jedoch nicht verbrennen, oder ein zu inhalierendes Aerosol erzeugen (elektronische Zigaretten). Produkte mit erhitztem Tabak bestehen aus einem batteriebetriebenen Halter und Tabakstiften, die darin erhitzt werden. Der Tabak wird elektronisch auf zwischen 180 und 350 Grad erhitzt, und nicht bei 800 Grad verbrannt, wie bei herkömmlichen Zigaretten. Gleich wie in traditionellen Zigaretten sind in den neuen Tabakprodukten neben Nikotin auch krebserregende Substanzen enthalten. Sie unterscheiden sich wiederum von den elektronischen Zigaretten, die keinen Tabak, sondern eine erhitzte Flüssigkeit (Liquid) enthalten. Die elektronische Zigarette ist ein Gerät, das in den meisten Fällen durch eine elektrisch beheizte Wendel eine Flüssigkeit (das sogenannte Liquid) zum Verdampfen bringt. Der Nassdampf kann aromatisiert werden (heller oder dunkler Tabak, Fruchtaroma u. a.) und Nikotin sowie andere potenziell schädliche Stoffe enthalten.

Die geltende Bundesregelung weist betreffend neueste technologische Entwicklungen Lücken auf. Beispielsweise gibt es in der Schweiz derzeit keine gesetzliche Bestimmung zum Jugendschutz im Rahmen der Abgabe von E-Zigaretten. Die fehlenden Regelungen ermöglichen den Kauf dieser Produkte durch Minderjährige, was den Bemühungen in Sachen Jugendschutz entgegenwirkt.

Mit dem Ziel, diese Lücken zu schliessen, und mit der Totalrevision des Bundesgesetzes über Lebensmittel und Gebrauchsgegenstände (LMG), welches Tabakprodukte aus seinem Anwendungsbereich ausschliessen wird, hat der Bundesrat dem Parlament den Entwurf zum Bundesgesetz über Tabakprodukte und elektronische Zigaretten (E-TabPG) vor-

gelegt. Das Inkrafttreten des E-TabPG ist im besten Fall für Ende des ersten Halbjahrs 2022 zu erwarten.

Weil derzeit ein Bundesgesetz fehlt, müssen auf kantonaler Ebene Anpassungen gemacht werden. Vorkehrungen zur Reglementierung der Tabakprodukte wurden bereits in den Kantonen Wallis, Zürich, Bern, Basel-Landschaft, Basel-Stadt und Genf getroffen. Das Verkaufsverbot von Tabakwaren an unter 18-Jährige ist in Europa bereits die Norm. In der Schweiz gilt es derzeit oder bald in bereits mindestens zwölf Kantonen (BE, BL, BS, JU, GE, NE, NW, SH, TI, VD, VS, ZG). Um schweizweit eine einheitliche Praxis zu gewährleisten, sieht das E-TabPG letztendlich ein Verkaufsverbot von Tabakwaren an Minderjährige vor.

Die derzeit fehlende Reglementierung bei diesen neuen Produkten lässt vermuten, sie seien ungefährlich. Die Weltgesundheitsorganisation WHO geht jedoch davon aus, dass durch den Konsum von E-Zigaretten das Risiko für Lungen- und Herzerkrankungen steigt. Jedes Jahr sterben nach Schätzungen drei Millionen Menschen infolge von Tabakkonsum an Herzerkrankungen. Insgesamt ist der Anteil toxischer und krebserregender Substanzen bei E-Zigaretten geringer als bei Tabakprodukten. Allerdings ist dieser Anteil sehr variabel, abhängig vom Produkt und der Geschmacksrichtung. Einzelne toxische und krebserregende Substanzen können ähnliche eingeatmete Mengen wie bei der konventionellen Zigarette erreichen.

Das Verkaufsverbot an unter 18-Jährige soll als Massnahme der öffentlichen Gesundheit den Einstieg ins Rauchen erschweren und damit die Jugendlichen effizient schützen. Studien haben gezeigt, dass rund 57% der erwachsenen Rauchenden vor dem 18. Lebensjahr damit angefangen haben, und Personen, die vor diesem Alter nicht mit Rauchen angefangen haben, generell nie rauchen. Darüber hinaus kön-

nen die Folgen für die Gesundheit einer Person, die in ihrer Jugend mit dem Rauchen begonnen hat, besonders gravierend sein. Die Einführung des Verkaufsverbots an Minderjährige gehört zu den effizientesten strukturellen Massnahmen, um dem Einstieg von Jugendlichen entgegenzuwirken.

Gemäss Vorsorgeprinzip und unter Berücksichtigung der ersten wissenschaftlichen Belege für die Schädlichkeit dieser Produkte schlägt der Staatsrat deshalb vor, Artikel 31 HAG zu ändern, um die Abgabe der neuen Produkte zu reglementieren, sie den gleichen Regeln wie Tabakerzeugnisse zu unterstellen und den Jugendschutz gleichzeitig durch ein geplantes Verkaufsverbot an unter 18-Jährige zu verstärken. Die Vorgehensweise des Staatsrats steht im Einklang mit den Zielen des kantonalen Tabakpräventionsprogramms «Ohne Tabak, frei atmen» 2018–2021 und verstärkt diese; es soll insbesondere die Anzahl Rauchender in der Freiburger Bevölkerung senken, allen voran bei den Jugendlichen.

Vernehmlassungsergebnisse

Der Vorentwurf des Gesetzes wurde vom 6. April bis 6. Juli 2020 in Vernehmlassung geschickt und von den meisten Vernehmlassungsteilnehmenden positiv aufgenommen. Die Hauptthemen, die Anlass zu Bemerkungen gaben, war der Zusatz der Definition von ähnlichen Produkten sowie das Verbot der Abgabe dieser Produkte an unter 18-Jährige. Diese Bemerkungen werden in den Kommentaren zu den Bestimmungen vertieft behandelt.

2. Kommentare zur geänderten Bestimmung (Art. 31 HAG)

Die Änderung von Artikel 31 bringt zwei Neuerungen. Erstens wird sein Anwendungsbereich von Tabak und Tabakerzeugnissen auf E-Zigaretten und ähnliche Produkte ausgeweitet. Die entsprechenden Definitionen sind von Artikel 3 und 4 TabPG inspiriert. Zweitens wird das Mindestalter für den Verkauf und die Abgabe der Produkte auf 18 Jahren festgelegt.

Mit dieser Änderung werden sowohl Verkauf als auch Abgabe an unter 18-Jährige verboten sein. Sie beinhaltet zudem ein Verbot des Verkaufs und der Abgabe dieser Produkte an eine volljährige Person, wenn vermutet werden kann, dass sie die Produkte kauft, um sie einer minderjährigen Person abzugeben.

Als Tabakprodukte gelten Tabakprodukte zum Rauchen, zum Erhitzen, zum oralen Gebrauch und zum Schnupfen sowie pflanzliche Rauchprodukte. Tabakprodukte zum Erhitzen sind Geräte, mit dem die Emissionen eines mittels hinzugefügter Energie erhitzten tabakhaltigen Produkts inhaliert werden können, sowie Nachfüllmaterial für diese Geräte. Unter Tabakprodukt zum oralen Gebrauch ist ein tabakhaltiges Produkt zu verstehen, das mit der Mundschleimhaut

in Kontakt kommt und das weder zum Rauchen noch zum Erhitzen bestimmt ist. Ein pflanzliches Rauchprodukt ist ein Produkt ohne Tabak auf der Grundlage von Pflanzen, das mittels eines Verbrennungsprozesses konsumiert wird, insbesondere Kräuterzigaretten und Hanf mit geringem THC-Gehalt (Botschaft zum Bundesgesetz über Tabakprodukte und elektronische Zigaretten, BBI S. 937 ff.).

Als elektronische Zigarette definiert ist ein Gerät, das ohne Tabak verwendet wird und mit dem die Emissionen einer mittels hinzugefügter Energie erhitzten Flüssigkeit mit oder ohne Nikotin inhaliert werden können, sowie das Nachfüllmaterial für dieses Gerät.

Als ähnliche Produkte definiert sind Produkte, die bezüglich Inhalt oder Konsumweise mit einem Tabakprodukt oder einer elektronischen Zigarette vergleichbar sind. Mit diesem Begriff sieht das HAG eine Lösung für Produkte vor, die derzeit noch nicht auf dem Markt existieren und zu gegebener Zeit in keine der Kategorien Tabak, Tabakprodukte oder elektronische Zigaretten fallen.

Derzeit ist der Verkauf von Tabak und Tabakerzeugnissen an Personen unter 16 Jahren verboten. Die Erhöhung der Altersgrenze auf 18 Jahre verstärkt die Jugendprävention und steht im Einklang mit den Zielen des kantonalen Tabakpräventionsprogramms «Ohne Tabak, frei atmen» 2018–2021.

3. Auswirkungen

3.1. Finanzielle und personelle Auswirkungen

Der Gesetzesentwurf hat für den Staat keine finanziellen oder personellen Auswirkungen.

3.2. Auswirkungen auf die Aufgabenverteilung zwischen Staat und Gemeinden

Der Gesetzesentwurf hat keine Auswirkungen auf die Aufgabenverteilung zwischen Staat und Gemeinden.

3.3. Weitere Aspekte

Der Gesetzesentwurf ist mit der Kantonsverfassung und dem Bundesrecht vereinbar. Es stellen sich keine besonderen Fragen zur Europaverträglichkeit oder zur nachhaltigen Entwicklung.

3.4. Gesetzesreferendum

Das vorliegende Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Projet du 08.09.2020

Entwurf vom 08.09.2020

Loi modifiant la loi sur l'exercice du commerce
du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
 Modifié(s): **940.1**
 Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message 2020-DSAS-44 du Conseil d'Etat du 8 septembre 2020;
 Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

L'acte RSF 940.1 (Loi sur l'exercice du commerce (LCom), du 25.9.1997) est modifié comme il suit:

Art. 31 al. 1 (modifié)

Vente de tabac, cigarettes électroniques et produits similaires
(titre médian modifié)

¹ Il est interdit de vendre et de remettre du tabac, des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits similaires à des personnes de moins de 18 ans.

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die Ausübung des Handels

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
 Geändert: **940.1**
 Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

nach Einsicht in die Botschaft 2020-DSAS-44 des Staatsrats vom 8. September 2020;
 auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Der Erlass SGF 940.1 (Gesetz über die Ausübung des Handels (HAG), vom 25.9.1997) wird wie folgt geändert:

Art. 31 Abs. 1 (geändert)

Verkauf von Tabak, elektronischen Zigaretten und ähnlichen Produkten
(Artikelüberschrift geändert)

¹ Der Verkauf von Tabak, Tabakerzeugnissen, elektronischen Zigaretten und ähnlichen Produkten an Personen unter 18 Jahren ist verboten.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Der Staatsrat bestimmt das Inkrafttreten dieses Gesetzes.

GRAND CONSEIL**Projet de loi :****Modification de la loi sur l'exercice du commerce***Propositions de la commission ordinaire CO-2020-025**Présidence : Solange Berset*

Membres : Antoinette Badoud, Christel Berset, Claude Chassot, Hubert Dafflon, Nicolas Galley, Pierre-André Grandgirard, Christine Jakob, Armand Jaquier, Stéphane Sudan, Michel Zadory.

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Propositions acceptées (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de loi comme suit :

Art. 31, al. 1 (modifié)

Ne concerne que le texte allemand.

Vote final

A l'unanimité des membres présents (9), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Annexe**2020-DSAS-44****GROSSER RAT****Gesetzesentwurf:****Änderung des Gesetzes über die Ausübung des Handels***Antrag der ordentlichen Kommission OK-2020-025***Anhang****2020-DSAS-44***Präsidium: Solange Berset*

Mitglieder: Antoinette Badoud, Christel Berset, Claude Chassot, Hubert Dafflon, Nicolas Galley, Pierre-André Grandgirard, Christine Jakob, Armand Jaquier, Stéphane Sudan, Michel Zadory.

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf wie folgt zu ändern:

Art. 31, Abs. 1 (geändert)

1 Der Verkauf und die Abgabe von Tabak, Tabakerzeugnissen, elektronischen Zigaretten und ähnlichen Produkten an Personen unter 18 Jahren ist verboten.

Schlussabstimmung

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat einstimmig (9 anwesenden Mitglieder), diesen Gesetzesentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (Freie Debatte) behandelt wird.

Le 09 octobre 2020

Den 09. Oktober 2020

Rapport 2020-DSAS-93

22 septembre 2020

du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au postulat 2020-GC-106 Chevalley Michel/Genoud (Braillard) François – Politique sanitaire: le Sud du canton sinistré?

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport sur le postulat de Chevalley Michel et Genoud (Braillard) François concernant la politique sanitaire du sud du canton.

1. Introduction

Par postulat déposé et développé le 24 juin 2020, les députés Chevalley Michel et Genoud (Braillard) François ont demandé un rapport mentionnant l'ensemble des prestations médicales et des soins à maintenir absolument sur les sites de Riaz et de Billens. Les députés s'inquiètent des récentes décisions prises en matière de politique hospitalière du sud du canton.

2. Contexte

Selon la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (RS 832.10 LAMal), les cantons doivent s'assurer de la couverture des besoins de leur population en matière de soins hospitaliers stationnaires. Dans cette optique, l'Etat évalue les besoins sanitaires de la population et établit, sur préavis de la Commission de planification sanitaire, la planification hospitalière cantonale qui liste les hôpitaux autorisés à fournir des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Cette liste hospitalière se base sur une analyse des besoins qui tient compte autant de l'épidémiologie de la population que du progrès dans le domaine médical, ou encore de l'évolution démographique, et notamment du vieillissement de la population. L'attribution des prestations par hôpital se fait par appel d'offre puis est formalisée dans des mandats annuels et pluriannuels.

La liste hospitalière actuelle a été adoptée par le Conseil d'Etat en 2015 (Ordonnance du 31 mars 2015 fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance RSF 822.0.21) puis révisée en 2017. Cette liste énumère les prestations attribuées à l'hôpital fribourgeois (HFR). De plus, le Conseil d'Etat définit la mission et les objectifs stratégiques de l'Etat pour l'HFR afin de répondre aux besoins de la population fribourgeoise. Parmi les missions attribuées à l'HFR, on peut souligner ici l'accès de la population fribourgeoise à un éventail conséquent de prestations hospitalières et ambulatoires dans les domaines de la médecine interne et de la chirurgie géné-

rale ainsi que des soins urgents. L'HFR garantit également l'exploitation de structures de réadaptation et de soins palliatifs adaptées aux besoins de la population. Pour ce qui est de la répartition des missions et des prestations sur les sites de l'HFR, celle-ci ne relève pas de la compétence du Conseil d'Etat mais de la gestion opérationnelle et dépend dès lors de la compétence du Conseil d'administration (article 12 al. 1 let. a de la Loi sur l'hôpital fribourgeois RSF 822.0.1 LHFR). Seule l'éventuelle fermeture de site ou la suppression complète des prestations stationnaires sur un site fait partie des compétences du Conseil d'Etat (article 25 LHFR), sur préavis de la Commission de planification sanitaire.

Selon les exigences de la LAMal, les cantons sont amenés à réexaminer périodiquement leur planification hospitalière (art. 58a, al. 2 OAMal) et c'est dans cette optique qu'une prochaine planification est prévue pour le canton en 2023. Dans le cadre de cette planification, l'HFR sera à nouveau amené à répondre à l'appel d'offre. Il pourra alors postuler pour les prestations qui correspondent à sa stratégie d'entreprise qui, elle, devra permettre de remplir la mission et les objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'Etat à l'HFR.

3. Prestations actuelles de l'HFR sur ses différents sites

Les prestations stationnaires fournies actuellement sur les sites HFR de Riaz et Billens sont les suivantes:

Billens

- > Soins palliatifs (situation provisoire jusqu'à la fin des travaux effectués à la Villa St-François prévue pour octobre 2020)
- > Réadaptation musculo-squelettique
- > Réadaptation pulmonaire

Riaz

- > Médecine interne
- > Réadaptation gériatrique
- > Gériatrie aigüe
- > Chirurgie (Les interventions sont actuellement pratiquées sur le site de Fribourg, les blocs opératoires de Riaz étant fermés. Une réouverture temporaire de l'activité chirurgicale limitée à l'ambulatoire est prévue pour début 2021)
- > Orthopédie (idem)
- > Permanence

4. Prestations futures de l'HFR sur ses différents sites – Stratégie HFR 2030

L'HFR a communiqué le 23 septembre 2020 son plan opérationnel 2020–2024 décrivant les premières étapes concrètes de la mise en œuvre de sa stratégie 2030. Cette dernière prévoit un réseau de santé fribourgeois coordonné et articulé sous la forme d'un nouveau centre hospitalier de soins aigus entouré de centres de santé implantés dans les régions périphériques. Les centres de santé représenteront des entités HFR dédiées à la prise en charge médicale ambulatoire de base en lien avec les besoins de la population. Certains sites proposeront une permanence médicale. La prise en charge stationnaire se fera, quant à elle, dans le centre hospitalier de soins aigus de Fribourg et dans des centres de compétences (p.ex. réadaptation, soins palliatifs, gériatrie, etc.), lesquels pourront être localisés sur le même site qu'un centre de santé (p.ex. réadaptation). Conformément au plan à 4 ans, les activités opératoires stationnaires ont été centralisées sur le site HFR Fribourg – hôpital cantonal et ce sera également le cas pour les soins palliatifs d'ici à la fin octobre 2020. Les spécialités de la médecine et de la médecine de pointe y seront également maintenues et à terme développées.

Le plan opérationnel de l'HFR vise à présenter un concept sur les centres de santé pour le printemps 2021, concept élaboré en collaboration avec les régions concernées et les autorités sanitaires cantonales. Il prévoit par ailleurs de mettre en œuvre deux centres de santé durant les quatre années à venir. Le plan prévoit de maintenir et développer les prestations de médecine interne et de gériatrie à Riaz. De plus, comme indiqué lors du communiqué HFR du 8 juillet 2020, il est prévu d'y redémarrer au plus vite et de façon temporaire l'activité des blocs opératoires pour une activité exclusivement ambulatoire dès le début 2021, ceci, jusqu'à la centralisation de l'ensemble de l'activité chirurgicale sur le site de Fribourg et la mise en place d'un centre opératoire ambulatoire cantonal. Des travaux minimaux et nécessaires devront encore être effectués cette année afin de permettre une réouverture des blocs opératoires au début de l'année 2021. Un concept d'utilisation pour une plus longue période devra être établi, impliquant une évaluation de l'évolution du contexte médi-

cal et socio-sanitaire. En fonction de ce concept, des travaux plus conséquents pourraient alors devoir être réalisés entre 2021 et 2022. Pour ce qui est de la prise en charge d'urgence, comme indiqué ci-dessus, le service des urgences de l'HFR Riaz est ouvert depuis le 1^{er} septembre avec des horaires étendus de 7 heures à 22 heures et sera transformé définitivement en permanence d'ici à fin 2020. L'horaire d'ouverture de ce service sera examiné en fonction de l'évolution de la situation (p.ex. volumes d'activité). Des discussions sont actuellement en cours entre les médecins installés du district de la Gruyère et l'HFR en vue de la mise en place d'un système de garde à l'hôpital. A noter que ce plan reste sous la réserve de l'évolution d'éléments externes, comme le volume de patient-e-s ou encore la quantité de personnel spécialisé à disposition ou à recruter. Finalement, il est prévu de développer des prestations de réadaptation d'ici fin 2023 sur ce site.

Pour ce qui concerne les soins hospitaliers sur le site de Billens, l'HFR va maintenir des prestations de réadaptation jusqu'au plus tard 2023. En vue d'une réaffectation progressive du site, une unité d'attente de placement en EMS sera créée d'ici la fin octobre 2020. Des discussions sont en cours pour d'autres prestations complémentaires. A noter que seule l'éventuelle fermeture de site ou la suppression complète des prestations stationnaires hospitalières sur un site entraînera dans les compétences du Conseil d'Etat (art. 25 de la Loi sur l'hôpital fribourgeois RSF 822.0.1 LHFR), sur préavis de la Commission de planification sanitaire. La Commission de planification sanitaire a exprimé, en date du 21 septembre 2020, son soutien à la stratégie HFR 2030 telle que présentée par l'HFR. Elle prend acte qu'il y a des discussions en cours pour une réaffectation du site de Billens et elle se prononcera sur la fermeture du site en temps opportun, sur propositions concrètes des partenaires concernés. Le Conseil d'Etat pré-avis favorablement une réaffectation progressive du site et se prononcera formellement, une fois le préavis de la Commission connu sur cette demande formelle de fermeture.

Le plan opérationnel résumé ci-dessus est lié à l'évolution d'éléments externes, comme le volume de patient-e-s ou encore la quantité de personnel spécialisé à disposition ou à recruter. De façon générale, le Conseil d'Etat attache une grande importance à l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan, plus particulièrement sous l'angle des besoins de la population. Le but ici est de garantir des prestations de qualité pour couvrir les besoins de la population dans les deux langues officielles du canton. Dans cette optique, le projet de déploiement d'un premier centre de santé pilote sur Riaz débutera en 2021 pour une mise en exploitation planifiée pour 2022. Cela permettra une analyse plus détaillée de la couverture effective des besoins de la population en lien avec la mise en place de ces centres de santé. Le Conseil d'Etat soutient ce projet pilote qui apportera des éléments pertinents à l'évaluation de la mise en œuvre du plan opérationnel et contribuera à l'analyse permettant également à l'HFR

d'évaluer les prestations qui doivent être maintenues dans les différents centres de santé. Le Conseil d'Etat salue le fait que les Préfets de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse soutiennent ce projet.

5. Conclusion

La crise coronavirus a nécessité l'adaptation de la prise en charge sanitaire au sein du canton et s'est traduite, pour l'HFR, par une accélération de la réorganisation des prestations par site, réorganisation qui reste conforme à ce que la stratégie 2030 prévoyait.

Il incombe désormais à l'HFR de réorganiser les missions et prestations futures réalisées sur ses sites, dont font partie Riaz et Billens, dans le cadre du plan opérationnel 2020–2024. Par la participation de la Présidente du Conseil d'Etat et Directrice de la santé et des affaires sociales à cette conférence de presse, le Conseil d'Etat a manifesté son soutien à la stratégie HFR ainsi qu'à son plan opérationnel. Il veillera dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel que les besoins de la population prévus par la planification hospitalière soient assurés par des prestations de qualité.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.

Bericht 2020-DSAS-93

22. September 2020

des Staatsrats an den Grossen Rat zum Postulat 2020-GC-106 Chevalley Michel/Genoud (Braillard) François – Der Süden des Kantons als Opfer der Gesundheitspolitik?

Wir unterbreiten Ihnen hiermit den Bericht zum Postulat Chevalley Michel und Genoud (Braillard) François bezüglich Gesundheitspolitik im Süden des Kantons.

1. Einführung

Mit ihrem am 24. Juni 2020 eingereichten und begründeten Postulat verlangen die Grossräte Chevalley Michel und Genoud (Braillard) François einen Bericht, in dem alle medizinischen und pflegerischen Leistungen aufgeführt sind, die an den Standorten Riaz und Billens unbedingt beibehalten werden müssen. Die jüngst getroffenen Entscheidungen punkto Spitalpolitik des Kantonssüdens bereiten den beiden Grossräten Sorge.

2. Hintergrund

Laut Bundesgesetz über die Krankenversicherung (KVG; SR 832.10) müssen die Kantone ein bedarfsgerechtes Angebot an stationären Spitalleistungen für ihre Bevölkerung gewährleisten. Vor diesem Hintergrund beurteilt der Staat die gesundheitlichen Bedürfnisse der Bevölkerung und erstellt auf Stellungnahme der Kommission für Gesundheitsplanung die kantonale Spitalplanung, auf der die Spitäler aufgeführt sind, die zur Tätigkeit zulasten der obligatorischen Krankenpflegeversicherung (OKP) zugelassen sind. Diese Liste basiert auf einer Bedarfsanalyse, die sowohl der Epidemiologie der Bevölkerung als auch dem Fortschritt im Bereich der Medizin oder noch der demografischen Entwicklung, und namentlich der Bevölkerungsalterung, Rechnung trägt. Die Zuweisung der Leistungen an die verschiedenen Spitäler erfolgt per Ausschreibung, woraufhin die Leistungen in ein- und mehrjährigen Leistungsaufträgen festgehalten werden.

Die aktuelle Spitalliste wurde vom Staatsrat im Jahr 2015 verabschiedet (Verordnung vom 31. März 2015 über die Liste der Spitäler und Geburtshäuser SGF 822.0.21) und im 2017 überarbeitet. Auf dieser Liste sind alle Leistungen aufgeführt, die dem freiburger spital (HFR) zugewiesen wurden. Darüber hinaus legt der Staatsrat den Auftrag und die strategischen Ziele des Staates für das HFR fest, um den Bedürfnissen der Freiburger Bevölkerung zu entsprechen. Zu den Aufträgen,

die dem HFR zugewiesen wurden, gehört hier insbesondere Zugang der Freiburger Bevölkerung zu einem breiten Spektrum an stationären und ambulanten Leistungen in den Bereichen Innere Medizin, Allgemeine Chirurgie und Notfallmedizin. Auch garantiert das HFR den Betrieb von Einrichtungen der Rehabilitation und der Palliative Care, die auf die Bedürfnisse der Bevölkerung abgestimmt sind. Die Organisation der Spitaltätigkeiten an den HFR-Standorten fällt nicht in die Zuständigkeit des Staatsrats; sie ist Teil der operativen Führung und fällt somit in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats (Art. 12 Abs. 1 Bst. a Gesetz über das freiburger spital – HFRG; SGF 822.0.1). Einzig eine allfällige Standortschliessung oder eine vollständige Stilllegung der stationären Leistungen an einem Standort fallen in die Zuständigkeit des Staatsrats (Art. 25 HFRG), auf Stellungnahme der Kommission für Gesundheitsplanung.

Entsprechend den Anforderungen des KVG müssen die Kantone ihre Spitalplanung periodisch überprüfen (Art. 58a Abs. 2 Verordnung über die Krankenversicherung – KVV); im Hinblick darauf ist für den Kanton Freiburg für das Jahr 2023 eine neue Planung vorgesehen. Im Rahmen dieser Spitalplanung wird sich das HFR erneut auf die Ausschreibung bewerben müssen. Folglich wird sich das HFR für jene Leistungen bewerben können, die seiner Unternehmensstrategie entsprechen; diese wiederum sollte es erlauben, den vom Staatsrat vorgegebenen Auftrag sowie die vom Staatsrat vorgegebenen strategischen Ziele zu erfüllen.

3. HFR – Aktuelle Leistungen an den verschiedenen Standorten

Derzeit werden an den HFR-Standorten Riaz und Billens die folgenden stationären Leistungen angeboten:

Billens

- > Palliative Care (provisorische Situation bis die Arbeiten an der Villa St. François abgeschlossen sind, voraussichtlich im Oktober 2020)
- > Muskuloskelettale Rehabilitation
- > Pulmonale Rehabilitation

Riaz

- > Innere Medizin
- > Geriatrische Rehabilitation
- > Akutgeriatrie
- > Chirurgie (weil die Operationstrakte am HFR Riaz geschlossen sind, werden die Eingriffe derzeit am HFR Freiburg vorgenommen. Für Anfang 2021 ist eine vorübergehende Wiedereröffnung der ambulanten Chirurgie vorgesehen)
- > Orthopädie (idem)
- > Permanence

4. HFR – Zukünftige Leistungen an den verschiedenen Standorten – HFR-Strategie 2030

Das HFR hat am 23. September 2020 seinen operativen Plan für die Jahre 2020–2024 veröffentlicht, wo die ersten konkreten Schritte der Umsetzung seiner Strategie 2030 beschrieben werden. Diese Strategie sieht ein koordiniertes Freiburger Gesundheitsnetz in Form eines Zentrumsspitals, umgeben von Gesundheitszentren in den ländlichen Gebieten, vor. Die Gesundheitszentren werden als HFR-Einheiten für die ambulante medizinische Grundversorgung zur Deckung der Bedürfnisse der Freiburger Bevölkerung zuständig sein. Einige werden auch eine medizinische Permanence anbieten. Die stationären Behandlungen werden im Zentrumsspital in Freiburg und in den Kompetenzzentren erbracht (bspw. Rehabilitation, Palliative Care, Geriatrie), die sich am gleichen Standort wie ein Gesundheitszentrum befinden können (bspw. Rehabilitation). Gemäss Vierjahresplan werden die stationären Operationstätigkeiten am Standort HFR Freiburg – Kantonsspital zentralisiert, wie auch die Palliative Care bis Ende Oktober 2020. Die Spezialgebiete der Medizin und Spitzenmedizin werden ebenfalls erhalten und letztendlich weiterentwickelt.

Der operative Plan des HFR zielt für Frühling 2021 auf ein Konzept zu den Gesundheitszentren ab, das in Zusammenarbeit mit den betroffenen Regionen und den kantonalen Gesundheitsbehörden ausgearbeitet wird. Zudem sieht er die Einrichtung von zwei Gesundheitszentren in den kommenden vier Jahren vor. Der Plan sieht eine Beibehaltung und Weiterentwicklung der Inneren Medizin und der Geriatrie in Riaz vor. Darüber hinaus soll die ambulante Operations-tätigkeit so rasch wie möglich (bzw. Anfang 2021) wieder aufgenommen werden, bis am Standort Freiburg die gesamte Operationstätigkeit zentralisiert werden kann und ein kantonales ambulantes Operationszentrum geschaffen ist (vgl. Medienmitteilung des HFR vom 8. Juli 2020). Allerdings müssen noch in diesem Jahr ganz kleine Arbeiten vorgenommen werden, damit eine Wiedereröffnung der Operations-trakte anfangs 2021 möglich ist. Es muss ein längerfristiges Nutzungskonzept erstellt werden, das eine Beurteilung der

Entwicklung des medizinischen und sozial-gesundheitlichen Kontexts erfordert. In Übereinstimmung mit diesem Konzept könnten somit zwischen 2021 und 2022 grössere Arbeiten erforderlich sein. Wie bereits erwähnt, ist die Notaufnahme am HFR Riaz seit dem 1. September 2020 wieder in Betrieb, dies mit erweiterten Öffnungszeiten (7 bis 22 Uhr); bis Ende 2020 soll sie definitiv in eine Permanence umgebaut werden. Ihre Öffnungszeiten werden anhand der Lageentwicklung beurteilt (bspw. Tätigkeitsvolumen). Derzeit laufen Gespräche zwischen den niedergelassenen Ärztinnen und Ärzten des Geyerzbezirks und dem HFR hinsichtlich der Errichtung eines ärztlichen Notfalldienstes am Spital. Vorbehalten bleibt bei diesem Plan die Entwicklung äusserer Faktoren, wie Patientenvolumen oder Menge an verfügbarem oder einzustellendem Fachpersonal. Schliesslich ist noch geplant, an diesem Standort bis Ende 2023 Leistungen der Rehabilitation auszubauen.

Was die Spitalleistungen am Standort Billens betrifft, so wird das HFR die Leistungen der Rehabilitation bis spätestens 2023 aufrechterhalten. Im Hinblick auf eine schrittweise Umnutzung des Standorts soll hier bis Ende Oktober 2020 eine Abteilung für Aufenthalte «in Erwartung eines Pflegeheimplatzes» entstehen. Gespräche in Bezug auf weitere ergänzende Leistungen laufen. An dieser Stelle ist zu bemerken, dass einzig eine allfällige Standortschliessung oder eine vollständige Stilllegung der stationären Spitalleistungen an einem Standort in die Zuständigkeit des Staatsrats fallen (Art. 25 Gesetz über das freiburger spital SGF 822.0.1 HFRG), auf Stellungnahme der Kommission für Gesundheitsplanung. Die Spitalplanungskommission hat am 21. September 2020 ihre Unterstützung für die Strategie HFR 2030, wie sie vom freiburger spital vorgestellt worden ist, ausgesprochen. Sie hat die laufenden Gespräche über eine Neubestimmung des Standortes Billens zur Kenntnis genommen und wird sich, zu gegebener Zeit und gestützt auf konkrete Vorschläge der betroffenen Partner, über die Schliessung des Standorts äussern. Der Staatsrat befürwortet eine schrittweise Neubestimmung des Standortes und wird darüber formell befinden, sobald die Stellungnahme der Kommission über den formellen Schliessungsantrag bekannt ist.

Der vorangehend zusammengefasste operative Plan ist an die Entwicklung äusserer Faktoren gebunden, wie Patientenvolumen oder Menge an verfügbarem oder einzustellendem Fachpersonal. Für den Staatsrat ist es generell wichtig, dass der operative Plan des HFR einer Beurteilung unterzogen wird, insbesondere unter dem Aspekt der Bedürfnisse der Bevölkerung. Ziel ist es, qualitativ hochstehende Leistungen zur Deckung des Bevölkerungsbedarfs in beiden Kantsprachen zu garantieren. Im Hinblick darauf wird im 2021 ein Projekt für ein erstes Pilot-Gesundheitszentrums in Riaz beginnen. Die Erstinbetriebnahme ist für 2022 geplant. Damit wird eine genaue Analyse der tatsächlichen Deckung der Bedürfnisse der Bevölkerung im Zusammenhang mit

der Umsetzung der Gesundheitszentren möglich sein. Der Staatsrat unterstützt dieses Pilotprojekt; es wird sachdienliche Punkte für die Beurteilung der Umsetzung des operativen Plans liefern und zur Analyse beitragen, wodurch es dem HFR möglich sein wird, die Leistungen zu beurteilen, die in den verschiedenen Gesundheitszentren beibehalten werden müssen. Der Staatsrat begrüßt die Tatsache, dass die Oberamtmänner des Glane-, Greyerz- und Vivisbachbezirk dieses Projekt unterstützen.

5. Schlussfolgerung

Wegen der Coronakrise musste die Gesundheitsversorgung im Kanton angepasst werden, was sich für das HFR in einer Beschleunigung der Neuorganisation der Leistungen nach Standort äusserte, wobei diese Neuorganisation der Strategie 2030 entspricht.

Nun ist es am HFR, die zukünftigen Aufträge und Leistungen an diesen Standorten, zu denen auch Riaz und Billens gehören, im Rahmen des operativen Plans 2020–2024 neu zu organisieren. Mit Teilnahme der Staatsratspräsidentin und Direktorin für Gesundheit und Soziales (GSD) an der Medienkonferenz hat der Staatsrat seine Unterstützung der HFR-Strategie und des operativen Plans unterstrichen. Er wird im Rahmen der Umsetzung des operativen Plans dafür sorgen, dass die in der Spitalplanung enthaltenen Bedürfnisse der Bevölkerung durch qualitativ hochstehende Leistungen gedeckt werden.

Abschliessend lädt der Staatsrat den Grossen Rat ein, diesen Bericht zur Kenntnis zu nehmen.

Entwurf des Büros vom 06.11.2020**Gesetz über die Teilnahme an den Arbeiten des Grossen Rates von zuhause aus während der COVID-19-Pandemie***vom ...*

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: **821.40.15**
 Geändert: —
 Aufgehoben: 821.40.15

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

nach Einsicht in die Stellungnahme des Staatsrats vom 6. November 2020;
 auf Antrag des Büros des Grossen Rates vom 6. November 2020,

*beschliesst:***I.****Art. 1** Teilnahme an den Sessionen von zuhause aus – Grundsätze

¹ Während der Coronavirus-Pandemie haben die Mitglieder des Grossen Rates, die imstande sind, zu debattieren und abzustimmen, aber aus bestätigten gesundheitlichen Gründen nicht physisch an den Sessionen teilnehmen können oder ein Risiko für andere darstellen, das Recht, von zuhause aus an den Debatten teilzunehmen und abzustimmen.

² Das Recht von zuhause aus abzustimmen gilt nicht, wenn durch Sitzenbleiben und Aufstehen oder geheim abgestimmt wird.

³ Die Mitglieder des Grossen Rates, die von zuhause aus an der Session teilnehmen, werden beim Quorum nicht berücksichtigt.

Projet du Bureau du 06.11.2020**Loi autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de COVID-19***du ...*

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: **821.40.15**
 Modifié(s): —
 Abrogé(s): 821.40.15

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la détermination du Conseil d'Etat du 6 novembre 2020;
 Sur la proposition du Bureau du Grand Conseil du 6 novembre 2020,

*Décrète:***I.****Art. 1** Participation à distance aux sessions – Principes

¹ Durant la pandémie de coronavirus, les membres du Grand Conseil qui sont en mesure de débattre et de voter mais qui, pour des raisons de santé attestées, ne peuvent pas participer physiquement aux sessions ou présentent un risque pour autrui ont le droit de participer à distance aux débats et de voter à distance.

² Le droit de voter à distance devient caduc lorsque le vote a lieu par assis et levé ou au bulletin secret.

³ Les membres du Grand Conseil qui participent à distance à la session ne sont pas comptabilisés dans le quorum.

Art. 2 Teilnahme an den Sessionen von zuhause aus – Modalitäten

- ¹ Das Büro bestimmt für jede Session, ob die Anwendung dieser Rechte aufgrund der gesundheitlichen Situation gerechtfertigt ist.
- ² Mitglieder des Grossen Rates, die vom Recht Gebrauch machen möchten, von zuhause aus an einer Session teilzunehmen, müssen sich rechtzeitig anmelden.

Art. 3 Sitzungen der parlamentarischen Kommissionen

- ¹ Wenn die Umstände es erfordern, kann das Büro erlauben, dass die Kommissionssitzungen oder einige von ihnen ausschliesslich per Videokonferenz abgehalten werden.
- ² Bei Kommissionssitzungen, die in physischer Präsenz abgehalten werden, ist eine Teilnahme von zuhause aus nicht gestattet.

Art. 4 Verfahren und Informatiksystem

- ¹ Die Teilnahme an Sessionen von zuhause aus und die Abhaltung von Kommissionssitzungen per Videokonferenz erfolgt mit einem Verfahren und einem Informatiksystem, das die Authentifizierung der betroffenen Personen und die Sicherheit der Abstimmungen sowie gegebenenfalls die Vertraulichkeit der geheimen Beratung gewährleisten muss.
- ² Das Verfahren und das Informatiksystem müssen vorab vom Büro genehmigt werden.

Art. 5 Schlussbestimmungen

- ¹ Dieses Gesetz wird gemäss Artikel 92 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 dringlich erklärt und tritt ungeachtet eines allfälligen Referendumsbegehrens sofort in Kraft.
- ² Es bleibt solange in Kraft, wie es aufgrund der besonderen Umstände der COVID-19-Pandemie erforderlich ist.
- ³ Das Büro des Grossen Rates prüft die Situation regelmässig und hebt dieses Gesetz nach Ablauf seiner Geltungsdauer formell auf.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

Art. 2 Participation à distance aux sessions – Modalités

- ¹ Le Bureau détermine, pour chaque session, si la situation sanitaire justifie la mise en œuvre de ces droits.
- ² Les membres du Grand Conseil qui souhaitent bénéficier du droit de participer à distance à une session doivent s'annoncer suffisamment à l'avance.

Art. 3 Séances des commissions parlementaires

- ¹ Si les circonstances l'exigent, le Bureau peut autoriser que les séances des commissions ou de certaines d'entre elles se tiennent intégralement en vidéoconférence.
- ² La participation à distance n'est pas autorisée lors des séances des commissions qui se tiennent en présentiel.

Art. 4 Procédure et système informatique

- ¹ La participation à distance lors des sessions et la tenue des séances des commissions en vidéoconférence ont lieu à l'aide d'une procédure et d'un système informatique qui doivent garantir l'authentification des personnes concernées et la sécurité des votes ainsi que, le cas échéant, la confidentialité des débats à huis clos.
- ² La procédure et le système informatique doivent être validés au préalable par le Bureau.

Art. 5 Dispositions finales

- ¹ La présente loi est déclarée urgente au sens de l'article 92 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et entre en vigueur immédiatement, indépendamment d'une éventuelle demande de référendum.
- ² Elle reste en vigueur aussi longtemps que les circonstances particulières liées à la pandémie de COVID-19 l'exigent.
- ³ Le Bureau du Grand Conseil évalue régulièrement la situation et abroge formellement la présente loi au terme de sa durée de validité.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Der Erlass SGF [821.40.15](#) (Parlamentsverordnung über die Teilnahme an den Debatten und die Abstimmung von zuhause aus während der COVID-19-Pandemie, vom 27.05.2020) wird aufgehoben.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt ungeachtet eines allfälligen Referendumsbegehrns sofort in Kraft.

[Signaturen]

III.

L'acte RSF [821.40.15](#) (Ordonnance parlementaire sur la participation à distance aux débats et le vote à distance pendant la pandémie COVID-19, du 27.05.2020) est abrogé.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur immédiatement, indépendamment d'une éventuelle demande de referendum.

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil

du 5 octobre 2020 – session 11.2020



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Table des matières

Préambule	2
1 Asesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)	3
1.1 Démissionnaire	3
1.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation	3
1.3 Préavis favorable (avec ordre de priorité)	3
1.4 Eligibles (à égalité selon ordre alphabétique)	5
2 Asesseur-e à la Justice de paix de la Singine (travail social, de préférence dans la protection des adultes)	8
2.1 Démissionnaire	8
2.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation	8
2.3 Préavis favorable (avec ordre de priorité)	8
Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement	10

Préambule

Le Conseil de la magistrature a procédé à la mise au concours des fonctions judiciaires suivantes:

- > Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales) (référence: CM-203306) (FO du 14.08.2020)
- > Assesseur-e à la Justice de paix de la Singine (travail social, de préférence dans la protection des adultes) (référence: CM-203307) (FO du 14.08.2020)

Le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.

1 Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)

1.1 Démissionnaire

Monsieur Mick Décosterd, limite d'âge au 31.12.2020.

1.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation

- > Les candidat-e-s doivent jouir d'une formation ou de connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales. Ils doivent également être très disponibles.
- > Citoyenneté active sur le plan cantonal. Les personnes de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un permis d'établissement et être domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans. Les personnes candidates ne doivent pas faire l'objet d'acte de défaut de biens, ne pas avoir été condamnées pénallement pour des faits incompatibles avec la fonction.
- > Maîtrise de la langue française avec de bonnes connaissances de la langue allemande.

Entrée en fonction : 01.01.2021

Assermentation : oui

1.3 Préavis favorable (avec ordre de priorité)

Afin d'assurer la parité entre les sexes au sein de cette autorité, constituée à 64% de femmes, priorité est donnée à une candidature masculine. A relever que 43% des assesseurs ont plus de 66 ans.

1. Raphaël Heimo

Monsieur Raphaël Heimo, né en 1968, domicilié à Corbières, célibataire, trois enfants :

- > Educateur spécialisé
- > Assistant social 80%
- > Langue maternelle française, bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais

Ce candidat gruérien a l'avantage de se situer dans une classe d'âge peu représentée dans cette justice de paix. Ses compétences linguistiques sont également un atout pour un district qui comporte une commune germanophone.

2. François Charrière, Louis-Philippe Clerc, Florence Conrath, Martine Pillet (à égalité selon ordre alphabétique)

Monsieur François Charrière, né en 1960, domicilié à Riaz, marié, trois enfants :

- > Enseignant primaire
- > Retraité depuis 06.2020, auparavant enseignant primaire à Bulle
- > Langue maternelle française, connaissances scolaires de l'allemand

Monsieur Louis-Philippe Clerc, né en 1953, domicilié à Vuadens, marié, deux enfants :

- > Brevet d'enseignement primaire, diplôme de maître de classe de développement
- > Retraité, auparavant enseignant au CO de Bulle
- > Langue maternelle française, connaissances scolaires de l'allemand

Ces candidats gruériens satisfont aux conditions de la fonction mais n'ont que des connaissances scolaires d'allemand.

Madame Florence Marie-Aimée Conrath, née en 1961, domiciliée à Neirivue, veuve, deux enfants :

- > Educatrice spécialisée
- > Rentière AI, surveillante des devoirs école primaire Ville de Bulle 10%
- > Langue maternelle française, bonnes connaissances de l'anglais et de l'italien, moyennes connaissances de l'allemand

Madame Martine Pillet, née en 1957 domiciliée à Vuadens, mariée, quatre enfants :

- > Enseignante primaire ; diplôme en pédagogie curative
- > Retraitée, auparavant enseignante au CO
- > Langue maternelle française, bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais

Ces candidates gruériennes satisfont aux conditions de la fonction et ont de bonnes connaissances d'allemand.

3. Sophie Clément

Madame Sophie Clément, née en 1994, domicilié à Broc, célibataire, sans enfant :

- > Haute Ecole de Travail Social de Fribourg
- > Travailleuse sociale 40%
- > Langue maternelle française, connaissances scolaires de l'allemand, bonnes connaissances de l'anglais

La maîtrise de l'allemand de cette candidate gruérienne est moindre que celle des candidates préavisées avant elle.

1.4 Eligibles (à égalité selon ordre alphabétique)

Monsieur Vito Angelillo, né en 1959, domicilié à Fribourg, marié, un enfant :

- > Certificat d'aptitude professionnelle à la profession de médiateur (EPMN), Master d'ingénieur en géologie
- > Médiateur professionnel indépendant (20 ans expérience dans le domaine social) 30%
- > Bilingue français-italien, très bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais, bonnes connaissances du schwytzerdütsch, connaissances de base de l'espagnol et de l'hausa
- > Le candidat postule également pour le poste d'assesseur à la Justice de paix de la Singine

Madame Alexia Bochud, née en 1968, domiciliée à Bulle, mariée, deux enfants :

- > Assistante médicale et coach professionnel
- > Assistante médicale 20% (remplacement) jusqu'au 30.09.2020
- > Langue maternelle française

Madame Jacqueline Bourqui, née en 1956, domiciliée à Romont, veuve, quatre enfants :

- > Brevet d'enseignement primaire, diplôme en communication, formation au nouveau droit de protection de l'adulte et des mineurs
- > Retraité depuis 09.2020, auparavant direction du Réseau Santé de la Veveyse
- > Juge de paix de la Glâne 2008 – 2013
- > Membre du Conseil général de Romont
- > Membre du comité de direction du Réseau Santé de la Glâne
- > Langue maternelle française, bonne connaissances de l'allemand

Monsieur Stéphane Charbon, né en 1973, domicilié à Estavayer-le-Lac, marié, deux enfants :

- > B. Sc Biologie, Diplôme d'université en toxicologie, DAS en marketing Management, Master en Science du médicament, Master études avancées en droit de la santé
- > Medical Science Liaison Manager et Patient relations Manager 100%
- > Membre du conseil de fondation caisse de pension GSK (représentant des employés)
- > Conseiller juridique Fédération Suisse des Patients (volontariat)
- > Membre du Conseil Consultatif Swiss Integrative Center for Human Health à Fribourg
- > Langue maternelle française, connaissances scolaires de l'allemand, très bonnes connaissances de l'anglais

Monsieur Florent Chardonnens, né en 1990, domicilié à Villars-sur-Glâne, célibataire, sans enfant :

- > Assistant en soins et santé communautaire CFC
- > Assistant en soins et santé communautaire 60 %
- > Langue maternelle française, connaissances scolaires de l'anglais et de l'allemand

Madame Pascale Cudré-Mauroux, née en 1965, domiciliée à Fribourg, divorcée, deux enfants :

- > Pédagogue curative
- > Assistante sociale 40%
- > Langue maternelle française, très bonnes connaissances de l'allemand

Monsieur Jérôme de Diesbach de Belleroche, né en 1960, domicilié à Villarsiviriaux, marié, trois enfants :

- > Educateur spécialisé ESTS
- > Rentier AI, auparavant assistant social pour la protection des mineurs (SPJ)
- > Langue maternelle française, très bonnes connaissances de l'anglais

Madame Sophie De Oliveira Bettencourt, née en 1992, domiciliée à Fribourg, célibataire, sans enfant :

- > Bachelor en pédagogique curative clinique et éducation spécialisée ; Master en pédagogie spécialisée en cours d'acheminement
- > Responsable pédagogique à l'institution aux étangs - Fondation pour la femme et l'enfant 70%
- > Responsable pédagogique, éducatrice sociale et praticienne formatrice des personnes en formation provenant de l'HES-TS, IPC à Fribourg, BFH à Bern et ArpiH à Yverdon
- > De nationalité portugaise, permis d'établissement C
- > Bilingue portugais-français, bonnes connaissances de l'allemand, de l'anglais et de l'espagnol

Madame Frédérique Humair Flühmann, née en 1972, domiciliée à Chapelle, mariée, deux enfants :

- > Assistante sociale
- > Travailleuse sociale 20%
- > Conseillère communale
- > Langue maternelle française, connaissances scolaires de l'allemand, bonnes connaissances de l'anglais

Madame Chantal Kuenlin, née en 1958, domiciliée à Pierrafortscha, mariée, deux enfants :

- > Diplôme de pédagogie curative scolaire
- > Inspectrice de l'enseignement spécialisé 100% (préretraite dès 11.2020)
- > Langue maternelle française, bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais

Monsieur Martin Laubscher, né en 1970, domicilié à Marsens, divorcé, un enfant :

- > Chef de train; massothérapeute
- > Massothérapeute indépendant 70 - 100%
- > Bilingue allemand-français, bonnes connaissances de l'anglais et de l'espagnol

Madame Kamala Mezhukanal, née en 1976, domiciliée à Marly, célibataire, deux enfants :

- > Psychologue du Travail
- > En recherche d'emploi (auparavant éducatrice de la petite enfance)
- > Langue maternelle française, bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais

Madame Chantal Danièle Monney, née en 1965, domiciliée à Grattavache, divorcée, deux enfants :

- > Assistante médicale
- > Assistante médicale 100% (jusqu'à fin novembre 2020)
- > Langue maternelle française, très bonnes connaissances de l'italien, bonnes connaissances de l'allemand, connaissances scolaires de l'anglais

Madame Catherine Papaux, née en 1956, domiciliée à Corminboeuf, mariée, deux enfants :

- > Diplôme de praticienne en relation d'aide
- > Assistante sociale retraitée, auparavant responsable d'un Service social
- > Langue maternelle française, bonnes connaissances de l'allemand

Madame Fatima Rey, née en 1984, domiciliée à Chénens, mariée, deux enfants :

- > Bachelor en travail social
- > Etudiante UNIL Master en criminologie et sécurité 80%
- > Langue maternelle française, connaissance de base de l'allemand, bonnes connaissances de de l'anglais

Madame Sandra Rodriguez, née en 1980, domiciliée à Bulle, célibataire, sans enfant :

- > Bachelor en droit et infirmière
- > En recherche d'emploi
- > Bilingue français-espagnol, bonnes connaissances de l'italien et de l'anglais, connaissances scolaires de l'allemand

Madame Natacha Reine Catherine Rossat Stasiowska, née en 1978, domiciliée à Riaz, mariée, deux enfants :

- > Aide-soignante CRS
- > Aide-soignante 50%
- > De nationalité française et suisse
- > Langue maternelle française, connaissances scolaires de l'allemand et de l'anglais

Monsieur Dominique Savoy, né en 1965, domicilié à Attalens, marié, deux enfants :

- > Educateur social HES, enseignant primaire, CAS certificat interprofessionnel en psychiatrie sociale
- > Responsable d'équipe socio-éducative en résidence 80%
- > Langue maternelle française, connaissances scolaires de l'allemand et de l'anglais

Ces candidats respectivement manquent d'ancre en Gruyère, ont des connaissances insuffisantes d'allemand ou une formation moins en adéquation avec ce que recherche la justice de paix.

2 Assesseur-e à la Justice de paix de la Singine (travail social, de préférence dans la protection des adultes)

2.1 Démissionnaire

Monsieur Michel Eltschinger, décédé le 17.04.2020.

2.2 Exigences, entrée en fonction, assermentation

- > Les candidats doivent être au bénéfice de compétences avérées en matière de travail social, de préférence dans le domaine de la protection des adultes et jouir de suffisamment de disponibilités pour la fonction.
- > Citoyenneté active sur le plan cantonal. Les personnes de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un permis d'établissement et être domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans. Les personnes candidates ne doivent pas faire l'objet d'acte de défaut de biens, ne pas avoir été condamnées pénallement pour des faits incompatibles avec la fonction.
- > Maîtrise de la langue allemande avec des connaissances de la langue française.

Entrée en fonction : Dès élection par le Grand Conseil session 11.2020 ou date à convenir

Assermentation : oui

2.3 Préavis favorable (avec ordre de priorité)

Afin d'assurer la parité entre les sexes au sein de cette autorité, constituée à 80% de femmes, priorité est donnée à une candidature masculine. A relever que 70% des assesseurs ont plus de 61 ans.

1. Albert Studer

Monsieur Albert Studer, né en 1967, domicilié à St. Ursen, marié, quatre enfants:

- > Menuisier CFC, éducateur social, conseiller d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- > Conseiller d'orientation professionnelle et de carrière 80%
- > Conseiller communal St. Ursen
- > Bilingue français-allemand, connaissances scolaires de l'anglais et du brésilien

Le sexe et l'âge de ce candidat singinois sont un avantage. Sa formation, sa disponibilité pour la fonction ainsi que ses compétences linguistiques constituent également des atouts.

2. Tamara Aebischer, Monika Haus (à égalité selon ordre alphabétique)

Madame Tamara Aebischer, née en 1982, domiciliée à Bösingen, mariée, deux enfants :

- > Bachelor en travail social
- > Mère au foyer, auparavant conseillère sociale
- > Membre « Kommission Alter und Gesundheit Gemeinde Bösingen »
- > Membre comité « Frauen-Kinder-Treff Bösingen »
- > Langue maternelle allemande, connaissances scolaires du français, bonnes connaissances de l'anglais

Madame Monika Haus, née en 1964, domiciliée à St. Antoni, divorcée, un enfant :

- > Collaboratrice administrative, CAS Exécution du mandat de protection de l'enfant et de l'adulte
- > Collaboratrice administration des contributions commune de Fribourg 60 %
- > Curatrice privée
- > Bilingue allemand-français

Ces deux candidates singinoises ont la formation et la disponibilité requises par la fonction.

3. Vito Angelillo, Matthias Rentsch (à égalité selon ordre alphabétique)

Monsieur Vito Angelillo, né en 1959, domicilié à Fribourg, marié, un enfant :

- > Certificat d'aptitude professionnelle à la profession de médiateur (EPMN), Master d'ingénieur en géologie
- > Médiateur professionnel indépendant (20 ans expérience dans le domaine social) 30%
- > Bilingue français-italien, très bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais, bonnes connaissances du schwyzerdütsch, connaissances de base de l'espagnol et de l'hausa
- > Le candidat postule également pour le poste d'assesseur à la Justice de paix de la Gruyère

Monsieur Matthias Rentsch, né en 1961, domicilié à Morat, marié, un enfant :

- > Ecole de commerce, diplôme de curateur général
- > Agent fiduciaire et curateur privé indépendant depuis 07.2020 20% (auparavant curateur professionnel au Service social région Morat)
- > Vice-président du groupement des chefs de service des curatelles du canton de Fribourg 2018 - 2020
- > Membre du Conseil d'administration de la fondation Applico
- > Langue maternelle allemande, très bonnes connaissances du français, bonnes connaissances de l'anglais, connaissances scolaires de l'italien et de l'espagnol

Ces deux candidats, domiciliés à Fribourg et Morat, n'ont pas d'ancre en Singine.

Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement

Justice de paix de la Gruyère

Avec ordre de priorité

Assesseur-e
(formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)

1. Raphaël Heimo
2. François Charrière, Louis-Philippe Clerc, Florence Conrath, Martine Pillet (à égalité selon ordre alphabétique)
3. Sophie Clément

Eligibles : Vito Angelillo, Alexia Bochud, Jacqueline Bourqui, Stéphane Charbon, Florent Chardonnens, Pascale Cudré-Mauroux, Jérôme de Diesbach de Belleroche, Sophie De Oliveira Bettencourt, Frédérique Humair Flühmann, Chantal Kuenlin, Martin Laubscher, Kamala Mezhukanal, Chantal Danièle Monney, Catherine Papaux, Fatima Rey, Sandra Rodriguez, Natacha Reine Catherine Rossat Stasiowska, Dominique Savoy (à égalité selon ordre alphabétique)

Justice de paix de la Singine

Avec ordre de priorité

Assesseur-e
(travail social, de préférence dans la protection des adultes)

1. Albert Studer
2. Tamara Aebischer, Monika Haus (à égalité selon ordre alphabétique)
3. Vito Angelillo, Matthias Rentsch (à égalité selon ordre alphabétique)

Au nom du Conseil de la magistrature

Johannes Fröhlicher
Président

Stellungnahme zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

vom 5. Oktober 2020 – Session 11.2020



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Inhaltsverzeichnis

Einleitung	2
1 Beisitzer/-in beim Friedensgericht Geyerz (sozialpädagogische, psychologische und/oder medizinische Ausbildung/Kenntnisse)	3
1.1 Zurücktretender Amtsträger	3
1.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung	3
1.3 Positive Stellungnahme (nach Präferenz geordnet)	3
1.4 Wählbar (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)	5
2 Beisitzer/-in beim Friedensgericht Sense (Soziale Arbeit, vorzugsweise im Erwachsenenschutz)	8
2.1 Zurücktretender Amtsträger	8
2.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung	8
2.3 Positive Stellungnahme (nach Präferenz geordnet)	8
Zusammenfassung der Kandidaturen mit positiver Stellungnahme	10

Einleitung

Der Justizrat hat folgende richterliche Ämter zur Bewerbung ausgeschrieben:

- > Beisitzer/-in beim Friedensgericht Greyerz (sozialpädagogische, psychologische und/oder medizinische Ausbildung/Kenntnisse) (Referenz: CM-203306) (AB vom 14.08.2020)
- > Beisitzer/-in beim Friedensgericht Sense (Soziale Arbeit, vorzugsweise im Erwachsenenschutz) (Referenz: CM-203307) (AB vom 14.08.2020)

Der Justizrat hat die eingegangenen Bewerbungen unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Kriterien geprüft, d.h. Ausbildung, Berufserfahrung sowie die persönlichen Qualitäten der Kandidatinnen und Kandidaten.

1 Beisitzer/-in beim Friedensgericht Gruyère (sozialpädagogische, psychologische und/oder medizinische Ausbildung/Kenntnisse)

1.1 Zurücktretender Amtsträger

Herr Mick Décosterd, gesetzliche Altersgrenze per 31.12.2020.

1.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung

- > Die Kandidatinnen und Kandidaten müssen über eine sozialpädagogische, psychologische und/oder medizinische Ausbildung oder Kenntnisse in diesen Bereichen verfügen und ausreichend zeitlich verfügbar sein.
- > Stimmberchtigung in kantonalen Angelegenheiten. Ausländische Staatsangehörige müssen im Besitz einer Niederlassungsbewilligung sein und zudem seit mindestens fünf Jahren Wohnsitz im Kanton haben. Gegen die Personen dürfen keine Verlustscheine bestehen. Sie dürfen nicht wegen Handlungen strafrechtlich verurteilt worden sein, die mit dem richterlichen Amt nicht vereinbar sind.
- > Beherrschung der französischen Sprache mit guten Kenntnissen in Deutsch.

Stellenantritt : 01.01.2021

Vereidigung : ja

1.3 Positive Stellungnahme (nach Präferenz geordnet)

Um die Geschlechterparität innerhalb dieser Behörde, die zu 64% aus Frauen besteht, zu gewährleisten, wird einem männlichen Kandidaten Vorrang gegeben. Es wird darauf hingewiesen, dass 43% der Beisitzer/-innen über 66 Jahre alt sind.

1. Raphaël Heimo

Herr Raphaël Heimo, geboren in 1968, wohnhaft in Corbières, ledig, drei Kinder:

- > Sozialpädagoge
- > Sozialarbeiter 80%
- > Französische Muttersprache, gute Kenntnisse in Deutsch und Englisch

Dieser Kandidat aus dem Gruyèrebezirk gehört einer Altersgruppe an, die in diesem Friedensgericht wenig vertreten ist. Seine Sprachkenntnisse sind ein Vorteil für diesen Bezirk mit einer deutschsprachigen Gemeinde.

2. François Charrière, Louis-Philippe Clerc, Florence Conrath, Martine Pillet (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)

Herr François Charrière, geboren 1960, wohnhaft in Riaz, verheiratet, drei Kinder:

- > Primarschullehrer
- > Im Ruhestand seit 06.2020, vorher Primarschullehrer in Bulle
- > Französische Muttersprache, Schulkenntnisse in Deutsch

Herr Louis-Philippe Clerc, geboren 1953, wohnhaft in Vuadens, verheiratet, zwei Kinder:

- > Dipl. Primarschul- und Werkklassenlehrer
- > Im Ruhestand, vorher Lehrer an der OS in Bulle
- > Französische Muttersprache, Schulkenntnisse in Deutsch

Diese Kandidaten aus dem Gruyèrebezirk erfüllen die Anforderungen des Amtes, verfügen jedoch nur über Schulkenntnisse der deutschen Sprache.

Frau Florence Marie-Aimée Conrath, geboren 1961, wohnhaft in Neirivue, Witwe, zwei Kinder:

- > Sozialpädagogin
- > IV-Rentnerin; Hausaufgaben-Aufsicht Primarschule Stadt Bulle 10%
- > Französische Muttersprache, gute Kenntnisse in Englisch und Italienisch, durchschnittliche Kenntnisse in Deutsch

Frau Martine Pillet, geboren 1957 wohnhaft in Vuadens, verheiratet, vier Kinder:

- > Primarschullehrerin; Diplom in Heilpädagogik
- > Im Ruhestand, vorher Lehrerin OS
- > Französische Muttersprache, gute Kenntnisse in Deutsch und Englisch

Diese Kandidatinnen aus dem Gruyèrebezirk erfüllen die Anforderungen des Amtes und verfügen über gute Kenntnisse der deutschen Sprache.

3. Sophie Clément

Frau Sophie Clément, geboren 1994, wohnhaft in Broc, ledig, keine Kinder:

- > Hochschule für Soziale Arbeit Freiburg
- > Sozialarbeiterin 40%
- > Französische Muttersprache, Schulkenntnisse in Deutsch, gute Kenntnisse in Englisch

Die Deutschkenntnisse dieser Kandidatin aus dem Gruyèrebezirk sind geringer als die der vor ihr eingesetzten Kandidatinnen.

1.4 Wählbar (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)

Herr Vito Angelillo, geboren 1959, wohnhaft in Freiburg, verheiratet, ein Kind:

- > Professioneller Mediator CPMN, Master Ingenieur in Geologie
- > Selbständiger professioneller Mediator (20 Jahre Erfahrung im sozialen Bereich) 30%
- > Zweisprachig Französisch-Italienisch, sehr gute Kenntnisse in Deutsch und Englisch, gute Kenntnisse in Schwyzerdütsch, Grundkenntnisse in Spanisch und Hausa
- > Der Kandidat bewirbt sich gleichzeitig für das Amt als Beisitzer beim Friedensgericht des Sensebezirks

Frau Alexia Bochud, geboren 1968, wohnhaft in Bulle, verheiratet, zwei Kinder:

- > Medizinische Assistentin und professionelle Coachin
- > Medizinische Assistentin 20 % (Stellvertretung) bis 30.09.2020
- > Französische Muttersprache

Frau Jacqueline Bourqui, geboren 1956, wohnhaft in Romont, Witwe, vier Kinder:

- > Primarschullehrerin, Diplom in Kommunikation, Ausbildung «Einführung in das neue Kindes- und Erwachsenenschutzgesetz»
- > Im Ruhestand seit 09.2020, vorher Leiterin Gesundheitsnetz Vivisbach
- > Friedensrichterin des Glanebezirks 2008 – 2013
- > Mitglied des Generalrates von Romont
- > Vorstandsmitglied Gesundheitsnetz des Glanebezirks
- > Französische Muttersprache, gute Sprachkenntnisse in Deutsch

Herr Stéphane Charbon, geboren 1973, wohnhaft in Estavayer-le-Lac, verheiratet, zwei Kinder:

- > B. Sc Biologie, Universitätsdiplom in Toxikologie, DAS in Marketing-Management, Master in Arzneimittelwissenschaften, Master in fortgeschrittenen Studien Gesundheitsrecht
- > Medical Science Liaison Manager und Manager für Patientenbeziehungen 100 %
- > Mitglied des Stiftungsrates der GSK-Pensionskasse (Arbeitnehmervertreter)
- > Rechtsberater « Fédération Suisse des Patients » (ehrenamtliche Tätigkeit)
- > Mitglied des Beirats Swiss Integrative Center for Human Health in Freiburg
- > Französische Muttersprache, Schulkenntnisse in Deutsch, sehr gute Kenntnisse in Englisch
- > Le candidat est candidat au poste d'ass. à la CoEgalité session 10.2020.

Herr Florent Chardonnens, geboren 1990, wohnhaft in Villars-sur-Glâne, ledig, keine Kinder:

- > Fachmann Gesundheit EFZ
- > Fachmann Gesundheit EFZ 60 %
- > Muttersprache Französisch, Schulkenntnisse in Englisch und Deutsch

Frau Pascale Cudré-Mauroux, geboren 1965, wohnhaft in Freiburg, geschieden, zwei Kinder:

- > Heilpädagogin
- > Sozialarbeiterin 40%
- > Französische Muttersprache, sehr gute Kenntnisse in Deutsch

Herr Jérôme de Diesbach de Belleroche, geboren 1960, wohnhaft in Villarsiviriaux, verheiratet, drei Kinder:

- > Sozialpädagoge HFS
- > IV-Rentner, vorher Sozialarbeiter Jugendschutz (SPJ)
- > Französische Muttersprache, sehr gute Englischkenntnisse

Frau Sophie De Oliveira Bettencourt, geboren 1992, wohnhaft in Freiburg, ledig, keine Kinder:

- > Bachelor in klinischer Heilpädagogik und Sonderpädagogik; Master-Abschluss in Sonderpädagogik in Arbeit
- > Pädagogische Leiterin bei der Institution aux étangs – Stiftung für die Frau und das Kind 70%
- > Pädagogische Leiterin, Sozialpädagogin und Ausbildnerin bei der HES-TS, des IPC in Freiburg, der BFH in Bern und der ArpiH in Yverdon
- > Portugiesische Staatsangehörige, Niederlassungsbewilligung C
- > Zweisprachig Portugiesisch-Französisch, gute Kenntnisse in Deutsch, Englisch und Spanisch

Frau Frédérique Humair Flühmann, geboren 1972, wohnhaft in Chapelle, verheiratet, zwei Kinder:

- > Sozialarbeiterin 20%
- > Gemeinderätin
- > Französische Muttersprache, Schulkenntnisse in Deutsch, gute Kenntnisse in Englisch

Frau Chantal Kuenlin, geboren 1958, wohnhaft in Pierrafortscha, verheiratet, zwei Kinder:

- > Diplom in Schulheilpädagogik
- > Inspektorin Sonderschule 100% (vorzeitiger Ruhestand ab 11.2020)
- > Französische Muttersprache, gute Kenntnisse in Deutsch und Englisch

Herr Martin Laubscher, geboren 1970, wohnhaft in Marsens, geschieden, ein Kind:

- > Zugführer; Massage-Therapeut
- > Selbständiger Massage-Therapeut 70 - 100%
- > Zweisprachig deutsch-französisch, gute Kenntnisse in Englisch und Spanisch

Frau Kamala Mezhukanal, geboren 1976, wohnhaft in Marly, ledig, zwei Kinder:

- > Arbeitspsychologin
- > Auf Stellensuch (vormals Kleinkindererzieherin)
- > Französische Muttersprache, gute Kenntnisse in Deutsch und Englisch

Frau Chantal Danièle Monney, geboren 1965, wohnhaft in Grattavache, geschieden, zwei Kinder:

- > Medizinische Assistentin
- > Medizinische Assistentin 100% (bis Ende November 2020)
- > Französische Muttersprache, sehr gute Kenntnisse in Italienisch, gute Kenntnisse in Deutsch, Schulkenntnisse in Englisch

Frau Catherine Papaux, geboren 1956, wohnhaft in Corminboeuf, verheiratet, zwei Kinder:

- > Diplom als Personenzentrierte Beraterin
- > Sozialarbeiterin im Ruhestand, ehemalige Leiterin eines regionalen Sozialdienstes
- > Französische Muttersprache, gute Kenntnisse in Deutsch

Frau Fatima Rey, geboren 1984, wohnhaft in Chénens, verheiratet, zwei Kinder:

- > Bachelor in Sozialarbeit
- > Studentin UNIL Master in Kriminologie und Sicherheit 80%
- > Französische Muttersprache, Grundkenntnisse in Deutsch, gute Kenntnisse in Englisch

Frau Sandra Rodriguez, geboren 1980, wohnhaft in Bulle, ledig, keine Kinder:

- > Bachelor Recht und Krankenpflege
- > Auf Stellensuche
- > Zweisprachig Französisch-Spanisch, gute Kenntnisse in Italienisch und Englisch, Schulkenntnisse in Deutsch

Frau Natacha Reine Catherine Rossat Stasiowska, geboren 1978, wohnhaft in Riaz, verheiratet, zwei Kinder:

- > Pflegeassistentin SRK
- > Pflegeassistentin 50%
- > Französische und schweizerische Staatsangehörigkeit
- > Französische Muttersprache, Schulkenntnisse in Deutsch und Englisch

Herr Dominique Savoy, geboren 1965, wohnhaft in Attalens, verheiratet, zwei Kinder:

- > Sozialpädagoge HES, Grundschullehrer, CAS - Interprofessionelles Zertifikat in Sozialpsychiatrie
- > Sozialpädagogischer Teamleiter in einem Wohnheim 80%
- > Französische Muttersprache, Schulkennisse in Deutsch und Englisch

Diese Kandidatinnen und Kandidaten sind entweder nicht im Greyerzbezirk verwurzelt, haben keine ausreichenden Deutschkenntnisse oder eine Ausbildung, die den Erwartungen des Friedensgerichts weniger entspricht.

2 Beisitzer/-in beim Friedensgericht Sense (Soziale Arbeit, vorzugsweise im Erwachsenenschutz)

2.1 Zurücktretender Amtsträger

Herr Michel Eltschinger, verstorben am 17.04.2020.

2.2 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung

- > Die Kandidatinnen und Kandidaten müssen über eine sozialpädagogische, psychologische und/oder medizinische Ausbildung oder Kenntnisse in diesen Bereichen verfügen und ausreichend zeitlich verfügbar sein.
- > Stimmberchtigung in kantonalen Angelegenheiten. Ausländische Staatsangehörige müssen im Besitz einer Niederlassungsbewilligung sein und zudem seit mindestens fünf Jahren Wohnsitz im Kanton haben. Gegen die Personen dürfen keine Verlustscheine bestehen. Sie dürfen nicht wegen Handlungen strafrechtlich verurteilt worden sein, die mit dem richterlichen Amt nicht vereinbar sind.
- > Beherrschung der deutschen Sprache mit Kenntnissen in Französisch.

Stellenantritt : Mit Wahl durch den Grossen Rat Session 11.2020 oder nach Vereinbarung
Vereidigung : ja

2.3 Positive Stellungnahme (nach Präferenz geordnet)

Um die Geschlechterparität innerhalb dieser Behörde, die sich zu 80% aus Frauen zusammensetzt, zu gewährleisten, wird einem männlichen Kandidaten Vorrang gegeben. Es gilt zu beachten, dass 70% der Beisitzer/-innen über 61 Jahre alt sind.

1. Albert Studer

Herr Albert Studer, geboren 1967, wohnhaft in St. Ursen, verheiratet, vier Kinder:

- > Schreiner EFZ, Heil- und Sozialpädagoge, Berufs-, Studien- und Laufbahnberater
- > Berufs- und Laufbahnberater 80%
- > Gemeinderat St. Ursen
- > Zweisprachig Französisch-Deutsch, Schulkenntnisse in Englisch und Brasilianisch

Das Geschlecht und das Alter dieses Kandidaten aus dem Sensebezirk sind ein Vorteil. Seine Ausbildung, seine Verfügbarkeit für das Amt sowie seine Sprachkenntnisse sind ebenfalls Pluspunkte.

2. Tamara Aebischer, Monika Haus (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)

Frau Tamara Aebischer, geboren 1982, wohnhaft in Bösingen, verheiratet, zwei Kinder:

- > Bachelor in Sozialer Arbeit
- > Hausfrau, vorher Sozialberaterin
- > Mitglied Kommission Alter und Gesundheit Gemeinde Bösingen
- > Mitglied Vorstand Frauen-Kinder-Treff Bösingen
- > Deutsche Muttersprache, Schulkenntnisse in Französisch, gute Kenntnisse in Englisch

Frau Monika Haus, geboren 1964, wohnhaft in St. Antoni, geschieden, ein Kind:

- > Verwaltungsangestellte, CAS Mandatsführung im Kindes- und Erwachsenenschutz
- > Sachbearbeiterin Steuerbüro Gemeinde Freiburg 60 %
- > Privatbeiständin
- > Zweisprachig Deutsch-Französisch

Diese beiden Kandidatinnen aus dem Sensebezirk verfügen über die für das Amt erforderliche Ausbildung und Verfügbarkeit.

3. Vito Angelillo, Matthias Rentsch (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)

Herr Vito Angelillo, geboren 1950, wohnhaft in Freiburg, verheiratet, ein Kind:

- > Professioneller Mediator CPMN, Master Ingenieur in Geologie
- > Selbständiger professioneller Mediator (20 Jahre Erfahrung im sozialen Bereich) 30%
- > Zweisprachig Französisch-Italienisch, sehr gute Kenntnisse in Deutsch und Englisch, gute Kenntnisse in Schwyzerdütsch, Grundkenntnisse in Spanisch und Hause
- > Der Kandidat bewirbt sich gleichzeitig für das Amt als Beisitzer beim Friedensgericht des Greyerzbezirks

Herr Matthias Rentsch, geboren 1961, wohnhaft in Murten, verheiratet, ein Kind:

- > Handelsschule, Amtsvormünderdiplom
- > Selbständiger Treuhänder/Privatbeistand seit 07.2020 20% (vorher Berufsbeistand Berufsbeistandschaft Region Murten)
- > Vizepräsident der Vereinigung der Amtsvorsteher der Beistandschaften des Kantons Freiburg 2018-2020
- > Stiftungsrat Applico
- > Deutsche Muttersprache, sehr gute Französischkenntnisse, gute Englischkenntnisse, Schulkenntnisse in Italienisch und Spanisch

Diese beiden Kandidaten, die in Freiburg und Murten wohnen, sind nicht im Sensebezirk verwurzelt.

Zusammenfassung der Kandidaturen mit positiver Stellungnahme

Friedensgericht des Gruyèrebezirks

Nach Präferenz geordnet

Beisitzer/-in
(sozialpädagogische,
psychologische und/oder
medizinische
Ausbildung/Kenntnisse)

1. Raphaël Heimo
2. François Charrière, Louis-Philippe Clerc, Florence Conrath, Martine Pillet (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)
3. Sophie Clément

Wählbar: Vito Angelillo, Alexia Bochud, Jacqueline Bourqui, Stéphane Charbon, Florent Chardonnens, Pascale Cudré-Mauroux, Jérôme de Diesbach de Belleroche, Sophie De Oliveira Bettencourt, Frédérique Humair Flühmann, Chantal Kuenlin, Martin Laubscher, Kamala Mezhukanal, Chantal Danièle Monney, Catherine Papaux, Fatima Rey, Sandra Rodriguez, Natacha Reine Catherine Rossat Stasiowska, Dominique Savoy (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)

Friedensgericht des Sensebezirks

Nach Präferenz geordnet

Beisitzer/-in
(Soziale Arbeit,
vorzugsweise im
Erwachsenenschutz)

1. Albert Studer
2. Tamara Aebischer, Monika Haus (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)
3. Vito Angelillo, Matthias Rentsch (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)

Im Namen des Justizrates

Johannes Fröhlicher
Präsident

	<u>Annexe</u>		<u>Anhang</u>
GRAND CONSEIL	2020-GC-164-165	GROSSER RAT	2020-GC-164-165
Elections à des fonctions judiciaires		Wahlen in Richterämter	
<i>Préavis de la Commission de justice</i>		<i>Stellungnahme der Justizkommission</i>	
 <i>Présidence : Bertrand Morel</i>		 <i>Präsidium : Bertrand Morel</i>	
<i>Vice-présidence : Antoinette de Weck</i>		<i>Vize-Präsidium : Antoinette de Weck</i>	
<i>Membres : Francine Defferrard, Pierre Mauron, Roland Mesot, André Schneuwly, Julia Senti</i>		<i>Mitglieder: Francine Defferrard, Pierre Mauron, Roland Mesot, André Schneuwly, Julia Senti</i>	
 <u>Election à des fonctions judiciaires non professionnelles</u>		 <u>Wahlen in nebenberufliche Richterämter</u>	
 Justice de paix de la Gruyère	2020-GC-164	 Friedensgericht des Gruyerbezirks	
<i>Assesseur-e (formation/connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)</i>		<i>Beisitzer/-in (sozialpädagogische, psychologische und/oder Medizinische Ausbildung/Kenntnisse)</i>	
<i>6 membres s'expriment en faveur de M. Raphaël Heimo. M. François Charrière obtient 1 voix.</i>		<i>6 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Raphaël Heimo. François Charrière erhält 1 Stimme.</i>	
Raphaël HEIMO		Raphaël HEIMO	
 Justice de paix de la Singine	2020-GC-165	 Friedensgericht des Sensebezirks	
<i>Assesseur-e (travail social, de préférence dans la protection des adultes)</i>		<i>Beisitzer/-in (Soziale Arbeit, vorzugsweise im Erwachsenenschutz)</i>	
<i>4 membres s'expriment en faveur de M. Albert Studer. M^{me} Tamara Aebischer obtient 3 voix.</i>		<i>4 Mitglieder unterstützen die Bewerbung von Albert Studer. Tamara Aebischer erhält 3 Stimmen.</i>	
Albert STUDER		Albert STUDER	

*Les dossiers des candidat-e-s éligibles sont à la disposition des député-e-s pour consultation :
le mardi 17 novembre 2020 (durant la séance du Grand Conseil) au bureau des huissiers à Forum Fribourg.*

Le 4 novembre 2020

*Die Unterlagen der wählbaren Bewerber/innen können von den Grossrätiinnen und Grossräten eingesehen werden:
am Dienstag, 17. November 2020, (während der Sitzung des Grossen Rates) im Büro der Weibel im Forum Fribourg.*

Den 4. November 2020

Version des Büros des Grossen Rates vom 06.11.2020

Gesetz zur Änderung des Grossratsgesetzes (Entschädigung der Präsidentin oder des Präsident)

vom ...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: **121.1**
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Stellungnahme des Staatsrats vom 6. November 2020;
gestützt auf die Botschaft 2020-GC-166 des Büros des Grossen Rates vom 3. November 2020;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Der Erlass SGF [121.1](#) (Grossratsgesetz (GRG), vom 06.09.2006) wird wie folgt geändert:

Art. A1-2 Abs. 1

- ¹ Die Höhe der individuellen Entschädigungen wird wie folgt festgelegt:
b) Präsidentin oder Präsident des Grossen Rates:
1. (*geändert*) jährliche Entschädigung: Fr. 12'000

Version du Bureau du Grand Conseil du 06.11.2020

Loi modifiant la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): **121.1**
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la détermination du Conseil d'Etat du 6 novembre 2020;
Vu le message 2020-GC-166 du Bureau du Grand Conseil du 3 novembre 2020;
Sur proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

L'acte RSF [121.1](#) (Loi sur le Grand Conseil (LGC), du 06.09.2006) est modifié comme il suit:

Art. A1-2 al. 1

- ¹ Les montants des indemnités individuelles sont fixés comme suit:
b) Présidence du Grand Conseil:
1. (*modifié*) indemnité annuelle: Fr. 12'000

ASF ...

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt rückwirkend am 1. Januar 2020 in Kraft.

[Signaturen]

ROF ...

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

[Signatures]

Dépôts

Postulat 2020-GC-179 Gabrielle Bourguet/ Michel Chevalley Gestion intercantonale des crises sanitaires

Dépôt et développement

La crise sanitaire que nous traversons et pour laquelle les cantons ont maintenant récupéré leurs compétences a révélé une immense disparité dans la mise en œuvre des mesures, laissant apparaître un sérieux manque d'harmonisation assez difficile à comprendre pour la population. D'aucuns, en particulier celles et ceux qui sont proches d'un canton voisin, n'ont pas hésité à parler de gabegie: comment comprendre, en effet, à titre d'exemple, la valse-hésitation relative au port du masque, facultatif ici mais obligatoire une fois franchie la frontière cantonale toute proche, à quelques centaines de mètres, ou les différentes limites de personnes admises lors d'une rencontre ou d'une manifestation culturelle ou sportive? Le système s'est encore complexifié avec les mesures fédérales annoncées le 28 octobre 2020, plus ou moins sévères que les restrictions cantonales selon les cas.

En conséquence, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'établir une meilleure collaboration intercantonale en vue d'une gestion plus efficiente et surtout cohérente des crises sanitaires telles que celle que nous traversons actuellement. Il pourrait par exemple prévoir un organe de conduite qui définirait un «standard minimal» commun à l'ensemble des cantons et mieux coordonner la communication. Il va de soi que les cantons doivent rester libres de prendre exceptionnellement des mesures supplémentaires si la situation locale, très particulière, l'exige, mais non sans en avoir préalablement informé les autres partenaires.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.
-

Mandat 2020-GC-181 Bruno Marmier/ David Bonny/Julia Senti/Solange Berset/ Christel Berset/Mirjam Ballmer/Claude Chassot/Nicolas Pasquier/Cédric Péclard/ Benoît Rey Suspension des délais de récolte de signatures pendant la période de situation extraordinaire

Dépôt et Développement

Le présent mandat demande la suspension des délais de récolte de signatures pour les initiatives cantonales au 30 octobre 2020, date de la déclaration de la situation extraordinaire par le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg. Les délais recommenceront à courir dès le moment où le Conseil d'Etat aura mis un terme à la situation extraordinaire. Ce mandat permet de préserver l'intégrité des droits politiques malgré la crise.

Plusieurs partis ont débuté une récolte de signature le 4 septembre 2020 avec un délai de remise au 3 décembre 2020. Vu le contexte sanitaire, il est assez évident que la récolte de signatures impliquant un échange de stylo et de matériel avec des passants, si elle n'est pas interdite, ne doit pas être encouragée. L'expérience du terrain montre qu'à partir du mois d'octobre, il était de plus en plus difficile de récolter des signatures. Le Conseil d'Etat a lui-même recommandé d'éviter les contacts inutiles.

Fin octobre, les partis concernés ont demandé au Conseil d'Etat de suspendre les délais de récolte de signatures, le travail sur le terrain étant non seulement devenu impossible, mais aussi malvenu. Comment en effet prendre le risque de propager le virus pour récolter des signatures alors que nos hôpitaux se remplissent et que les soignants tirent la sonnette d'alarme?

Contre toute logique, alors que le taux d'incidence dans le canton de Fribourg est devenu l'un des plus élevé en Europe, le Conseil d'Etat a rejeté cette demande en date du 3 novembre 2020. En effet, il estime que la récolte de signatures peut continuer sans difficulté, car, contrairement à la première vague, les rassemblements jusqu'à dix personnes sont autorisés et les commerces sont ouverts. Il suffirait de respecter les dispositions sanitaires. Il ajoute que le Conseil fédéral a maintenu la possibilité de récolter des signatures au niveau fédéral, que cela conduirait à une distorsion entre les

différents niveaux, avant de conclure qu'il est «essentiel pour les autorités cantonales que la vie politique et démocratique puisse continuer malgré la crise».

Notons que le délai de récolte au niveau fédéral est de 18 mois contre 3 mois au niveau cantonal. Les conséquences sont donc très différentes. Le maintien des délais revient de facto à condamner à l'échec toute tentative de dépôt d'initiative, le délai de trois mois étant rédhibitoire dans les conditions extraordinaires que nous connaissons. Par cette décision, le Conseil d'Etat porte atteinte à la démocratie directe au niveau cantonal.

Le présent mandat vise ainsi à préserver les droits démocratiques des citoyennes et citoyens fribourgeois en cette période de pandémie qui peut s'étaler encore sur de longs mois.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Requête 2020-GC-182 Bruno Marmier/

David Bonny

Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat «Suspension des délais de récoltes de signatures pendant la période de situation extraordinaire»

Dépôt

Nous demandons que le mandat «Suspension des délais de récolte de signatures pendant la période de situation extraordinaire» soit traité lors de la session du mois de décembre 2020 en dérogation aux articles 72 al. 1 et 80 al. 1 LGC. Il est nécessaire de clarifier au plus vite la question des droits politiques pendant les périodes extraordinaires que nous risquons de connaître de manière récurrente à l'avenir.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2020-GC-183 Bertrand Gaillard/ Daniel Bürdel

Assainissement énergétique, simplifions la procédure

Dépôt et développement

La présente motion a pour but de simplifier la procédure administrative de mise à l'enquête lors de travaux d'assainissements énergétiques ne modifiant pas l'aspect général d'un bâtiment.

Une directive du Conseil d'Etat déterminerait les assainissements énergétiques dispensés de mise à l'enquête publique qui les soumettrait à un simple formulaire d'annonce, comme cela se fait déjà au niveau des installations solaires.

L'assainissement concerné passe déjà par une demande de subvention au service de l'énergie avec un bilan thermique et autres formulaires. Cette méthode ne serait utilisée que pour les assainissements ayant fait l'objet d'une demande de subventions. Dans le cadre d'assainissements de façades et des toitures, sans autres modifications que l'épaisseur supplémentaire de façade et des toitures, dès le retour de la demande de subvention, un simple formulaire d'annonce à la commune dispenserait d'une procédure simplifiée.

Il est à relever que pour beaucoup de citoyens le fait de recevoir l'approbation d'une demande de subvention, cela fait office d'autorisation, même si d'un point de vue légal ce n'est pas le cas. Si l'on peut considérer que ces travaux peuvent être dispensés de permis selon l'article 87 al 1 a ReLATEC, ce n'est pas toujours le cas et les recommandations des préfectures divergent.

Le formulaire inclurait l'approbation du Service de l'Energie mais également une rubrique indiquant les revêtements visibles et leurs couleurs (exemple: crépi de façade NCS 8050-Y50S). Le but étant de simplifier au maximum le nombre de questions ultérieures en lien avec les réglementations communales. Les communes pourraient toujours, en cas de doute ou désaccord, dans un délai de 15 jours, demander une enquête publique.

Cette simplification diminuerait la charge du SeCA et des communes au niveau du traitement des dossiers et serait un élément concret de relance vu la facilité d'élaboration du formulaire. Il est à noter que cela éviterait que le montant de la subvention serve uniquement à payer des émoluments.

Les motionnaires laissent le soin aux Directions concernées d'adapter les législations adéquates.

Les motionnaires remercient le Conseil d'Etat de traiter cette demande dans les délais légaux.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

**Mandat 2020-GC-184 Bertrand Gaillard/
Christian Ducotterd/Stéphane Sudan/
Daniel Bürdel/Hubert Dafflon/
Bertrand Morel/Dominique Zamofing/
Laurent Dietrich/Anne Meyer Loetscher/
Patrice Longchamp
Exonération de frais pour l'ajustement
des PAL au nouveau plan directeur**

Dépôt et Développement

La plupart des communes du cantons ont mis à l'enquête leur plan d'aménagement local (ci-après: PAL) avant l'adoption du nouveau plan directeur cantonal. Elles ont suivi, pour la préparation de leur dossier d'enquête, les recommandations de la Direction de l'aménagement et des constructions (ci-après: DAEC) et l'ont traité selon l'ancien plan directeur cantonal. La lettre de la DAEC du 15 décembre 2017 qui mentionne «Concernant les dossiers de révision générale de PAL qui seront mis à l'enquête publique avant l'adoption du plan directeur cantonal. Le SeCA et la DAEC traiteront les dossiers selon l'actuel plan directeur cantonal...» le prouve.

Le Conseil d'Etat a recouru en septembre 2019 au Tribunal fédéral contre un arrêt du Tribunal cantonal qui, selon le gouvernement, remettait en cause la manière de traiter les révisions générales de PAL mis à l'enquête avant l'adoption du plan directeur cantonal par le Conseil d'Etat.

65 dossiers de PAL étaient concernés par la décision du Tribunal cantonal de septembre 2019. Après discussion et examen des dossiers avec les intéressés, les deux tiers des communes ont demandé un traitement sans attendre la décision du Tribunal fédéral, selon les principes du nouveau Plan directeur cantonal. Or, l'arrêt du Tribunal fédéral tombé récemment a confirmé la prise de position du Tribunal cantonal.

Si le travail fourni par la DAEC pour régler le problème engendré a été conséquent au niveau des charges en moyens humains et financiers, les communes ne sont pas en reste. Elles devront modifier leur PAL pour donner suite aux éléments refusés lors des approbations et mettre à l'enquête les modifications. Celles-ci engendreront des frais d'urbanisme pouvant se chiffrer en centaines de milliers de francs. De plus, des émoluments serons facturés pour l'examen de ces mises à l'enquête.

Le but de ce mandat n'est pas de chercher un coupable et de l'obliger à prendre en charge des dédommages, ni de punir ceux qui ont effectué un travail conforme aux directives de la DAEC. Le mandat demande simplement que l'Etat de Fribourg, ses Directions et Services ne facturent aucun frais (émoluments, débours, ou autre) aux communes dans le cadre de la révision du PAL induits par l'arrêt du Tribunal cantonal du 3 septembre 2019 confirmé par le Tribunal fédé-

ral le 16 septembre 2020. Cette exonération de frais concerne également tous les préavis et décisions à rendre.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2020-GC-185 Ralph Alexander Schmid/Julia Senti Klimaneutrales Kantonsparlament

Einreichung und Begründung

Das Postulat verlangt einen Bericht darüber, wie der Grosser Rat und sein Betrieb klimaneutral gestaltet werden können, einerseits durch die Vermeidung und Verminderung von Klimagas-Emissionen, andererseits durch die Kompensation nicht vermeidbarer Emissionen.

In vielen Bereichen muss oder sollte der Staat eine Vorbildfunktion übernehmen, dies hat er auch bei den Massnahmen gegen den Klimawandel mit vielen vom Staat unterstützten Initiativen, zum Beispiel bei kantonalen Bauten, gezeigt.

Die Widersprüche zwischen dem was heute und für zukünftige Generationen sinnvoll ist und dem aktuellen Zustand beschäftigt alle im individuellen und im gesellschaftlichen Bereich, und hier soll der Kanton ein Vorbild sein und Zeichen für eine nachhaltige Zukunft setzen.

Die Vermeidung oder Kompensation der Produktion von Treibhausgasen sollte heute für jedes Unternehmen eine Selbstverständlichkeit sein. Im Allgemeinen ist die Vermeidung der Kompensation vorzuziehen, aber das ist selten vollumfänglich möglich. Der Kantonale Parlamentsbetrieb ist im Prinzip ein politisches Dienstleistungsunternehmen und sollte wie alle Unternehmen klimaneutral gestaltet werden.

Der Bericht zum Postulat soll aufzeigen:

1. Wie hoch die CO₂-eq-Emissionen des Grossen Rats für seinen gesamten Betrieb sind. Die entsprechende Emissionsbilanz ist zu analysieren und aufzuzeigen.
 2. Mit welchen Massnahmen die Emissionen am besten verringert werden können.
 3. Welche Emissionen allenfalls nicht vermeidbar sind und wie diese kompensiert werden können.
- > Der Staatsrat wird diesen Vorstoss binnen der gesetzlichen Frist beantworten.

**Mandat 2020-GC-186 Erika Schnyder/
Antoinette de Weck/Chantal Pythoud-
Gaillard/Bernadette Mäder-Brülhart/
David Bonny/Sébastien Dorthe/Ursula
Krattinger-Jutzet/Bruno Marmier/Claude
Chassot/Pierre Mauron**

**Prise en charge, dans le cadre des
mesures financières COVID-19, des
surcoûts des EMS et des services d'aide
et de soins à domicile**

Dépôt et Développement

Le Conseil d'Etat est chargé de chiffrer les coûts générés par les mesures supplémentaires liées au COVID-19 dans le cadre des EMS et de l'aide et des soins à domicile, y compris tous les frais collatéraux (par exemple cuisine, restaurants, administration, intendance et maintenance) et d'en imputer la prise en charge à des mesures de financement extraordinaires prises pour indemniser les pertes liées au coronavirus.

Dans une question d'Erika Schnyder (2020-CE-120), la problématique des surcoûts liés au coronavirus a été posée, notamment sous l'angle de la prise en charge des dépenses supplémentaires à charge des EMS. Cette question concerne la première vague du COVID, mais la situation est parfaitement transposable à cette deuxième vague, dont les effets sont encore plus importants. Le présent mandat concerne bien évidemment la totalité de la période COVID, soit la première et la deuxième vague.

A ce propos, le Conseil d'Etat a répondu, en substance:

«Dans le cas des trois EMS particulièrement touchés (ndl: c'est-à-dire ceux qui ont été particulièrement impactés par les nombreux cas COVID en mars 2020) pour lesquels le GIR (Groupe institutions à risques) a demandé la suspension provisoire de nouvelles entrées, l'Etat envisage exceptionnellement de financer un forfait compensant les pertes des prix de pension non perçus pour les lits vides et habituellement facturés à la charge des résident-e-s. La baisse importante et rapide de la demande en places d'EMS combinée aux besoins en personnel nécessaire liés à la crise sanitaire a conduit à une dotation en personnel par résident-e supérieure à la normale. Pour le personnel de soins et d'accompagnement, l'Etat accepte le principe de financer la sur-dotation jusqu'au 30 juin 2020, selon les critères usuels de répartition des charges entre les différents contributeurs. L'Etat a déjà accepté de reconnaître l'ensemble du matériel de protection comme faisant partie du coût des soins et donc à charge des pouvoirs publics, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 21 avril 2020. De plus, afin d'éviter la situation très pénible de pénurie de matériel de protection entre mars et début avril, l'Etat a créé un stock important de matériel de protection.

L'Etat a également accepté de permettre le remplacement des collaboratrices et collaborateurs malades dès le premier jour et reconnaître les coûts qui y sont liés. Une dotation supplémentaire pour les cas positifs et quarantaines est également prévue».

Dans cette optique, le Conseil d'Etat se pose la question de savoir comment et par quel biais ces éléments seront financés. Dans les faits, et cela ressort de l'affirmation du Conseil d'Etat «selon les critères usuels de répartition des charges entre les différents contributeurs» que les communes seront également appelées à mettre la main au porte-monnaie. A ces surcoûts dans les EMS viennent encore s'ajouter ceux inhérents à l'aide et soins à domicile, au niveau personnel et matériel, également à la charge des communes.

A ce propos, s'agissant d'une situation extraordinaire, il convient de ne pas comptabiliser ces dépenses dans le cadre des budgets ordinaires des subventions mais de les affecter à des crédits spéciaux débloqués par le Conseil d'Etat pour compenser les pertes et manques liés au COVID. Pour ce faire, ces surcoûts doivent faire l'objet d'une identification et être chiffrés avec précision avant d'être transposés dans le budget spécifique aux mesures COVID. C'est pourquoi le présent mandat enjoint le Conseil d'Etat d'en faire l'inventaire afin que ceux-ci ne tombent pas dans les postes ordinaires des subventions conformément à la répartition des tâches Etat/communes.

> Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

**Motion 2020-GC-187 Grégoire Kubski/
Eliane Aebischer**

**Encadrer les velléités de Times Square
à Fribourg**

Dépôt et développement

Nous avons toutes et tous en tête des photos de Time Square avec ses écrans LED diffusant des publicités en continu tout autour de ce carrefour de New York. De plus en plus, d'écrans fleurissent au bord de nos routes et offrent des nouveaux supports à la publicité. Cependant, ces écrans offrent, de par le défilement d'images et la projection d'images animées, des objets de distraction pour les usagers de la route. Aux abords des écoles et des passages piétons, ces écrans LED de publicité aux couleurs parfois éblouissantes peuvent ainsi engendrer des risques certains pour les piétons et autres usagers de la route. A l'heure où le parc naturel du Gantrisch est devenu en 2019 le premier parc aux étoiles de Suisse, il nous faut réfléchir sur l'impact de la création d'enseignes lumineuses et la pollution lumineuse qu'elle engendre.

La loi sur les réclames (LRec; RSF 941.2) date de 1986 et ne pouvait, dès lors, appréhender ce type de publicité sur écran LED, inexistante à cette époque. Il nous faut pourtant donner aux communes des moyens de refuser la construction d'écrans LED là où cela peut être dangereux ou gênant. En l'état, il est extrêmement difficile pour une autorité communale ou préfectorale de rejeter une demande de permis de construire d'écran créant un danger. Dans la mesure où, aucune base légale n'avait anticipé les écrans LED et que les dispositions de la Loi sur la circulation routière (LCR) sont trop générales.

En conséquence, nous proposons que la LRec soit révisée, afin de la moderniser, et que les procédés de réclame sous forme d'écran soient, soit limités par des mesures d'encadrement détaillées, soit interdits en bordure de route avec de possibles exceptions circonstanciées. Les éventuelles conséquences de la loi sur le domaine public doivent également y être prévues.

Pour le bien de nos écolières et écoliers, des usagers de la route et pour le bien de la faune toujours plus perturbée par des sources lumineuses la nuit, nous n'avons aucun intérêt à ce qu'on crée des écrans à l'instar de Times Square à New York sans encadrement dans notre canton.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2020-GC-188 Solange Berset/ Jean-Daniel Wicht Centre d'exposition Forum Fribourg

Dépôt et développement

Nous demandons au Conseil d'Etat de transmettre au Grand Conseil la vision à court, moyen et long terme qu'il entend développer pour Forum Fribourg. Nous demandons que le Conseil d'Etat développe rapidement une réflexion stratégique pour ce centre d'exposition, ceci avec les autres actionnaires et les représentants de la société Expo Centre SA. Qu'il évalue pour le Grand Conseil l'opportunité de fusionner les deux sociétés – Agy Expo SA et Expo Centre SA

Le centre d'exposition Forum Fribourg a été construit en 1998, notamment pour accueillir la Foire de Fribourg qui se déroulait jusqu'alors en Ville de Fribourg. Dès le départ, le choix a été pris de créer deux structures juridiquement distinctes, d'une part la société propriétaire Agy Expo et d'autre part la société d'exploitation Expo Centre. Le but statutaire d'Agy Expo est «de promouvoir le développement économique dans le canton de Fribourg et à cet effet d'entretenir et de développer un centre d'exposition et de conférences situé sur le territoire de la commune de Granges-Paccot, en le mettant à disposition d'une société d'exploitation par contrat de

location». La société Expo Centre a pour but «d'assurer la gestion et l'exploitation, dans l'intérêt du canton de Fribourg, du Centre d'exploitations, de conférences et de congrès sis sur le territoire de la commune de Granges-Paccot. A cet effet, la société met à disposition à titre onéreux l'usage de tout ou partie du centre pour l'organisation d'expositions, de foires, de comptoirs, de conférences, de congrès et de manifestations de toute nature tendant notamment à développer l'économie fribourgeoise».

Depuis de nombreuses années, et bien avant la crise sanitaire, le domaine des centres d'expositions connaît de grandes difficultés, dans tout le pays. Les phénomènes de sociétés et les changements d'habitudes ont ainsi conduit à l'abandon de nombreuses expositions traditionnelles, parmi lesquelles figurent le Comptoir Suisse, autrefois incontournable, et la Foire de Fribourg qui a décidé au printemps 2019 de mettre un terme à son activité. Les organisateurs de la Foire de Fribourg indiquaient alors dans un communiqué de presse que, «au vu de la situation actuelle du commerce de détail souffrant de plus en plus de la concurrence digitale et qui représente le moteur de l'organisation de la foire, de la disparition globale des foires commerciales généralistes, du manque de soutien des districts du canton, il est impensable de relancer une nouvelle édition avec le même concept».

Compte tenu de ces réalités, une réflexion stratégique portant sur l'avenir de Forum Fribourg est indispensable et même urgente, *a fortiori* depuis que la crise sanitaire a encore considérablement péjoré la situation du centre d'exposition, avec l'annulation de la plupart des manifestations planifiées en 2020. Le montant de 500 000 francs octroyé à la société d'exploitation dans le cadre du plan de relance permettra tout au plus de sauver l'exercice de l'année courante, mais sans mesures beaucoup plus fortes, il ne fera que reporter de quelques mois la faillite prévisible d'Expo Centre SA. À ce jour, on a l'impression que les responsables des deux sociétés concernées se contentent de formuler des reproches réciproques voire de développer des idées à l'emporte-pièce telles que l'intégration d'une piscine olympique dans le bâtiment existant. Or, le Conseil d'Etat, principal actionnaire de la société propriétaire Agy Expo SA, doit impérativement prendre l'initiative et identifier les options permettant d'utiliser de manière efficiente et cohérente le bâtiment pour les années voire les décennies à venir.

Ce centre d'exposition est indispensable pour l'activité économique du canton, indispensable pour recevoir des organisations d'envergure telles: assemblée nationale, exposition diverses, forum des métiers Start, congrès, fêtes, concerts etc. Nous attendons également que le Conseil d'Etat nous donne des informations sur Espace Gruyère et les synergies qu'il y auraient lieu de développer avec Forum Fribourg.

L'Etat doit mettre tout en œuvre afin de pérenniser cet outil de travail et de proposer au Grand Conseil des solutions adéquates pour le long terme.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Postulat 2020-GC-189 Giovanna Garghentini Python (au nom du Club culture)
Etat des lieux de la culture inclusive

Dépôt et développement

Aller au théâtre ou au cinéma, visiter une exposition, participer à un festival de danse ou de chant; ces activités culturelles qui semblent aller de soi pour la plupart d'entre nous ne sont tout simplement pas possible pour une partie de la population notamment pour les personnes vivant avec un handicap moteur, auditif, visuel, une déficience intellectuelle ou avec des troubles psychiques. Ces handicaps peuvent résulter d'une maladie ou d'un accident, exister depuis la naissance, apparaître dans le courant de la vie ou dû à l'âge. Les personnes touchées rencontrent divers obstacles lorsqu'elles désirent faire usage de l'offre culturelle, et parfois, elles en sont même tout simplement exclues, car ces offres ne leur sont pas accessibles. Cette inaccessibilité à l'offre culturelle s'étend sur divers domaines comme:

- > l'accès physique à l'offre culturelle avec des barrières architecturales,
- > à un manque d'offre culturelle et de médiation culturelle ,
- > à un contenu de communication médiatique peu adapté à certains handicaps
- > à des difficultés d'accès à l'emploi

Or, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) ratifiée par la Suisse en 2014 ainsi que la loi fribourgeoise sur les personnes en situation de handicap, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, demandent l'accessibilité dans tous les domaines de la vie pour atteindre une société inclusive.

Les institutions culturelles sont de plus en plus sensibles à accueillir des personnes en situation de handicap:

- > en facilitant l'accessibilité physique pour les personnes en chaise roulante
- > en installant des boucles magnétiques dans leur salle
- > en proposant des spectacles sous-titrés ou interprétés en langage des signes pour les personnes sourdes ou malentendantes

- > en mettant à disposition des explications en langage simplifié, facilite la lecture et la compréhension
- > en proposant des activités en audiodescription pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur les offres culturelles inclusives qui existent dans le canton de Fribourg et d'étudier les mesures afin de préparer un plan d'actions pour que de telles offres se développent dans le canton.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Questions

Question 2020-CE-85 Nadine Gobet Comment développer les activités du Service de l'orientation professionnelle et de la formation en faveur des adultes?

Question

On assiste aujourd’hui à une transformation de la société, les changements s’accélèrent avec la numérisation et au niveau des emplois, cela signifie concrètement que l’on n’apprend plus un métier une fois pour toute.

Pour faire face à cette évolution, il faut, d’une part, une formation de base qui soit performante et, d’autre part, il faut offrir des perspectives à chacun en promouvant et développant la formation continue. C’est une question de responsabilité partagée entre, d’un côté, les employeurs qui souhaitent pouvoir compter sur une main-d’œuvre qualifiée, adaptée à leurs besoins, et qui doivent ainsi favoriser la formation de leurs collaborateurs et, de l’autre, des employés qui sont appelés à se former tout au long de leur vie professionnelle pour être mieux armés face aux changements.

En outre, le manque de main-d’œuvre qualifiée est un enjeu important pour notre économie et nos entreprises. Ce problème actuel va continuer de s’aggraver car on nous prédit, selon certaines études, qu’il manquera en Suisse quelques 500 000 employés qualifiés d’ici 2030.

Si les centres d’orientation professionnelle régionaux sont bien connus auprès des jeunes en fin de scolarité et des étudiants pour leur rôle de promotion de la formation et leurs activités d’informations et conseils sur les professions et filières de formation existantes, leur rôle de soutien à la formation des adultes est beaucoup moins connu du public. Dans le contexte actuel, il est nécessaire de les renforcer afin qu’ils deviennent une référence auprès des adultes qui souhaiteraient des renseignements ou conseils sur les possibilités de formations continues, de réorientation de carrière ou bilans de compétences, etc.

Ainsi, face à la transformation de la société, l’offre à destination des adultes doit être connue et reconnue et, dans ce sens, faire l’objet de campagne de promotion auprès des entreprises et d’un large public. Pour développer davantage cette offre essentielle qui permet d’appréhender les changements actuels et de pallier, autant que faire se peut, au risque de manque de main-d’œuvre qualifiée, il est important de prévoir des moyens financiers, du personnel et des locaux pour

offrir un conseil personnalisé gratuit, ouvert à tout public et qui soit adapté aux adultes qui sont parfois réticents à se rendre dans les cycles d’orientation pour obtenir les informations qui pourraient leur être utiles. On peut également craindre que la crise du Covid-19 et ses répercussions sur le marché du travail occasionnent une augmentation significative des demandes émanant des adultes, raison pour laquelle des mesures doivent être prises dans les meilleurs délais.

Aussi, je souhaite soumettre au Conseil d’Etat les questions suivantes:

1. *Est-ce que le Conseil d’Etat partage cette préoccupation? Si oui, qu’a-t-il prévu d’entreprendre dans ce sens-là?*
2. *Est-ce qu’il estime normal qu’un adulte doive attendre six semaines pour bénéficier d’un conseil personnalisé avec un rendez-vous chez un conseiller en orientation, selon l’article paru dans le journal La Liberté, le 27 avril 2020?*
3. *Tenant compte des nouveaux besoins et dans une perspective de moyen-long terme, ne faut-il pas revoir le fonctionnement de ces centres d’orientation professionnelle?*
4. *Quels moyens l’Etat envisage-t-il de mettre à disposition et dans quel délai pour répondre à la demande et permettre de développer les activités de ce service public en faveur des adultes, par exemple au niveau financier, des locaux ou du personnel?*
5. *Concernant la numérisation de l’information dans les centres d’orientation et les centres de carrière aux adultes: comment et dans quels délais des moyens seront mis à disposition afin de moderniser et numériser l’accès à l’information?*
6. *Comment et avec quels moyens favoriser l’entrée des adultes faiblement ou non qualifiés dans une première formation professionnelle, ce qui favoriserait la mise à disposition de personnel qualifié sur le marché du travail?*
7. *Comment le Conseil d’Etat peut promouvoir cette offre destinée aux adultes afin que les travailleurs et les entreprises soient clairement informés qu’une telle offre est disponible?*

Le 14 mai 2020

Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat rappelle ce qui suit:

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) est à disposition de l'ensemble de la population pour toute question liée au choix professionnel, au choix d'une voie de formation, aux réflexions concernant son orientation ou sa réorientation dans le cadre de sa carrière, mais aussi concernant le développement et le maintien de ses compétences de gestion de sa propre carrière.

Des prestations spécifiques sont proposées en fonction du public-cible, à savoir principalement:

- > les élèves du cycle d'orientation
- > le public de la transition 1 (après l'école obligatoire en vue d'entrée dans une voie de formation)
- > les étudiants et apprentis du secondaire 2 (domaines académique et professionnel)
- > le public de la transition 2 (entrée sur le marché du travail)
- > les adultes jusqu'à l'âge de la retraite (y compris universitaires)

Le conseil de carrière aux adultes est une prestation encore peu connue du public, la population fribourgeoise connaissant principalement le conseil en orientation dans les cycles d'orientation (CO). Depuis plusieurs années, la demande de conseil de carrière est en forte croissance et cette tendance sera durable. En l'état, l'attente peut être relativement longue pour le public afin d'obtenir les conseils souhaités.

Jusqu'il y a peu, les adultes souhaitant un conseil de carrière étaient envoyés dans les centres d'orientation se trouvant dans les écoles du CO. Le SOPFA a établi une stratégie visant à développer deux centres de conseil aux adultes, avec un lieu spécifique, du personnel spécialisé et des prestations pointues pour la population fribourgeoise adulte et post-école obligatoire (dès 16 ans). Cette stratégie est le fruit d'une analyse auprès des usagers et du personnel du SOPFA. Elle vise l'amélioration de la qualité des prestations proposées et une meilleure prise en compte des besoins des adultes dans le domaine du conseil, avec pour conséquence une plus grande attractivité. Ces deux centres se trouvent à Fribourg pour l'un, et à Bulle pour l'autre, et tous les deux sont dans l'attente de locaux adaptés.

Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion d'expliquer les raisons de la création de ces deux centres dédiés aux adultes notamment en répondant à la question de la députée Aebischer Susanne (Question 2020-CE-91).

Il est admis que le SOPFA doit pouvoir répondre dans un délai raisonnable à la clientèle adulte se trouvant parfois dans une situation d'urgence professionnelle, en particulier dans le cadre d'une crise économique comme celle qui devrait suivre la pandémie du COVID-19. Le Service doit pouvoir

accompagner proactivement cette population dans le but, entre autres, de lui éviter un passage par l'étape du chômage ou celle de l'aide sociale.

La Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a mandaté la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) pour proposer une stratégie nationale dans son domaine. Ce projet est intégré aux autres projets de la Formation professionnelle 2030 regroupant les partenaires de la formation professionnelle. A relever également, dans le même contexte, les mesures lancées en mai 2019 par le Conseil fédéral visant à renforcer l'encouragement du potentiel de main-d'œuvre indigène. L'une de ces mesures concerne plus particulièrement les adultes, à savoir une offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans concernant l'analyse de la situation, une évaluation du potentiel et une orientation de carrière. A remarquer que le canton de Fribourg fait partie des cantons pilotes pour la mise en place de cette mesure. Ces différentes actions influenceront à terme également le suivi de carrière dans notre canton.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat peut répondre à la députée Gobet de la manière suivante:

1. *Est-ce que le Conseil d'Etat partage cette préoccupation? Si oui, qu'a-t-il prévu d'entreprendre dans ce sens-là?*

Que la population adulte change régulièrement d'activité professionnelle est une tendance qui se confirme, tout comme celle pour les actifs d'évoluer dans leur carrière professionnelle de manière non linéaire, parfois aussi en réponse aux besoins du marché économique. Les adultes se préoccupent davantage de leur parcours de vie professionnelle et sont plus enclins à chercher du soutien dans un centre de conseil de carrière.

Comme précisé plus haut, la réorganisation des prestations servies par le SOPFA à l'attention des adultes est en cours. A terme, elles ne seront plus dispensées au cœur des CO, mais dans deux centres de carrière dédiés – à Bulle (pour les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse) et à Fribourg (pour les districts de la Singine, du Lac, de la Broye ou de la Sarine).

Avec le soutien du Service des bâtiments, des recherches de solutions sont en cours depuis 2017, tant pour le site de Bulle que pour celui de Fribourg pour répondre au manque d'espace.

Suite à la crise sanitaire, un montant unique de 100 000 francs a été alloué, au titre de mesures d'urgence afin de développer des prestations spécifiques et de faire face à une augmentation très probable de la demande.

2. *Est-ce qu'il estime normal qu'un adulte doive attendre six semaines pour bénéficier d'un conseil personnalisé avec un rendez-vous chez un conseiller en orientation, selon l'article paru dans le journal La Liberté, le 27 avril 2020?*

Le SOPFA, avec les moyens qui lui sont donnés, a rationalisé ses prestations. Afin de diminuer l'attente, certaines prestations ne sont plus proposées individuellement mais sont réalisées en groupes et sous forme d'atelier.

Force est de constater que la demande ne faiblit pas et qu'un engorgement est réel et ne se réduit plus depuis de nombreux mois. Le Conseil d'Etat attribue ses moyens en personnel en fonction des degrés d'urgence, et il y aura lieu d'effectuer de nouvelles analyses dans un futur proche si la situation ne se résorbe pas. Néanmoins, nous rappelons qu'un montant de 100 000 francs a été prévu pour atténuer les effets de la crise économique à venir.

3. Tenant compte des nouveaux besoins et dans une perspective de moyen-long terme, ne faut-il pas revoir le fonctionnement de ces centres d'orientation professionnelle?

Une stratégie claire est établie. De même, il existe un concept tenant compte des nouveaux besoins, mais dont certains pans doivent encore être développés, en particuliers les éléments-clés suivants:

- > Distinction conseil en orientation pour les jeunes/conseil de carrière pour les adultes (et dès la fin de l'école obligatoire):

La poursuite de la mise en œuvre de deux centres spécialisés pour les adultes fait partie de cette stratégie, comme déjà évoqué dans la réponse du Conseil d'Etat à la question Aebischer (Question 2020-CE-91). Une multiplication des centres de carrières pour adultes se ferait au détriment de la qualité des prestations. Deux centres spécialisés permettent de proposer des prestations pointues, avec du personnel très qualifié. Réaliser des prestations réservées aux adultes dans tous les centres régionaux du canton n'est pas approprié et entraînerait une perte de qualité et de spécialisation. Dès lors, il se poursuit une transition lente mais certaine des adultes vers les deux centres qui leur sont réservés.

- > Le déploiement complet des prestations pour adultes dépend encore de l'agrandissement des surfaces destinées aux adultes, tel que mentionné plus haut. Il en va de même pour terminer la transition des adultes encore en consultation dans les CO vers les centres qui leur sont réservés.

> Numérisation de l'information des centres

La numérisation de l'information dans les centres d'orientation et les centres de carrière pour adultes fait partie des éléments à construire. En effet, ils sont aujourd'hui faiblement numérisés et nécessitent un sérieux lifting.

Plusieurs cantons, dont le canton de Berne, ont développé des concepts aboutis de centres attrayants et hautement digitaux. Ces centres modernes, attractifs et disposant de moyens numériques rencontrent un vif succès auprès du public cible, et disposent également de mobilier incitant le visiteur à la réflexion sur son futur professionnel.

Le SOPFA analyse la manière de faire évoluer la situation au plan fribourgeois.

Par ailleurs, et compte tenu de la loi actuelle, il faut relever que le financement des centres d'orientation régionaux par les associations de communes varie fortement entre les régions et entraîne des disparités en termes d'activité ou de prestations. Une harmonisation est souhaitable et même souhaitée, le sujet ayant été soumis au groupe de travail cantonal sur le désenchevêtrement des tâches entre canton et communes (DETTEC) en 2017.

Quoi qu'il en soit, le SOPFA travaille actuellement dans le but de fédérer l'ensemble des associations de communes pour soutenir ce concept et pour contribuer à son financement. La réussite de cette entreprise dépend des bases légales actuelles et de la concordance de vision de chaque acteur et partenaire financier, Etat et associations de communes.

4. Quels moyens l'Etat envisage-t-il de mettre à disposition et dans quel délai pour répondre à la demande et permettre de développer les activités de ce service public en faveur des adultes, par exemple au niveau financier, des locaux ou du personnel?

Le Conseil d'Etat est conscient des besoins du public et des limites actuellement atteintes. En termes de locaux, des analyses sont en cours afin de définir les besoins et un site adapté. Il en va de même pour le site de Bulle, dont le centre devait initialement intégrer le projet du château de Bulle, finalement écarté pour rechercher une autre solution dont les contours doivent encore être définis.

En termes de moyens, le financement de certains projets de durée déterminée a pu être obtenu auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

5. Concernant la numérisation de l'information dans les centres d'orientation et les centres de carrière aux adultes: comment et dans quels délais des moyens seront mis à disposition afin de moderniser et numériser l'accès à l'information?

Cf réponse à la question 3 ci-dessus.

6. Comment et avec quels moyens favoriser l'entrée des adultes faiblement ou non qualifiés dans une première formation professionnelle, ce qui favoriserait la mise à disposition de personnel qualifié sur le marché du travail?

Deux points sont à relever:

- > De nombreux adultes non ou faiblement qualifiés souhaitent pouvoir se former et effectuer une première formation professionnelle. Cela leur permet d'acquérir des compétences professionnelles essentielles attendues par les milieux économiques, mais aussi de se stabiliser sur le marché du travail, et ainsi s'éloigner du risque de chômage. Si bon nombre de personnes sont intéressées à se

former, peu s'inscrivent à ces cours, non par manque d'intérêt, mais en raison des coûts directs et indirects, soit les coûts de formation, respectivement le manque à gagner en cas de diminution de l'activité professionnelle pour se rendre aux cours.

Les adultes sans qualification peuvent se former puis obtenir une première certification professionnelle par le biais de l'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) ou de la validation des acquis et de l'expérience (VAE). Dans le cadre des mesures d'urgence prises suite à la crise du COVID-19, le Conseil d'Etat a décidé de rendre gratuit pour l'année scolaire 2020/21 la possibilité de suivre les cours dans les écoles professionnelles pour les adultes dans le cadre de l'article 32 OFPr.

- > La Confédération fait la promotion du programme «Promotion des compétences de base pour les adultes», afin que les adultes puissent acquérir les compétences de base qui leur font défaut et les maintenir. Ce programme vise à permettre aux adultes concernés de se mettre à niveau avant d'entrer dans une éventuelle formation professionnelle.
- > Le SEFRI a établi des conventions avec les cantons intéressés. Le canton de Fribourg y participe en cofinançant une part équivalente aux moyens proposés par le SEFRI jusqu'en 2020, selon les conditions de cette convention.

Pour la période 2021–2024, le SEFRI a prévu d'augmenter les moyens à disposition pour tous les cantons. Aussi Fribourg examinera l'importance de sa participation en fonction des moyens mis à disposition par le SEFRI. Ce point sera traité dans les discussions visant à l'acceptation du budget cantonal 2022.

Dans ce contexte, il convient également de signaler que, via le Programme d'intégration cantonal (PIC) et son pilier «Formation et travail», la formation en compétences de base ainsi que l'accès à l'employabilité sont également soutenus par l'Etat.

7. *Comment le Conseil d'Etat peut promouvoir cette offre destinée aux adultes afin que les travailleurs et les entreprises soient clairement informés qu'une telle offre est disponible?*

Le SOPFA fait ponctuellement la promotion de cette offre sur les réseaux sociaux. Les informations relatives à toutes les prestations pour les adultes figurent sur le site du SOPFA et chacun peut y avoir accès et prendre contact avec le personnel de ce service.

Cependant une communication à large échelle n'est pas prévue actuellement, la prestation pour les adultes étant déjà très sollicitée. Promouvoir une telle offre sans pouvoir ensuite y répondre dans un temps raisonnable ne semble pas approprié.

Le 12 octobre 2020

Anfrage Question 2020-CE-85

Nadine Gobet

Wie kann die Tätigkeit des Amts für Berufsberatung und Erwachsenenbildung ausgebaut werden?

Anfrage

Wir erleben heute einen gesellschaftlichen Wandel, der sich mit der Digitalisierung beschleunigt. Für das Erwerbsleben bedeutet dies konkret, dass nicht mehr ein einziger Beruf fürs Leben erlernt wird.

Um mit dieser Entwicklung mitzuhalten, ist es notwendig, für eine solide Grundausbildung zu sorgen und gleichzeitig durch die Förderung und Entwicklung von Weiterbildungsangeboten allen Menschen Perspektiven zu bieten. Die Verantwortung dafür ist geteilt: Auf der einen Seite möchten sich die Arbeitgeberinnen und Arbeitgeber auf Arbeitskräfte verlassen, die ihrem Bedarf entsprechend qualifiziert sind, und müssen daher die Ausbildung ihrer Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter fördern. Auf der anderen Seite sollen sich die Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer ihr gesamtes Arbeitsleben lang weiterbilden, um besser für den Wandel gerüstet zu sein.

Der Mangel an qualifizierten Arbeitskräften ist für unsere Wirtschaft und unsere Unternehmen ein wichtiges Thema. Dieses aktuelle Problem wird sich weiter verschärfen, da gemäss einigen Studien in der Schweiz bis 2030 rund 500 000 qualifizierte Arbeitskräfte fehlen werden.

Jugendliche, die ihre Schulzeit bald abschliessen, sowie Studierende sind gut informiert über die regionalen Berufs- und Laufbahnberatungsstellen und deren Aufgaben in der Förderung der Berufsbildung und über ihre Information- und Beratungstätigkeit über Berufe und bestehende Bildungsgänge. Dagegen ist die Unterstützung, die diese Stellen in der Erwachsenenbildung leisten, in der Öffentlichkeit weit weniger bekannt. Im gegenwärtigen Kontext ist es daher notwendig, sie stärker zu positionieren, damit sie zu einer Referenz- und Anlaufstelle für Erwachsene werden können, die Informationen oder Beratung über die Möglichkeiten zur Weiterbildung, beruflichen Neuorientierung, Standortbestimmung usw. wünschen.

Angesichts des gesellschaftlichen Wandels sollte das an Erwachsene gerichtete Angebot bekannt und anerkannt sein. Es sollten daher entsprechende Informationskampagnen für die Unternehmen und die breite Öffentlichkeit durchgeführt werden. Dieses wichtige Angebot ermöglicht es, auf die gegenwärtigen Veränderungen einzugehen und das Risiko eines Mangels an qualifizierten Arbeitskräften so weit wie möglich zu verringern. Daher ist es wichtig, Finanzmittel, Personal und Räumlichkeiten zur Verfügung zu stellen, um eine kostenlose persönliche Beratung anbieten zu können,

die der breiten Öffentlichkeit offensteht und an Erwachsene angepasst ist. Denn diese zögern manchmal, sich in eine Orientierungsschule zu begeben, um Informationen zu erhalten, die für sie nützlich sein könnten. Es ist auch zu befürchten, dass die Covid-19-Krise und ihre Auswirkungen auf den Arbeitsmarkt zu einem erheblichen Anstieg der Nachfrage seitens der Erwachsenen führen könnten, weshalb so schnell wie möglich Massnahmen ergriffen werden sollten.

Daher stelle ich dem Staatsrat folgende Fragen:

1. *Teilt der Staatsrat diese Besorgnis? Wenn ja, was gedenkt er dagegen zu unternehmen?*
2. *Hält er es für normal, dass eine erwachsene Person sechs Wochen warten muss, um einen persönlichen Beratungstermin bei einer Berufsberaterin oder einem Berufsberater zu erhalten (vgl. dazu den entsprechenden Artikel in La Liberté vom 27. April 2020)?*
3. *Sollte unter Berücksichtigung der neuen Bedürfnisse und in einer mittel- bis langfristigen Perspektive der Betrieb dieser Berufs- und Laufbahnberatungsstellen nicht überdacht werden?*
4. *Welche Mittel will der Staat in welchem Zeitrahmen zur Verfügung stellen, um die Nachfrage zu befriedigen und den Ausbau der Aktivitäten dieses Service public für Erwachsene zu ermöglichen, z. B. in finanzieller, räumlicher oder personeller Hinsicht?*
5. *Zur Frage der Digitalisierung von Informationen in den Beratungs- und Laufbahnstellen für Erwachsene: Wie und bis wann werden Mittel für die Modernisierung und Digitalisierung des Informationszugangs zur Verfügung gestellt?*
6. *Wie und mit welchen Mitteln kann der Eintritt gering qualifizierter oder unqualifizierter Erwachsener in die berufliche Erstausbildung gefördert und damit dazu beigetragen werden, dass der Arbeitsmarkt mit qualifiziertem Personal versorgt wird?*
7. *Wie kann der Staatsrat dieses Angebot für Erwachsene fördern, damit Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer wie auch Unternehmen klar darüber informiert werden, dass ein solches Angebot besteht?*

Den 14. Mai 2020

Antwort des Staatsrats

Zunächst erinnert der Staatsrat an Folgendes:

Das Amt für Berufs- und Erwachsenenbildung (BEA) steht der Öffentlichkeit für alle Fragen zur Berufswahl, zur Wahl eines Ausbildungsweges und zu Überlegungen über die berufliche Orientierung oder Neuorientierung, aber auch

über die Förderung und Stärkung von Fähigkeiten und Kompetenzen für die Gestaltung der eigenen Laufbahn zur Verfügung.

Es werden zielgruppenspezifische Leistungen angeboten, hauptsächlich:

- > für die Schülerinnen und Schüler der Orientierungsschule;
- > für die Zielgruppe der Nahtstelle 1 (nach der obligatorischen Schule im Hinblick auf den Eintritt in eine Ausbildung);
- > für Studierende und Lernende der allgemeinbildenden und der berufsbildenden Sekundarstufe 2;
- > für die Zielgruppe der Nahtstelle 2 (Eintritt in den Arbeitsmarkt);
- > für Erwachsene bis zum Rentenalter (einschliesslich der akademischen Zielgruppe)

Die Laufbahnberatung für Erwachsene ist eine in der Öffentlichkeit noch wenig bekannte Dienstleistung, da die Freiburger Bevölkerung hauptsächlich mit der Berufsberatung in den Orientierungsschulen (OS) vertraut ist. Seit einigen Jahren nimmt die Nachfrage nach Laufbahnberatung stark zu und dieser Trend wird sich fortsetzen. Gegenwärtig müssen interessierte Personen unter Umständen recht lange auf die gewünschte Beratung warten.

Bis vor kurzem wurden Erwachsene, die eine Laufbahnberatung wünschten, an die Beratungsstellen in den Orientierungsschulen verwiesen. Das BEA hat eine Strategie entwickelt, die darauf abzielt, Erwachsenenberatungsstellen an einem besonderen Standort mit entsprechend geschultem Personal und spezifischen Dienstleistungen für die erwachsene oder erwerbstätige (ab 16 Jahren) Freiburger Bevölkerung einzurichten. Diese Strategie ist das Ergebnis einer Abklärung bei den Nutzerinnen und Nutzern und beim Personal des BEA. Sie zielt darauf ab, die Qualität der angebotenen Dienstleistungen zu verbessern und die Bedürfnisse von Erwachsenen im Beratungsbereich besser zu berücksichtigen, was das Angebot für sie attraktiver macht. Diese Stellen befinden sich in Freiburg und in Bulle; an beiden Standorten werden geeignete Räumlichkeiten gesucht.

Der Staatsrat hatte bereits Gelegenheit, die Gründe für die Schaffung dieser beiden Beratungsstellen für Erwachsene zu erläutern, namentlich in der Antwort auf die Anfrage von Grossräatin Susanne Aeischer (Anfrage 2020-CE-91).

Es ist unbestritten, dass das BEA in der Lage sein muss, innert angemessener Frist auf die Anliegen Erwachsener einzugehen, die sich in einer beruflichen Notsituation befinden, gerade in einer Wirtschaftskrise, wie sie nach der Covid-19-Pandemie erwartet wird. Das Amt soll die betroffenen Erwachsenen frühzeitig begleiten können, unter anderem damit ihnen der Eintritt in die Arbeitslosigkeit oder die Sozialhilfe erspart wird.

Die Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektionen (EDK) hat die Schweizerische Konferenz der Leiterinnen und Leiter der Berufs- und Studienberatung (KBSB) beauftragt, eine nationale Strategie für die Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (BSLB) zu erarbeiten. Dieses Projekt ist Teil der Projekte der verbundpartnerschaftlich getragenen Initiative zur Weiterentwicklung der Berufsbildung «Berufsbildung 2030». In diesem Zusammenhang sind auch die vom Bundesrat im Mai 2019 eingeleiteten Massnahmen zur verstärkten Förderung des inländischen Arbeitskräftepotenzials zu erwähnen. Eine dieser Massnahmen betrifft gezielt die Erwachsenen, nämlich eine kostenlose Standortbestimmung, Potenzialanalyse und Laufbahnberatung für Arbeitnehmende über 40 Jahren. Dabei ist der Kanton Freiburg einer der Pilotkantone für die Umsetzung dieser Massnahme. Diese verschiedenen Aktionen werden langfristig auch die Laufbahnentwicklung in unserem Kanton beeinflussen.

Dies vorausgeschickt, kann der Staatsrat die Fragen von Grossrätin Gobet wie folgt beantworten:

1. Teilt der Staatsrat diese Besorgnis? Wenn ja, was gedenkt er dagegen zu unternehmen?

Dass die erwachsene Bevölkerung ihre Berufstätigkeit regelmässig wechselt, ist ein Trend, der sich bestätigt, ebenso wie die Tendenz, dass die berufliche Laufbahn der Erwerbstätigten nicht mehr linear verläuft, manchmal auch als Reaktion auf die Bedürfnisse des Wirtschaftsmarkts. Erwachsene befassen sich stärker mit ihrer Laufbahnplanung und suchen eher Unterstützung bei einer Laufbahnberatungsstelle.

Wie bereits erwähnt, werden die Leistungen des BEA für Erwachsene derzeit neu organisiert. Sie sollen nicht mehr an den OS, sondern in zwei speziellen Laufbahnberatungsstellen in Bulle (für den Glane-, Gruyère- und Vivisbachbezirk) und in Freiburg (für den Sense-, See-, Broye- und Saanebezirk) erbracht werden.

Mit Unterstützung des Hochbauamts wird seit 2017 sowohl für den Standort Bulle als auch für den Standort Freiburg nach Lösungen für den Raummangel gesucht.

Im Rahmen der Sofortmassnahmen zur Abfederung der Auswirkungen der Covid-19-Krise wurde ein einmaliger Betrag von 100 000 Franken bereitgestellt, um gezielte Angebote zu entwickeln und die Nachfrage zu bewältigen, die sehr wahrscheinlich weiter steigen wird.

*2. Hält er es für normal, dass eine erwachsene Person sechs Wochen warten muss, um einen persönlichen Beratungstermin bei einer Berufsberaterin oder einem Berufsberater zu erhalten (vgl. dazu den entsprechenden Artikel in *La Liberté* vom 27. April 2020)?*

Das BEA hat sein Angebot mit den ihm zur Verfügung stehenden Mitteln optimiert. Um die Wartezeit zu verkürzen, werden einige Dienstleistungen nicht mehr individuell ange-

boten, sondern in Form von Gruppenworkshops durchgeführt.

Es ist klar, dass die Nachfrage nicht nachlassen wird; so kommt es zu Engpässen, die über mehrere Monate lang nicht abgebaut werden können. Der Staatsrat teilt seine Personalressourcen nach dem Grad der Dringlichkeit ein. Es müssen in naher Zukunft weitere Analysen durchgeführt werden, falls sich die Situation nicht verbessert. Dennoch rufen wir in Erinnerung, dass ein Betrag von 100 000 Franken vorgesehen ist, um die Auswirkungen der kommenden Wirtschaftskrise abzufedern.

3. Sollte unter Berücksichtigung der neuen Bedürfnisse und in einer mittel- bis langfristigen Perspektive der Betrieb dieser Berufs- und Laufbahnberatungsstellen nicht überdacht werden?

Es wurde eine klare Strategie festgelegt. Auch gibt es ein Konzept, das neuen Bedürfnissen Rechnung trägt, aber einige Teile davon müssen noch weiterentwickelt werden, insbesondere die folgenden Schlüsselemente:

> Trennung der Berufsberatung für Jugendliche von der Laufbahnberatung für Erwachsene (und für Personen ab Abschluss der obligatorischen Schule):
Die weiteren Bestrebungen zur Einrichtung von zwei spezialisierten Erwachsenenberatungsstellen sind Teil dieser Strategie, wie bereits in der Antwort des Staatsrats auf die Anfrage von Grossrätin Susanne Aebscher (Anfrage 2020-CE-91) erläutert wurde. Die Schaffung einer Vielzahl von Laufbahnberatungsstellen für Erwachsene würde sich jedoch nachteilig auf die Qualität ihrer Leistungen auswirken. Mit zwei Laufbahnberatungsstellen können gezielte Dienstleistungen mit hochqualifiziertem Personal angeboten werden. Hingegen wäre es nicht sinnvoll, in allen regionalen Berufs- und Laufbahnberatungsstellen des Kantons ausschliesslich für Erwachsene bestimmte Leistungen anzubieten, denn dies würde zu einem Verlust an Qualität und Spezialisierung führen. Daher wird der langsame, aber sichere Transfer der Angebote für Erwachsene zu den beiden für sie bestimmten Laufbahnberatungsstellen weitergeführt.

> Wann die volle Palette der Dienstleistungen für Erwachsene angeboten werden kann, hängt wie bereits erwähnt vom Ausbau der Räumlichkeiten für die Erwachsenen ab. Das Gleiche gilt für den Abschluss der Umlagerung der Dienste für Erwachsene, die noch in den OS beraten werden, in die für sie bestimmten Laufbahnberatungsstellen.

> Digitalisierung der Information in den Berufsberatungs- und Laufbahnstellen
Die Digitalisierung der Information der Berufsberatungsstellen sowie der Laufbahnberatungsstellen für Erwachsene gehört zu den Bereichen, die weiterentwickelt werden sollen. Tatsächlich sind diese Stellen heute

nur in geringem Masse digital ausgestattet und benötigen ein gründliches «Update».

Mehrere Kantone, darunter der Kanton Bern, haben erfolgreich Konzepte für attraktive und hochdigitalisierte Zentren entwickelt. Diese modernen, attraktiven und digital ausgestatteten Zentren sind bei der Zielgruppe sehr beliebt und sind zudem dafür gerüstet, um die Besucherinnen und Besucher zum Nachdenken über ihre berufliche Zukunft anzuregen.

Das BEA prüft derzeit, wie die Situation im Kanton Freiburg verbessert werden kann.

Gestützt auf die geltende Gesetzgebung ist darüber hinaus zu beachten, dass die Finanzierung der regionalen Berufsberatungsstellen durch die Gemeindeverbände von Region zu Region sehr unterschiedlich geregelt und daher das Angebot an Tätigkeiten oder Dienstleistungen nicht überall identisch ist. Eine Harmonisierung wäre wünschenswert; so wurde dieser Punkt im Jahr 2017 der kantonalen Arbeitsgruppe zur Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden (Projekt DETTEC) vorgelegt.

Jedenfalls arbeitet das BEA derzeit daran, alle Gemeindeverbände zusammenzubringen, um dieses Konzept zu unterstützen und sich an seiner Finanzierung zu beteiligen. Der Erfolg dieses Unterfangens hängt von den geltenden gesetzlichen Grundlagen und der gemeinsamen Vision der beteiligten Akteure und Finanzierungspartner, dem Staat und den Gemeindeverbänden, ab.

4. Welche Mittel will der Staat in welchem Zeitrahmen zur Verfügung stellen, um die Nachfrage zu befriedigen und den Ausbau der Aktivitäten dieses Service public für Erwachsene zu ermöglichen, z. B. in finanzieller, räumlicher oder personeller Hinsicht?

Der Staatsrat ist sich der Bedürfnisse der Öffentlichkeit und der Grenzen des gegenwärtigen Angebots bewusst. Für die Räumlichkeiten sind Abklärungen im Gang, um die Bedürfnisse und einen geeigneten Standort zu bestimmen. Dies gilt auch für den Standort Bulle, wo das Zentrum ursprünglich in das Projekt des Schlosses von Bulle integriert hätte werden sollen. Dieses Vorhaben wurde aber schliesslich zugunsten einer anderen Lösung, die noch genauer definiert werden muss, verworfen.

Was die Ressourcen anbelangt, so ist es gelungen, vom Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) Finanzmittel für bestimmte befristete Projekte zu erhalten.

5. Zur Frage der Digitalisierung von Informationen in den Beratungs- und Laufbahnstellen für Erwachsene: Wie und bis wann werden Mittel für die Modernisierung und Digitalisierung des Informationszugangs zur Verfügung gestellt?

Siehe die Antwort auf die Frage 3 weiter oben.

6. Wie und mit welchen Mitteln kann der Eintritt gering qualifizierter oder unqualifizierter Erwachsener in die berufliche Erstausbildung gefördert und damit dazu beigetragen werden, dass der Arbeitsmarkt mit qualifiziertem Personal versorgt wird?

Hier gilt es zwei Punkte hervorzuheben:

> Viele gering qualifizierte oder unqualifizierte Erwachsene wollen sich ausbilden lassen und eine berufliche Erstausbildung absolvieren können. Dies ermöglicht es ihnen, die von der Wirtschaft erwarteten grundlegenden Berufskompetenzen zu erwerben, aber auch, sich auf dem Arbeitsmarkt eine stabile Stellung zu verschaffen und so dem Risiko der Arbeitslosigkeit zu entgehen. Aber obwohl viele Menschen an einer Ausbildung interessiert sind, melden sich doch nur wenige für diese Kurse an. Nicht weil sie nicht interessiert daran wären, sondern wegen der direkten und indirekten Kosten, d. h. der Ausbildungskosten bzw. des Einkommensverlustes, wenn die berufliche Tätigkeit aufgrund der Teilnahme an den Kursen reduziert werden muss.

Unqualifizierte Erwachsene können eine Ausbildung machen und einen ersten beruflichen Berufsabschluss nach Artikel 32 der Bundesverordnung über die Berufsbildung (Berufsbildungsverordnung, BBV) oder durch die Validierung von Bildungsleistungen erwerben. Im Rahmen der dringlichen Massnahmen im Zuge der Covid-19-Krise hat der Staatsrat beschlossen, für das Schuljahr 2020/21 den Erwachsenen im Rahmen von Artikel 32 BBV die kostenlose Teilnahme an den Kursen der Berufsfachschulen zu ermöglichen.

> Der Bund unterstützt das Programm «Förderung der Grundkompetenzen Erwachsener», damit Erwachsene die ihnen fehlenden Grundkompetenzen erwerben und erhalten können. Dieses Programm soll es den betroffenen Erwachsenen ermöglichen, sich vor Beginn einer allfälligen Berufsausbildung auf den neuesten Stand zu bringen.

> Das SBFI hat mit den interessierten Kantonen Vereinbarungen ausgearbeitet. Der Kanton Freiburg beteiligt sich finanziell mit der Übernahme eines Anteils, der den Mitteln entspricht, die das SBFI gemäss den Bedingungen dieser Vereinbarung bis 2020 bereitgestellt hat.

Für den Zeitraum 2021–2024 plant das SBFI, die für sämtliche Kantone zur Verfügung gestellten Mittel zu erhöhen. Freiburg wird somit die Höhe seiner Beteiligung nach Massgabe der vom SBFI für den Kanton Freiburg bereitgestellten Mittel überprüfen. Dieser Punkt wird in den Beratungen zur Genehmigung des Staatsvoranschlags 2022 behandelt.

In diesem Zusammenhang ist ebenfalls darauf hinzuweisen, dass der Staat über das kantonale Integrationsprogramm (KIP) und dessen Pfeiler «Bildung und Arbeit» den Erwerb

von Grundkompetenzen und den besseren Zugang zum Arbeitsmarkt (Verbesserung der Arbeitsmarktfähigkeit) unterstützt.

7. Wie kann der Staatsrat dieses Angebot für Erwachsene fördern, damit Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer wie auch Unternehmen klar darüber informiert werden, dass ein solches Angebot besteht?

Das BEA macht punktuell in den sozialen Netzwerken Werbung für dieses Angebot. Informationen über sämtliche Dienstleistungen für Erwachsene sind auf der Website des BEA verfügbar, auf die alle zugreifen und Kontakt mit den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Amtes aufnehmen können.

Eine breit angelegte Kommunikationskampagne ist derzeit jedoch nicht geplant, da das Angebot für Erwachsene bereits sehr stark gefragt ist. Es wäre nicht sinnvoll, ein solches Angebot zu fördern, ohne in der Lage zu sein, innert angemessener Frist auf entsprechende Anfragen zu antworten.

Den 12. Oktober 2020

Question 2020-CE-147 Dominique Butty Pollution par l'amiante

Question

L'adjonction d'amiante a été courante durant des décennies. Nous la retrouvons notamment dans certains matériaux de construction comme les joints de fenêtres, les colles pour le carrelage, les faux-plafonds.

A l'origine presque exclusive des cancers de la plèvre, l'asbestose pose un problème de santé publique qui inquiète population et autorités politiques.

A mon avis, la situation est particulièrement critique pour les utilisateurs des bâtiments publics ainsi que pour les travailleurs des entreprises de construction-rénovation.

Le canton de Fribourg n'est pas resté insensible à la problématique puisqu'une cellule «amiante-radon» a été créée avec la participation bienvenue de l'Association des communes fribourgeoises.

Le rythme législatif proposé est la création d'une ordonnance avec, comme suite légale, un règlement. Cette activité originelle est indépendante du législatif cantonal.

La grande difficulté de l'exercice est d'appliquer une analyse technique et sanitaire en respectant autonomie et compétence communales. Ce sera à la cellule mixte de trouver le juste équilibre.

L'amiante est là, et en vieillissant, elle libère ses fibres dangereuses. Soucieux de la santé de leurs concitoyens, les autorités communales se trouvent livrées aux analyses de dangerosité et d'urgence faites par des entreprises qui fonctionnent sous le système libéral.

Les bâtiments publics anciens et subventionnés ne sont pas exempts de cette pollution. Le subventionnement lie l'Etat dans une coresponsabilité.

Les rénovations des bâtiments publics sont subventionnées mais l'aide ne tient pas compte de cette dépollution en l'absence d'ordonnance et de règlement en vigueur.

Les exemples sont désormais multiples et répartis dans tout le canton. Je me permets donc de poser les questions suivantes:

1. *Quand disposerons-nous du cadastre complet des bâtiments touchés?*
2. *Ce cadastre sera-t-il déterminé et validé par des entreprises neutres économiquement?*
3. *Est-ce que ces mêmes entreprises neutres fixeront l'urgence et le déroulement exact des dépollutions?*
4. *La cellule «amiante-radon» ne devrait-elle pas déterminer quels bâtiments anciens, couverts par des toits qui contiennent de l'amiante, peuvent encore permettre des accès publics?*
5. *L'adoption des décrets par les commissions ad hoc, par la Commission des finances et de gestion et enfin par le plenum du Grand Conseil, rendent-ils les décrets passés, présents et futurs, en l'absence d'ordonnance et de règlement, étanches à tout subventionnement étatique lié au désamiantage?*
6. *Quelle sera la marge résiduelle, suite à la procédure d'élaboration de l'ordonnance, pour définir le désamiantage et ce dans l'optique du temps et des conséquences financières?*

Le 28 juillet 2020

Réponse du Conseil d'Etat

Introduction

On distingue essentiellement deux types d'éléments de construction contenant de l'amiante:

1. Les éléments présentant un fort potentiel de libération de fibres d'amiante dans l'air. Sont compris dans cette catégorie les éléments de construction dans lesquels l'amiante est faiblement aggloméré (flocages, calorifugeages, faux-plafonds, etc.) et les matériaux dans lesquels l'amiante est d'ordinaire mieux fixé, mais dont l'état de dégradation avancé rend facilement possible la libération des fibres d'amiante dans l'air. Les éléments de cette catégorie sont

- susceptibles d'émettre spontanément des fibres d'amiante dans l'air, sous l'effet de légères secousses ou de mouvement d'air.
2. Les éléments présentant un faible potentiel de libération de fibres d'amiante dans l'air, c'est-à-dire les matériaux contenant de l'amiante dans lesquels celui-ci est fortement aggloméré ou encapsulé et qui sont en bon état. Ces matériaux peuvent toutefois émettre de fortes quantités de fibres d'amiante dans l'air lorsqu'ils subissent des travaux sans précaution ou de mauvaises manipulations.

Un inventaire des bâtiments privés et publics contenant des revêtements floqués à base d'amiante a été réalisé au début des années 1980 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur mandat du Conseil fédéral. Il est toutefois estimé que ce cadastre, même limité à l'utilisation d'amiante floqué, n'était de loin pas exhaustif et n'a pas été maintenu.

Pour les matériaux à faible potentiel de libération de fibres d'amiante, la politique suisse considère que la présence d'amiante dans les bâtiments n'est pas dangereuse en utilisation courante du bâtiment mais qu'elle le devient si des fibres d'amiante sont libérées et inhalées lorsqu'un matériau contenant de l'amiante est travaillé et traité mécaniquement. Partant, elle n'exige pas un assainissement préventif du parc immobilier suisse.

Cependant, dans le cadre d'une utilisation courante des locaux, il est important de pouvoir identifier et diagnostiquer la présence de matériaux avec un fort potentiel de libération de fibres d'amiante dans l'air, afin de prendre les mesures adéquates pour protéger les utilisateurs concernés. En fonction de l'évaluation des risques pour les utilisateurs, l'association suisse des consultants en amiante définit différents degrés d'urgence d'assainissement. Il n'existe toutefois à ce stade pas d'obligation formelle au niveau fédéral de réaliser des diagnostics amiante dit «en utilisation normale» sur les bâtiments existants. Par contre, il existe une obligation pour tout propriétaire d'assurer la salubrité des locaux qu'il met à disposition (art. 58 du Code des Obligations; RS 220).

Enfin, l'obligation d'effectuer un diagnostic existe en cas de travaux projetés sur des bâtiments datant d'avant 1993 (dans le canton de Fribourg) afin d'assurer la sécurité des ouvriers et des utilisateurs et de garantir une élimination conforme des déchets.

Une note, acceptée par le Conseil d'Etat en date du 11 mai 2020, prévoit l'établissement d'une ordonnance cantonale sur les polluants de l'environnement bâti. Dans celle-ci, il est proposé de définir l'organisation de l'administration, de clarifier les tâches, les compétences et les prestations des autorités d'exécution et de constituer une cellule de coordination cantonale. Celle-ci aura pour tâche de réunir et coordonner les autorités cantonales concernées par l'amiante et le radon et de gérer les situations de crise.

Réponses aux questions posées

1. *Quand disposerons-nous du cadastre complet des bâtiments touchés?*

Du fait de l'absence d'obligation légale de réaliser des diagnostics amiante dit «en utilisation normale» aucune démarche n'a été entreprise à ce jour dans le canton pour identifier de manière systématique les bâtiments contenant de l'amiante. Comme mentionné plus haut, le cadastre des bâtiments contenant de l'amiante floqué n'a pas été maintenu.

Cela conduit parfois à des situations préoccupantes lorsque de l'amiante est détecté dans des bâtiments publics, en particulier dans des écoles. C'est pourquoi il est prévu que la cellule amiante, au sein de laquelle siégeront également des représentants des communes et des préfectures, débatte des situations problématiques dans le canton, des responsabilités des diverses parties et propose de lancer des campagnes de détection proactive dans les bâtiments sensibles (par exemple bâtiments de l'Etat, écoles, ...). Ces campagnes devront passer par des plans de projet dans lesquels devront être définis le domaine d'application, le financement et le calendrier. A ce stade, il n'est pas encore possible d'évaluer quand débuteront les campagnes, mais il est prévu que l'ordonnance entre en vigueur dans le courant 2021.

2. *Ce cadastre sera-t-il déterminé et validé par des entreprises neutres économiquement?*

Les diagnostics doivent être réalisés par des diagnostiqueurs des polluants du bâtiment qui ont réussi l'examen national et sont reconnus par le Forum Amiante Suisse (FACH). En règle générale, les diagnostiqueurs sont indépendants des entreprises de désamiantage et des entreprises de construction. Il sera de la responsabilité du ou des responsables des projets de veiller à cet état de fait et veiller à la qualité des diagnostics.

3. *Est-ce que ces mêmes entreprises neutres fixeront l'urgence et le déroulement exact des dépollutions?*

Pour l'urgence, la réponse est oui. Le diagnostic doit répondre aux exigences du cahier des charges de l'Association Suisse des consultants en amiante (ASCA). Ce cahier des charges prévoit que «le diagnostiqueur détermine l'urgence des mesures à prendre pour les occupants dans le cas d'une utilisation normale du bâtiment.»

En règle générale, l'urgence est fixée sur la base de la directive du FACH «Amiante dans les locaux – Détermination de l'urgence des mesures». Dans les cas les plus urgents, la directive préconise de lancer immédiatement un assainissement et de prendre, si nécessaire, des mesures temporaires ou urgentes pour les utilisateurs. Cette directive fait partie des règles de la technique reconnues en Suisse et permet d'avoir des pratiques adéquates et unifiées entre les cantons.

Quant aux assainissements (dépollutions), ceux-ci doivent être effectués exclusivement par des entreprises reconnues par la SUVA à laquelle les travaux doivent être annoncés et qui est compétente pour en vérifier le bon déroulement. Le désamiantage doit être effectué conformément à la directive 6503 de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Cette directive est également reconnue comme l'état actuel de la technique.

4. La cellule «amiante-radon» ne devrait-elle pas déterminer quels bâtiments anciens, couverts par des toits qui contiennent de l'amiante, peuvent encore permettre des accès publics?

Comme mentionné plus haut, l'urgence des mesures à prendre pour les occupants ou les utilisateurs est établie par le diagnostiqueur. Dans les cas où les assainissements ne peuvent pas être réalisés selon les délais prescrits, il conviendra à la cellule «amiante-radon» de définir avec le propriétaire et l'expert les mesures adéquates à prendre pour protéger les utilisateurs durant la période précédant l'assainissement.

5. L'adoption des décrets par les commissions ad hoc, par la Commission des finances et de gestion et enfin par le plenum du Grand Conseil, rendent-ils les décrets passés, présents et futurs, en l'absence d'ordonnance et de règlement, étanches à tout subventionnement étatique lié au désamiantage?

Les propriétaires des bâtiments sont responsables de leur bien et de ses conséquences sur les personnes et/ou l'environnement et de son assainissement. La loi fédérale ne prévoit pas de subventionnement pour les travaux de désamiantage. Il n'existe pas en Suisse, à notre connaissance, de subventionnement par les cantons pour des travaux de désamiantage.

6. Quelle sera la marge résiduelle, suite à la procédure d'élaboration de l'ordonnance, pour définir le désamiantage et ce dans l'optique du temps et des conséquences financières?

Le contenu de l'ordonnance n'est à ce stade pas assez avancé pour répondre de manière précise à cette question mais il sera de la responsabilité de la cellule de proposer des plans d'action réalistes et réalisables.

Le 10 novembre 2020

Anfrage 2020-CE-147 Dominique Butty Asbest-Belastung

Anfrage

Asbest-Zusätze waren während Jahrzehnten üblich. So wurde Asbest besonders in bestimmten Baumaterialien wie Fensterfugen, Fliesenkleber oder Zwischendecken verwendet.

Asbestose, die fast ausschliesslich für Mesotheliome verantwortlich ist, ist ein Problem der öffentlichen Gesundheit, das die Bevölkerung und die politischen Behörden beunruhigt.

Meiner Meinung nach ist die Situation besonders kritisch für die Nutzerinnen und Nutzer öffentlicher Gebäude sowie für die Beschäftigten in Bau- und Sanierungsunternehmen.

Der Kanton Freiburg nimmt das Problem durchaus ernst, wurde doch unter der willkommenen Beteiligung des Freiburger Gemeindeverbands die Zelle «Asbest-Radon» geschaffen.

Auf gesetzgeberischer Ebene wird die Erarbeitung einer Verordnung und, als rechtliche Folge, ein Reglement vorgeschlagen. Dieser ursprüngliche Schritt ist unabhängig von der kantonalen Legislative.

Die Schwierigkeit der Übung besteht darin, eine technische und gesundheitliche Analyse unter Wahrung der kommunalen Autonomie und Kompetenz durchzuführen. Es wird Aufgabe der gemischt besetzten Zelle sein, die richtige Balance zu finden.

Der Asbest ist da, und wenn er altert, setzt er seine gefährlichen Fasern frei. Die Gemeindeverwaltungen sorgen sich um die Gesundheit der Bürgerinnen und Bürger und müssen sich mit Gefahren- und Notfallanalysen auseinandersetzen, die von Unternehmen unter einem liberalen System durchgeführt werden.

Alte, subventionierte öffentliche Gebäude sind nicht frei von Asbest. Aufgrund der Subventionen trägt der Staat eine Mitverantwortung.

Renovierungen von öffentlichen Gebäuden werden subventioniert, doch trägt die finanzielle Hilfe der Asbest-Entfrachung nicht Rechnung, da keine entsprechende Verordnung und auch kein Reglement in Kraft ist.

Die Beispiele sind inzwischen zahlreich und betreffen das gesamte Kantonsgebiet. Ich möchte dem Staatsrat deshalb folgende Fragen stellen:

1. *Wann werden wir einen vollständigen Kataster der betroffenen Gebäude haben?*
2. *Wird dieser Kataster von wirtschaftlich neutralen Unternehmen bestimmt und validiert werden?*
3. *Werden dieselben neutralen Unternehmen die Dringlichkeit und den genauen Verlauf der Sanierung bestimmen?*
4. *Sollte die Zelle «Asbest-Radon» nicht bestimmen, welche alten Gebäude, die mit asbesthaltigen Dächern bedeckt sind, noch öffentlich zugänglich sein sollen?*

5. Verunmöglicht die Verabschiedung der Dekrete durch die Ad-hoc-Kommissionen, die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und schliesslich das Plenum des Grossen Rats in Ermangelung einer Verordnung und eines Reglements jegliche staatliche Subventionierung von Asbestsanierungen über vergangene, gegenwärtige und zukünftige Dekrete?
6. Welcher Spielraum verbleibt nach dem Verfahren zur Ausarbeitung der Verordnung, um den Zeitplan und die finanziellen Folgen für die Asbestsanierung zu definieren?

Den 28. Juli 2020

Antwort des Staatsrats

Einführung

Es gibt im Wesentlichen zwei Arten von asbesthaltigen Bauteilen:

1. Teile mit einem hohen Potenzial zur Faserfreisetzung in die Luft: Zu dieser Kategorie gehören schwachgebundene Asbestprodukte (Spritzasbest, Isolierungen, Zwischendecken usw.) sowie Materialien, in denen der Asbest eigentlich festgebunden ist, deren schlechte Zustand jedoch die Freisetzung in die Luft ermöglicht. Bei Bauteilen dieser Kategorie ist es wahrscheinlich, dass sie unter der Wirkung leichter Erschütterungen oder Luftbewegungen spontan Asbestfasern in die Luft abgeben.
2. Teile mit einem geringen Potenzial zur Faserfreisetzung in die Luft, d.h. festgebundene Asbestprodukte, die sich in gutem Zustand befinden. Diese Materialien können indessen bei nachlässiger Arbeit oder unsachgemässer Handhabung grosse Mengen an Asbestfasern in die Luft abgeben.

Anfang der 1980er-Jahre führte das Bundesamt für Umwelt (BAFU) im Auftrag des Bundesrats eine Bestandesaufnahme privater und öffentlicher Gebäude mit Spritzasbestbelägen durch. Es wird jedoch davon ausgegangen, dass dieser auf Spritzasbestbeläge beschränkte Kataster bei weitem nicht erschöpfend war und nicht aufrechterhalten wurde.

Bei Materialien mit einem geringen Potenzial zur Faserfreisetzung ist die Schweizer Politik der Ansicht, dass das Vorhandensein von Asbest im Alltag nicht gefährlich ist, solange keine Asbestfasern infolge mechanischer Bearbeitung des Materials freigesetzt und eingeatmet werden. Eine präventive Sanierung des Schweizer Immobilienbestandes ist daher nicht erforderlich.

Im Rahmen der üblichen Nutzung der Räumlichkeiten ist es jedoch wichtig, das Vorhandensein von Materialien mit einem hohen Potenzial zur Faserfreisetzung zu erkennen und zu diagnostizieren, um geeignete Massnahmen zum Schutz der Nutzerinnen und Nutzer ergreifen zu können. Auf der Grundlage der Risikobewertung für die Nutzerin-

nen und Nutzer definiert die Vereinigung Asbest-Berater Schweiz verschiedene Grade der Sanierungsdringlichkeit. Zum jetzigen Zeitpunkt gibt es jedoch keine formelle Verpflichtung auf Bundesebene, einen Gebäudecheck (eine sogenannte Untersuchung Normale Nutzung) bei bestehenden Gebäuden durchzuführen. Andererseits ist jeder Eigentümer verpflichtet, für die gesundheitliche Unbedenklichkeit der von ihm zur Verfügung gestellten Räumlichkeiten zu sorgen (Art. 58 Obligationenrecht; SR 220).

Schliesslich besteht eine Diagnostikpflicht, wenn Arbeiten an vor 1993 gebauten Gebäuden (Kanton Freiburg), geplant sind, um die Sicherheit der Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter sowie der Nutzerinnen und Nutzern zu gewährleisten und eine ordnungsgemäss Abfallentsorgung zu garantieren.

Eine Notiz, die vom Staatsrat am 11. Mai 2020 angenommen wurde, sieht den Erlass einer kantonalen Verordnung über Schadstoffe in der gebauten Umwelt vor. Darin wird vorgeschlagen, die Organisation der Verwaltung zu definieren, die Aufgaben, Kompetenzen und Leistungen der Vollzugsbehörden zu klären und eine kantonale Koordinationsstelle einzurichten, deren Aufgabe es sein wird, die mit Asbest und Radon befassten kantonalen Behörden zusammenzuführen und zu koordinieren sowie Krisensituationen zu bewältigen.

Antworten auf die einzelnen Fragen

1. *Wann werden wir einen vollständigen Kataster der betroffenen Gebäude haben?*

Da es keine gesetzliche Verpflichtung zur Durchführung eines Gebäudechecks gibt, wurden im Kanton bisher keine Schritte unternommen, um asbesthaltige Gebäude systematisch zu erfassen. Wie bereits erwähnt, wurde der Kataster der Gebäude, die Spritzasbest enthalten, nicht aufrechterhalten.

Dies führt manchmal zu besorgniserregenden Situationen, wenn unvermittelt festgestellt wird, dass ein öffentliches Gebäude Asbest enthält. Dies gilt insbesondere für Schulen. Aus diesem Grund ist vorgesehen, dass die Zelle Asbest, in der auch die Gemeinden und Oberämter vertreten sein werden, die problematischen Situationen im Kanton und die Zuständigkeiten der verschiedenen Akteure erörtert sowie die Lancierung von proaktiven Abklärungskampagnen in sensiblen Gebäuden (z.B. Staatsgebäude, Schulen usw.) vorschlägt. Diese Kampagnen müssen auf Projektplänen basieren, in denen der Anwendungsbereich, die Finanzierung und der Zeitplan festgelegt sind. Zum jetzigen Zeitpunkt lässt sich noch nicht sagen, wann die Kampagnen beginnen werden, doch wird erwartet, dass die Verordnung im Laufe des Jahres 2021 in Kraft treten wird.

2. *Wird dieser Kataster von wirtschaftlich neutralen Unternehmen bestimmt und validiert werden?*

Die Diagnostik muss von Schadstoff-Diagnostikerinnen bzw.-Diagnostikern durchgeführt werden, die die nationale Prüfung erfolgreich absolviert haben und vom Forum Asbest Schweiz (FACH) anerkannt sind. In der Regel sind die Diagnostikerinnen und Diagnostiker unabhängig von Asbestsanierungsunternehmen und Baufirmen. Es wird in der Verantwortung der Projektleitung liegen, dies zu gewährleisten und die Qualität der Diagnostik sicherzustellen.

3. Werden dieselben neutralen Unternehmen die Dringlichkeit und den genauen Verlauf der Sanierung bestimmen?

In Bezug auf die Dringlichkeit lautet die Antwort Ja. Die Diagnose muss den Anforderungen des Pflichtenhefts der Vereinigung Asbest-Berater Schweiz (VABS) entsprechen. Dieses sieht unter anderem vor, dass «der Diagnostiker die Dringlichkeit der Massnahmen für den Fall einer normalen Nutzung des Gebäudes [bestimmt]».

In der Regel wird die Dringlichkeit auf der Grundlage der FACH-Richtlinie «Asbest in Innenräumen. Dringlichkeit von Massnahmen» festgesetzt. In den dringendsten Fällen fordert die Richtlinie eine unverzügliche Sanierung und, falls erforderlich, temporäre oder dringende Massnahmen für den Schutz der Nutzerinnen und Nutzer. Diese Richtlinie ist Teil der in der Schweiz anerkannten Regeln der Technik und ermöglicht eine angemessene und in allen Kantonen einheitliche Praxis.

Sanierungsarbeiten (Dekontaminationen) dürfen ausschliesslich durch von der SUVA anerkannte Unternehmen ausgeführt werden; die SUVA muss über die Arbeiten informiert werden und ist für die Kontrolle der korrekten Ausführung verantwortlich. Die Asbestsanierung muss in Übereinstimmung mit der Richtlinie 6503 der Eidgenössischen Koordinationskommission für Sicherheit für Arbeitssicherheit (EKSA) durchgeführt werden. Diese Richtlinie wird ebenfalls als Stand der Technik anerkannt.

4. Sollte die Zelle «Asbest-Radon» nicht bestimmen, welche alten Gebäude, die mit asbesthaltigen Dächern bedeckt sind, noch öffentlich zugänglich sein sollen?

Wie bereits erwähnt, wird die Dringlichkeit der Massnahmen, die für die Personen, die sich im Gebäude aufhalten, getroffen werden müssen, durch die Diagnostikerin oder den Diagnostiker festgelegt. Wenn die Sanierung nicht innerhalb der vorgeschriebenen Fristen durchgeführt werden kann, legt die Zelle «Asbest-Radon» mit dem Eigentümer und der oder dem Sachverständigen die geeigneten Massnahmen fest, die zum Schutz der Nutzerinnen und Nutzer in der Zeit vor der Sanierung zu ergreifen sind.

5. Verunmöglicht die Verabschiedung der Dekrete durch die Ad-hoc-Kommissionen, die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und schliesslich das Plenum des Grossen Rats in Ermangelung einer Verordnung und eines Reglements jegliche staatliche Subventionierung von Asbestsanierungen über vergangene, gegenwärtige und zukünftige Dekrete?

Die Gebäudeeigentümer sind für ihr Eigentum und dessen Folgen für Mensch und/oder Umwelt sowie für die Sanierung verantwortlich. Das Bundesrecht sieht keine Subventionen für Asbestsanierungen vor. Soweit uns bekannt ist, gibt es in der Schweiz auch von den Kantonen keine solche Subventionen.

6. Welcher Spielraum verbleibt nach dem Verfahren zur Ausarbeitung der Verordnung, um den Zeitplan und die finanziellen Folgen für die Asbestsanierung zu definieren?

Der Inhalt der Verordnung ist noch nicht weit genug fortgeschritten, um diese Frage präzise beantworten zu können, doch wird es die Aufgabe der Zelle sein, realistische und realisierbare Aktionspläne vorzuschlagen.

Den 10. November 2020

**Question 2020-CE-155 Nicolas Kolly
BlueFACTORY: centre d'accueil de groupes extrémistes?**

Question

J'ai pris connaissance, avec un certain étonnement, dans *La Liberté* du mercredi 12 août 2020, que plusieurs collectifs se retrouvent actuellement sur le site de BlueFACTORY. Parmi les groupes présents, figure notamment «Extinction Rébellion Fribourg», groupe qui prône la désobéissance civile et dont 46 de leurs membres ont dernièrement été condamnés pénalement suite à leurs actions (*La Liberté* du 3.8.2020).

La liberté de réunion est un principe constitutionnel que je ne remets pas en cause, cependant, l'évolution prise par le site BlueFACTORY depuis plusieurs années m'interpelle. Si, à la base, l'Etat et la Ville de Fribourg ont acquis le site de BlueFACTORY, c'était pour y planter des entreprises à haute valeur ajoutée. Ces objectifs ressortent également de la charge d'utilisation du site qui limite l'usage du site aux entreprises innovantes, aux entreprises spécialisées de services, aux entreprises liées au lieu de vie du quartier ainsi qu'aux infrastructures publiques. Plus personne ne s'en cache: les objectifs avancés lors de la création du parc technologique BlueFACTORY n'ont de loin pas été atteints.

En conséquence, les premiers business plan établis se sont avérés complètement erronés et BlueFACTORY devra être recapitalisée bientôt. Selon le montant de la recapitalisation, celui-ci devra être soumis au référendum obligatoire ou facultatif.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. *Est-ce l'évolution voulue pour BlueFACTORY que d'accueillir des groupes extrémistes et en particulier «Extinction Rébellion» qui prône la désobéissance civile?*
2. *N'y a-t-il pas une contradiction pour l'Etat de Fribourg d'accueillir sur un site, propriété de l'Etat, un groupe prônant ouvertement la violation des lois de l'Etat?*
3. *Est-ce que BlueFACTORY est ouvert à accueillir maintenant tout type de manifestations politiques?*
4. *Quelle est la location payée par les groupes en lien avec «Extinction Rébellion» ayant occupé BlueFACTORY?*
5. *Alors que le Grand Conseil puis vraisemblablement le peuple devront se prononcer sur la recapitalisation de BlueFACTORY, est-il judicieux d'accueillir, sur le site, des groupes clivants quelques mois avant que le Grand Conseil, voire le peuple, se prononcent?*
6. *Est-ce que l'accueil de groupes ouvertement anticapitalistes sur un site appartenant à l'Etat, ayant comme vocation notamment d'accueillir des entreprises privées à haute valeur ajoutée et générant des revenus importants est compatible et adéquat?*
7. *Est-ce que le Conseil d'Etat a été informé de l'accueil de ces groupes extrémistes sur le site de BlueFACTORY?*
8. *De manière plus générale, quand le Conseil d'Etat présentera-t-il le décret de recapitalisation de BlueFACTORY au Grand Conseil?*
9. *Des discussions sont-elles menées entre le Conseil d'Etat et la Ville de Fribourg pour que le canton reprenne la totalité des actions de la société anonyme BlueFACTORY Fribourg Freiburg SA et devienne seul propriétaire du site? Si oui, où en sont ces discussions?*

Le 20 août 2020

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat relève que l'Etat de Fribourg est actionnaire de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) à 50%, de manière paritaire avec la Ville de Fribourg et que les questions de gouvernance sont du ressort de la Direction, du conseil d'administration et de l'assemblée générale de ladite société.

La société BFF SA est au bénéfice d'une charte d'utilisation du site qui a été entérinée le 12 février 2014 par les deux actionnaires, l'Etat de Fribourg et la Ville de Fribourg. Cette charte décrit et définit les critères à appliquer pour la sélection des projets, des utilisateurs et entreprises qui seront accueillis sur le site, leurs engagements «bas carbone», mais également une identité de quartier par son intégration urbaine, y inclus

des activités socio-culturelles. Tous les projets en lien avec le développement et l'exploitation du site doivent être examinés à l'aune de la charte. Au demeurant, il appartient à l'assemblée générale de rappeler au conseil d'administration et à la Direction leurs obligations de respecter la charte.

La charte d'utilisation du site blueFACTORY validée par les actionnaires a été remise à la société en complément de la convention d'actionnaires. Tous les grands principes de la charte ont été intégrés dans le règlement du plan d'affectation cantonal (PAC), instrument de planification public mis à l'enquête puis approuvé par l'Etat. De fait, la charte est contraignante non seulement pour la société (conseil d'administration et direction) mais aussi pour les actionnaires Etat et Ville en tant que collectivités publiques ayant leurs activités propres en lien avec le site par le biais des éléments essentiels repris dans le PAC.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions du député Nicolas Kolly.

1. *Est-ce l'évolution voulue pour BlueFACTORY que d'accueillir des groupes extrémistes et en particulier «Extinction Rébellion» qui prône la désobéissance civile?*

Le Conseil d'Etat constate que l'animation du quartier d'innovation et l'organisation d'activités socio-culturelles font partie intégrante de la charte d'utilisation du site blueFACTORY. Le Conseil d'administration a été mis devant le fait accompli en étant informé de l'organisation de cette manifestation qu'après la tenue de celle-ci. Dans le cas contraire, le Conseil d'administration aurait examiné cette question de façon beaucoup plus attentive.

2. *N'y a-t-il pas une contradiction pour l'Etat de Fribourg d'accueillir sur un site, propriété de l'Etat, un groupe prônant ouvertement la violation des lois de l'Etat?*

La société BFF SA assure que la manifestation a été organisée sur le domaine privé en conformité avec les procédures légales et n'a pas nécessité la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre publics.

3. *Est-ce que BlueFACTORY est ouvert à accueillir maintenant tout type de manifestations politiques?*

Le Conseil d'Etat est d'avis que toute manifestation, pour autant qu'elle soit en adéquation avec la charte d'utilisation et approuvée par la société BFF SA, peut être accueillie sur le site.

4. *Quelle est la location payée par les groupes en lien avec «Extinction Rébellion» ayant occupé BlueFACTORY?*

La société BFF SA a mis gratuitement à disposition des organisateurs le Unlearning Center, un espace de travail collaboratif dédié à l'apprentissage expérimental et non conventionnel situé dans la halle grise (ancienne halle d'embouteillage Cardinal).

5. *Alors que le Grand Conseil puis vraisemblablement le peuple devront se prononcer sur la recapitalisation de BlueFACTORY, est-il judicieux d'accueillir, sur le site, des groupes clivants quelques mois avant que le Grand Conseil, voire le peuple, se prononcent?*

Comme spécifié dans la charte d'utilisation, la société BFF SA est seule compétente pour choisir librement les projets qu'elle entend accueillir sur le site. En conséquence, le Conseil d'Etat n'entend pas s'immiscer dans la gouvernance de la société.

6. *Est-ce que l'accueil de groupes ouvertement anticapitalistes sur un site appartenant à l'Etat, ayant comme vocation notamment d'accueillir des entreprises privées à haute valeur ajoutée et générant des revenus importants est compatible et adéquat?*

Le Conseil d'Etat constate que la charte d'utilisation du site blueFACTORY considère comme compatible et adéquat la mixité des projets liés au développement durable ou la préservation de l'environnement avec des projets scientifiques ou technologiques innovants.

7. *Est-ce que le Conseil d'Etat a été informé de l'accueil de ces groupes extrémistes sur le site de BlueFACTORY?*

Le Conseil d'Etat constate que la Direction de BFF SA a informé le Conseil d'administration à l'occasion de sa première séance ordinaire suivant l'organisation de la manifestation.

8. *De manière plus générale, quand le Conseil d'Etat présentera-t-il le décret de recapitalisation de BlueFACTORY au Grand Conseil?*

Le Conseil d'Etat entend présenter au Grand Conseil un projet de décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société BFF SA au début de l'année 2021. Le Conseil Communal procédera de même auprès du Conseil Général pour la participation financière de la Ville de Fribourg.

9. *Des discussions sont-elles menées entre le Conseil d'Etat et la Ville de Fribourg pour que le canton reprenne la totalité des actions de la société anonyme BlueFACTORY Fribourg Freiburg SA et devienne seul propriétaire du site? Si oui, où en sont ces discussions?*

Les discussions menées par les délégations des deux actionnaires Etat de Fribourg et Ville de Fribourg font état d'une volonté unanime de maintenir la parité de l'actionnariat.

Le 3 novembre 2020

—

Anfrage 2020-CE-155 Nicolas Kolly BlueFACTORY: Aufnahmезentrum für extremistische Gruppen?

Anfrage

Ich habe mit einem gewissen Befremden in der Zeitung *La Liberté* vom Mittwoch, 12. August 2020 gelesen, dass sich zurzeit mehrere Gruppierungen auf dem blueFACTORY-Gelände aufhalten. Unter diesen Gruppen befindet sich namentlich «Extinction Rebellion Fribourg», eine Gruppe, die zu zivilem Ungehorsam aufruft. 46 Mitglieder dieser Gruppe wurden kürzlich für ihre Aktionen strafrechtlich verurteilt (*La Liberté* vom 3.8.2020).

Die Versammlungsfreiheit ist ein Verfassungsrecht, das ich nicht in Frage stelle, allerdings macht mich die Entwicklung, die das blueFACTORY-Gelände seit einigen Jahren nimmt, stutzig. Ursprünglich haben der Staat und die Stadt Freiburg das blueFACTORY-Gelände gekauft, um dort Unternehmen mit hoher Wertschöpfung anzusiedeln. Diese Ziele gehen auch aus dem Nutzungsleitbild des Geländes hervor, demzufolge der Standort für innovative Unternehmen, spezialisierte Dienstleistungsunternehmen, Unternehmen im Zusammenhang mit dem Quartierleben sowie für öffentliche Einrichtungen bestimmt ist. Es ist aber kein Geheimnis mehr: Die bei der Gründung des Technologieparks blueFACTORY genannten Ziele werden nicht annähernd erreicht.

Dementsprechend haben sich die ersten Businesspläne als völlig falsch erwiesen und blueFACTORY muss bald mit frischem Kapital ausgestattet werden. Je nach Betrag der Kapitalerhöhung untersteht diese dem obligatorischen oder fakultativen Referendum.

In Anbetracht dessen stelle ich dem Staatsrat die folgenden Fragen:

1. *Entspricht der Empfang von extremistischen Gruppierungen und insbesondere von «Extinction Rebellion», die zu zivilem Ungehorsam aufruft, der gewünschten Entwicklung für blueFACTORY?*
2. *Ist es nicht widersprüchlich, dass der Staat Freiburg an einem Standort, der sich in seinem Eigentum befindet, eine Gruppe empfängt, die offen dazu aufruft, die Gesetze zu missachten?*
3. *Steht blueFACTORY jetzt für alle Arten von politischen Veranstaltungen offen?*
4. *Wie viel Miete haben die Gruppen in Verbindung mit «Extinction Rebellion» bezahlt, die das blueFACTORY-Gelände genutzt haben?*
5. *Ist es sinnvoll, auf dem Gelände umstrittene Gruppen zu empfangen, wenn in wenigen Monaten der Grosse Rat und später wahrscheinlich das Stimmvolk über eine Kapitalaufstockung von blueFACTORY entscheiden müssen?*

6. *Ist es vertretbar und angemessen, offen antikapitalistische Gruppierungen auf einem Gelände im Eigentum des Staats zu empfangen, das namentlich zum Ziel hat, Privatunternehmen mit hoher Wertschöpfung aufzunehmen, die bedeutende Erträge erwirtschaften?*
7. *Wurde der Staatsrat über den Empfang dieser extremistischen Gruppen auf dem blueFACTORY-Gelände informiert?*
8. *Wann wird der Staatsrat im Übrigen dem Grossen Rat das Dekret über die Kapitalerhöhung von blueFACTORY vorlegen?*
9. *Wird zwischen dem Staatsrat und der Stadt Freiburg eine Übernahme der gesamten Aktien der Gesellschaft blueFACTORY Fribourg SA durch den Staat diskutiert, damit dieser Alleineigentümer des Geländes wird? Wenn ja, wo stehen die Gespräche?*

Den 20. August 2020

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat weist darauf hin, dass der Staat Aktionär der Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) ist und dass er und die Stadt Freiburg je 50% der Aktien halten. Fragen der Geschäftsführung werden folglich durch die Direktion, die Generalversammlung und den Verwaltungsrat dieser Aktiengesellschaft entschieden.

Die BFF SA besitzt ein Nutzungsleitbild für das Gelände, das am 12. Februar 2014 von den beiden Aktionären, dem Staat und der Stadt Freiburg, verabschiedet wurde. Dieses Leitbild beschreibt und definiert die Kriterien, die auf die Auswahl der Projekte, der Benutzer und der Unternehmen angewendet werden, die auf dem Gelände empfangen werden. Es beschreibt ihr Engagement für einen tiefen CO₂-Verbrauch und bestätigt die Quartiereigenschaft des Geländes durch seine Einbettung in die Stadt und die sozialen und kulturellen Aktivitäten. Alle Projekte in Verbindung mit der Entwicklung und dem Betrieb des Standorts müssen auf ihre Übereinstimmung mit diesem Leitbild geprüft werden. Im Übrigen ist es die Aufgabe der Generalversammlung, dem Verwaltungsrat und der Direktion ihre Pflicht zur Einhaltung des Nutzungsleitbilds in Erinnerung zu rufen.

Das Nutzungsleitbild des blueFACTORY-Geländes wurde von den Aktionären validiert und der Gesellschaft als Ergänzung zur Aktionärsvereinbarung übergeben. Alle wichtigen Grundsätze des Leitbilds wurden in das Reglement des kantonalen Nutzungsplans (KNP) aufgenommen. Der KNP dient als Planungsinstrument, das öffentlich aufgelegt und anschliessend vom Staat genehmigt wurde. Das Leitbild ist nicht nur für die Gesellschaft (Verwaltungsrat und Direktion) zwingend, sondern auch für Stadt und Staat als Aktionäre und als öffentliche Körperschaften, die ihre eigenen

Aktivitäten im Zusammenhang mit dem Gelände ausüben. Die wichtigsten Punkte dazu sind im KNP aufgeführt.

Dies vorausgeschickt, beantwortet der Staatsrat die Fragen von Grossrat Nicolas Kolly wie folgt:

1. *Entspricht der Empfang von extremistischen Gruppierungen und insbesondere von «Extinction Rebellion», die zu zivilem Ungehorsam aufruft, der gewünschten Entwicklung für blueFACTORY?*

Der Staatsrat stellt fest, dass das Nutzungsleitbild des blueFACTORY-Geländes die Animation des Innovationsquartiers und die Organisation von sozialen und kulturellen Aktivitäten vorsieht. Der Verwaltungsrat wurde vor vollendete Tatsachen gestellt, denn er wurde über die Organisation der Veranstaltung erst im Nachhinein informiert. Andernfalls hätte der Verwaltungsrat den Antrag genauer geprüft.

2. *Ist es nicht widersprüchlich, dass der Staat Freiburg an einem Standort, der sich in seinem Eigentum befindet, eine Gruppe empfängt, die offen dazu aufruft, die Gesetze zu missachten?*

Die BFF SA bestätigt, dass die Veranstaltung auf dem Privat-areal nach den gesetzlichen Vorschriften organisiert wurde und folglich keine Massnahmen zur Einhaltung der öffentlichen Ordnung nötig waren.

3. *Steht blueFACTORY jetzt für alle Arten von politischen Veranstaltungen offen?*

Der Staatsrat ist der Meinung, dass jede Veranstaltung auf dem Gelände stattfinden kann, die mit dem Nutzungsleitbild vereinbar ist und von der BFF SA genehmigt wurde.

4. *Wie viel Miete haben die Gruppen in Verbindung mit «Extinction Rebellion» bezahlt, die das blueFACTORY-Gelände genutzt haben?*

Die BFF SA hat den Organisatoren das Unlearning Center unentgeltlich zur Verfügung gestellt. Dies ist ein Gemeinschaftsraum für experimentelles und unkonventionelles Lernen, der sich in der grauen Halle befindet (ehemalige Abfüllhalle von Cardinal).

5. *Ist es sinnvoll, auf dem Gelände umstrittene Gruppen zu empfangen, wenn in wenigen Monaten der Grosser Rat und später wahrscheinlich das Stimmvolk über eine Kapitalaufstockung von blueFACTORY entscheiden müssen?*

Wie im Nutzungsleitbild festgehalten, ist die BFF SA allein dafür zuständig, die Projekte auszuwählen, die sie auf dem Gelände empfangen will. Der Staatsrat möchte sich nicht in die Führung der Gesellschaft einmischen.

6. *Ist es vertretbar und angemessen, offen antikapitalistische Gruppierungen auf einem Gelände im Eigentum des Staats zu empfangen, das namentlich zum Ziel hat, Privatunternehmen mit hoher Wertschöpfung aufzunehmen, die bedeutende Erträge erwirtschaften?*

Der Staatsrat stellt fest, dass es gemäss dem Nutzungsleitbild des blueFACTORY-Geländes als angemessen gilt, Projekte im Verbindung mit der nachhaltigen Entwicklung oder dem Umweltschutz neben wissenschaftlichen und innovativen technologischen Projekten zuzulassen.

7. *Wurde der Staatsrat über den Empfang dieser extremistischen Gruppen auf dem blueFACTORY-Gelände informiert?*

Der Staatsrat stellt fest, dass die Direktion der BFF SA den Verwaltungsrat an seiner ersten ordentlichen Sitzung nach der Veranstaltung informiert hat.

8. *Wann wird der Staatsrat im Übrigen dem Grossen Rat das Dekret über die Kapitalerhöhung von blueFACTORY vorlegen?*

Der Staatsrat beabsichtigt, dem Grossen Rat Anfang 2021 einen Dekretsentwurf über die Erhöhung der finanziellen Beteiligung des Staats Freiburg am Aktienkapital der BFF SA vorzulegen. Was die finanzielle Beteiligung der Stadt Freiburg betrifft, so wird der Gemeinderat die gleichen Schritte gegenüber dem Generalrat unternehmen.

9. *Wird zwischen dem Staatsrat und der Stadt Freiburg eine Übernahme der gesamten Aktien der Gesellschaft blueFACTORY Fribourg Freiburg SA durch den Staat diskutiert, damit dieser Alleineigentümer des Geländes wird? Wenn ja, wo stehen die Gespräche?*

Die Gespräche zwischen den Delegationen der beiden Aktionäre bestätigen die einhellige Absicht, die paritätische Beteiligung beizubehalten.

Den 3. November 2020

Question 2020-CE-160 Gabriel Kolly Soutien financier spécial pour le Château de Gruyères?

Question

Dans l'ordonnance transmise le 27 mai 2020 aux médias, le Conseil d'Etat a accordé au Château de Gruyères, à fonds perdu, un montant à hauteur de 845 000 francs. Ce dernier est financé par le plan de relance cantonal et est destiné à combler les pertes prévisionnelles qui seraient engendrées en 2020 par la crise du coronavirus. Cette ordonnance men-

tionne que, sans soutien, la Fondation en charge de la conservation et de l'exploitation dudit château serait probablement en faillite et ne serait pas en mesure d'assurer sa réouverture. Cette affirmation soulève plusieurs interrogations.

En effet, il apparaît que la Fondation du Château de Gruyères a assumé la charge et la conservation de ce bâtiment, tout ou partie, uniquement jusqu'en 2018. Depuis la fin 2018, il semblerait que les collectivités communales, cantonales et fédérales, ainsi que les personnes privées soient également impliquées dans la conservation du site, ce qui signifie que, depuis, la Fondation ne supporte plus, ou indirectement, les frais liés à la conservation du site mais uniquement à son exploitation, à son développement et à sa promotion.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions qui suivent au Conseil d'Etat:

1. *Sur quelle base a été calculé le montant de 845 000 francs?*
2. *Quelles ont été les pertes pour la Fondation du Château de Gruyères en date où ce montant lui a été octroyé soit à la fin mai 2020?*
3. *Est-ce que la Fondation du Château de Gruyères a pu bénéficier de RHT ou d'autres aides supplémentaires privées ou publiques?*
4. *Est-ce que les comptes de la Fondation du Château de Gruyères, qui est une fondation de droit public, sont publics? Si oui, où peut-on se procurer les rapports d'activité de la Fondation?*
5. *Est-ce qu'un organe étatique approuve les comptes de la Fondation?*

Le 21 août 2020

Réponse du Conseil d'Etat

En prémisses, le Conseil d'Etat rappelle que le Château de Gruyères est une institution culturelle de l'Etat exploitée par une fondation de droit public (art. 4 al. 1 LICE). Depuis sa création, la fondation œuvre à l'exploitation du site et, dans ce cadre, fait appel à des aides privées ou publiques, l'Etat finançant les investissements et frais touchant à la substance matérielle des bâtiments. Suite à la révision statutaire de la fondation, l'ordonnance sur les objectifs et le fonctionnement de la Fondation du Château de Gruyères du 31 octobre 2017 (RSF 481.3.11) a formalisé et précisé cette répartition des tâches, gardant le principe que l'Etat de Fribourg assure les tâches de propriétaire et frais relatifs (c'est par ex. le cas actuellement avec la réfection des remparts), alors que la fondation locataire est en charge de l'exploitation du site patrimonial, avec ses charges et revenus.

Dès mars 2020, la Direction ICS a pris connaissance de la situation du Château de Gruyères où, dès la fermeture du site,

le personnel d'accueil et technique a été mis à 100% en RHT et le personnel administratif et de direction à moindre taux. En effet, du jour au lendemain, le château s'est vu privé de sa principale source de revenus que sont les recettes d'entrée et de boutique. En outre, ses liquidités étant au plus bas en fin d'hiver, la fondation a élargi son plafond de crédit pour payer les factures de fin avril, puis établi un scénario d'exploitation pour 2020 qu'elle a soumis sur proposition de la DICS au Conseil d'Etat avec une demande d'aide. En effet, en tant que fondation de droit public, le Château de Gruyères n'était pas éligible pour une indemnisation selon l'ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture du 20 mars 2020. Dès lors, sans soutien, la fondation eût été rapidement en faillite sans possibilité d'assurer la réouverture. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a promulgué le 25 mai 2020 une ordonnance spécifique pour remédier aux pertes probables d'exploitation.

Le Château de Gruyères, élément incontournable du tourisme et de la culture du canton, a rouvert ses portes aux visiteurs le 19 mai 2020.

1. Sur quelle base a été calculé le montant de 845 000 francs?

Le montant de 845 000 francs a été calculé sur la base d'un scénario de réouverture du château, qui prend en compte l'organisation de l'accueil et des visites en fonction d'un plan de précaution (nombre limité de visiteurs simultanés, encadrement et contrôle renforcé) et le nombre estimé de visiteurs. La saison d'avril à octobre représente de loin la période principale de recettes du château. Or, la lente reprise des voyages internationaux et du tourisme de groupe a un impact important sur le nombre de visiteurs, en particulier de l'étranger et largement absents cette année. L'hypothèse d'une reprise progressive d'un tourisme principalement indigène dès l'été, de l'ordre de 20 à 30% selon les mois, a été retenue, en espérant que l'impact soit moindre. L'Union fribourgeoise du tourisme pronostique un retour à la normale du tourisme au plus tôt à l'automne 2021.

Avec des charges de 1 279 020 francs et des recettes de 433 510 francs, il résulte de ce scénario une perte d'exploitation cumulée 2020 de 845 510 francs. Plusieurs variantes d'ouverture du château ont été examinées afin de diminuer les charges tout en offrant une offre répondant aux objectifs, soit d'accueillir le plus grand nombre de visiteurs. Le scénario retenu est celui d'une ouverture au public 6 jours par semaine (7/7 auparavant) tout en diminuant une partie du personnel. Sur ces bases, le Conseil d'Etat a approuvé le 25 mai 2020 une ordonnance cantonale spécifique (RSF 821.40.34) et accordé une aide d'urgence d'un montant **maximal** de 845 000 francs. Un premier acompte de 250 000 francs a été versé en juin 2020, sachant toutefois que les versements ultérieurs se feraient par tranches et sur la base d'un suivi statistique et financier.

La fondation a rendu son rapport fin juillet, en vue du versement d'une deuxième tranche. La fréquentation de juin et juillet 2020 s'est heureusement avérée plus importante que prévue (38% et 82% d'entrées par rapport à 2019), haussée à 50% pour août, celle de septembre à décembre restant à 30%. A la demande de la Cité de Gruyères, considérant l'évolution encourageante de la fréquentation, le château a été rouvert 7 jours sur 7 dès août. Cela dit, l'ouverture et l'organisation du personnel sera adaptée selon l'évolution incertaine de la pandémie. Cette projection réactualisée au 31 juillet 2020 montre une perte d'exploitation cumulée pour 2020 revue à 675 265 francs. Sur cette base, le Conseil d'Etat a décidé le 29 septembre d'octroyer une deuxième tranche de 175 000 francs à la fondation, dont elle attend le prochain rapport en novembre, avec une projection de l'exploitation pour la fin de l'année puis jusqu'en 2021.

2. Quelles ont été les pertes pour la Fondation du Château de Gruyères en date où ce montant lui a été octroyé soit à la fin mai 2020?

Le versement de l'acompte a eu lieu en juin. Au 30 juin, la perte nette, sans l'aide de l'Etat, se monte à 252 840 francs. A cette même date, la baisse des recettes représente 415 052 francs, comparativement au 30 juin 2019.

3. Est-ce que la Fondation du Château de Gruyères a pu bénéficier de RHT ou d'autres aides supplémentaires privées ou publiques

Il convient de préciser que l'aide maximale de 845 000 francs a été décidée dans le cadre des mesures d'urgence, conformément à l'ordonnance sur les mesures économiques à la suite du coronavirus (OME COVID-19) du 6 avril 2020, et non dans le cadre du plan de relance.

La fondation a pu bénéficier dès la fermeture de RHT à 100% pour le personnel d'accueil et à 70% pour le personnel administratif, puis à 45% durant la réouverture partielle. Pour financer sa mission d'exploitation du château (l'Etat propriétaire finance les frais des bâtiments), la fondation compte sur les recettes des visites, de boutique et d'animation culturelle. En 2020, elle ne bénéficiait pas d'aide communale ou fédérale; les aides privées et de la LORO qui avaient été accordées ont été maintenues, malgré la fermeture.

4. Est-ce que les comptes de la Fondation du Château de Gruyères, qui est une fondation de droit public, sont publics? Si oui où peut-on se procurer les rapports d'activité de la Fondation?

En tant qu'institution culturelle de l'Etat, exploitée par une fondation de droit public (art. 4 al. 1 LICE), les comptes font l'objet d'une révision annuelle externe. Les comptes et le rapport d'audit sont ensuite envoyés à l'Inspection des finances, laquelle fait part de ses éventuelles remarques en fonction des exigences légales. Conformément à l'art. 53 de la loi sur les

finances, le rapport de l'Inspection des finances est transmis au Conseil d'Etat et à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Pour se procurer les rapports d'activité, il est recommandé de s'adresser à la fondation.

5. Est-ce qu'un organe étatique approuve les comptes de la Fondation?

Voir réponse à la question 4. Les comptes sont approuvés par le Conseil de fondation sur la base du rapport d'audit établi par une fiduciaire. Le Conseil de fondation est présidé par le Conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le 3 novembre 2020

—
**Anfrage 2020-CE-160 Gabriel Kolly
Besondere finanzielle Unterstützung
für das Schloss Geyerz?**

Anfrage

Der Staatsrat hat dem Schloss Geyerz per Verordnung, die am 27. Mai 2020 an die Medien weitergeleitet wurde, eine nicht rückzahlbare Finanzhilfe von 845 000 Franken gewährt. Dieser Betrag wird über den kantonalen Wiederauskurbelungsplan finanziert und soll zur Deckung des Betriebsverlusts, der infolge der Corona-Krise für das Jahr 2020 voraussichtlich zu erwarten ist, verwendet werden. In dieser Verordnung wird erwähnt, dass die Stiftung, die für die Erhaltung und den Betrieb des Schlosses verantwortlich ist, ohne Unterstützung bald Konkurs gehen würde und nicht in der Lage wäre, für die Wiedereröffnung des Schlosses zu sorgen. Diese Behauptung wirft mehrere Fragen auf.

Offenbar war Stiftung Schloss Geyerz nur bis 2018 ganz oder teilweise für die Erhaltung und den Betrieb dieses Gebäudes zuständig. Es scheint, dass seit Ende 2018 auch die Gemeinde-, Kantons- und Bundesbehörden sowie Privatpersonen an der Erhaltung dieser Kulturstätte beteiligt sind. Dies bedeutet, dass die Stiftung seither die Kosten für die Erhaltung des Gebäudes, jedoch nur für dessen Betrieb, Entwicklung und Promotion, nicht mehr oder bloss noch indirekt trägt.

Daher stelle ich dem Staatsrat folgende Fragen:

1. *Auf welcher Grundlage beruht die Berechnung des Betrags von 845 000 Franken?*
2. *Wie hoch waren die Einbussen, welche die Stiftung Schloss Geyerz bis zum Zeitpunkt der Gewährung dieses Betrags, d. h. Ende Mai 2020, hinnehmen musste?*
3. *Hat die Stiftung Schloss Geyerz Kurzarbeitsentschädigungen erhalten oder von anderen privaten oder öffentlichen Finanzhilfen profitieren können?*

4. *Sind die Jahresabschlüsse der Stiftung Schloss Geyerz, einer öffentlich-rechtlichen Stiftung, öffentlich zugänglich? Wenn ja, wo kann man die Tätigkeitsberichte der Stiftung erhalten?*

5. *Werden die Jahresabschlüsse der Stiftung von einer staatlichen Stelle geprüft und validiert?*

Den 21. August 2020

Antwort des Staatsrats

Zunächst erinnert der Staatsrat daran, dass das Schloss Geyerz eine kulturelle Institution des Staates ist, die von einer öffentlich-rechtlichen Stiftung betrieben wird (Art. 4 Abs. 1 KISG). Die Stiftung hat sich seit ihrer Gründung um den Betrieb des Schlosses gekümmert und erhält dazu private oder öffentliche Finanzhilfen, wobei der Staat die Investitionen sowie mit der materiellen Gebäudesubstanz verbundenen Kosten finanziert. Nach der Überarbeitung der Statuten der Stiftung wurden diese Aufgabenteilung in der Verordnung vom 31. Oktober 2017 über die Ziele und die Arbeitsweise der Stiftung Schloss Geyerz (SGF 481.3.11) festgehalten und präzisiert. Dabei wurde grundsätzlich beibehalten, dass der Staat Freiburg als Eigentümer für die entsprechenden Aufgaben und Kosten zuständig ist (dies ist beispielsweise aktuell der Fall bei der Renovierung der Befestigungsmauern), während die Stiftung als Mieterin für den Betrieb der Kulturstätte mit den sich daraus ergebenden Ausgaben und Einnahmen verantwortlich ist.

Seit Anfang März 2020 wurde die EKSD regelmäßig über die Situation des Schlosses Geyerz informiert. Nach der Schliessung der kulturellen Einrichtung befanden sich das Empfangspersonal und das technische Personal zu 100% in Kurzarbeit, während beim Verwaltungspersonal und bei den Direktionsmitgliedern ein geringerer Arbeitsausfall gemeldet wurde. Denn das Schloss wurde von einem Tag auf den anderen seiner Hauptannahmequelle beraubt, nämlich der Einnahmen aus den Eintritten und den Shopverkäufen. Da die Liquidität der Stiftung gegen Ende des Winters den niedrigsten Stand erreichte, erweiterte sie ihre Kreditobergrenze, um die Rechnungen von Ende April zu bezahlen, und erstellte ein Betriebsszenario für 2020, das sie auf Vorschlag der EKSD dem Staatsrat mit einem Finanzhilfegesuch vorlegte. Als öffentlich-rechtliche Stiftung hat das Schloss Geyerz nämlich keinen Anspruch auf eine Entschädigung, wie sie in der Verordnung vom 20. März 2020 über die Abferderung der wirtschaftlichen Auswirkungen des Coronavirus (COVID-19) im Kultursektor vorgesehen ist. Ohne Unterstützung wäre die Stiftung daher schnell Konkurs gegangen und somit hätte keine Möglichkeit bestanden, die Wiedereröffnung des Schlosses sicherzustellen. Daher hat der Staatsrat am 25. Mai 2020 eine Sonderverordnung erlassen, um die zu erwartenden Betriebsverluste auszugleichen.

Das Schloss Geyerz, ein Eckpfeiler des Tourismus und der Kultur des Kantons, hat am 19. Mai 2020 seine Tore für die Besucherinnen und Besucher wieder geöffnet.

1. Auf welcher Grundlage beruht die Berechnung des Betrags von 845 000 Franken?

Der Betrag von 845 000 Franken wurde anhand eines Szenarios für die Wiedereröffnung des Schlosses berechnet, das berücksichtigt, dass die Organisation des Empfangs und der Besuche sich nach einem Schutzkonzept (begrenzte Anzahl gleichzeitig eingelassener Personen, Aufsicht und verstärkte Kontrolle) richten wird. Zudem wurde auch den geschätzten Besucherzahlen Rechnung getragen. Die Saison von April bis Oktober ist bei weitem die umsatzstärkste Zeit für das Schloss. Die nur langsame Erholung des internationalen Reiseverkehrs und der Gruppenreisen hat einen starken Einfluss auf die Zahl der Besucherinnen und Besucher, insbesondere jener aus dem Ausland, die in diesem Jahr weitgehend ausgeblieben sind. Man ging davon aus, dass der Tourismus, hauptsächlich der inländische, ab dem Sommer wieder allmählich zunehmen und je nach Monat etwa 20 bis 30 Prozent erreichen wird. Dies in der Hoffnung, dass die Auswirkungen der Krise geringer sein würden. Laut dem Freiburger Tourismusverband dürfte frühestens im Herbst 2021 eine Rückkehr zur Normalität im Tourismus zu erwarten sein.

Mit Aufwendungen von 1 279 020 Franken und Einnahmen von 433 510 Franken führt dieses Szenario 2020 zu einem kumulierten Betriebsverlust von 845 510 Franken. Für die Wiedereröffnung des Schlosses wurden verschiedene Varianten untersucht, um die Kosten zu senken und gleichzeitig ein Angebot anzubieten, mit dem das angestrebte Ziel erreicht werden kann, d.h. möglichst viele Besucherinnen und Besucher zu empfangen. Das gewählte Szenario besteht darin, 6 Tage die Woche (zuvor 7/7) für die Öffentlichkeit zu öffnen und gleichzeitig einen Teil des Personals abzubauen. Auf dieser Grundlage genehmigte der Staatsrat am 25. Mai 2020 eine kantonale Sonderverordnung (SGF 821.40.34) und gewährte eine Finanzhilfe in Höhe von **höchstens** 845 000 Franken. Eine erste Tranche von 250 000 Franken wurde im Juni 2020 überwiesen, wobei jedoch zu beachten war, dass die nachfolgenden Zahlungen in Raten und auf der Grundlage einer statistischen und finanziellen Überwachung erfolgen würden.

Die Stiftung legte ihren Bericht Ende Juli vor, um eine zweite Tranche zu erhalten. Die Besucherzahlen für Juni und Juli 2020 fielen glücklicherweise höher aus als erwartet (38% und 82% der Eintritt im Vergleich zu 2019) und stiegen im August auf 50%, wohingegen die Werte von September bis Dezember bei 30% bleiben dürften. Mit Blick auf die ermutigenden Besucherzahlen wurde das Schloss auf Wunsch der Stadt Geyerz ab August wieder sieben Tage die Woche geöffnet. Angesichts der ungewissen Entwicklung der Pandemie können jedoch die Öffnungszeiten und die Organisation des

Personals wieder geändert werden. Nach der am 31. Juli 2020 aktualisierten Prognose dürfte sich der kumulierte Betriebsverlust für 2020 auf 675 265 Franken belaufen. Gestützt darauf hat der Staatsrat am 29. September beschlossen, der Stiftung eine zweite Tranche von 175 000 Franken zu gewähren; ihren nächsten Bericht erwartet er im November, mit einer Betriebsprognose für das Jahresende sowie bis ins Jahr 2021.

2. Wie hoch waren die Einbussen, welche die Stiftung Schloss Geyerz bis zum Zeitpunkt der Gewährung dieses Betrags, d.h. Ende Mai 2020, hinnehmen musste?

Die Anzahlung wurde im Juni getätigt. Am 30. Juni belief sich der Reinverlust, ohne die staatliche Finanzhilfe, auf 252 840 Franken. Zum gleichen Zeitpunkt wurde ein Rückgang der Einnahmen von 415 052 Franken gegenüber dem Stand am 30. Juni 2019 verzeichnet.

3. Hat die Stiftung Schloss Geyerz Kurzarbeitsentschädigungen erhalten oder von anderen privaten oder öffentlichen zusätzlichen Finanzhilfen profitieren können?

Hierzu sei darauf hingewiesen, dass die maximale Finanzhilfe in Höhe von 845 000 Franken im Rahmen der Sofortmassnahmen gemäss der Verordnung vom 6. April 2020 über die wirtschaftlichen Massnahmen infolge des Coronavirus (WMV-COVID-19) und nicht im Rahmen des Wiederankurbelungspans beschlossen wurde.

Seit der Schliessung des Schlosses konnte die Stiftung für das Empfangspersonal Kurzarbeit zu 100% und für das Verwaltungspersonal zu 70% anmelden, dann während der teilweisen Wiederöffnung noch eine Kurzarbeit zu 45%. Die Finanzierung ihrer Aufgabe, das Schloss zu betreiben (der Staat als Eigentümer finanziert die Kosten der Gebäude) bestreitet die Stiftung mit Einnahmen aus Führungen, Eintritten, Shopverkäufen und kulturellen Aktivitäten. Im Jahr 2020 hat sie keine Gemeinde- oder Bundesbeiträge erhalten; die zugesprochenen Beiträge von Privaten sowie der Lotterie Romande wurde trotz der Schliessung beibehalten.

4. Sind die Jahresabschlüsse der Stiftung Schloss Geyerz, einer öffentlich-rechtlichen Stiftung, öffentlich zugänglich? Wenn ja, wo kann man die Tätigkeitsberichte der Stiftung erhalten?

Als kulturelle Institution des Staates, die von einer öffentlich-rechtlichen Stiftung betrieben wird (Art. 4 Abs. 1 KISG), werden die Rechnungen jährlich durch unabhängige Stellen revidiert. Die Jahresabschlüsse und der Prüfungsbericht werden dann an das Finanzinspektorat gesendet, das prüft, ob die gesetzlichen Anforderungen erfüllt sind und dazu Stellung nimmt. Nach Artikel 53 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates erhalten der Staatsrat und die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates den Kontrollbericht des Finanzinspektorats. Um die Tätigkeitsberichte zu erhalten, wird empfohlen, sich an die Stiftung zu wenden.

5. *Werden die Jahresabschlüsse der Stiftung von einer staatlichen Stelle geprüft und validiert?*

Siehe die Antwort auf die Frage 4. Der Jahresabschluss wird vom Stiftungsrat auf der Grundlage des von einem Treuhänder erstellten Prüfungsberichts genehmigt. Den Vorsitz im Stiftungsrat führt der für die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport zuständige Staatsrat.

Den 3. November 2020

Question 2020-CE-164 Francine Defferrard/Hubert Dafflon Commande d'électricité par des collectivités publiques et marchés publics

Question

Depuis 2009, le marché de l'électricité est libéralisé pour les gros consommateurs au sens de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), soit ceux qui consomment annuellement plus de 100 MWh par site de consommation.

Le 1^{er} janvier 2021 entrera en vigueur le nouveau droit des marchés publics. Cela concerne aussi bien la loi fédérale que l'accord intercantonal en la matière (LMP/AIMP 2019). L'accord intercantonal reprend de façon quasi identique le texte de la loi fédérale sur les marchés publics adopté le 21 juin 2019.

Selon un avis récemment exprimé par le Professeur Jean-Baptiste Zufferey et Me Matthieu Seydoux (in: Droit de la construction, 4/2020, pp. 181–185), avec l'entrée en vigueur de ces deux textes de loi (LMP/AIMP 2019), la question de l'assujettissement aux règles relatives à la commande publique pour la fourniture d'électricité aux collectivités publiques se pose sous un nouveau jour.

Se posent légitimement les questions suivantes:

1. *Quel est le nombre de gros consommateurs au sens de la LApEl (ci-après «gros consommateurs») sur l'ensemble du territoire fribourgeois?*
2. *Quel est le nombre de gros consommateurs de l'Etat, de ses établissements publics et des communes? Quels sont-ils?*
3. *Cas échéant, le canton de Fribourg assujettit-il la fourniture d'électricité de ses gros consommateurs aux marchés publics? Cas échéant, les établissements publics du canton de Fribourg assujettissent-ils la fourniture d'électricité de leurs gros consommateurs aux marchés publics?*

4. *Cas échéant, le canton de Fribourg entend-il assujettir dès 2021 la fourniture d'électricité de ses gros consommateurs aux marchés publics? Cas échéant, les établissements publics du canton de Fribourg entendent-ils assujettir dès 2021 la fourniture d'électricité de leurs gros consommateurs aux marchés publics?*

Le 1^{er} septembre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à apporter quelques précisions concernant le droit sur les marchés publics et son évolution. En effet, le 1^{er} janvier 2021 entrera en vigueur la nouvelle loi fédérale sur les marchés publics du 21 juin 2019 (surnommée LMP 2019), accompagnée de son ordonnance (ordonnance sur les marchés publics du 12 février 2020). Cette loi s'appliquera notamment à la Confédération et à certaines entreprises publiques ou privées opérant sur des marchés sectoriels (cf. art. 4 LMP 2019).

Les autorités adjudicatrices des cantons, des districts et des communes sont soumises à l'accord intercantonal sur les marchés publics, qui a également été révisé en 2019 (surnommé AIMP 2019). Néanmoins, le nouvel AIMP 2019 n'entrera pas en vigueur le 1^{er} janvier 2021, mais dès que deux cantons y auront adhéré (art. 65 AIMP 2019). Le processus d'adhésion est déjà lancé dans divers cantons, dont le canton de Fribourg.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition, les collectivités publiques qui consomment annuellement plus de 100 MWh d'électricité par site de consommation (gros consommateurs) et qui ont fait usage de leur droit d'accès au réseau ne sont plus des consommateurs captifs. Le cas échéant, lorsqu'elles achètent de l'électricité, elles sont assujetties au droit des marchés publics. S'agissant des collectivités publiques consommant annuellement plus de 100 MWh par site de consommation mais qui n'ont pas fait usage de leur droit d'accès au réseau, celles-ci demeurent encore libres de faire usage de leur droit d'accès au réseau, et elles peuvent continuer à consommer leur électricité auprès du gestionnaire actuel du réseau de distribution.

A futur, le nouveau droit des marchés publics clarifie la situation juridique et devrait mettre fin à la pratique actuelle. En effet, les dispositions sur lesquelles il aurait été envisageable de se fonder pour refuser l'application du droit des marchés publics à l'approvisionnement en énergie électrique ont été supprimées. De plus, le droit des marchés publics ne s'applique pas si l'entité auprès de laquelle des biens sont achetés (par exemple, achat d'électricité) dispose d'un droit exclusif octroyé en vertu de dispositions législatives. Or, un gestionnaire du réseau de distribution ne dispose d'un droit exclusif que pour les consommateurs qui consomment annuellement moins de 100 MWh par site de consommation.

En conséquence, les collectivités publiques et leurs établissements ne pourront pas unilatéralement renoncer au marché libre pour leurs sites dont la consommation annuelle est supérieure à 100 MWh. Le droit des marchés publics les contraindra donc à acquérir la fourniture d'électricité à la suite d'un appel d'offres.

1. Quel est le nombre de gros consommateurs au sens de la LApEl (ci-après «gros consommateurs») sur l'ensemble du territoire fribourgeois?

Selon une estimation à fin septembre 2020, il y a en tout près de 1200 sites dans le canton de Fribourg, publics et privés, ayant une consommation annuelle supérieure à 100 MWh. En 2019, la consommation globale pour ces sites a été d'environ 800 GWh.

2. Quel est le nombre de gros consommateurs de l'Etat, de ses établissements publics et des communes? Quels sont-ils?

Le nombre de sites relevant de l'Etat pouvant être considérés comme de «gros consommateurs» représente une cinquantaine d'emplacement, répartis dans les différents districts.

S'agissant de l'ensemble des sites concernés par la question, tout particulièrement ceux appartenant aux communes et aux établissements publics, l'Etat de Fribourg ne dispose pas à ce jour du nombre de «gros consommateurs» que cela représente. Pour ce faire, une analyse sera réalisée par le Service de l'énergie (SdE) en collaboration avec les communes et les distributeurs d'électricité. Dans la mesure du possible, l'analyse devra également différencier les sites dont les collectivités publiques sont propriétaires, tout ou en partie, ou juste locataires, et de connaître leurs participations dans différentes organisations pouvant être propriétaires de sites, par exemple des associations (homes, écoles, ...).

3. Cas échéant, le canton de Fribourg assujettit-il la fourniture d'électricité de ses gros consommateurs aux marchés publics? Cas échéant, les établissements publics du canton de Fribourg assujettissent-ils la fourniture d'électricité de leurs gros consommateurs aux marchés publics?

L'Etat de Fribourg a fait le choix ces dernières années de ne pas faire usage du droit d'accès au réseau pour ses sites éligibles (consommation annuelle supérieure à 100 MWh), l'accès au réseau étant en effet un droit conféré et non une obligation. Les sites de consommation éligibles relevant de l'Etat de Fribourg sont donc restés à l'approvisionnement de base du gestionnaire de réseau. Leur fourniture d'électricité passe directement par le gestionnaire du réseau de distribution auxquels les sites sont raccordés.

Par ailleurs, les établissements de droit public du Canton, de même que les Communes qui disposent de sites remplissant les conditions pour être des consommateurs éligibles au sens de la LApEl, décident eux-mêmes du choix de faire usage de

leur droit d'accès au réseau et, le cas échéant, de choisir leur fournisseur d'électricité.

4. Cas échéant, le canton de Fribourg entend-il assujettir dès 2021 la fourniture d'électricité de ses gros consommateurs aux marchés publics? Cas échéant, les établissements publics du canton de Fribourg entendent-ils assujettir dès 2021 la fourniture d'électricité de leurs gros consommateurs aux marchés publics?

Lorsque l'accord sur les marchés publics révisé en 2012 (AMP 2012) dans le cadre de l'OMC entrera en vigueur, pour leurs sites pouvant être qualifiés de «gros consommateurs» au sens de la LApEl, l'Etat et ses établissements, de même que les communes, devront acquérir l'électricité nécessaire à leur fonctionnement à la suite d'un appel d'offres. Pour ces sites, ils ne pourront plus se maintenir sur le marché captif et continuer à acquérir leur électricité auprès du gestionnaire actuel du réseau de distribution. Ils devront rejoindre le marché libre et lancer des appels d'offres pour l'acquisition d'électricité.

Le Conseil d'Etat communiquera cette décision le moment venu à l'ensemble des établissements de droit public du canton de Fribourg.

Le 3 novembre 2020

**Anfrage 2020-CE-164 Francine Defferrard/
Hubert Dafflon
Öffentliche Körperschaften:
Strombeschaffung und öffentliches
Beschaffungswesen**

Anfrage

Seit 2009 profitieren Grossverbraucher im Sinne des Bundesgesetzes über die Stromversorgung (StromVG), die also jährlich mehr als 100 MWh pro Verbrauchsstätte verbrauchen, von einem liberalisierten Elektrizitätsmarkt.

Das neue öffentliche Beschaffungsrecht tritt am 1. Januar 2021 in Kraft. Betroffen sind das Bundesgesetz und die interkantonale Vereinbarung über diesen Bereich (BöB/IVöB 2019). Die interkantonale Vereinbarung übernimmt den Text des Bundesgesetzes über das öffentliche Beschaffungswesen, das am 21. Juni 2019 verabschiedet wurde, fast wortwörtlich.

Einem kürzlich veröffentlichten Rechtsgutachten von Professor Jean-Baptiste Zufferey und RA Matthieu Seydoux zufolge (in: *Droit de la construction*, 4/2020, S. 181–185) stellt sich mit Inkrafttreten der beiden Erlasttexte (BöB/IVöB 2019) die Frage neu, ob die Strombeschaffung der öffentlichen Körperschaften dem öffentlichen Beschaffungsrecht unterliegt.

Somit stellen sich berechtigterweise die folgenden Fragen:

1. *Wie viele Grossverbraucher im Sinne des StromVG (im Folgenden: Grossverbraucher) gibt es auf dem Freiburger Kantonsgebiet?*
2. *Wie viele Grossverbraucher zählt der Staat unter sich, seinen öffentlichen Anstalten und unter den Gemeinden? Welche sind das?*
3. *Unterstellt der Kanton Freiburg gegebenenfalls die Strombeschaffung seiner Grossverbraucher dem öffentlichen Beschaffungsrecht? Unterstellen die öffentlichen Anstalten des Kantons Freiburg gegebenenfalls die Strombeschaffung ihrer Grossverbraucher dem öffentlichen Beschaffungsrecht?*
4. *Beabsichtigt der Kanton Freiburg gegebenenfalls die Strombeschaffung seiner Grossverbraucher ab 2021 dem öffentlichen Beschaffungsrecht zu unterstellen? Beabsichtigen die öffentlichen Anstalten des Kantons Freiburg gegebenenfalls die Strombeschaffung ihrer Grossverbraucher ab 2021 dem öffentlichen Beschaffungsrecht zu unterstellen?*

Den 1. September 2020

Antwort des Staatsrats

Einleitend möchte der Staatsrat einige Präzisierungen zum öffentlichen Beschaffungsrecht und zu dessen Entwicklung anbringen. Am 1. Januar 2021 treten das neue Bundesgesetz vom 21. Juni 2019 über das öffentliche Beschaffungswesen (BÖB 2019 genannt) und seine Verordnung (Verordnung vom 12. Februar 2020 über das öffentliche Beschaffungswesen) in Kraft. Dieses Gesetz gilt namentlich für die Bundesverwaltung und für öffentliche und private Unternehmen, die in bestimmten Sektoren tätig sind (vgl. Art. 4 BÖB 2019).

Die Vergabebehörden der Kantone, Bezirke und Gemeinden sind der Interkantonalen Vereinbarung über das öffentliche Beschaffungswesen unterstellt, die ebenfalls im Jahr 2019 revidiert wurde (IVÖB 2019 genannt). Die IVÖB 2019 wird jedoch nicht am 1. Januar 2021 in Kraft treten, sondern erst, wenn zwei Kantone ihr beigetreten sind (Art. 65 IVÖB 2019). Mehrere Kantone, darunter der Kanton Freiburg haben das Beitrittsverfahren bereits eingeleitet.

Solange diese Vereinbarung noch nicht in Kraft ist, gelten öffentliche Körperschaften, die jährlich mehr als 100 MWh Strom pro Verbrauchsstätte beziehen (Grossverbraucher nach StromVG) und die von ihrem Recht auf freien Netzzugang Gebrauch gemacht haben, nicht mehr als feste Endverbraucher. Für den Kauf von Elektrizität sind sie also dem öffentlichen Beschaffungsrecht unterstellt. Die öffentlichen Körperschaften hingegen, die jährlich mehr als 100 MWh Strom pro Verbrauchsstätte beziehen, aber von ihrem Recht

auf freien Netzzugang noch nicht Gebrauch gemacht haben, können dies immer noch tun oder aber weiterhin den benötigten Strom beim aktuellen Verteilnetzbetreiber beziehen.

Das neue öffentliche Beschaffungsrecht wird künftig die Rechtslage klären und der aktuellen Praxis ein Ende setzen. In der Tat sind die Bestimmungen aufgehoben worden, die es allenfalls erlaubt hätten, für die Stromversorgung vom öffentlichen Beschaffungsrecht abzusehen. Denn nur wenn das Gesetz dem Anbieter, bei dem das Gut (z. B. Strom) eingekauft wird, ein ausschliessliches Recht dafür einräumt, ist das öffentliche Beschaffungsrecht nicht anwendbar. Über ein ausschliessliches Recht verfügt ein Verteilnetzbetreiber jedoch nur bei Verbrauchern mit einem Jahresverbrauch von weniger als 100 MWh pro Verbrauchsstätte.

Die öffentlichen Körperschaften und ihre Anstalten werden folglich für ihre Verbrauchsstätten mit einem jährlichen Verbrauch von über 100 MWh nicht einseitig auf den freien Markt verzichten können. Das öffentliche Beschaffungsrecht zwingt sie dazu, die Strombeschaffung öffentlich auszuschreiben.

1. *Wie viele Grossverbraucher im Sinne des StromVG (im Folgenden: Grossverbraucher) gibt es auf dem Freiburger Kantonsgebiet?*

Gemäss Schätzung von Ende September 2020 gibt es im Kanton Freiburg knapp 1200 öffentliche und private Verbrauchsstätten mit einem Jahresverbrauch von über 100 MWh. Im Jahr 2019 haben diese Verbrauchsstätten zusammengerechnet etwa 800 GWh verbraucht.

2. *Wie viele Grossverbraucher zählt der Staat unter sich, seinen öffentlichen Anstalten und unter den Gemeinden? Welche sind das?*

Die Verbrauchsstätten des Staats, die als Grossverbraucher im Sinne des StromVG gelten, verteilen sich auf rund 50 Standorte in den verschiedenen Bezirken.

Insbesondere was die Verbrauchsstätten betrifft, die den Gemeinden und öffentlichen Anstalten gehören, verfügt der Staat Freiburg allerdings bis heute nicht über die genaue Zahl der Grossverbraucher. Das Amt für Energie (AfE) wird zusammen mit den Gemeinden und Elektrizitätsversorgungsunternehmen eine entsprechende Analyse durchführen. Die Analyse muss zudem soweit möglich zwischen den Verbrauchsstätten unterscheiden, die nur gemietet werden, und jenen, die ganz oder teilweise im Eigentum von öffentlichen Körperschaften sind. Außerdem gilt es zu klären, an welchen Organisationen, die Eigentümerinnen von Verbrauchsstätten sein könnten, wie etwa Vereine (Heime, Schulen usw.), die öffentlichen Körperschaften beteiligt sind und wie hoch ihre Beteiligung ausfällt.

3. Unterstellt der Kanton Freiburg gegebenenfalls die Strombeschaffung seiner Grossverbraucher dem öffentlichen Beschaffungsrecht? Unterstellen die öffentlichen Anstalten des Kantons Freiburg gegebenenfalls die Strombeschaffung ihrer Grossverbraucher dem öffentlichen Beschaffungsrecht?

Der Staat Freiburg hat in den vergangenen Jahren für seine Verbrauchsstätten mit einem Jahresverbrauch von über 100 MWh nicht von seinem Recht auf freien Netzzugang Gebrauch gemacht. Das Recht stellt in der Tat keine Pflicht dar. Die marktberechtigten Verbrauchsstätten des Staats Freiburg sind also bei der Grundversorgung des Verteilnetzbetreibers geblieben. Ihre Stromversorgung erfolgt direkt über den Betreiber des Verteilnetzes, an das sie angeschlossen sind.

Die öffentlich-rechtlichen Anstalten des Kantons wie auch die Gemeinden, die über marktberechtigte Verbrauchsstätten verfügen, entscheiden im Übrigen eigenständig, ob sie von ihrem Recht auf freien Netzzugang Gebrauch machen wollen, und wählen gegebenenfalls den Stromlieferanten für diese Verbrauchsstätten.

4. Beabsichtigt der Kanton Freiburg gegebenenfalls die Strombeschaffung seiner Grossverbraucher ab 2021 dem öffentlichen Beschaffungsrecht zu unterstellen? Beabsichtigen die öffentlichen Anstalten des Kantons Freiburg gegebenenfalls die Strombeschaffung ihrer Grossverbraucher ab 2021 dem öffentlichen Beschaffungsrecht zu unterstellen?

Sobald das 2012 im Rahmen der WTO revidierte Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen (GPA 2012) in Kraft tritt, müssen der Staat und seine Anstalten wie auch die Gemeinden für die Verbrauchsstätten, die im Sinne des StromVG als Grossverbraucher gelten, den Einkauf des benötigten Stroms öffentlich ausschreiben. Für diese Verbrauchsstätten können sie nicht auf dem festen Markt bleiben und den Strom beim aktuellen Verteilnetzbetreiber einkaufen. Sie müssen in den freien Markt eintreten und den Einkauf von Strom öffentlich ausschreiben.

Der Staatsrat wird diesen Entscheid rechtzeitig allen öffentlich-rechtlichen Anstalten des Kantons Freiburg mitteilen.

Den 3. November 2020

Question 2020-CE-165 Benoît Glasson Rôle du garde-faune auxiliaire

Question

Le sanglier provoque localement d'importants dégâts. Le Service des forêts et de la nature (SFN) a pris plusieurs mesures pour favoriser la diminution de la population du sanglier, en particulier avec les chasseurs et en mettant en place les mesures suivantes:

1. Autoriser la chasse dès le mois de juillet
2. Autoriser la chasse dans certains secteurs de montagne
3. Autoriser la pose de miradors sous conditions

Parallèlement le SFN pratique également des tirs de régulation, voire des battues par l'intermédiaire des 16 gardes-faune assermentés et formés.

Dans le courant du mois de juillet 2020, un garde-faune auxiliaire aurait été arrêté par la Police lors d'un contrôle nocturne. Ce dernier véhiculait sur son porte-bagages une laie ayant la tétine pleine de lait, donc une mère avec petits. Sur le siège de sa voiture se trouvait une arme chargée munie d'une lunette de vision nocturne et d'un silencieux.

Mes questions:

1. Si ces faits sont réels, est-ce que cette personne est poursuivie pour détention d'une arme chargée avec silencieux?
2. Quelle est la formation d'un garde-faune auxiliaire?
3. Quelle est la fonction réelle d'un garde-faune auxiliaire?
4. Avec l'impact important des activités humaines sur la faune, est-il normal que le Service chasse le sanglier la nuit, seul moment de tranquillité qu'ont les animaux?

Le 2 septembre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'afin de réduire les dégâts causés par les sangliers dans le domaine de l'agriculture, plusieurs mesures ont été introduites ces dernières années par le Service des forêts et de la nature (SFN) au niveau de la chasse, comme par exemple: l'utilisation de chiens de plus de 45 centimètres au garrot dans plusieurs secteurs de faune situés dans les territoires de plaine, l'ouverture de tous les secteurs de montagne (hors réserve) à la chasse du sanglier, l'utilisation de l'arme à canon rayé dès le premier jour de chasse (auparavant uniquement dès le 1^{er} novembre), la prolongation de la période de chasse, l'organisation d'une chasse dans les réserves de la rive sud du lac de Neuchâtel et l'introduction d'une chasse d'été. En outre, en cas de dégâts avérés durant la période de chasse, les gardes-faune font appel aux chasseurs en les dirigeant sur les lieux des dégâts

afin d'augmenter la pression de chasse dans les régions touchées et ainsi améliorer l'efficacité de la chasse.

Afin de rendre encore plus efficace la pratique de la chasse du sanglier dans le canton de Fribourg et d'harmoniser encore davantage l'exercice de la chasse avec le canton de Vaud, en collaboration avec celui-ci, le SFN a proposé dans le courant des années 2019 et 2020 une révision des ordonnances concernant la chasse, à savoir l'ordonnance concernant la chasse (OCha), l'ordonnance concernant la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (OProt) et l'ordonnance DIAF concernant la planification de la chasse (OPlan). Par rapport à la chasse du sanglier, les modifications suivantes étaient proposées dans le but de renforcer et encourager la régulation par les chasseurs: la mise en place des mêmes jours de trêve et de chasse que le canton de Vaud, l'utilisation des mêmes heures de chasse sur la base des éphémérides (mesure déjà introduite au niveau des concordats), la simplification générale des articles concernant la chasse du sanglier afin de la rendre plus attractive et l'utilisation ponctuelle des lampes de poche pour la chasse du sanglier pratiquée dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrants d'importance internationale et nationale. En raison de la difficulté de consulter ses sections durant la crise Covid, la Fédération fribourgeoise des sociétés de chasse (FFSC) n'est pas entrée en matière sur cette révision, qui intégrait par ailleurs également des modifications pour d'autres espèces. Aucune modification n'a donc été introduite.

S'agissant des éléments relatifs à un épisode particulier survenu en juillet dernier, le Conseil d'Etat constate qu'à ce jour, aucune procédure pénale n'est ouverte concernant les accusations rapportées dans la presse. Le dossier étant encore en cours d'examen auprès du Ministère public. Il s'étonne par ailleurs qu'une personne présumée innocente fasse l'objet d'accusations publiques alors qu'aucune décision de justice n'a été prononcée. De telles accusations, en violation de la présomption d'innocence, sont de nature à affecter non seulement la personne concernée mais l'ensemble de son entourage. Les réponses ci-dessous se limiteront donc à des considérations générales.

Au vu des éléments précités, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées.

1. Si ces faits sont réels, est-ce que cette personne est poursuivie pour détention d'une arme chargée avec silencieux?

Le silencieux est un engin interdit dans l'exercice de la chasse conformément à l'ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (OChP, art. 2 al. 1 let. i). Toutefois, l'article 3 de la même ordonnance permet aux cantons d'autoriser une utilisation de ces engins à d'autres personnes, ce qui est notamment le cas, dans le canton de Fribourg, pour les gardes auxiliaires en mission officielle pour le SFN.

En outre, il convient de relever que la loi sur les armes (LArm) prévoit que, durant le transport d'armes à feu, les armes et les munitions doivent être séparées (art. 28 al. 2 et 34 al. 1 let. n LArm).

2. Quelle est la formation d'un garde-faune auxiliaire?

Un garde-faune auxiliaire est un chasseur assermenté et bénévole mobilisé pour soutenir le travail des gardes-faune. Ainsi, afin d'être nommé, un garde-faune auxiliaire en matière de faune terrestre doit posséder un permis de chasse et respecter les conditions de l'article 19 al. 1 de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha). En plus, le garde-faune auxiliaire ne doit pas être âgé de plus de 70 ans, il ne doit pas figurer au casier judiciaire pour une infraction inconciliable avec le crédit et la fonction de garde auxiliaire et il doit avoir suivi le cours de base avec succès conformément à l'article 43 de l'ordonnance sur la surveillance de la faune et de la flore, de la chasse et de la pêche (OSurv). Ce cours, de deux jours au minimum, comprend une partie théorique et une partie pratique. La partie pratique consiste en général en une journée passée auprès d'un garde-faune (OSurv, art. 49). En plus, une formation continue d'au moins une demi-journée est organisée chaque année. Celle-ci consiste généralement à accompagner le garde-faune responsable de la région dans l'accomplissement de ses diverses tâches.

3. Quelle est la fonction réelle d'un garde-faune auxiliaire?

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les gardes-faune auxiliaires assument des missions d'observation de la faune (comptage et suivi), ils aident les gardes-faune dans le ramassage du gibier péri et peuvent être appelés à effectuer des tirs sanitaires ou de régulation (OSurv, art. 53 et 54). En aucun cas le garde-faune auxiliaire ne peut exercer des contrôles par rapport à la cueillette des plantes, des champignons, des escargots et des batraciens (OSurv, art. 53 al. 3). En matière de pêche, le garde-faune auxiliaire peut surveiller l'exercice de la pêche et doit, en cas de pollution avérée, informer le garde-faune (OSurv, art. 55).

4. Avec l'impact important des activités humaines sur la faune, est-il normal que le Service chasse le sanglier la nuit, seul moment de tranquillité qu'ont les animaux?

Il est important de souligner que la chasse, qui reste un des nombreux outils de gestion, est pratiquée dans le canton de Fribourg uniquement par les chasseurs titulaires d'un permis de chasse pour la saison en cours. Le SFN ne pratique pas de chasse, mais est chargé de la gestion et de la régulation de la faune sauvage. La gestion a deux buts principaux: la durabilité écologique (conservation des espèces indigènes) et la durabilité économique (limitation des dégâts aux cultures et aux forêts). Afin de pouvoir garantir ce deuxième but, la chasse est toujours privilégiée, mais le SFN pratique des tirs ponctuels sur annonce de dégâts. Les dégâts, notamment

aux cultures, peuvent être très importants et rapides, ce qui est difficilement supportable par les producteurs qui exigent une intervention rapide et efficace pour protéger leurs biens. Les tirs sur dégâts sont effectués uniquement dans certaines conditions et seulement sur certaines espèces. Ces tirs se concentrent dans des zones difficiles d'accès, où la pression de chasse est trop faible, dans des situations de dégâts insoutenables ou en dehors des périodes de chasse. Afin de laisser un maximum de chance aux chasseurs et de garantir un maximum de sécurité, une partie des tirs est effectuée la nuit. Ces tirs permettent un prélèvement rapide, ponctuel et sélectif. Le but de ces tirs n'est pas de réguler une population, celle-ci étant assurée en priorité par la chasse, mais plutôt de dissuader les autres individus de revenir sur la parcelle afin de limiter les dégâts. La protection de la tranquillité de la faune sauvage fait également partie de la gestion de celle-ci et le SFN met tout en œuvre pour limiter les dérangements nocturnes (les tirs restent ponctuels). En outre, l'utilisation, de silencieux permet un moindre dérangement non seulement vis-à-vis de la faune, mais également vis-à-vis de la population. Enfin, il faut relever que cette pratique n'est pas propre au canton de Fribourg, tous les cantons qui doivent intervenir pour limiter les dégâts causés par le sanglier ont des démarches similaires.

Le 3 novembre 2020

Anfrage 2020-CE-165 Benoît Glasson Rolle des Hilfsaufsehers

Anfrage

Das Wildschwein verursacht lokal grosse Schäden. Das Amt für Wald und Natur (WNA) hat verschiedene Massnahmen ergriffen, um eine Verringerung des Wildschweinbestandes zu fördern, insbesondere durch die Jäger und mit folgenden Massnahmen:

1. Die Jagd ist ab Juli erlaubt.
2. Die Jagd ist in gewissen Gebirgssektoren erlaubt.
3. Das Aufstellen von Hochsitzten ist unter gewissen Bedingungen erlaubt.

Gleichzeitig nimmt das WNA Regulierungsabschüsse und Treibjagden vor. Diese werden von 16 ausgebildeten und vereidigten Wildhütern-Fischereiaufsehern durchgeführt.

Im Juli 2020 soll ein Hilfsaufseher von der Polizei bei einer nächtlichen Kontrolle angehalten worden sein. Dieser transportierte in seinem Kofferraum eine Bache, in deren Zitzen sich noch Milch befand, also ein Muttertier mit Frischlingen. Auf dem Sitz des Autos befand sich eine geladene Waffe, die mit einem Nachtsichtgerät und einem Schalldämpfer versehen war.

Meine Fragen:

1. Wenn diese Tatbestände zutreffen, wird diese Person wegen Mitführens einer geladenen Waffe mit Schalldämpfer strafrechtlich verfolgt?
2. Was für eine Ausbildung erhält ein Hilfsaufseher?
3. Was ist die eigentliche Funktion eines Hilfsaufsehers?
4. Ist es angesichts der erheblichen Auswirkungen der menschlichen Tätigkeiten auf die Wildtiere normal, dass das Amt in der Nacht Wildschweine jagt, dem einzigen Moment, wo die Tiere ihre Ruhe haben?

Den 2. September 2020

Antwort des Staatsrats

Einleitend möchte der Staatsrat betonen, dass das Amt für Wald und Natur (WNA) in den letzten Jahren im Rahmen der Jagd verschiedene Massnahmen eingeführt hat, um die Wildschweinschäden in der Landwirtschaft zu reduzieren, wie zum Beispiel: die Verwendung von Hunden mit einer Risthöhe von mehr als 45 cm in mehreren Wildsektoren im Flachland, die Öffnung aller Gebirgssektoren (ausser Wildschutzgebieten) für die Jagd auf das Wildschwein, die Verwendung der Waffe mit gezogenem Lauf ab dem ersten Tag der Jagd (zuvor erst ab dem 1. November), die Verlängerung der Jagdsaison, die Organisation einer Jagd in den Reservaten am Südufer des Neuenburgersees und die Einführung einer Sommerjagd. Ausserdem ziehen die Wildhüter-Fischereiaufseher bei nachweislichen Schäden während der Jagdsaison die Jäger bei und weisen sie den Orten zu, wo Schäden aufgetreten sind, um den Jagddruck in den betroffenen Regionen zu erhöhen und so die Effizienz der Jagd zu steigern.

Um die Jagd auf das Wildschwein im Kanton Freiburg noch effizienter zu machen und sie noch mehr auf die Jagd im Kanton Waadt abzustimmen, hat das WNA in Zusammenarbeit mit dem Kanton Waadt im Laufe der Jahre 2019 und 2020 eine Revision der die Jagd betreffenden Verordnungen vorgeschlagen, nämlich der Jagdverordnung (JaV), der Verordnung über den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel und ihrer Lebensräume (SchutzV) und der Verordnung ILFD über die Planung der Jagdsaison (PlanV). In Bezug auf die Wildschweinjagd wurden die folgenden Änderungen vorgeschlagen mit dem Ziel, die Regulierung durch die Jäger zu stärken und zu fördern: die Einführung der gleichen Jagdtage und jagdlichen Ruhetage wie der Kanton Waadt, gleiche Jagdzeiten basierend auf Sonnenau- und Sonnenuntergangszeiten (eine in den Konkordaten bereits eingeführte Massnahme), die allgemeine Vereinfachung der Artikel betreffend die Wildschweinjagd, um sie attraktiver zu machen, und die punktuelle Verwendung von Taschenlampen für die Jagd auf das Wildschwein in den Wasser- und Zugvogelreservaten von internationaler und nationaler Bedeutung. Da es

während der Covid-Krise schwierig ist, seine Sektionen zu konsultieren, ist der Freiburger Jagdverband (FJV) nicht auf diese Revision eingetreten, die im Übrigen auch Änderungen für andere Arten beinhaltete. Es wurden daher keine Änderungen vorgenommen.

Was den Sachverhalt zu einem bestimmten Vorkommnis vom vergangenen Juli betrifft, so stellt der Staatsrat fest, dass bis heute kein Strafverfahren zu den Anschuldigungen, von denen in der Presse berichtet worden war, eröffnet worden ist. Das Dossier wird nach wie vor bei der Staatsanwaltschaft untersucht. Er ist im Übrigen erstaunt, dass jemand, für den die Unschuldsvermutung gilt, öffentlich beschuldigt wird, obwohl noch kein gerichtlicher Entscheid gefällt worden ist. Solche Anschuldigungen verstossen gegen die Unschuldsvermutung und gehen nicht nur der betroffenen Person nahe, sondern ihrem ganzen Umfeld. Die folgenden Antworten werden sich daher auf allgemeine Erwägungen beschränken.

Aus diesen Gründen beantwortet der Staatsrat die Fragen wie folgt.

1. Wenn diese Tatbestände zutreffen, wird diese Person wegen Mitführrens einer geladenen Waffe mit Schalldämpfer strafrechtlich verfolgt?

Der Schalldämpfer ist gemäss der Verordnung über die Jagd und den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel ein für die Jagd verbotenes Hilfsmittel (JSV, Art. 2 Abs. 1 Bst. i). Artikel 3 der gleichen Verordnung erlaubt den Kantonen jedoch, anderen Personen die Verwendung dieser Hilfsmittel zu gestatten, was namentlich im Kanton Freiburg für die Hilfsaufseher, die einen offiziellen Auftrag für das WNA ausführen, der Fall ist.

Zudem sei darauf hingewiesen, dass das Waffengesetz (WG) vorsieht, dass beim Transport von Feuerwaffen Waffe und Munition getrennt sein müssen (Art. 28 Abs. 2 und 34 Abs. 1 Bst. n WG).

2. Was für eine Ausbildung erhält ein Hilfsaufseher?

Ein Hilfsaufseher ist ein vereidigter Jäger, der auf freiwilliger Basis zur Unterstützung der Wildhüter-Fischereiaufseher eingesetzt wird. Um ernannt zu werden, muss ein Hilfsaufseher im Bereich terrestrische Fauna über ein Jagdpatent verfügen und die Bedingungen nach Artikel 19 Abs. 1 des Gesetzes über die Jagd sowie den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel und ihrer Lebensräume (JaG) erfüllen. Zudem darf der Hilfsaufseher nicht älter als 70 Jahre sein, keinen Eintrag im Strafregister haben wegen einer Widerhandlung, die mit dem Ansehen und dem Amt eines Hilfsaufsehers nicht zu vereinbaren ist, und er muss den Grundkurs erfolgreich abgeschlossen haben, wie in Artikel 43 der Verordnung über die Aufsicht über die Tier- und Pflanzenwelt und über die Jagd und die Fischerei (AufsV) vorgesehen. Dieser mindestens zweitägige Grundkurs umfasst einen theoretischen

und einen praktischen Teil. Der praktische Teil besteht in der Regel in der Begleitung des ordentlichen Wildhüters-Fischereiaufsehers während eines Tages (AufsV, Art. 49). Zudem wird jedes Jahr eine Weiterbildung von mindestens einem halben Tag organisiert. Diese besteht im Allgemeinen darin, den für die Region zuständigen Wildhüter-Fischereiaufseher bei der Ausführung seiner verschiedenen Aufgaben zu begleiten.

3. Was ist die eigentliche Funktion eines Hilfsaufsehers?

Nach den geltenden gesetzlichen Bestimmungen haben die Hilfsaufseher den Auftrag, die Fauna zu beobachten (Zählen und Überwachung), sie helfen den Wildhütern-Fischereiaufsehern beim Einsammeln von verendetem Wild und können für Abschüsse verletzter oder kranker Tiere und für Regulierungsabschüsse beigezogen werden (AufsV, Art. 53 und 54). Der Hilfsaufseher darf auf keinen Fall Kontrollen in Zusammenhang mit dem Pflücken von Pflanzen und dem Sammeln von Pilzen, Schnecken und Lurchen durchführen (AufsV, Art. 53 Abs. 3). Im Bereich Fischerei kann der Hilfsaufseher das Fischen beaufsichtigen. Im Falle einer erwiesenen Gewässerverschmutzung muss er den Wildhüter-Fischereiaufseher benachrichtigen (AufsV, Art. 55).

4. Ist es angesichts der erheblichen Auswirkungen der menschlichen Tätigkeiten auf die Wildtiere normal, dass das Amt in der Nacht Wildschweine jagt, dem einzigen Moment, wo die Tiere ihre Ruhe haben?

Es muss betont werden, dass die Jagd, die eines zahlreichen Hilfsmitteln für das Wildmanagement ist, im Kanton Freiburg nur von Jägern ausgeübt wird, die über ein Jagdpatent für die laufende Saison verfügen. Das SFN jagt nicht, aber es ist mit dem Management und der Regulierung der Wildtiere beauftragt. Das Wildmanagement hat zwei Hauptziele: die ökologische Nachhaltigkeit (Erhaltung der einheimischen Arten) und die wirtschaftliche Nachhaltigkeit (Begrenzung der Schäden an Kulturen und am Wald). Um dieses zweite Ziel zu gewährleisten, wird die Jagd bevorzugt, das WNA nimmt jedoch punktuelle Abschüsse vor, nachdem ihm Schäden gemeldet worden sind. Schäden, insbesondere an den Kulturen, können sehr umfangreich sein und plötzlich auftreten, was für die Produzenten belastend ist. Diese verlangen deshalb ein schnelles und effizientes Eingreifen, um ihre Kulturen zu schützen. Abschüsse aufgrund von Schadensmeldungen werden nur unter gewissen Voraussetzungen und für bestimmte Arten gemacht. Diese Abschüsse konzentrieren sich auf schwer zugängliche Zonen, wo der Jagddruck zu schwach ist, auf schwer tragbare Situationen oder die Zeiten ausserhalb der Jagdsaison. Um den Jägern bestmögliche Chancen zu lassen und damit die Sicherheit bestmöglich gewährleistet ist, erfolgt ein Teil dieser Abschüsse in der Nacht. Diese Abschüsse ermöglichen eine rasche, punktuelle und selektive Entnahme. Hier geht es nicht darum, einen Bestand zu regulieren, da dies in erster Linie durch die Jagd

erfolgt, sondern andere Tiere davon abzubringen, an diesen Ort zurückzukommen, und so die Schäden zu begrenzen. Die Ruhe des Wildes zu schützen ist ebenfalls Teil des Wildmanagements und das WNA setzt alles daran, um die nächtlichen Störungen einzuschränken (die Abschüsse bleiben punktuell). Die Benutzung von Schalldämpfern ermöglicht zudem, dass nicht nur die Fauna, sondern auch die Bevölkerung weniger stark gestört wird. Schliesslich sei darauf hingewiesen, dass dieses Vorgehen nicht auf den Kanton Freiburg beschränkt ist. Alle Kantone, die eingreifen müssen, um Wildschweinschäden zu reduzieren, gehen ähnlich vor.

Den 3. November 2020

Composition du Grand Conseil
Zusammensetzung des Grossen Rates

Novembre 2020
November 2020

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (14 députés : 3 PDC, 5 PS, 2 PLR, 3 VCG, 1 UDC) <i>Stadt Freiburg (14 Grossräte: 3 CVP, 5 SP, 2 FDP, 3 MLG, 1 SVP)</i>			
Altermatt Bernhard, historien, Fribourg	PDC/CVP	1977	2020
Ballmer Mirjam, géographe, Fribourg	VCG/MLG	1982	2018
Christel Berset, déléguée à l'enfance et à la jeunesse, Fribourg	PS/SP	1969	2020
de Weck Antoinette, avocate, vice-syndique, Fribourg	PLR/FDP	1956	2007
Dietrich Laurent, économiste, conseiller communal, Fribourg	PDC/CVP	1972	2013
Garghentini Python, Giovanna, directrice administrative, Fribourg	PS/SP	1964	2011
Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg	PS/SP	1964	2003
Moussa Elias, avocat, Fribourg	PS/SP	1984	2016
Mutter Christa, spécialiste en communication, Fribourg	VCG/MLG	1960	2007
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg	UDC/SVP	1970	2007
Rey Benoît, chef du département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	VCG/MLG	1958	1996
Schoenenweid André, Ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg	PDC/CVP	1961	2004
Schumacher Jean-Daniel, médecin, Fribourg	PLR/FDP	1956	2016
Steiert Thierry, syndic, Fribourg	PS/SP	1963	2016
2. Sarine-Campagne (24 députés : 5 PDC, 7 PS, 5 PLR, 3 VCG, 4 UDC) <i>Saane-Land (24 Grossräte : 5 CVP, 7 SP, 5 FDP, 3 MLG, 4 SVP)</i>			
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Besson Gumi Muriel, cheffe de section, Belfaux	PS/SP	1980	2019
Bonny David, Adjoint de direction au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodrard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR/FDP	1976	2011
Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens	UDC/SVP	1956	2002
Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le-Gibloux	VCG/MLG	1956	2007
Collaud Romain, expert Dipl. en finance et investissements, Cottens	PLR/FDP	1984	2014
Cotting Charly, agriculteur, Ependes	PLR/FDP	1976	2020
Dafflon Hubert, directeur société commerciale, Grolley	PDC/CVP	1958	2015
Defferrard Francine, avocate, Villars-sur-Glâne	PDC/CVP	1967	2016
Dorthe Sébastien, avocat, Matran	PLR/FDP	1982	2019
Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley	PDC/CVP	1968	2002
Fagherazzi Martine, enseignante, Ecuvillens	PS/SP	1972	2018
Galley Nicolas, policier, Ecuvillens	UDC/SVP	1985	2016
Ghielmini Krayenbühl Paola, Ing. agronome EPFZ, Corpataux-Magnedens	VCG/MLG	1963	2016
Kolly Nicolas, juriste, Essert	UDC/SVP	1986	2011

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Marmier Bruno, traducteur indépendant, Villars-sur-Glâne	VCG/MLG	1975	2016
Morel Bertrand, avocat, Lentigny	PDC/CVP	1975	2016
Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran	PS/SP	1955	2011
Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux	UDC/SVP	1974	2011
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux	PS/SP	1957	2011
Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Villars-sur-Glâne	PLR/FDP	1958	2007
Zamofing Dominique, maître agriculteur, Posieux	PDC/CVP	1972	2014

**3. Sense (15 Grossräte: 4 CVP, 3 SP, 2 FDP, 3 MLG, 3 SVP)
Singine (15 députés : 4 PDC, 3 PS, 2 PLR, 3 VCG, 3 UDC)**

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Aebischer Eliane, Schulleiterin, Düdingen	PS/SP	1967	2016
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	PDC/CVP	1963	2004
Brügger Adrian, Meisterlandwirt / Agrokaufmann HF, Düdingen	UDC/SVP	1981	2016
Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien	PDC/CVP	1974	2015
Büggisser Nicolas, Immobilienentwickler, Giffers	PLR/FDP	1963	2016
Flechtner Olivier, Untersuchungsleiter, Schmitten	PS/SP	1970	2014
Julmy Markus, Betriebsleiter-Geschäftsführer, Schmitten	PDC/CVP	1971	2019
Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule / Hausfrau, Düdingen	PS/SP	1961	1996
Mäder-Brülhart Bernadette, eidg. dipl. Kauffrau / Familienfrau, Schmitten	VCG/MLG	1958	2014
Perler Urs, Gymnasiallehrer., Schmitten	VCG/MLG	1977	2016
Schneuwly Achim, Vermögensberater, Oberschrot	UDC/SVP	1967	2019
Schneuwly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düdingen	VCG/MLG	1955	2011
Schwaller-Merkle Esther, Rentnerin, Düdingen	PDC/CVP	1956	2019
Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers	PLR/FDP	1954	1996
Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten	UDC/SVP	1956	2007

**4. Gruyère (19 députés : 5 PDC, 5 PS, 5 PLR, 3 UDC, 1 VCG)
Greyerz (19 Grossräte : 5 CVP, 5 SP, 5 FDP, 3 SVP, MLG)**

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier	PLR/FDP	1952	2002
Bapst Bernard, garde-frontière, Hauteville	UDC/SVP	1960	2019
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	PDC/CVP	1958	2011
Favre-Morand Anne, enseignante, Riaz	PS/SP	1980	2020
Gaillard Bertrand, maître menuisier, La Roche	PDC/CVP	1973	2016
Glasson Benoît, Sorens	PLR/FDP	1973	2018

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Gobet Nadine, juriste, directrice de la Fédération patronale, Bulle	PLR/FDP	1969	2007
Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz	PDC/CVP	1967	2002
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Kubski Grégoire, juriste, Bulle	PS/SP	1991	2019
Lauber Pascal, préposé à l'Office des poursuites, Morlon	PLR/FDP	1971	2019
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Pascal André Moënnat, technicien en chauffage, Grandvillard	PDC/CVP	1965	2020
Morand Jacques, chef d'entreprise, Bulle	PLR/FDP	1963	2016
Pasquier Nicolas, Dr. Sci. nat., Maître professionnel, Bulle	VCG/MLG	1978	2016
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang	UDC/SVP	1952	2007
Sudan Stéphane, enseignant CO, Broc	PDC/CVP	1968	2016
Wickramasingam Kirthana, administratrice de l'association Omoana, Bulle	PS/SP	1984	2016

**5. See (13 Grossräte: 2 CVP, 3 SP, 3 FDP, 4 SVP, 1 MLG)
Lac (13 députés : 2 PDC, 3 PS, 3 PLR, 4 UDC, 1 VCG)**

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Kerzers	PDC/CVP	1976	2012
Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten/Morat	PS/SP	1954	2007
Hayoz Madeleine, enseignante spécialisée, Cressier	PDC/CVP	1955	2014
Herren-Rutschi Rudolf, Landwirt, Lurtigen	UDC/SVP	1970	2016
Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten/Morat	PLR/FDP	1966	2015
Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers	UDC/SVP	1944	2003
André Kaltenrieder, chef de projets-spécialiste MT/BT, Sugiez	PLR/FDP	1968	2019
Müller Chantal ,Ärztin, Murten/Morat	PS/SP	1986	2016
Senti Julia ,Anwaltspraktikantin, Murten/Morat	PS/SP	1989	2016
Schär Gilberte, directrice d'agence immobilière, Murten	UDC/SVP	1960	2020
Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre	VCG/MLG	1959	2011
Schwander Susanne, Geschäftsfrau, Kerzers	PLR/FDP	1960	2016
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten/Morat	UDC/SVP	1957	2007

**6. Glâne (8 députés : 3 PDC, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC)
Glane (8 Grossräte : 3 CVP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP)**

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens	UDC/SVP	1954	2011
Bischof Simon, collaborateur administratif, Ursy	PS/SP	1992	2013
Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz	PDC/CVP	1960	2007
Demierre Philippe, directeur adjoint, Esmonts	UDC/SVP	1968	2017

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR/FDP	1961	2007
Jaquier Armand, secrétaire syndical, Romont	PS/SP	1961	2018
Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand	PDC/CVP	1955	2002
<i>Vacant</i>	PDC/CVP		

7. Broye (11 députés: 3 PDC, 2 PS, 2 PLR, 2 UDC, 2 VCG)
Broye (11 Grossräte: 3 CVP, 2 SP, 2 FDP, 2 SVP, 2 MLG)

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Bonvin-Sansonnen Sylvie, maître-agricultrice, Rueyres-les-Prés	VCG/MLG	1971	2015
Chardonnens Jean-Daniel, directeur/administrateur, Fétigny	UDC/SVP	1965	2016
Collomb Eric, directeur, Lully	PDC/CVP	1969	2007
Cotting-Chardonnens Violaine, employée de commerce, Domdidier	PS/SP	1968	2016
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	PDC/CVP	1963	2011
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	PDC/CVP	1973	2011
Péclard Cédric, technicien géomètre, Aumont	VCG/MLG	1967	2017
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante, mère au foyer, Vesin	PLR/FDP	1967	2008
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR/FDP	1962	2011
Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac	UDC/SVP	1948	2002

8. Veveyse (6 députés: 2 PDC, 1 PS, 1 PLR, 1 UDC)
Vivisbach (6 Grossräte: 2 CVP, 1 SP, 1 FDP, 1 SVP)

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Bourguet Gabrielle, juriste, Granges	PDC/CVP	1971	2007
Chevalley Michel, retraité, Tatroz	UDC/SVP	1952	2016
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Genoud François, enseignant, Châtel-St-Denis	PDC/CVP	1957	2016
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011
Michelod Savio, juriste, Granges (Veveyse)	PLR/FDP	1985	2020

Présidente du Grand Conseil/*Präsidentin des Grossen Rates*: **Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)**
 Première vice-présidente/*1. Vize-Präsidentin*: **Sylvie Bonvin-Sansonnen (VCG/MLG, BR)**
 Deuxième vice-présidente/*2. Vize-Präsidentin*: **Jean-Pierre Doutaz (PDC/CVP, GR)**

Table des matières

Lois

Signature	Titre	Traitement	Page
2020-DFIN-52	Fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final Message Préavis	3749 3750 3750 3750 3866 3869
2020-DSAS-44	Modification de la loi sur l'exercice du commerce	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final Message Préavis	3758 3763 3764 3765 3878 3884
2020-GC-66	Participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie du Covid-19	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final Projet	3712 3713 3714 3714 3892
2020-GC-166	Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final Projet	3756 3757 3757 3757 3918

Décrets

Signature	Titre	Traitement	Page
2020-DAEC-91	Octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	Entrée en matière Lecture des articles Vote final Message Préavis	3766 3774 3776 3853 3862
2020-DIAF-38	Naturalisations 2020 - Décret 5	Entrée en matière Lecture des articles Vote final Projet Préavis	3754 3755 3755 3871 3876

Rapports

Signature	Titre	Traitement	Page
2020-DSAS-93	Politique sanitaire : le Sud du canton sinistré ? (Rapport sur postulat 2020-GC-106)	Discussion Rapport	3777 3886

Budget de l'Etat

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021	Entrée en matière générale	3715
2019-DFIN-38	Direction des finances (2021)	Examen de détail	3724
2019-DFIN-38	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2021)	Examen de détail	3725
2019-DFIN-38	Direction de la santé et des affaires sociales (2021)	Examen de détail	3728
2019-DFIN-38	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2021)	Examen de détail	3735
2019-DFIN-38	Pouvoir judiciaire (2021)	Examen de détail	3737
2019-DFIN-38	Direction de la sécurité et de la justice (2021)	Examen de détail	3739
2019-DFIN-38	Direction de l'économie et de l'emploi (2021)	Examen de détail	3740
2019-DFIN-38	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (2021)	Examen de détail	3742
2019-DFIN-38	Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat (2021)	Examen de détail	3745
2019-DFIN-38	Pouvoir législatif (2021)	Examen de détail	3746
2019-DFIN-38	Récapitulation générale	Discussion	3746
2019-DFIN-38	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021 – décret	Entrée en matière Lecture des articles Vote final Message Préavis	3747 3747 3748 3795 3850

Motions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2020-GC-183	Gaillard Bertrand Bürdel Daniel	Assainissement énergétique, simplifions la procédure	Dépôt et développement	3921
2020-GC-187	Kubski Grégoire Aebischer Eliane	Encadrer les velléités de Times Square à Fribourg	Dépôt et développement	3923

Postulats

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2020-GC-179	Bourguet Gabrielle Chevalley Michel	Gestion intercantonale des crises sanitaires	Dépôt et développement	3920
2020-GC-185	Schmid Ralph Alexander Senti Julia	Klimaneutrales Kantonsparlament	Dépôt et développement	3922
2020-GC-188	Berset Solange Wicht Jean-Daniel	Centre d'exposition Forum Fribourg	Dépôt et développement	3924
2020-GC-189	Garghentini Python Giovanna	Etat des lieux de la culture inclusive	Dépôt et développement	3925

Mandats

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2020-GC-181	Marmier Bruno Bonny David Senti Julia Berset Solange Berset Christel Ballmer Mirjam Chassot Claude Pasquier Nicolas Péclard Cédric Rey Benoît	Suspension des délais de récolte de signatures pendant la période de situation extraordinaire	Dépôt et développement	3920
2020-GC-184	Gaillard Bertrand Ducotterd Christian Sudan Stéphane Bürdel Daniel Dafflon Hubert Morel Bertrand Zamofing Dominique Dietrich Laurent Meyer Loetscher Anne Longchamp Patrice	Exonération de frais pour l'ajustement des PAL au nouveau plan directeur	Dépôt et développement	3922
2020-GC-186	Schnyder Erika de Weck Antoinette Pythoud-Gaillard Chantal Mäder-Brülhart Bernadette Bonny David Dorthe Sébastien Krattinger-Jutzet Ursula Marmier Bruno Chassot Claude Mauron Pierre	Prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile	Dépôt et développement	3923

Questions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2020-CE-85	Gobet Nadine	Comment développer les activités du Service de l'orientation professionnelle et de la formation en faveur des adultes ?	Dépôt et développement	3926
			Réponse du Conseil d'Etat	3927
2020-CE-147	Butty Dominique	Pollution par l'amiante	Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat	3933
2020-CE-155	Kolly Nicolas	BlueFACTORY : centre d'accueil de groupes extrémistes ?	Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat	3937 3938
2020-CE-160	Kolly Gabriel	Soutien financier spécial pour le Château de Gruyères	Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat	3941 3941
2020-CE-164	Defferrard Francine Dafflon Hubert	Commande d'électricité par des collectivités publiques et marchés publics	Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat	3945 3945
2020-CE-165	Glasson Benoît	Rôle du garde-faune auxiliaire	Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat	3948 3948

Requêtes

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2020-GC-182	Bruno Marmier David Bonny	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat "Suspension des délais de récoltes de signatures pendant la période de situation extraordinaire"	Dépôt Prise en considération	3921 3785

Elections judiciaires

Signature	Titre	Traitement	Page
2020-GC-164	Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (formation/ connaissances socio-éducatives, psychologiques et/ou médicales)	Scrutin uninominal	3752
			3786
		Préavis CM	3895
2020-GC-165	Assesseur-e à la Justice de paix de la Singine (travail social, de préférence dans la protection des adultes)	Préavis CJ	3917
		Scrutin uninominal	3751
		Préavis CM	3895
		Préavis CJ	3917

Elections protocolaires

Signature	Titre	Traitement	Page
2020-GC-169	2 ^e vice-présidence du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	3787
2020-GC-170	1 ^{re} vice-présidence du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	3787
2020-GC-171	Président-e du Grand Conseil pour 2021	Scrutin uninominal	3788
2020-GC-172	Présidence du Conseil d'Etat pour 2021	Scrutin uninominal	3790
2020-GC-173	Président-e du Tribunal cantonal pour 2021	Scrutin uninominal	3792

Elections (autres)

Signature	Titre	Traitement	Page
2020-GC-168	Un membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Nicolas Repond	Scrutin de liste	3751

Divers

Titre	Page	Titre	Page
Ouverture de la session	3711	Validations et assermentations	3711
Communications	3711 3754	Clôture de la session	